
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01436418 6

MARAT INCONNU

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES DE MÉDECINE HISTORIQUE

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 vol.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 vol.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 2 vol.
Balzac ignoré.
Folie d'Empereur.
La Princesse de Lamballe intime.
Napoléon jugé par un Anglais.
Poisons et Sortilèges (en collaboration avec le Dr L. Nass), 2 vol.
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le Dr L. Nass).
Légendes et Curiosités de l'Histoire, 5 vol.
Mœurs intimes du passé, 8 vol.
Fous couronnés.
Une Allemande à la cour de France.
L'Histoire éclairée par la Clinique.

OUVRAGES D'HISTOIRE MÉDICALE

Les Curiosités de la Médecine (*Épuisé*).
Remèdes d'autrefois, 2 vol.
Remèdes de bonne femme (en collaboration avec le Dr Barraud).
L'Esprit d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkowski).
Joyeux propos d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkowski).
Chirurgiens et Blessés à travers l'Histoire.

DIVERS

Souvenirs d'un Académicien, 2 vol.
La Salle de garde (*Épuisé*).
Les Goutteux célèbres.
Le Costume du médecin (3 séries).

DOCTEUR CABANÈS

Marat inconnu

L'HOMME PRIVÉ

LE MÉDECIN -:- LE SAVANT

D'après des documents nouveaux et inédits.

TROISIÈME ÉDITION

Ouvrage orné de cinq planches et de soixante illustrations, hors texte ou dans le texte.

PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22


LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

PREFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

« Il y a eu deux Marat... le Marat que tout le monde sait... et l'autre Marat, dont personne aujourd'hui ne soupçonne l'existence, celui qui fut l'élève et l'admirateur de Rousseau, l'ami de la nature, le savant auteur de plusieurs découvertes dignes de Newton dans la chimie et la physique, l'écrivain énergique et coloré qui a fait un livre de philosophie digne du philosophe de Genève... celui-là n'a écrit que des ouvrages scientifiques, philosophiques et littéraires ; il était médecin des gardes du corps du comte d'Artois ; il mourut ou plutôt il dis-

parut à la fin de l'année 1789, pour faire place à son homonyme (1)... »

Ces lignes, écrites par Paul Lacroix, en guise d'avant-propos, pour une réimpression d'un *Roman de Cœur* de Marat, expliquent la genèse de cet ouvrage.

Une question se posait : Marat avait-il été méconnu comme savant, pour s'être jeté, à corps perdu, dans le mouvement qui entraînait alors tous les esprits ? L'injustice de ses contemporains l'avait-elle poussé à changer de route ? Ne se fut-il pas livré à des travaux de science et de philosophie, si ces travaux lui avaient rapporté l'honneur et le profit qu'ils méritaient; si les Académies ne s'étaient coalisées, en quelque sorte, pour tenir ses découvertes sous le boisseau ; si Voltaire et les encyclopédistes n'avaient pas foudroyé de leur dédain son livre *de l'Homme ?*

Sans songer à réhabiliter Marat, pouvait-on au moins plaider les circonstances atténuantes?

Dans toute la période de sa vie qui précède

(1) *Un Roman de Cœur*, par Marat, t. I, 18-19.

la Révolution, Marat, à diverses reprises, occupe l'opinion, tentant, par tous les moyens, de s'imposer à l'attention publique.

Il publie un traité de physiologie, plein d'idées neuves et hardies. « Par malheur, il ose s'attaquer à la secte des Philosophes, surtout à Helvétius et à Diderot. Il fut écrasé, ou plutôt étouffé dans l'obscurité (1). »

Il cherche à élucider les problèmes les plus ardus de la physique et présente aux corps savants le résultat de ses travaux. Malgré un mérite très réel, reconnu par les critiques de son temps, en dépit de l'empressement des savants du monde entier à assister aux cours et aux expériences du novateur, tout le mandarinat se lève, comme un seul homme, contre l'audacieux qui refuse de niveler, sous les formules académiques, l'originalité de ses conceptions.

Pourvu d'un diplôme de docteur en médecine, conféré par plusieurs Universités d'Angleterre, précédé d'une grande réputation d'habileté, Marat, dès son retour en France, obtient une des charges les plus convoitées, une des

(1) Préface du *Roman de Cœur*, p. 21.

situations les plus enviées à la Cour. Nommé médecin des gardes du corps du comte d'Artois, c'est-à-dire de l'élite des seigneurs qui approchent le frère du roi, il ne tarde pas à se faire une clientèle choisie.

Ses succès de praticien ont un tel retentissement, qu'on accourt de toutes parts solliciter ses consultations. Ses malades reconnaissants lui décernent spontanément le titre de *médecin des incurables*. Viennent les tracasseries et les déboires professionnels, et Marat, qui avait connu un instant la gloire, Marat, dont le nom allait être inscrit sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité (1), se voit peu à peu contraint de renoncer à l'exercice de son art.

Plus tard, le mal physique minera lentement cette constitution d'une trempe si vigoureuse ; une horrible et douloureuse infirmité viendra s'ajouter aux tourments qui affectent, depuis de longues années, son être moral.

Celui qu'on a bafoué, qu'on a vilipendé, aigri par ces incessantes taquineries, aiguillonné par les tortures de la maladie, se retournera contre

(1) V. *Interméd. des Chercheurs et Curieux*, 25 novembre 1890.

ses détracteurs et abusera de ses terribles prérogatives de justicier.

Aurons-nous maintenant le droit de dire que l'étude du *Marat inconnu*, c'est-à-dire du Marat avant la Révolution, présente quelque attrait ? Pourra-t-on juger, en toute équité, Marat le tribun populaire, Marat le démagogue, sans connaître Marat le savant ?

Ce n'est pas seulement une curiosité d'érudit qui nous a poussé à faire cette besogne ingrate qui consiste à compulser des documents ; c'est surtout le désir de contribuer à fixer un point d'histoire. Peut-être y a-t-il quelque témérité à esquisser une de ces physionomies qui semblent à beaucoup antipathiques d'emblée ; tant il est vrai que les sentiments instinctifs ne se raisonnent pas ! La conviction que nous poursuivions cette étude en toute conscience et sincérité nous a fait tout oublier.

Nous avons réuni patiemment les pièces d'un procès, nous avons constitué un dossier. Nous laissons au lecteur le soin de prononcer.

A. C.

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

En présentant cette deuxième édition d'un ouvrage depuis longtemps épuisé, à notre public, fidèle et sympathique, nous tenons à faire observer que c'est un livre, pour ainsi dire, neuf, que nous lui offrons. Non seulement l'ordonnance générale en a été modifiée, les chapitres ont été autrement distribués, mais nous en avons ajouté beaucoup de nouveaux : l'édition actuelle comprend, en effet, deux cents pages de plus que le tirage primitif. Nous avons, toutefois, cru devoir supprimer quelques documents justificatifs qui figuraient dans la première édition, renvoyant aux sources imprimées ceux qui désireraient en prendre connaissance.

Par contre, soixante-cinq gravures, y compris de nombreuses pièces inédites (citons, entre autres, le *brevet de médecin des gardes du corps du comte d'Artois*, un fragment d'*ordonnance médicale* de Marat, un *reçu d'honoraires* du même, le *rapport original de l'Académie des sciences* sur ses découvertes, une *miniature* et un *autographe* de sa sœur Albertine, des portraits, pour la plupart inconnus ou ignorés, de Marat et de Charlotte Corday), augmenteront, pensons-nous, l'attrait de cette deuxième édition, que nos lecteurs voudront bien accueillir avec leur bienveillance accoutumée.

MARAT INCONNU

AVANT-PROPOS

LE VRAI MARAT

Le vrai Marat!... Il faudrait, à la fois, la conscience de l'historien, la sagacité du philosophe, la pénétration de l'analyste, pour étudier cette physionomie ondoyante et multiple.

Qui songerait à s'étonner de notre embarras, quand les contemporains eux-mêmes ont reculé devant ce masque insaisissable? Ce n'est pas que nous ne soyons mieux placé qu'eux pour prononcer un jugement, mais la tâche est si délicate que nous serions presque tenté de l'abandonner avant de l'entreprendre.

« Tout le monde a voulu parler de Marat, écrit

Fabre d'Églantine (1), tout le monde en a parlé ; chacun se l'est figuré d'après soi-même, chacun l'a peint à sa guise ; chacun l'a montré ou vu selon l'esprit de son parti, et selon le plus ou moins de lumière ou d'aveuglement, d'instinct ou de raison, de penchant ou de calcul qui déterminent le choix de ce parti. Il est résulté de cette complication de traits, sous lesquels on cherche Marat, non pas un portrait, mais une défiguration complète ; non pas un dessin, mais un barbouillage. »

Comment se prononcer en toute indépendance et surtout en toute vérité, sur un homme dont il reste encore à fixer l'image ? Et pourtant, celle-ci a été souvent reproduite, et dans des attitudes combien variées !

L'iconographie de Marat constitue, à elle seule, un volume (2). L'homme ne ressemblait pas toujours à lui-même, ce qui suffirait à expliquer cette apparente incohérence.

Le Marat mourant de David, la victime immolée « sur l'autel de la liberté », ne rappelle que de fort loin l'orateur triomphant de l'estampe de Duplessi.

(1) FABRE D'ÉGLANTINE, *Portrait de Marat*, in-8° de 24 p., an II.

(2) CHÈVREMONT, *Index Bibliographique*; le journal l'*Artiste*, 1881; CHÉRON DE VILLIERS, *Marie-Anne-Charlotte de Corday*, p. 433 et suiv.; et surtout, l'*Iconographie de Marat*, par BACHELIN, etc.

Le savant de cabinet ne se retrouve que vaguement dans la gravure fameuse représentant le conventionnel à la tribune (1).

D'aucuns ont mis en relief son rictus inquiétant, sa bouche sardonique, son facies asymétrique, laissant volontairement dans l'ombre la fierté du regard, le pli découragé de la lèvre, les rides frontales du penseur.

Tantôt on le voit assis à sa table de travail, tenant, d'une main ferme, la plume vengeresse; tantôt on le surprend au milieu de ses collègues, dans une séance des Jacobins : alors, la tête devient médusante, les factieux peuvent trembler, le terrible Montagnard va apostropher, en termes indignés, les menées des Aristocrates et des Feuillants.

Puis on le trouve dans son intérieur, d'une prévenance attentive, « compatissant au malheur, se défiant à l'excès de ses emportements et de sa brusquerie, au point de demander pardon du moindre mot offensant à son entourage (2) ». C'est le brave homme que nous représentent les images populaires, la tête coiffée d'un madras, la chemise négligemment ouverte, vêtu d'une houppelande aux

(1) Tourcaty, professeur à l'école de Versailles avant 1789, et qui fit partie, comme graveur, du jury pour le concours de l'an II, doit sa célébrité au portrait de *Marat à la tribune*, d'après le peintre inconnu Simon Petit. (*L'Art pendant la Révolution*, de Spire Blondel, p. 111.)

(2) Alph. Esquiros, *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 213.

larges basques, insoucieux de sa toilette et de sa santé.

Sa santé! Elle lui manqua bien souvent, aussi bien la santé morale que la santé physique; dans les angoisses de sa sensibilité maladive, il souffrit plus encore qu'il ne fit souffrir les autres (1).

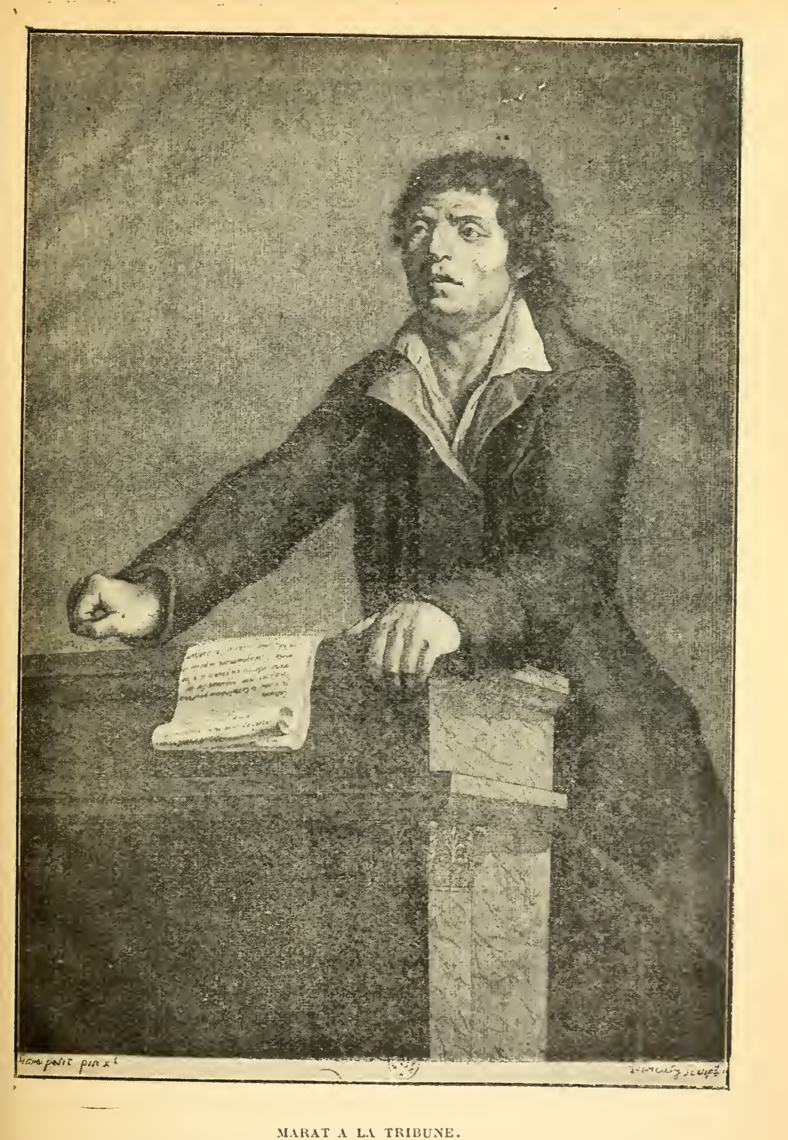
Un écrivain (2), dont la psychologie pénétrante égale la délicatesse affinée du style, l'a clairement indiqué : « Cette violence intermittente, cette humanitairerie par intervalles, ce sont les résultats, ce sont les phases diverses de la maladie inflammatoire, par où son corps est quotidiennement incendié, et dont il essaie en vain d'éteindre la brûlure farouche, et de calmer les vésicantes démangeaisons, par des immersions et par des manœuvres hydrothérapiques, lesquelles parfois se prolongent pendant des journées tout entières. »

Voilà le mot vrai : Marat était un malade, justifiant à rebours l'axiome latin : *Mens sana in corpore sano*. Arrivent le prurit, les démangeaisons intolérables, l'individu devient sanguinaire et féroce; ce qui ne l'empêche, par instants, d'être d'une tendresse exaltée, d'une sensiblerie pitoyable (3) et, si

(1) Cf. la *Justice* du 19 janvier 1885 (article de SANTHONAX).

(2) Henry CÉARD (*Événement*, 1890).

(3) Ainsi le témoigne, si toutefois il n'est pas apocryphe, ce billet, daté du 23 août 1781 : « Ma sensibilité, mon cher



MARAT A LA TRIBUNE.

(D'après une peinture de SIMON PETIT, gravée par TOURCATY.)

l'on peut ainsi parler, d'un féminisme excessif, qui surprend chez un tel homme.

On a parfois comparé Marat à ce fou de génie, qui crut s'absoudre aux yeux de la postérité, en lui faisant par avance l'aveu de ses turpitudes : comme Rousseau, Marat fut hypocondriaque; comme Rousseau, il s'exagéra les tracasseries dont il fut l'objet, et qu'il s'obstina, comme lui, à regarder à travers des verres grossissants. Mais, à l'encontre de Rousseau, il subit l'influence du milieu et de son époque. Il épancha sa bile en pamphlets, sa mauvaise humeur en arrêts de mort. Il eut plus de logique, mais moins d'éloquence que le sublime auteur des *Confessions* et de la *Nouvelle Héloïse*.

Aigri, plus que de raison, par les persécutions académiques, méconnu comme savant dans les sphères officielles, alors que les feuilles de tous les pays vantaient ses découvertes, on s'étonne moins que, dans la polémique, il ait perdu toute mesure et soit

comte, ne me permettant pas d'assister à l'ouverture du corps d'un ami, je serai représenté demain par M. Boyer, maître en chirurgie, qui fera l'ouverture du cadavre. C'est un praticien très expérimenté. Il demeure rue de Bourgogne à deux portes de chez moi, maison de Mme Vernier. Je vous prie de l'inviter demain matin, et de lui donner l'heure. C'est une justice que j'attends de votre amitié.

Ce mardy soir. MARAT.

(*Autographe*, 1864, p. 37.)

allé — nous l'expliquons, sans l'excuser — jusqu'aux plus regrettables voies de fait.

« Naturellement fougueux et obstiné, impatient de toute contradiction... capable de pousser le dogmatisme jusqu'au délire et l'intolérance jusqu'à la barbarie (1) », ne va-t-il pas, un jour, jusqu'à provoquer le physicien Charles, sans autre motif qu'un dissentiment scientifique ? C'est qu'il entendait difficilement raison sur ce chapitre, ayant la faiblesse de grandir sa valeur à ses propres yeux, parce que ses émules ou ses rivaux s'obstinaient à la nier.

Connut-il, à vrai dire, la jalousie mesquine, l'envie dégradante de qui le dépassait en gloire ou en succès ? Est-il juste d'écrire « que l'égalité était sa fureur, parce que la supériorité était son martyre... que le génie ne lui était pas moins odieux que l'aristocratie, parce qu'il aurait voulu niveler la création (2) ? » Ce sont boutades de poète, chez qui l'harmonie des périodes dissimule trop souvent l'indigence de l'information. Combien nous préférons l'explication personnelle de Marat, quand il consent à nous faire une confidence sincère, sans souci des suffrages de la galerie.

Marat est ou se croit persécuté, cela n'est pas douteux.

(1) Article *Marat* de la Biographie Rabbe.

(2) Lamartine, *Histoire des Girondins*.

J'ai lutté tant de fois, écrit-il le 20 septembre 1791, contre les coups de la fortune ; j'ai été l'objet de tant d'attentats, de tant d'outrages, de tant de diffamations ; j'ai été environné de tant de périls, je leur ai échappé d'une manière si peu commune, qu'il n'est peut-être aucun roman dans le monde qui offre plus de traits neufs et piquants que le simple historique de ma captivité (1)...

Certes, il se pose en martyr à bon compte, et souvent nous le verrons se complaire dans cette posture, flatteuse pour son amour-propre et sa vanité démesurée.

Qu'il fût au-dessus de la corruption, il n'est pas jusqu'à ses ennemis qui ne se soient plu à le reconnaître (2). Lui-même le proclamait assez haut pour défier à cet égard la calomnie.

Mes principes sont connus, s'écriait-il avec force ; mes mœurs sont connues, mon genre de vie est connu... Que l'homme honnête qui a quelque reproche à me faire se montre, et si jamais j'ai manqué aux lois de la plus austère vertu, je le prie de publier les preuves de mon déshonneur (3).

Est-ce le langage d'un homme corrompu ? Aussi bien, n'est-ce pas le point vulnérable, la partie découverte qu'ont visée les détracteurs du tribun.

Non, il n'avait qu'une passion, celle de dominer

(1) Hatin, *Histoire de la Presse en France*, t. VI, pp. 8 et 9.

(2) Brissot, *Mémoires*, t. I, p. 358-359.

(3) *Dénonciation contre M. Necker*, p. 63.

dans la carrière qu'il parcourait. L'ambition de la gloire le hantait ; il n'avait pas l'amour de l'argent.

Pourrions-nous, pour étayer cette affirmation, trouver une preuve plus solide que cette page éloquente où, dans un débordement de franchise, il s'accuse, sans fausse honte, de ce travers ?

Né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit, un cœur ouverts à toutes les passions exaltées, surtout à l'amour de la gloire, je n'ai jamais rien fait pour altérer ou détruire les dons de la nature, et j'ai tout fait pour les cultiver... La seule passion qui dévorait mon âme était l'amour de la gloire ; mais ce n'était encore qu'un feu qui couvait sous la cendre...

Les hommes légers qui me reprochent d'être une tête verront ici que je l'ai été de bonne heure ; mais ce qu'ils refuseront peut-être de croire, c'est que, dès mon bas âge, j'ai été dévoré de l'amour de la gloire.

A cinq ans, j'aurais voulu être maître d'école, à quinze professeur, auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme j'ambitionne aujourd'hui la gloire de m'immoler pour la patrie. J'étais réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt et un. Dès l'âge de dix ans, j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse. A part le petit nombre d'années que j'ai consacrées à l'exercice de la médecine, j'en ai passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes, et dans la méditation.

Je crois avoir épuisé toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats.

J'ai huit volumes de recherches métaphysiques et physiologiques sur l'homme. J'en ai vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique. Plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. Mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature, où lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles.

Le morceau est d'une facture brutale, mais comme il est énergiquement brossé! Il est dans *l'Ami du peuple*, dans ces feuilles volantes où des chiffonniers de l'histoire n'ont voulu découvrir « que la rancune médiocre du médecin sans pratiques, de l'écrivain sifflé, de l'inventeur méconnu (1) ».

Que Marat eût la rancune tenace, que la recherche d'un idéal de souveraine justice lui ait fait juger, plus que sévèrement, les hommes et les événements, nous n'y contredirons pas. Il avait longtemps attendu la récompense de ses efforts, on continuait à l'ignorer ou à le mépriser; de là à se croire entouré d'un cercle d'ennemis acharnés à le perdre, il n'y a qu'un pas : un écart de régime, une fluctuation du tempérament ont vite aidé à le franchir.

(1) De Goncourt, *Histoire de la Société française sous la Révolution*

Est-ce à dire, comme l'écrit Taine (1), que Marat confine à l'aliéné, et en offre les principaux traits ?

Est-ce bien ce que nous appelons la folie, cet ensemble de symptômes que l'entomologiste-historien décrit d'abondance : « l'exaltation furieuse, la surexcitation continue, l'activité fébrile, le flux intarissable d'écriture, l'automatisme de la pensée, le tétanos de la volonté, sous la contrainte et la direction de l'idée fixe? »

Ajoutez les symptômes physiques ordinaires : « l'insomnie, le teint plombé, le sang brûlé, la saleté des habits et de la personne ; et, pendant les cinq derniers mois, des dartres et des démangeaisons par tout le corps ».

Nous voyons bien là une dermatose ; mais de l'aliénation mentale, c'est trop dire. A ce compte, le bienheureux saint Labre ou l'héroïque Job mériteraient le cabanon. Diogène, l'intraitable cynique, obtiendrait, sans coup férir, son admission aux *Lunatics Asylums*.

L'auteur des *Origines* poursuit : « A de pareils signes, le médecin reconnaîtrait à l'instant un de ces fous lucides qu'on n'enferme pas, mais qui n'en sont que plus dangereux. » Même il se hasarde à étiqueter la maladie : « c'est le délire ambitieux, bien connu dans les asiles. Deux prédispositions, la perversion habituelle du jugement et l'excès colossal de l'amour-propre, en sont les sources : et nulle

(1) Taine, *Revue des Deux-Mondes*, 1884, pp. 325 et suivantes.

part, ces sources n'ont coulé plus abondamment que dans Marat. »

C'est parler d'autorité sur un des sujets les plus controversés de la pathologie mentale, et nous ne pouvons qu'admirer cette aisance. Combien plus avisé se montre Taine, quand il se contente de rester psychologue ! Combien plus exact ce jugement auquel, pour notre part, nous n'hésitons pas à souscrire, sauf de légères réserves :

« Pendant trente ans, Marat a roulé en Europe ou végété à Paris, en nomade et en subalterne, écrivain sifflé, savant contesté, philosophe ignoré, publiciste de troisième ordre, aspirant à toutes les célébrités et à toutes les grandeurs, candidat perpétuel, et perpétuellement repoussé... Il n'était fait que pour enseigner une science ou exercer un art, pour être un professeur ou un médecin plus ou moins hasardeux ou heureux ; pour suivre, avec des écarts, une voie tracée d'avance... »

Il a la manie des persécutions, dit encore Taine, et il formule son diagnostic en trop bons termes, pour que nous ne citions pas le passage :

« Naturellement le soi-disant persécuté se défend, c'est-à-dire qu'il attaque. Naturellement, comme il est l'agresseur, on le repousse, et après s'être forgé des ennemis imaginaires, il se fait des ennemis réels, surtout en politique, où, par principe, il prêche tous les jours l'émeute et le meurtre ; naturellement enfin,

il est poursuivi, décrété par le Châtelet, traqué par la police, obligé d'errer et de fuir de retraite en retraite, de vivre des mois entiers à la façon d'une chauve-souris dans un caveau, dans un souterrain, dans un cachot sombre. »

Une fois, dit son ami Panis, il a passé « six semaines assis sur une fesse, comme un fou dans son cabanon, seul à seul avec son rêve. Rien d'étonnant si, à ce régime, son rêve s'épaissit et s'appesantit, s'il se change en cauchemar fixe; si, dans son esprit renversé les objets se renversent; si, même en plein jour, il ne voit plus les hommes ni les choses que dans un miroir grossissant et contourné; si, parfois, quand les numéros sont trop rouges, et que la maladie chronique devient aiguë, son médecin veut le soigner (1), pour arrêter l'accès et en prévenir les redoublements. »

Mais n'insistons pas davantage et n'oublions point que nous n'avons voulu qu'étudier la carrière scientifique de Marat.

Si l'esprit politique de l'*Ami du peuple* ne nous appartient pas (2), on ne nous contestera que le

(1) MICHELET, *Histoire de la Révolution*, II, 89 : raconté par M. Bourdier, médecin de Marat à M. Serres, le physiologiste. (*Note de Taine.*)

(2) Bougeart, Chèvremont, Vermorel, etc., ont écrit des volumes sur la vie politique de Marat. Nous y renvoyons nos lecteurs.

médecin et l'homme de science relèvent de notre compétence. Nous estimons que nous avons quelque droit de peser sa valeur à ce point de vue tout spécial, appuyant notre opinion sur la lecture raisonnée de ses œuvres, et la fortifiant des appréciations qu'ont portées sur elles tant les critiques contemporains, que la science actuelle.

Hors son côté technique et documentaire, notre travail poursuit cet unique but : aider les historiens à écrire, sur de nouvelles données, une biographie, complète et définitive, d'un homme dont le rôle n'a pas été, jusqu'à ce jour, encore nettement élucidé.

L'HOMME PRIVÉ

I

LES DEUX MARA

Divers et contradictoires sont les jugements qui ont été portés sur Marat.

Pour Mme Roland, c'est un « monstre » ; qui n'a rien de commun avec la nature humaine, enchérit un détracteur acharné (1).

« Un limier altéré de sang, un loup enragé », souligne Walter Scott.

Un « charlatan d'une imagination folle, d'un caractère haineux et d'un cœur féroce », ainsi le peint le comte de la Bédoyère ; un énergumène, le caractérise dédaigneusement Sainte-Beuve ; un empirique, dit simplement Chalmers.

Carlyle, se départant de la sérénité froide de l'historien, s'emporte jusqu'à l'invective : « Médecin des chevaux, médecin des chiens, *horseleech*, *dogleech* », sont des épithètes plus que désobligeantes, inexactes.

(1) Briot, cité par Ashbee, *Marat en Angleterre* (Paris, 1891).

Mais voici l'outrage : « Homme répugnant, extérieurement et intérieurement, homme maudit, jeu cruel de la nature, sombre oiseau de l'espèce des alcyons ; le chagrin, l'incurable Philoctète Marat. »

D'autres l'ont vu sous un jour différent, l'ont jugé avec plus d'indulgence ; des adversaires n'ont pas craint de vanter ses mérites : tel, le royaliste Beaulieu, osant avancer qu' « il n'était ni sans moyens naturels, ni même sans une instruction assez étendue ».

Fabre d'Églantine, qui l'avait personnellement connu, écrit qu' « il avait du génie, de l'esprit, de l'érudition et du goût, de grandes vertus, quelques défauts, mais point de vices ».

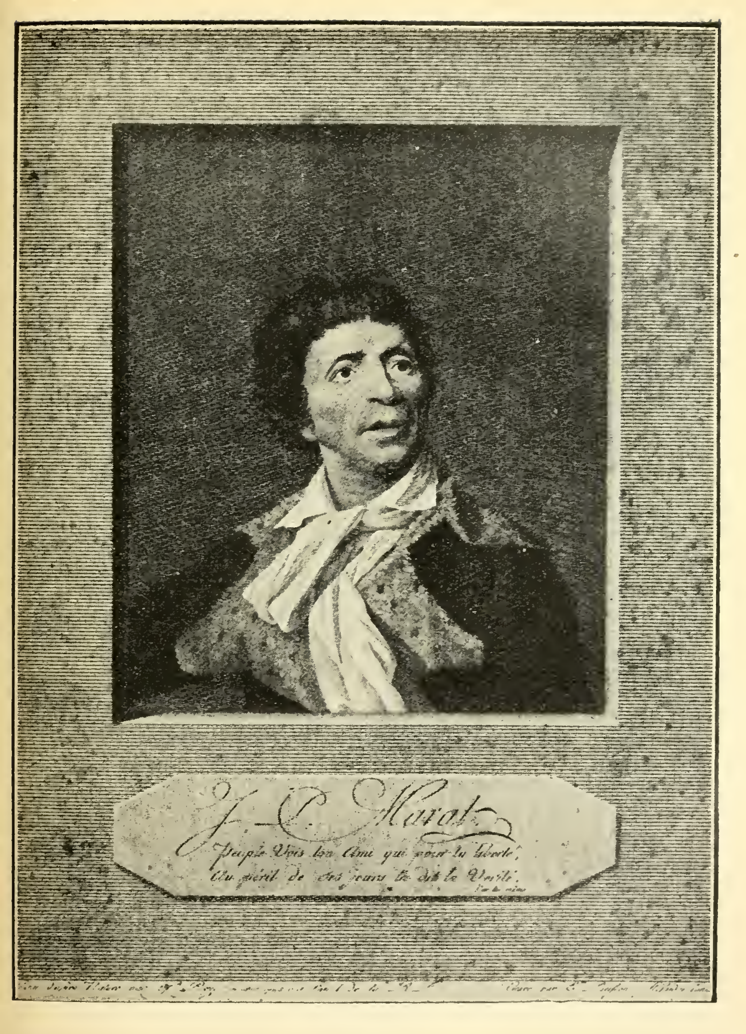
Camille Desmoulins l'appelait le divin Marat. Saint-Just lui trouvait « une âme pleine de sens, mais trop inquiète... ».

Honni par les uns, exalté par les autres (1), Marat a fait naître autant de panégyriques que de pamphlets, et l'on a quelque embarras à le juger sans partialité.

Le juger, disons plutôt l'expliquer.

Laissons à d'autres, s'il leur convient, le souci

(1) Nous aurions pu encore citer l'opinion de deux de ses biographes : un Français, Paul Lacroix, l'appelle « le savant profond et hardi, le philosophe sagace et intelligent, le moraliste sensible et passionné, l'écrivain pittoresque, assez élégant mais peu correct, le législateur sage et humain... » Et l'Anglais H. Morse Stephens en fait « un personnage très calomnié dans la vie privée, un gentleman de haute éducation ».



J.-P. MARAT.

(Peint, d'après nature, par Boze, en avril 1793; gravé par Beisson.)

d'une justification ou d'une apologie; c'est un essai d'explication psycho-physiologique que nous voudrions, tenter, ne nous dissimulant ni la difficulté de la tâche, ni peut-être la vanité du résultat.

« On apprend mieux à connaître Marat dans la partie de sa vie qui a précédé la Révolution que dans celle qui a suivi », écrivait déjà Brissot (1), un contemporain du personnage, et il en donnait cette plausible raison : « Depuis 1789, il a été constamment sur les tréteaux. Auparavant, on le voit chez lui et plus au naturel. »

On est, généralement, mal informé sur cette première période de la vie du tribun, que son rôle pendant la Révolution a fait trop oublier.

Pour à peu près tout le monde (l'observation est trop exacte pour que nous ne la contresignions pas) (2), Marat est resté ce qu'il fut aux yeux de ses collègues à la Convention, des Girondins et de la plupart des Montagnards, une « bête féroce » : le mot est de Buzot. Un « insensé », le qualifie le dantoniste Baudot, un médecin, il importe de le faire remarquer; et quand Taine caractérisera Marat un « fou lucide et monstrueux », il ne suivra qu'une tradition.

(1) *Mémoires*, t. I, p. 365.

(2) Elle est de M. Léopold Lacour (v. son étude sur « Marat féministe », parue dans la *Grande Revue*, il y a quelques années.)

Sans entrer dans le vif du débat, Marat présenta-t-il, véritablement, des signes d'aliénation ?

On a noté de l'asymétrie de la face, stigmate appréciable ; mais a-t-il toute l'importance qui lui a été attribuée ? Par contre, qui ne conviendrait que Marat fut atteint, à un degré éminent, du délire des persécutés ?

A l'exemple des monomanes de son espèce, il avait, de lui-même et de tout ce qui en émanait, l'idée la plus haute; se plaignant sans cesse qu'on n'eût pas rendu suffisamment justice à ses mérites, prêtant à ceux qu'il croyait ses ennemis les plus extravagants desseins, se vantant de déjouer « les ressorts secrets, les ruses, les menées, les artifices » de ceux qu'il s'imaginait ligués contre lui.

A une époque, il voit des émissaires constamment attachés à ses pas. Ses lettres sont interceptées ; les libraires, aux gages du gouvernement, portent entrave à la publication de ses ouvrages. Les « éditeurs des papiers-nouvelles » refusent de les annoncer, « même à prix d'argent », et ne donnent aucune raison de leur refus.

Marat, alarmé, redoute les « attentats auxquels un ministre audacieux pourrait se porter contre lui » ; et, pendant six semaines, il place une paire de pistolets sous son chevet (1) ; mais le ministre, averti, juge sage de ne pas se présenter.

(1) V. la *Révolution Française*, 14 février 1884.

Cet accès de vanité morbive ne saurait, évidemment, suffire pour formuler un diagnostic ; mais il nous autorise à classer le personnage parmi les malades de l'orgueil, si on se refuse à le compter au nombre des persécuteurs persécutés.

Sans doute, il n'est pas atteint au même degré que son compatriote J.-J. Rousseau, dont il se proclame l'admirateur enthousiaste, le disciple fervent ; mais il offre avec son modèle bien des points de comparaison.

Il eut, au moins, ce point de commun avec le philosophe de Genève : la sensibilité. Cette « âme sensible », il la tenait de sa mère qui, seule, avait, selon son expression, fait éclore dans son cœur « l'amour de la justice et de la gloire ».

II

LES ASCENDANTS DE MARAT

On aime à être renseigné sur les mères des grands hommes, pour la part qu'elles ont pu avoir à la formation de leur caractère.

Tout ce qu'on sait de la mère de Marat, c'est qu'elle était des environs de Genève, et qu'elle s'appelait Louise Cabrol, un nom d'origine française. Elle était, présume-t-on, issue de protestants français réfugiés en Suisse.

Son père, fils de David Cabrol, de Castres en Languedoc, exerçait la profession de perruquier. Il avait été reçu *habitant* de Genève le 15 octobre 1723. De juillet 1725 à juin 1734, il eut six enfants de sa femme, Pauline-Catherine Molinier, fille de Bernard Molinier, perruquier comme lui ; il l'avait épousée le 14 octobre 1723. Bernard Molinier, comme son gendre, était un réfugié français, qui était venu se fixer à Genève pour raison de religion,

Louise Cabrol n'avait que seize ans, quand elle épousa Jean Mara, fils d'Antoine Mara, de Cagliari, en Sardaigne.

Le père de Marat était peintre et dessinateur. Il s'était fixé à Genève vers 1740 et avait été reçu *habitant* l'année suivante (10 mars 1741); son mariage avait eu lieu trois mois auparavant, le 21 décembre 1740 (1).

Jean Maxa Bonfils

SIGNATURE DU PÈRE DE MARAT.

On a prétendu que les Mara, ne pouvant s'avouer Juifs, s'étaient faits protestants. Nous n'y contredi-

(1) Voici le texte du contrat : « Contrat intervenu entre sieur Jean, fils du sieur Antoine Maxa Bonfils, peintre et dessinateur, natif de Caillary, dans l'île de Sardaigne, demeurant dès quelque temps en cette ville de Genève, d'une part, et demoiselle Louise, fille du sieur Louis Cabrol, native d'autre [part]. L'épouse est assistée de dame Catherine Molinier, sa mère, et du sieur Jacob Molinier, son oncle, sans parler de son père. » L'acte se termine ainsi : « Fait et passé audit Genève, en la maison du sieur Jacques Rey, présens sieur Paul Abraham Mendez, de Venise, demeurant en cette ville et Jacques Favre des Verrières, de la comté de Neufchâtel, témoins signés et soussignés avec ledit époux, et les père, mère et oncle de l'époux, et moy notaire, non ladite épouse pour ne savoir, de ce enquize... » Cet acte se

sons pas, mais nous réclamons des preuves. Nous devons seulement à la vérité de dire que l'on trouve mentionné, parmi les témoins qui ont signé au contrat de mariage, un nommé Paul-Abraham Mendez, d'autres écrivent Mendes, « ci-devant juif vénitien ». Mais cela constituerait tout au plus une présomption.

Pour nous en tenir aux certitudes, le père de Marat dut arriver en Suisse avec quelques ressources. Il fonctionnait à cette époque, à Genève, une *Bourse italienne*, sorte d'institution charitable pour secourir les réfugiés italiens ; or, Jean Mara ne figure pas sur ses registres, alors que son témoin Mendes s'y trouve inscrit, pour une faible somme, il est vrai (1).

Il ne fit qu'un court séjour à Genève, puis il vint se fixer à Boudry, petite ville de la principauté de Neuchâtel.

trouve dans les minutes du notaire Marc Fornet, conservées aux Archives de Genève, vol. LXVI, f°s 219-220. Il résulte de ce document que le père du futur conventionnel était *peintre* et *dessinateur*, et non docteur en médecine, comme il a été dit. Quant au nom de *Maxa*, que le notaire a mis partout, en guise de correction, sur une autre orthographe qu'on ne peut déterminer, est-elle le résultat d'un mauvais déchiffrage de la signature de Jean Mara ; provient-elle d'une prononciation défectueuse du patois de l'île de Sardaigne ? Les deux hypothèses ont été émises. Pour ce qui est du surnom de *Bonfils*, on l'explique en disant que Jean Mara aurait pu, grâce à ce subterfuge, échapper aux poursuites dont il faillit être l'objet.

(1) « Du 3 juin 1742, on a résolu de donner quatre écus au nommé Mendes, ci-devant juif vénitien qui a été malade » *Registres de la Bourse italienne*, vol. de 1726-1753, p 169.

Que venait faire à Boudry ce Jean Mara, natif de l'île de Cagliari ? Y exercer sa profession de peintre-dessinateur : en 1747, on le trouve employé à ce titre dans la fabrique des sieurs Clerc et Cie.

Le 21 avril 1765, il recevait la bourgeoisie de Boudry, moyennant la somme de 400 livres, payée comptant, environ 240 francs.

Quand survinrent les troubles du pays, en 1768, se voyant à la veille de manquer de pain, il conçut le projet de revenir à Genève renouveler son habitation, « ce qu'il exécuta le lundi de Pâques, muni des certificats de Messieurs les quatre Ministraux et Pasteurs de la ville, datés l'un du 1er et l'autre du 2 avril (1) ».

Malgré la protection de S. Exc. milord Keith, qui l'avait engagé à fixer sa résidence à Neuchâtel, le père Mara se vit obligé de déménager en toute hâte et de précipiter son départ pour Genève, muni d'un sauf-conduit.

Il arriva dans cette dernière ville le 15 mai (1768). Le 19, alors qu'il se croyait en sûreté et à l'abri des persécutions, il recevait une lettre anonyme, insultante et menaçante (2), où sa femme et ses filles étaient odieusement injuriées.

(1) *Musée Neuchâtelois*, 1864.

(2) Voici le texte de cette singulière épître :

« A Madame Mara, femme de Monsieur Mara, à Genève.

« Neuchâtel, 19 may 1768.

« Madame, comme vous êtes la plus diabolique langue qu'il

Dans une requête envoyée à « Monseigneur le Vice-Gouverneur et à MM. du Conseil d'État », Jean Mara demandait raison de ces calomnies, en

y ait jamais eu dans notre ville, une insigne menteuse, une insigne médisante, qui ne cesse de nuire à son prochain par sa langue, je veux vous faire connaître à Genève, j'écris à différentes personnes à qui je vous dépeins sous vos véritables couleurs, de même que vos enfants qui vous ressemblent, votre fils, le borgne (*a*), est un insigne vaut rien ; c'est lui qui a fait le plus de mal à l'avocat général. Oui, encore une fois, vous êtes une insigne menteuse, une très mauvaise langue, une médisante, une femme qui ne vaut rien, que chacun méprise, et qui est trop méprisable. Votre mari ne vaut pas mieux. C'est un fieffé hypocrite, un caffard. Adieu, changez votre conduite. J'oubliais de vous dire que partout où je pourrais vous faire connaître, je le veux faire, j'ai déjà écrit à quatre personnes incognito ce que vous êtes et j'ai encore six lettres à écrire pour vous dépeindre et vos enfants ce que vous êtes, sans oublier votre coquin et votre hypocrite de mari. J'avais résolu d'écrire à Madame Joly, mais je ne veux pas le faire, modérez votre infernale et diabolique langue. Ce n'est pas tout, il se trouvera bien des choses qu'on vous prépare. »

Et sur une autre feuille :

« Vos filles sont toutes propres pour être à Genève, aussi bien que votre mari, tous ceux qui viendront aux treize cantons et à la maison de ville je veux vous faire connaître à eux, plût à Dieu qu'on vous arrachât votre langue, comme on a arraché l'œil à votre coquin de fils. Votre mari fera bien le bonhomme Genève, vous n'y serez pas longtemps sans vous faire connaître, n'importe je veux écrire des lettres anonymes tant que je pourrai, il y a ici plusieurs enfants qui veulent le faire, on

(*a*) L'enfant dont il est ici question est sans doute *David* Mara qui, lors de l'émeute, était âgé de douze ans. *Jean-Paul* avait, à cette époque, vingt-cinq ans et voyageait en Europe.

même temps qu'il sollicitait la protection de Leurs Seigneuries (1). Cette requête était accompagnée d'une lettre adressée au secrétaire d'État, dont il implorait l'assistance et l'appui.

Le père de Marat mourut le dimanche 26 janvier 1783, à 4 heures du soir. L'acte de décès (2) le désigne comme *maître de langues*, qualité qu'on retrouve dans l'inventaire des biens « délaissés par S[r] Jean Mara maître de langues, demeurant en cette ville ». Cet inventaire, daté des 8 et 28 février 1783,

veut vous procurer des désagréments tant qu'on pourra, vous le méritez, adieu, diabolique langue calomniateuse (*sic*), imposteuse, menteuse, médisante, guenipe, gueuse, femme de renégat. » *Musée Neuchâtelois*, 1864, 126.

(1) « Comme le contenu de ladite lettre, y était-il dit, est une imposture insigne accompagnée de menaces qui, outre l'honneur, pourraient aussi exposer la vie à des coups clandestins et unestes, et que l'exposant, sa femme et sa famille dépendent immédiatement de la domination du roi de Prusse (*a*), leur très puissant et très gracieux souverain, dont ils se font et se feront toujours l'honneur d'être de très humbles, soumis et fidèles sujets, étant bourgeois de Boudry, ils réclament sa haute protection et bienveillance, suppliant qu'il playse d'ordonner qu'enquêtes secrètes soient faites de suite au sujet d'en découvrir les auteurs et les punir, quand bon leur semblera. » *Musée Neuchâtelois*, loc. cit., 185-186.

(2) « Du dimanche 26 janvier 1783, 4 heures soir, J.-B. Mara, habitant, maître de langues, âgé de 79 ans et demi, mort de fièvre inflammatoire, rue du Perron. » *Reg. des décès*, vol. de 1780 à 1786, p. 171.

(*a*) C'est probablement à cette particularité que Marat dut d'être parfois appelé, dans les pamphlets du temps, *l'Araignée prussienne*.

comprend : 1° 44 numéros de meubles, batterie de cuisine, etc., le tout estimé (ou vendu ?) 520 florins; 2° un numéro 45, ainsi conçu : « la bibliothèque du deffunt a été vendue au poids, à 6 sols la livre. Elle a pesé 134 livres, fait 77 florins »; 3° « nentillage », ses draps et linge, 7 numéros, faisant 41 florins. Total : 638 florins (1).

L'héritage du père Mara était de mince valeur; aussi les enfants s'étaient-ils, pour la plupart, mis à apprendre un métier manuel.

L'aînée des filles, *Marie*, née à Boudry, en 1746, est souvent appelée *Marie Madeleine*. Comme sa sœur et son frère cadet, elle revint à Genève avec son père et, du vivant de celui-ci, épousait, le 21 juillet 1782, à Genève, Gédéon-Isaac Brousson, fils d'Antoine Brousson. Sa signature figure, avec celle d'un de ses frères, Jean-Pierre, au bas d'une pétition envoyée à la Convention par « la famille de l'infortuné Marat » demandant justice contre le « scélérat qui a revêtu des habits de femme », pour assassiner l'*Ami du Peuple*. L'acte de décès de cette sœur de Marat porte la date d'octobre 1817.

Son autre sœur, *Albertine*, naquit en 1760, et non en 1758, comme l'a écrit Chèvremont, ou en 1757, si l'on s'en rapporte à la *Nouvelle Biographie générale*.

(1) Invent. après décès, vol. 772.

Le 4 février 1783, peu de jours après la mort de son père, « un curateur fut nommé à Albertine, *âgée de vingt-deux ans*, et à Jean Mara (1), âgé de quinze ans, mineurs ». Ainsi nous est confirmé l'âge d'Albertine, dont l'acte de baptême, retrouvé dans les registres de Neuchâtel, porte la date de 1760 (2). Albertine Marat fit le commerce d'horlogerie et d'aiguilles de montres. A la date du 7 octobre 1786, un contrat d'association était conclu entre Jean-Louis Moré, maître horloger, et demoiselle Albertine Marat. Il y est dit que la demoiselle Marat s'engage à enseigner « audit Sr Moré » tout ce qui concerne son art de faiseuse



ALBERTINE MARAT.
(D'après une miniature du Musée Carnavalet.)

(1) V. sur Jean Mara les pièces justificatives A et B.

(2) « 1760, le mardi 1er juillet, M. Henri-David Petitpierre a batizé Charlotte-Albertine, fille de Jean Mara et de Louise Cabrol. Parrain : M. Jean-Frédéric de Montmollin ; marraine, Mlle Charlotte-Albertine Paré, représentée par Mlle Marie-Barbe de Montmollin. » *Musée Neuchâtelois*, loc. cit.

d'aiguilles de montres, « autant qu'il le pourra comprendre ».

Outre ces deux filles, les époux Mara eurent quatre fils. *Jean-Paul* était l'aîné.

Vint ensuite au monde, en 1745, *Henri* Mara, qui partit de bonne heure pour la Russie, où il parcourut une carrière brillante. Le gouvernement russe avait fondé, à Saint-Pétersbourg, une maison d'éducation modèle, pour la jeunesse aristocratique de l'empire, le lycée de Tsarkoië-Selo. Presque tous les professeurs de cet établissement étaient des étrangers, élevés dans l'esprit libéral du temps. Henri Mara professa la littérature française, sous le nom de M. de Boudry (1). M. de Boudry compta parmi ses élèves le futur prince Gortchakoff ; l'éminent diplomate fit honneur à son premier maître.

Nous n'avons que peu de renseignements sur Henri Marat. Brissot rapporte, dans ses *Mémoires* (2), qu'il fit le pèlerinage de Ferney avec un jeune frère de Marat, *non moins original que lui.* « Il avait jeté quelques écrits dans le torrent politique qui agitait alors Genève. Il y était peu connu, et sa famille n'étant pas à l'aise, il prit le parti de passer en Russie et d'embrasser la carrière du préceptorat, où l'on peut gagner de l'argent, si l'on n'y gagne pas de la considération... »

(1) Julian KLACZKO, *les Deux Chanceliers* (Paris, Plon, 1876).
(2) T. II, 135.

Un deuxième frère de Marat, *David*, naquit le 15 février 1756 (1). L'histoire est muette sur son compte. L'allusion qui y a été faite plus haut semble indiquer qu'il fut, dans son enfance, plutôt turbulent.

David Marat avait étudié la théologie à Genève.

Le quatrième fils vit le jour le 23 janvier 1767 (2). Il reçut les prénoms de *Jean-Pierre*. Il se fit connaître par son habileté dans la fabrication des aiguilles de montres et des compensateurs (3). Il se fixa à Genève.

(1) Dans les Registres des baptêmes de Neuchâtel, on lit : « 1756, le samedi 21 février, M. Cartier a batizé David, fils de M. Jean Mara de Cagliari, en Sardaigne, et de dame Louise Cabrol. Parrain : M. David Huguenin, conseiller d'État et chancelier ; marraine : Mme Judith-Esther Sandoz, sa femme.

(2) Le 27 janvier 1767, « M. Dardel a batizé Jean-Pierre, né le 23 janvier, fils de M. Jean Mara, bourgeois de Boudry, et de Mme Louise Cabrol native de Genève. Parrain : M. l'officier Louis Brun ; marraine : Mlle Mardemmes, fille de M. Sandoz de Rozières. »

(3) Le catalogue Benjamin Fillon (séries 3 et 4, pp. 71-77) indique une « recommandation de Soulavie, résident de France à Genève, aux représentants du peuple de Commune-Affranchie (Lyon), en faveur de *Jean-Pierre* Marat, » indiqué par erreur comme né en 1756 (à moins qu'il ne s'agisse de *David*, né en effet à cette date), « qui s'est procuré sept cents pièces de drap bleu pour l'habillement de nos troupes. » Il est également question, dans le même catalogue, de l'autre frère de Marat, *Henri*, né en 1745, « qui prit quelque part à la Révolution de Genève en 1782, dans les rangs des démocrates, publia à cette occasion divers pamphlets, puis passa en Russie. » D'après la même source, Marat aurait eu une sœur nommée *Marie-Anne*, née à Boudryen 1746, qui aurait été mariée à un sieur Olivier. Ne l'aurait-on pas confondue avec *Marie* ou *Marie-Madeleine*, dont il

Le 4 avril 1791, il se mariait, à Vandœuvres, près Genève, avec la fille d'un bijoutier (1). Il serait mort à Calsruhe, vers 1846, âgé de soixante-dix-neuf ans.

C'est de ce dernier que descendent les représentants actuels de la famille. Un de ses fils, *Jean-Paul-Darthé* Marat s'établit à Genève; il avait demandé, en 1843, l'autorisation de reprendre le nom hispano-sarde de son grand-père *Mara*, ce qui lui fut accordé. Sa belle-fille, Mme E. Mara, a publié, en 1872, à Genève, un roman, sous le titre de : *Lina Dale*.

a été plus haut question; se serait-elle mariée en secondes noces avec cet Olivier, ou s'agirait-il d'une troisième sœur? Nous n'avons pu éclaircir ce point généalogique. Sur le beau-frère de Marat, v. la pièce justificative C.

(1) « 4 avril 1791. Contrat de mariage entre Sr Jean-Pierre Mara, horloger, fils mineur de Jean Mara, habitant, décédé, et de défunte Louise Cabrol, agissant sous l'autorité du sieur Gédéon Brousson son beau-frère, finisseur de dentures, natif, son curateur, établi par acte fait en la justice de cette ville, le second du courant, et demoiselle Jeanne-Louise, fille mineure du sieur Louis-Gabriel (*Minutes du notaire P.-L. Girod*, vol. VI, pp. 115-118). L'époux signe J.-Pierre Mara (Communication de M. Dufour, de Genève).

III

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE MARAT

C'est à Boudry qu'a vu le jour, le 24 mai 1743, et qu'a été baptisé, le 8 juin de la même année, sans parrain, et avec, pour marraine, sa grand'mère, Jean-Paul Marat, qui va désormais nous occuper.

La maison natale du futur démagogue était située dans le bas de la ville, entre le bureau de la Préfecture et l'auberge dite du Lion. Cette maison, petite et basse, ne se distinguait en rien des immeubles voisins. Le rez-de-chaussée était occupé par une boutique d'épicerie.

L'aspect général de l'immeuble ne s'est guère modifié ; il appartient (1) à un hôtelier, et la boutique du bas a disparu. Il reste à l'étage une grande chambre, basse de plafond, avec une fenêtre

(1) Du moins, il appartenait à la date de 1901 (V. l'article du *Temps*, du 30 août 1901).

à trois pans, qui donne seule quelque cachet à la façade.

Cette pièce, que l'on assure être la chambre où naquit Marat, sert aujourd'hui de billard. On n'y trouve, en fait de reliques, que deux portraits de notre héros, accrochés au mur et, à côté de l'un d'eux, l'image de *l'ange de l'assassinat* ! Singulier rapprochement, qui atteste l'éclectisme de celui qui le ménagea.

On sait peu de chose sur l'enfance de Jean-Paul Marat. A s'en rapporter à ses propres déclarations, il aurait vécu, jusqu'à l'âge de seize ans, en Suisse, son pays natal.

Il avait commencé ses études à Neuchâtel. La bibliothèque municipale de cette ville possède un dictionnaire latin-français (1), aux feuillets maculés d'encre, et portant la signature : *Jean-Paul Mara*. Ce n'est que plus tard qu'il ajoutera un *t* final à son nom, pour lui donner une allure plus française (2).

(1) Ce dictionnaire aurait, nous dit-on, figuré à l'Exposition nationale au profit des incendiés de Travers, en 1866.

(2) « Le conventionnel a jugé bon d'ajouter un *t* final à son nom, pour le rendre plus français, *t* qui ne se trouve ni dans son acte de naissance, ni dans aucun de ceux des membres de notre famille. » Ces lignes sont extraites de la lettre écrite de Genève, le 2 juillet 1867, au bibliographe de Marat, M. Chèvremont, par M. Jean Mara, directeur de l'enregistrement et du timbre. M. Chèvremont possédait, en outre, plusieurs lettres du frère de M. Mara, de Genève, M. Louis Mara, chef de la

Il reconnaît lui-même qu'il était d'un naturel indomptable. On a rapporté un trait qui peint son caractère. Il avait onze ans. Puni, injustement selon lui, il refuse pendant deux jours d'aller à l'école et, pendant ces deux jours, se prive de toute nourriture.

Ses parents, ne pouvant venir à bout de son obstination, l'enferment dans une chambre : il ouvre la croisée et se précipite dans la rue. Il en résulta une blessure au front, dont il garda toute sa vie la cicatrice.

Gamin têtu et violent, ainsi nous apparaît-il dès son jeune âge.

Et quel orgueil, pour mieux dire quelle vanité hypertrophiée ! A cinq ans, il aurait voulu être « maître d'école ; à quinze ans, professeur ; auteur à dix-huit ; génie créateur à vingt... » Ce sont ses propres déclarations.

Son père avait beaucoup contribué à cette éducation.

De bonne heure, le jeune Marat s'était familiarisé avec la plupart des langues européennes. Il avait appris le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand et même le hollandais, sans préjudice des

comptabilité générale de la Société des Forges et des Hauts Fourneaux de Denain et d'Anzin. Ce dernier signait toujours *Mara* sans le *t* final. Par contre, la sœur de Marat, Albertine, signait Marat avec le *t*. Le *t* fut supprimé à la suite d'un jugement rectificatif du tribunal civil de Genève (12 septembre 1843).

langues mortes, comme le grec et le latin (1). Un bibliothécaire suisse, M. Félix Bovet, a rapporté qu'il eut entre les mains un exemplaire du *Florus franciscus*, du P. Berthault, appartenant à Marat. On lisait, sur la garde du volume, le nom du futur conventionnel, accompagné de ce qualificatif étrange, mais significatif : *Étudiant en Humanité* (2) !

Le désir ardent de s'instruire poussa de bonne heure Marat à tenter les aventures, à entreprendre de lointains voyages. Il n'avait pas plus de dix-sept ans, lorsqu'il sollicita du roi Louis XV la faveur d'être attaché à l'expédition de l'abbé Chappe d'Auteroche, envoyé à Tobolsk pour observer le passage de Vénus sur le soleil. Probablement en raison de son jeune âge, sa demande ne fut pas agréée (3).

Cet échec ne le rebuta pas. Il était plus que jamais décidé à parcourir le monde, afin de s'initier aux mœurs et aux lois des peuples, et aussi pour s'assimiler plus parfaitement leur langue. La mort de sa mère leva ses dernières hésitations.

Résolu à conquérir une situation, Marat quitte la Suisse (4) et se rend d'abord en France.

(1) Alf. Bougeart, *Marat, l'Ami du Peuple*, I, 13.

(2) Le Quérard, 1856, 464 et sq.

(3) Chéron de Villiers, *Marie-Anne-Charlotte de Corday.*

(4) Marat parle rarement de la Suisse dans ses écrits. On a seulement noté qu'en 1778, une société helvétique, ayant demandé et mis au concours un plan de Code pénal, Marat lui



MAISON NATALE DE J.-P. MARAT
A Boudry, comté de Neuchâtel.

Sa première étape fut Bordeaux, où il séjourna deux ans. Pendant ce temps, il fut le précepteur d'un des enfants de M. Paul Nairac.

A l'époque où débutait le mouvement révolutionnaire, les Nairac étaient à Bordeaux depuis plus d'un siècle. Ils étaient établis, comme raffineurs, dans une maison de la rue du Moulin.

Paul Nairac, le seul de la famille qui ait laissé un nom, naquit à Bordeaux, le 2 avril 1735 (1). Le *Dictionnaire des Parlementaires* indique qu'il fut député du tiers aux États Généraux de 1789, et qu'il mourut « à la fin de l'Empire », dans sa ville natale, où il s'était retiré. Il y habitait 14, allées de Tourny, avant de se fixer dans l'hôtel qu'il fit édifier, par le célèbre architecte du grand théâtre de Bordeaux, Louis, au n° 17 du cours du Jardin-Public, aujourd'hui hôtel de Curzay (2).

Paul Nairac est surtout connu comme armateur; il fournit des navires pour le transport des troupes, lors de la guerre d'Amérique. On montre, chez son arrière-petit-fils, un fort beau portrait de Louis XVI, que le roi lui donna en témoignage de gratitude.

On s'étonnerait que le député royaliste ait choisi

adressa son *Plan de législation criminelle*, qu'il fit imprimer à Neuchâtel en 1780.

(1) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 20 mai 1898.

(2) Ces détails sur les Nairac nous ont été donnés par le docteur Gyoux.

pour précepteur le démagogue Marat, si on ne connaissait cette circonstance, que Mme Paul Nairac, née Jeanne-Barbe Welter, était d'origine suisse. Elle dut influer sur le choix de son mari et l'engager à confier à son compatriote l'éducation de ses enfants.

Quoi qu'il en soit, le séjour de Marat à Bordeaux explique comment il a pu prendre part à un concours ouvert, en 1782, par l'Académie de Bordeaux et dont le sujet était l'*Éloge de Montesquieu*. Le travail de Marat qui, d'ailleurs, n'est pas sans mérite, fut rejeté, sur le rapport de de Sèze, de la famille qui compte parmi ses membres l'éloquent défenseur de Louis XVI.

L'ouvrage de Marat avait été trouvé « froid et languissant, manquant également de grâce dans le style, d'énergie dans les pensées et, dans son ensemble, de ces vues philosophiques auxquelles le sujet fournissait un si vaste champ et tant d'occasions de se développer (1) ».

L'Académie de Bordeaux reconnaissait que « Montesquieu ne peut être loué que par des grands écrivains, et les grands écrivains se vouent rarement à la gloire des auteurs ». C'est pour ce motif, qu'elle ne jugea pas bon de décerner la récompense qu'elle

(1) *Éloge de Montesquieu*, présenté à l'Académie de Bordeaux, le 28 mars 1785, par J.-P. MARAT, publié avec une introduction, par Arthur de BREZETZ, avocat, etc. Libourne, 1883.

avait annoncée, le grand écrivain qui l'aurait méritée ne s'étant pas révélé.

« Pour peindre un Alexandre, il faudrait un Apelle », telle est la devise qui accompagnait l'œuvre de Marat ; elle serait une preuve de sa modestie, si elle n'était un simple artifice de rhétorique.

Lorsque Marat rédigea ce mémoire, il avait « promené sa pauvreté vaillante et studieuse » à travers la plupart des pays d'Europe et s'était déjà fait connaître par de nombreuses publications.

Il avait séjourné dix ans en Angleterre : « L'envie de me former aux sciences et de me soustraire aux dangers de la dissipation m'avait engagé de passer en Angleterre », déclare-t-il dans une lettre du 20 novembre 1783.

Bien qu'il n'ait pas précisé la date de son départ pour la Grande-Bretagne, on présume qu'il passa trois ans à Paris et en Hollande, avant de devenir sujet britannique, de par les circonstances.

IV

MARAT EN ANGLETERRE

Dès octobre 1769, Marat exerçait la médecine à Londres (1), quoi qu'il n'ait acquis son diplôme que huit ans plus tard.

Marat paraît avoir également exercé à Newcastle, vers les années 1770 à 1773. On croit généralement que ce fut à l'occasion de ses services philanthropiques pendant une grande épidémie, qu'il reçut le diplôme lui conférant le droit de cité à Newcastle (2).

(1) Cf. *Reprint of twò medical tracts*, by Jean-Paul MARAT, London, 1891, p. 19.

(2) Docteur LONSDALE, de Carlisle, *The Worlhies of Cumberland*, 1873. Un ancien ministre de la marine anglaise, M. Croker, rendit visite à la sœur de Marat, avec son ami, M. Moore, au cours d'un voyage qu'il fit en France, en 1837. Albertine Marat, croyant voir dans cette démarche une preuve du respect des Anglais pour la mémoire de son frère, proposa de lui montrer le diplôme de droit de cité de la ville de Newcastle. M. Croker, s'en rapportant à elle, n'examina pas le document. (Docteur LONSDALE, cité par G. PILOTELLE, *Chronique médicale*, 1er oct. 1899; lettre inédite communiquée par M. Alex. DUVAL.)

Il a longtemps existé dans cette ville plusieurs clubs organisés par Marat, durant son séjour, « sinon totalement, du moins en grande partie ».

Un journaliste de Newcastle a relaté qu'au mois de mai 1865, il eut sous les yeux un exemplaire des *Chains of Slavery* (les Chaînes de l'Esclavage), que Marat avait adressé au « Métier (ou Compagnie) des pelletiers et gantiers ». Ce même publiciste a relevé, dans les journaux locaux, à la date de 1774, que les métiers des « maçons en briques » et des orfèvres et antiquaires avaient reçu aussi des exemplaires de l'ouvrage précité (1).

C'est pendant qu'il était à Newcastle, que Marat aurait été le héros d'une aventure, sur laquelle la lumière est aujourd'hui définitivement faite. L'incident scandaleux auquel il aurait été mêlé mérite d'être conté, ne fût-ce que pour faire justice de ce qu'on a, depuis, reconnu n'être qu'une odieuse calomnie.

Une légende a longtemps identifié Marat avec un personnage des moins recommandables, qui fut, à certaine époque, professeur (sous-maître) à la *Warrington Academy*, et qui avait été condamné à

(1) A la vente des livres de sir Joseph PARKER (1867), il y avait un de ces exemplaires, daté de 1774; c'était un assez bel in-4, imprimé avec un certain luxe typographique. (*Intermédiaire*, 1870, col. 267.)

cinq ans de travaux forcés, pour vol de médailles au préjudice de l'Ashmolean Museum, d'Oxford (1).

Ce particulier s'enfuit en Irlande, fut arrêté a Dublin et condamné à être détenu sur les pontons, à Woolwich. C'est là qu'un de ses anciens élèves de Warrington, natif de Bristol, le rencontra. Il aurait été, ensuite, libraire à Bristol, où il fit faillite; pour ce fait, il fut enfermé dans la geôle de cette ville, jusqu'au jour où il fut libéré par la Société locale de « secours aux prisonniers incarcérés pour de petites sommes ». Un membre de cette Société, qui l'avait personnellement secouru dans la prison de Bristol, l'aurait vu plus tard à l'Assemblée nationale, à Paris, en 1792, et prétendait l'avoir reconnu sous les traits de... Marat (2)!

En ce qui concerne la faillite de Bristol, M. John Taylor, de cette ville, a déclaré qu' « aucune mention d'un fait semblable ne semble exister dans les archives et documents imprimés ou manuscrits ; et toutes les recherches récentes qu'on a pu faire dans ces derniers n'ont fourni aucun témoignage à ce sujet ».

Le crime le plus grave, le vol au Muséum d'Oxford, paraît être une question vidée par la publication d'un extrait du *Book of the Crown Court for the*

(1) *The Academy*, 23 décembre 1882.

(2) *The Monthly Repository*, for 1813, vol. VIII, p. 578 (Ashbee, *Marat en Angleterre* ; extrait des *Annales littéraires de la Société des Bibliophiles contemporains pour* 1890, d'après M. Tourneux.)

Oxford Assises. A M. J.-L. Matthews, clerc des Assises pour la circonscription d'Oxford, on doit le document (1) d'où résulte, que les noms de baptême de Marat étaient *Jean-Paul* ; alors que ceux du personnage qu'on a confondu avec lui étaient John Peter. Les initiales étant les mêmes, l'erreur commise par les fonctionnaires de la prison devient explicable.

D'où venait la confusion ? De l'histoire de la « Warrington Academy » publiée dans le *Monthly Repository* (2), où l'on fait allusion à une note manuscrite placée sur un exemplaire des *Chains of Slavery*, appartenant au British Museum.

La répétition constante de ces accusations méritait une enquête. M. H. Morse Stephens s'y est livré avec une louable conscience et une rare téna-

(1) Publié par M. ASHBEE, dans sa brochure.

(2) Déjà en 1858, M. Henry A. BRIGHT, auteur d'un « aperçu historique de la Warrington Academy », que l'on peut trouver dans *Transactions of the Historical Society of Lancashire and Cheshire*, in-8, vol. XI, session 1858-59, avait tenu à se faire une opinion sur la valeur des arguments apportés par le révérend W. Turner, dans le *Monthly Repository*, pour identifier le Français criminel avec le célèbre révolutionnaire. M. Bright ne put découvrir dans les minutes le nom de Lemaître, et pas davantage celui de Marat. Enfin, conclut-il, « Miss Aikins, à qui je m'adressai, m'informe qu'il y a bien eu quelque alarme (*sic*) au sujet de Marat, mais que des recherches faites il résulte à l'évidence que c'étaient deux hommes différents. » Communication de William E. A. Axon, du 17 janvier 1883, publiée par le journal *The Academy*, le 27 du même mois.

cité. Il résulte de ses recherches (1) qu'il s'agissait, en réalité, d'un certain Le Maître, *aliàs* Maire, *aliàs* Mara, qui avait enseigné, à Oxford, le dessin de « broderie au tambour », sous le nom de John White (2). Auparavant, il avait professé à l'*Unitarian Academy*, de Warrington, et c'est lui qui avait dérobé à l'*Ashmolean Museum* des médailles et une chaîne en or.

Le vol fut commis entre le 3 et le 5 février 1776. Arrêté à Dublin le 26, et reconnu coupable, Le Maître fut condamné, le 6 mars 1777, à cinq ans de travaux forcés.

A rapprocher les dates, il s'agit, bien évidemment, d'une autre personne que Marat. Le 21 novembre 1775, celui-ci publiait, en effet, son *Essay on Gleets*, dédié à l'Honorable Compagnie des Chirurgiens de Londres : il avait été reçu docteur à l'Université Saint-André d'Écosse quelques années auparavant.

Le 1er janvier 1776, Marat datait de Church Street, Soho, quartier de Londres, sa brochure intitulée : *A singular disease of the eyes* (une singulière maladie des yeux). Le 24 juin 1777, il était nommé médecin des gardes du corps du comte d'Ar-

(1) V., pour plus de détails, l'*Intermédiaire* du 10 septembre 1893, col. 55-56.

(2) *The Star*, de Glasgow, 4 mars 1793 (Ashbee cit.).

tois ; il ne saurait donc être le voleur condamné le 6 mars 1777 à cinq ans de *hard labour*.

La cause nous paraît définitivement entendue (1).

Peut-être trouvera-t-on que nous avons trop insisté sur cet épisode, assez confus, de la vie de Marat ; mais le désir de rétablir la vérité, autant que celui de répondre à une assertion légèrement émise (2), nous a engagé, au risque d'être accusé de prolixité, à publier ces détails assez communément ignorés. L'honorabilité même de Marat étant en cause, il importait de tirer les choses au clair. Quelques excitations criminelles qu'on puisse reprocher à l'*Ami du Peuple*, nous nous devions de reconnaître que sa probité était restée hors de toute atteinte.

(1) Pour qui voudrait se renseigner à fond sur l'incident, nous conseillons de consulter, outre les sources citées, *The Globe*, 31 mars 1890. Pour le séjour de Marat en Angleterre, nous signalons la très importante et très intéressante étude parue dans *The Monthly Chronicle of North Country Lore and Legend*, avril 1887.

(2) C'est ainsi que l'éditeur de la Correspondance de Marat, parue en 1908, dit, dans son avant-propos, « que toute l'existence de Marat en Angleterre demeure dans l'ombre ».

LE MÉDECIN

V

MARAT SPÉCIALISTE

On n'a aucune connaissance de ce que pouvaient être les ressources de Marat en Angleterre : il semble, cependant, avoir exercé la médecine, humaine et vétérinaire (1), à Newcastle, pendant trois ans (1770-1773) ; puis à Londres, dans un quartier aristocratique.

Il dût dépenser une certaine somme d'argent, pour l'impression et la publication de ses ouvrages ; mais il n'avait pas de goûts dispendieux, ni des penchants mercenaires. Il se montra toujours très désintéressé et mourut, ceci est bien établi, dans un état voisin de l'indigence (2). L'accusation

(1) *The Monthly Chronicle*, loc. cit.

(2) D'un pamphlet qui porte pour titre : *Anecdotes curieuses et peu connues, sur différents personnages, qui ont joué un rôle dans la Révolution*, nous détachons les lignes suivantes : « Marat, qui jouait la pauvreté, était bien loin d'être pauvre. Il a fait des acquisitions sous le nom de Deschamps. Ce qu'il y a de cer-

de vol portée contre lui, outre que nous en avons démontré la fausseté, n'offrait pas même de la vraisemblance. Et nous sommes tout disposé à le croire sur parole, quand il écrit, en 1790 : « ... Depuis l'âge de seize ans, je suis maître absolu de ma conduite. J'ai vécu deux années à Bordeaux, dix à Londres, une à Dublin, une à La Haye, à Utrecht, à Amsterdam, dix-neuf à Paris. J'ai parcouru la moitié de l'Europe. Qu'on compulse les registres de police de ces divers pays, *je défie qu'on y trouve mon nom pour un seul fait illicite !* Qu'on aille aux informations, *je défie que personne sous le ciel puisse me reprocher une action déshonnête* (1) ! »

tain, c'est qu'il a été lui-même marchander la maison d'un de mes amis qu'on voulait vendre quatre-vingt-quatorze mille livres et que ce pauvre patriote s'entretint, une demi-heure, dans la cour, avec le portier, sur les augmentations qu'il se proposait de faire au bâtiment. » (Pp. 43 et 44.) Plus loin, Coste d'Arnobat, l'auteur anonyme de ce libelle, porte contre Marat cette accusation, aussi peu appuyée de preuves que la précédente : « Bouchotte, ce bas valet de la Montagne, a partagé, depuis peu, entre Marat et Hébert une somme de cinquante mille livres qu'on lui confia on ne sait à quel titre, pour être distribuée aux journalistes patriotes. » (*ibidem*, p. 45). Ce qui enlève toute vraisemblance à ce conte à dormir debout, c'est que le même auteur écrit, quelques pages plus loin (p. 52) : « Les enragés de la Montagne font des orgies à Maisons près Charenton, château loué *par la bande* sous le nom de Deschamps, et où Marat avait un *appartement meublé.* »

Ce n'était donc plus la maison entière qui appartenait à Marat. Il n'y avait qu'un pied-à-terre; et encore, rien n'est moins prouvé.

(1) *Le Publiciste Parisien*, nº 147, 28 juin 1790.

L'incident que nous avons conté nous a fait interrompre la biographie de Marat, force nous est de faire un retour en arrière de quelques années.

En 1772, paraissait à Londres un ouvrage anonyme, mais que l'on sut plus tard avoir Marat pour auteur. C'est un in-8 de 115 pages de texte, plus 6 pages pour les titres, tables, etc. Il porte pour titre : *Essay on the human soul.* Ce volume est devenu fort rare ; le British Museum en possède, toutefois, un exemplaire (1).

Marat réimprima ce premier essai l'année suivante, avec de notables additions et quelques modifications de la version primitive, sous ce nouveau titre : *A Philosophical Essay on man* ; being an attempt to investigate the principles and laws of the reciprocal influence of the soul on the body (2).

(1) M. G. Pilotelle prétendait en posséder également un, qui est passé, croyons-nous, aux mains de M. le professeur Lacassagne (de Lyon). Du même M. Pilotelle nous tenons, que M. Louis Mara, arrière neveu du conventionnel, avait un manuscrit de 12 pages, attribué à Marat et dont le titre suit : « Conséquences de physiologie et de Psycologie (*sic*) ». Il commençait ainsi : « l'âme n'est pas le moteur immédiat du corps..., » et finissait : « Quelles causes plus simples produisirent jamais tant d'effets et d'effets plus surprenans...? » Ce sont évidemment, opine M. Pilotelle, les notes dont s'est servi Marat pour son ouvrage anonyme, paru en 1772 sous ce titre : *Essay on the human soul*, et ensuite pour ses trois volumes *De l'homme*, etc.

(2) Il existe des exemplaires avec cette modification : *Soul and body*, au lieu de : *Soul on the Body* ; et *printed for F. Mersbery*

Cette deuxième édition est datée de Londres, 1773. Elle comprend deux volumes in-8. La traduction française, intitulée : *De l'Homme, ou des principes et des loix* (sic) *de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*, par J.-P. Marat, docteur en médecine, parut à Amsterdam, chez l'éditeur de Rousseau, Marc-Michel Rey, en trois volumes : les deux premiers en 1775, le troisième en 1776.

L'année 1774 avait vu aussi paraître le pamphlet politique : *The Chains of Slavery* (1), traduit en français par l'auteur, l'an premier de la République, à son imprimerie, « rue des Cordeliers, vis-à-vis celle Haute-Feuille ». La traduction française comportait des articles qui ne se trouvent pas dans l'édition originale, et une préface, qui contient des renseignements curieux sur l'origine et l'histoire de ce livre.

Marat y raconte que l'ouvrage était dans son portefeuille depuis bien des années, quand il l'en tira, à l'occasion de la nouvelle élection du Parlement d'Angleterre, en 1774. Ce Parlement, « décrié par sa vénalité, touchait à sa fin. Il s'agissait de pénétrer les électeurs de la Grande-Bretagne de la nécessité

at n° 20, the corner of Ludgate street, au lieu de : *printed for T. Ridley, in Saint-James street.*

(1) L'ouvrage fut d'abord annoncé sous le nom du docteur Mariot ; la faute fut corrigée dans un tirage ultérieur, mais les prénoms étaient encore fautifs, l'imprimeur ayant fait précéder le nom de Marat des initiales J.-T. au lieu de J.-P.

de faire tomber leur choix sur des hommes éclairés et vertueux ». Pour arriver à ces fins, il fallait publier le livre dans la langue du pays, et pour prendre des exemples dans l'histoire d'Angleterre, « dévorer trente mortels volumes, en faire des extraits, les adapter à l'ouvrage, le traduire et l'imprimer ».

Marat ne consacra pas plus de trois mois à cette besogne; durant cet intervalle, il travaillait régulièrement vingt et une heures par jour. A peine prenait-il deux heures de sommeil et, pour se tenir éveillé, il faisait un usage excessif de café à l'eau, dont il faillit mourir, plus encore que de l'excès de travail. Il tomba « dans une espèce d'anéantissement, qui tenait de la stupeur ». Il perdit la mémoire, était hébété et resta treize jours dans ce piteux état, dont il ne sortit que « par le secours de la musique et du repos ».

Ce furent ensuite mille tribulations : les libraires se refusaient à mettre le volume en vente, et même à l'annoncer. De guerre lasse, Marat offrit ce qui lui restait, c'est-à-dire l'édition presque entière, aux sociétés patriotiques du Nord de l'Angleterre, « réputées les plus pures du royaume ; les exemplaires à leur adresse furent exactement remis par les voitures publiques ».

Alors commencent ou plutôt continuent les persécutions. Des émissaires s'attachent à ses pas, gagnent son hôte, son domestique, interceptent toutes ses

lettres, jusqu'à celles de sa famille. Alors Marat, « pour les dépayser » — il veut sans doute dire : pour les dépister — prend le parti de passer en Hollande, à Londres par le Nord de l'Angleterre et visite en passant les sociétés patriotiques auxquelles il avait fait don de son œuvre.

Il séjourne trois semaines à Carlysle, à Berwick et à Newcastle. C'est là que « toutes les menées du ministre » lui furent dévoilées et qu'il apprit que trois de ces sociétés lui avaient envoyé des lettres d'affiliation dans une boîte en or. Le ministre était parvenu à étouffer l'ouvrage, jusqu'à ce que les élections fussent finies ; il ne lui laissa libre cours, que lorsqu'il n'eut plus à redouter le réveil des électeurs.

Marat s'exagère-t-il, à distance des événements, les persécutions (1) dont il prétend avoir été l'objet ? Nous avons tout lieu de le croire ; en dépit de ces tracasseries, il prolongea son séjour en Angleterre d'encore au moins deux années.

Le 15 juillet 1774, il était reçu franc-maçon, à

(1) Le cabinet de Saint-James aurait dépensé, à l'entendre, plus de deux cent mille livres, à corrompre les publicateurs et les journalistes, «pour empêcher qu'il parût à temps. On s'est demandé si Marat avait écrit originairement son livre en anglais : il n'est pas douteux qu'il le composa d'abord en français, puis qu'il le traduisit ensuite en anglais. C'est l'opinion de Chèvremont, qui fait autorité en matière de bibliographie de Marat. Ce qui a pu donner le change, c'est que, d'un bout à l'autre du livre, l'auteur se donne pour un Anglais qui, parlant de la Constitution britannique, dit « notre Constitution », etc.

Londres : nous avons eu son diplôme sous les yeux (1).

Le 30 juin 1775, l'Université Saint-André d'Écosse lui conférait le grade de docteur en médecine.

C'était une sorte de titre honorifique, donné sur la recommandation de deux médecins connus : ceux qui recommandèrent Marat se nommaient Hugh James et William Buchan ; ils étaient docteurs en médecine de l'Université d'Édimbourg (2).

Marat n'eut pas à passer d'examen pour obtenir ce « degré » et, probablement, il ne fut même pas tenu, à cette occasion, de se rendre à Saint-André. C'était la coutume que l'envoi du diplôme suivît le versement des droits.

On a suppose que Marat reçut des diplômes d'autres Université anglaises, parce qu'il s'intitula plus tard : docteur en médecine de *plusieurs* Facultés d'Angleterre ; il est possible qu'il ait dit vrai, mais on n'a pas trouvé trace de son passage tout au moins dans les Universités d'Édimbourg et de Dublin.

Durant son séjour à Londres, avait paru, en 1775,

(1) Cf. *Chron. méd.*, 1er déc. 1906, p. 775. Ce diplôme, sur parchemin, de membre de la Grande Loge maçonnique de Londres, est entouré d'emblèmes et d'attributs. Au dos se trouve le certificat d'affiliation de Marat à la loge *la Bien-Aimée*, d'Amsterdam, le 12 octobre 1774 (*Catalogue B. Fillon*, séries 3 et 4).

(2) *Two medical tracts*, etc., p. 8.

son *Essay on Gleets* (1), dans lequel il parle du traitement des uréthrites chroniques au moyen des bougies, et où il se flatte de guérir, radicalement et dans un court espace de temps, la gonorrhée, par une méthode nouvelle.

Les bougies emplastiques et médicamenteuses dont se servait Marat étaient celles inventées par Daran, qui garda longtemps le secret de leur composition (2), grâce auquel il réalisa une assez grosse fortune. Elles constituaient un énorme progrès sur les bougies grossières qu'on avait fabriquées jusqu'alors.

Le titre exact et complet de la brochure de Marat

(1) L'opuscule a été réédité à Londres, en 1891, avec une introduction de James Blake Bailey, libraire du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre. Il a été tiré à 84 exemplaires, dont 75 seulement mis en souscription. Nous possédons le n° 13, qui nous a été cédé par M. G. Pilotelle. A la suite de *Essay on Gleets*, l'éditeur a mis l'autre opuscule de Marat dont nous reparlerons: *A Singular Disease of the Eyes*, dont il avait paru une édition française le 1er février 1891, alors que l'édition anglaise n'a été publiée qu'au mois de novembre suivant.

(2) Il paraît ne l'avoir révélé qu'en 1770 ; ses premières observations ou, pour mieux dire, son premier traité date de 1745 (*Recueil d'observations chirurgicales sur les maladies de l'urèthre, traitées par une nouvelle méthode;* Avignon, 1745; cf. *Composition du remède de M. Daran*, publiée par lui-même, Paris, 1770, in-8; *ibid.*, 1780, in-12). En réalité, l'invention des bougies remonterait au seizième siècle. (*Hist. abrégée des sondes et des bougies*, par J.-J. Cazenave, Paris, 1875.)

est : *An Essay on Gleets, wherein the defects of the actual method of treating those complaints of the urethra are pointed out, and an effectual way of curing them intrated.* Traduisons pour ceux qui ignorent l'anglais : « Essai sur la blennorrhée (la *goutte militaire*, à proprement parler), dans lequel sont mis en évidence (ou en relief) les défauts de la méthode actuellement en usage pour soigner ces maladies de l'urètre, et où l'on indique un moyen efficace de traiter ces affections. »

Marat a fait suivre l'avant-propos de sa plaquette de cette mention : *Church Street*, *Soho*, 21 novembre 1775. A cette époque, Soho était le quartier aristocratique de Londres.

Marat avait reçu, depuis peu, son diplôme de l'Université Saint-André d'Écosse ; celui-ci est daté du 30 juin 1775 (1).

(1) Ce diplôme, rédigé en latin, appartient aujourd'hui à un descendant de Marat. Notre confrère, le docteur Stauffer, de Neuchâtel, a bien voulu nous en adresser le texte, que voici :

« Nos Universitatis St Andrææ apud Scotos Rector, Promotor Collegiorum Præfecti, Facultatis Artium decanus cæterisque professorum Ordines, Lectoribus salutem.

« Quando quidam æquum est et Rationi congruens ut qui magno studio bonas didicerunt Artes, iidem referant Præmium studiis suis dignum ac præ inerti hominum vulgo, propriis quibus fulgeant honoribus et privilegiis unde et ipsis bene sit atque aliorum provocetur Industria. Quando etiam eo præsertim spectant amplissima illa Jura Universitati Andrææanæ antiquitus concessa, ut quoties res postulat, idoneos quos-

Non loin de la demeure du praticien habitait, dans Golden Square, la grande artiste peintre, Angelica

que in quavis Facultate viros vel summis qui ad eam Facultatem pertinent Honoribus amplificare queat. Quumque ornatissimus vir Joannes Paulus Marat, Artium magister, diligenti sua opera Medicinæ partibus peritiam conciliaverit ut multorum Medicinæ doctorum elegiis insignitus supremum in ista Arte Doctoratus set : gradum promereatur : Hisce, adducti, Magistro Joanni Paulo Marat supra nominato liberam plenamque Profitendi, Docendi, Exercendi quovisque modo Exercendi medicinæ Artem potestatem Indulsimus, Eaque omnia faciendi quæistam omnino Facultatem spectant, atque ipsi Rata habeantur cuncta et singula Privilegia, Commoda, Emolumenta, Honoraria, quæ quidem Medicinæ Doctoribus usquam Gentium competunt, Eum Titulo Graduque Doctoris in Medicina cohonestandum et ab universis dehinc pro Adepto et Doctore dignissimo habendem volumus. In quarum rerum Fidem hasce nostras Privilegii Literas Chirographis nostris confirmatas et communi Almæ Universitatis Sigillo munitas Dedimus Andræopoli, trigesimo die Mensis Junii Anno Domini Millesimo. Septingentesimo Septuagesimo Quinto.

Georgius Hill, Art. Fac. Dec. Ling. Gr. P.
Georg. Hadow, M D. Ling, Hebr. Prof.
Nicolaus Vilant, Math. Prof.

Ja. Murison, Coll. Mar. Præfec Uni. Rector et Promotor.
Andr. Shaw, S. I. P.
Georgius Forrest, M. D. Ph. Nat. Professor.
Joannes Cook, Phil. Mor Prof.
Jacobus Hint, M. D. Med. et Anatomes P. Cand.
Hugo Cleghorn, Hist. Civ. Professor. »

M. Chèvremont, qui a eu la pièce originale entre les mains en a donné la traduction suivante :

Kauffmann, compatriote de Marat, née comme lui, en Suisse. Le savant et l'artiste étaient à peu près de même âge. Brissot, dans ses *Mémoires*, rapporte que Marat l'avait entretenu de sa liaison avec « la célèbre Kauffmann, dont il ne vantait pas moins les

DIPLÔME DE DOCTEUR EN MÉDECINE,
conféré sur certificats à Jean-Paul MARAT.

« Nous, recteur de l'Université Saint-André d'Écosse, directeur, préfets de collège, doyen et professeurs à tous degrés de la Faculté des Arts, aux lecteurs, salut.

« Puisqu'il est juste et rationnel que ceux qui, par une longue étude, sont arrivés à la connaissance des arts utiles, reçoivent un prix digne de leurs études et se distinguent du vulgaire ignorant par des honneurs et des privilèges particuliers, qui leur attirent quelque avantage et les déférences d'un chacun; puisque, parmi les droits immenses accordés dès longtemps à l'Université de Saint-André, elle a celui, toutes les fois que besoin en est, de s'attacher les hommes capables dans chaque partie des Facultés et de les faire participer aux honneurs dont elle jouit; puisque Jean-Paul MARAT, maître très distingué dans les arts, a donné tous ses soins à la médecine depuis plusieurs années et s'est acquis une grande habileté dans toutes les branches de cette science ; avec l'approbation de nombreux docteurs en médecine, il lui a été conféré le grade suprême de *docteur en médecine*; à ces titres, nous avons accordé au maître qui s'est présenté et qui a été nommé ci dessus, la libre et entière liberté de professer, d'exercer de quelque façon que ce soit, l'art de la médecine, et de faire tout ce qui se rapporte à cet art ; de telle sorte que tous les privilèges, avantages, émoluments, honoraires, qui sont accordés en tous pays aux docteurs en médecine, lui soient conférés ; et nous voulons qu'il soit honoré du titre de docteur en médecine et qu'il soit considéré, désormais, par tous,

talents pour la musique que pour la peinture », et sur laquelle il lui conta maintes anecdotes.

Pour en revenir à la brochure sur la goutte militaire, elle est restée longtemps introuvable. L'*Encyclopédie britannique* s'est contentée d'en signaler l'existence; elle n'a été réimprimée, comme nous l'avons indiqué, qu'en 1891. Ce n'est donc qu'après *cent dix-sept ans* qu'on s'est aperçu, à la Société royale, médicale et chirurgicale de Londres, de l'intérêt que pouvait présenter sa publication.

L'*Avis au lecteur*, qui précède l'opuscule, atteste que Marat ne fut aidé, pour la composition de son œuvre, par aucun Anglais, comme il l'avait été pour les *Chaînes de l'Esclavage* et l'*Essai sur l'homme*.

Après avoir réclamé l'indulgence du lecteur pour l'imperfection de sa traduction, l'auteur aborde la

comme docteur reçu et très digne de l'être. En foi de quoi, nous lui avons délivré ce diplôme comme privilège revêtu de notre signature et ceint du sceau de notre puissante Université de Saint-André.

« Donné à Andréapolis, le 30 du mois de juin 1775.

« *Extraits des minutes de l'Université de Saint-André.*

« Saint-André, le 30 juin 1775.

« Devant le Recteur, le professeur Shaw, le docteur Forrest, M. Cook, le docteur Flint, M. Cleghorn.

« L'Université, d'accord, a conféré le degré (grade) de docteur en médecine à Jean-Paul MARAT, praticien en physique, sur les certificats qui sont entre les mains du docteur Hugh James et du docteur William Buchan, médecins à Edimbourg. »

Methode curative de l'Hystericité.

J'ai observé que les filles et les
jeunes veuves attaquées d'hystéricité
guérissent par le mariage
l'écoulement de l'humeur dépravée, et
~~le calme de l'imagination et~~ suppose
la reproduction. le calme de l'imagi-
nation.

FRAGMENT AUTOGRAPHE DE MARAT.
(Collection du Professeur Lacassagne.)

description de l'affection dont il se propose de faire connaître le remède.

Pour Marat, la blennorrhée « n'est que trop souvent la triste conséquence d'une gonorrhée virulente ». Elle se manifeste « après avoir trop fréquenté les femmes ou s'être trop livré à la boisson ».

Autrefois, dit-il, on attribuait l'écoulement « à un relâchement des parties affectées » ; mais il est maintenant prouvé, ajoute Marat, que la persistance de cet écoulement est due à des ulcères du canal: ce qui n'était pas si mal observé.

Le procédé de Marat ne diffère pas sensiblement de celui de Daran, bien qu'il se vante d'y avoir apporté une modification notable.

Son premier défaut (de la bougie de Daran) est la dureté du suppuratif avec lequel sont faites les bougies ordinaires. Cela saute aux yeux, quand on considère la structure des parties malades. La tunique interne de l'urèthre, quoique toujours irritée dans une gonorrhée virulente, est souvent le siège de la maladie, qui réside ordinairement dans la tunique glandulaire, au dessous de la tunique musculaire, comme le prouve l'abondance de la suppuration et, plus incontestablement, la dissection.

Un autre défaut des bougies de Daran, selon notre critique, c'est « le manque de graduation dans leur vertu suppurative ». Les bougies devraient être plus ou moins suppuratives, « suivant les degrés de la maladie ». De même, il n'est pas plus rationnel

d'employer les bougies dessiccatives, quand la suppuration est encore abondante. On arrête de la sorte le flux pour un temps, mais il ne tarde pas à reparaître. Enfin, remarque très judicieusement Marat, avec les bougies communément employées, l'enduit suppuratif s'étend sur tous les points de l'urèthre, au lieu d'être localisé au seul endroit qui est le siège du mal.

Mais peut-on arriver à reconnaître ce dernier ? Rien de plus aisé, réplique Marat ; il suffit, pour cela, « d'introduire une sonde dans l'urèthre ».

Un autre reproche que fait l'auteur de ce curieux opuscule à l'usage des bougies longtemps continué, est celui de provoquer l'impuissance virile (!) et « une difficulté permanente d'uriner », produite par un rétrécissement fibreux du canal ; c'est pour ce motif qu'il leur substitue des bougies de son invention, dont il fait connaître tout au long la composition. Il prescrit, en même temps que les bougies, des injections à base de sel ammoniac, dissous dans de l'eau ordinaire : on est revenu à ce médicament, en ces dernières années.

Pour Marat, l'espace de temps qu'il estime nécessaire pour guérir une blennorrhée est, d'ordinaire, de 25 à 30 jours ; mais pour celles qui sont tenaces, le traitement peut se prolonger au delà de 10 semaines.

Chez les malades « d'une constitution flegmatique ou pléthorique », on se trouvera bien de don-

ner de l'écorce de quinquina macérée dans du vin rouge.

A l'appui de sa démonstration, Marat cite deux observations de malades guéris par sa méthode, dont l'un avait été traité par « le célèbre Daran ». Il en conclut qu'il n'y a pas de blennorrhée qui soit incurable, et qu'il n'y en a aucune qui ne puisse être facilement et promptement guérie, si elle est soumise à un traitement approprié.

Contrairement aux usages de l'époque, Marat ne dévoile pas le nom des clients dont il publie l'observation ; il se contente de les désigner par des initiales. Ce respect du secret professionnel est tout à son honneur.

Il avait là-dessus son opinion. « La discrétion, écrit-il, est un des devoirs du médecin. » Mais, la vérité avant tout, et quelque déplaisir que pourraient éprouver les malades qu'il a soignés à voir leur incognito trahi, ils ne refuseraient certainement pas d'affirmer que ce qu'il avance est véridique, « si quelques personnes, souffrant du même mal, désiraient avoir une entrevue particulière avec eux ».

Ce travail, presque complètement ignoré, de Marat, méritait d'être exhumé.

L'autre brochure médicale, du même auteur, avait été signalée par le premier éditeur des *Mémoires de Brissot*, M. de Montrol, qui en a indiqué le titre

d'après une note écrite par Marat lui-même. Plus tard, M. Chèvremont, qui a consacré, on peut le dire, son existence entière à recueillir tout ce qui se rapporte à son personnage favori, M. Chèvremont, qui s'est lui-même intitulé « le bibliographe de Marat », insérait l'avis suivant, dans l'appendice au livre, bien connu, d'Alf. Bougeart :

Indépendamment de *The Chains of Slavery*, édité par Marat à Londres en 1774, et de *A Philosophical Essay on man*, en 1773, Marat serait l'auteur d'un troisième ouvrage, édité en Angleterre sous ce titre : *Essay on a singular disease of the eyes, by M. M... M. D...*

Brissot (*Mémoires*, t. II, p. 3) annonce cet ouvrage, et Simonne Evrard (veuve Marat), dans son Prospectus de la réimpression des œuvres politiques de l'*Ami du Peuple*, nous apprend que « Marat avait acquis une grande célébrité dans la curation des maux d'yeux où il excellait ».

Chèvremont écrivait ces lignes en 1865 ; en 1876, il n'avait pu réussir à découvrir un exemplaire de cet « Essay » de Marat (1) ; quatre ans plus tard, il en était au même point (2) et renonçait à dénicher l'oiseau rare.

(1) Cf. *Marat, Index du bibliophile et de l'amateur de peintures, gravures*, etc., par F. Chèvremont. Chez l'auteur, 56, avenue de Clichy, Paris.

(2) *Jean-Paul Marat, Esprit politique*, par le même, etc. 2 vol., 1880.

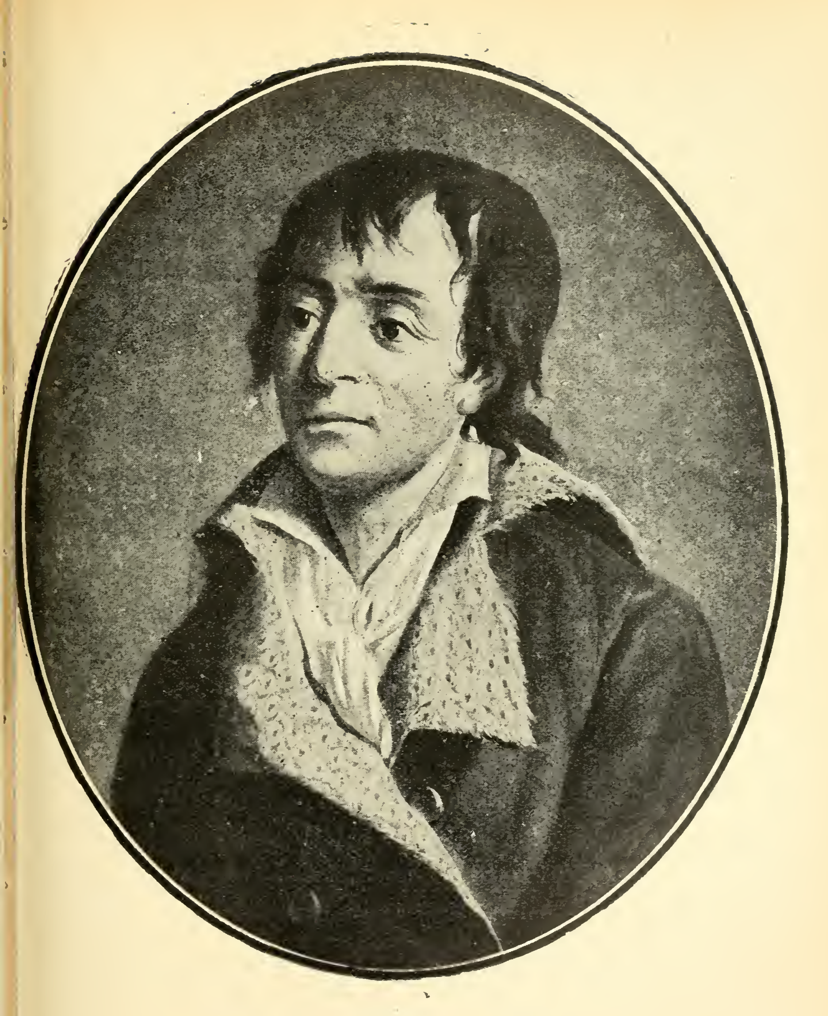
C'est en consultant le catalogue, très riche, des ouvrages de médecine, à la Bibliothèque Bodléienne, qu'en 1882, un étudiant anglais, M. H. Morse Stephens, découvrait un exemplaire de l'opuscule, si longtemps et si vainement cherché, dans la collection de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres. M. Stephens en publiait presque aussitôt une analyse assez étendue (1); mais ce n'est qu'en 1891 que paraissait la première édition française, par les soins de M. G. Pilotelle (2).

Cette brochure offre de l'intérêt non pas seulement par le jour qu'elle jette sur les idées scientifiques de Marat, mais par ce qu'elle nous fait connaître des particularités ignorées de sa vie et de sa carrière médicale.

Ainsi nous révèle-t-elle que Marat avait traité la fille d'un négociant de Paris, « dont les parents

(1) Dans le journal *The Academy*, du 23 sept. 1882, n° 342 (vol. XXII, p. 225); la traduction de cet article, par F. Chévremont, a été publiée pour la première fois, dans la *Chron. méd.*, n° du 1er août 1899, pp. 487 et suiv.

(2) Chez l'éditeur Honoré Champion, en février 1891, sous le titre : *De la Presbytie accidentelle*, par J.-P. Marat, docteur en médecine (1776), traduit pour la première fois de l'anglais, d'après le seul exemplaire connu, appartenant à la bibliothèque de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres, par Georges Pilotelle, précédée d'une Introduction par le bibliographe de Marat. Quelques mois plus tard, en novembre 1891, était publiée la première édition anglaise, sous le titre que nous avons fait connaître : *Two medical tracts*, etc



MARAT.

(D'après une estampe en couleur, du temps.)

s'étaient adressés d'abord à un célèbre oculiste, « qui refusa d'entreprendre la guérison », plus tard, à un moine qui avait une certaine réputation pour la cure des maladies des yeux : son avis fut que la malade était atteinte de la *goutte sereine* ; il la traita pendant sept mois, prescrivant d'abord des boissons sudorifiques et finalement des fumigations d'ammoniaque, qui n'eurent d'autre effet que d'enflammer les yeux (1).

A cette fillette, âgée de onze ans environ, d'une constitution délicate, on avait prescrit des biscuits mercuriels, pour combattre les vers dont elle était incommodée. La salivation était survenue; bientôt après, la tête avait enflé et « la vue fut altérée, de telle sorte que la malade pouvait à peine distinguer un objet quelconque ».

Marat avait entrepris de la guérir; à ce dessein, il lui prescrivit des émollients et des laxatifs, une diète rafraîchissante : deux drachmes de casse à prendre chaque matin, à jeun, pendant trois semaines, et comme boisson, une infusion de guimauve.

Voyant que la malade avait du dégoût pour cette infusion, il lui substitua le petit-lait. Au bout de quelques jours, la casse était remplacée par des fumigations de guimauve, répétées deux fois dans les

(1) *De la Presbytie accidentelle*, par J.-P. Marat (traduction Pilotelle, p. 17).

vingt-quatre heures, et « un cataplasme mou, des quatre farines, à appliquer sur les tempes ».

Mais voici la partie la plus originale du traitement: Marat eut recours aux étincelles électriques, qu'il faisait précéder d'une saignée, pour en augmenter l'action.

Nous verrons bientôt que Marat avait de grandes connaissances en physique, qu'il était particulièrement informé des phénomènes électriques et des applications de l'électricité à la thérapeutique. L'observation que nous avons résumée prouve que, de bonne heure, il avait cultivé cette science et qu'il y avait acquis une compétence indiscutable.

Les deux autres cas de guérison dont nous entretient Marat n'offrent pas un moindre intérêt.

D. B., négociant à Londres, avait été affecté d'une ophtalmie, à la suite d'un traitement mercuriel (solution alcoolique de sublimé). « Le malade ne pouvait voir les objets qu'à une certaine distance et, même alors, partiellement, leur image restant indécise. Dans son dépit, il congédia le médecin qui le soignait et s'adressa à un autre. » Celui-ci lui prescrivit une médication qui ne réussit qu'à aggraver les symptômes.

Le malade était depuis sept mois dans cette position, quand il vint réclamer les soins de Marat. Là encore, le régime rafraîchissant, les saignées répétées, les infusions dépuratives et surtout les étin-

celles électriques firent merveille. De fréquentes lotions d'eau froide achevèrent la guérison.

Marat obtint le même succès avec un troisième sujet, J. P., esq., mercurialisé comme les précédents et en imminence de perdre la vue : « c'est la plus grande altération de la vue que j'aie jamais connue », affirme Marat, qui lui prescrivit « le petit-lait et l'eau de pommes, pour toute boisson, avec du lait et des légumes frais pour nourriture ».

La constitution du malade était trop faible pour qu'on se hasardât à pratiquer une saignée, dont on redoutait les funestes effets. Mais ce n'était que partie remise : la phlébotomie devait trouver son indication, quand le malade aurait acquis plus de force.

L'électricité, enfin, produisit son effet ordinaire ; mais Marat avoue que, « depuis lors, l'œil gauche est toujours resté faible ».

La dernière observation se rapporte à un gentleman américain, que Marat avait soigné « en présence de M. Miller, l'habile oculiste ». Des affaires l'ayant rappelé à Londres, Marat laissa son client entre les mains de M. Miller, « avec toutes les indications pour la marche du traitement ».

Deux ans après la publication de la brochure anglaise dont nous avons présenté un résumé, Marat revenait sur la question qui le préoccupait, dans deux lettres adressées à un personnage italien, le marquis

Ignazio de Zuchelli, par l'intermédiaire du docteur Tarzioni, savant médecin de Florence (1).

La maladie singulière que Marat assure avoir observée, et à laquelle on n'a pas encore assigné de nom, est toujours, à ce que prétend Marat, « la funeste conséquence du mercure mal administré ».

Ce corps, sous forme de calomel ou de sublimé, peut désorganiser de mille manières l'économie animale. Marat cherche seulement à expliquer son action sur l'organe de la vision. Nous ne le suivrons pas dans ses laborieuses explications. Retenons seulement cette déclaration : qu'il importe, « pour découvrir les causes des défauts de la vue, de réunir la connaissance de l'optique à celle de la physiologie ; mais depuis que le traitement des maladies des yeux

(1) Cf. *Raccolta di opuscoli fisico-medici*... Firenze, t. X, 1778, pp. 326-336. C'est une traduction de l'italien que M. H. Duval a donnée, dans la *Chr. méd.* du 1er juin 1910, ignorant à ce moment que Marat avait envoyé originairement les mêmes lettres aux auteurs de la *Gazette de santé*, qui les a publiées dans le supplément au n° 47 (jeudi 20 novembre 1777, p. 197-198), et dans le n° du 4 décembre de la même année. Ces deux lettres ont été reproduites, en traduction italienne, dans les *Opuscoli fisico-medici*, de Florence. C'est la traduction de M. H. Duval que nous avons utilisée et non le texte de Marat; mais il n'y a entre les deux textes qu'une différence d'expression. Nous avions déjà donné, dans notre première édition (pp. 280 et suiv.), les articles de la *Gazette de santé*, que M. Vellay a publiés à nouveau, dans le *Supplément à la Correspondance de Marat* (*Revue hist. de la Révolut. française*, 1910, pp. 81 et suiv.)

est devenu une branche de l'art de guérir, il est parfois abandonné à des chirurgiens, qui souvent ne connaissent nullement les fonctions des différentes parties de l'œil et ignorent jusqu'à la structure de cet organe admirable ».

Quant à la méthode de traitement recommandée par Marat, nous la connaissons déjà ; mais elle est ici précisée et complétée.

Cette maladie ayant été, jusqu'à ce jour, confondue avec la goutte sereine, n'a pas été traitée autrement. Cautérisation, salivation, purgatifs, vomitifs, ont été tentés : remèdes bons seulement à aggraver le mal. Pour peu qu'on connaisse les lois de l'économie animale, on verra que les indications curatives se réduisent à trois : relâcher la partie affectée, la désobstruer et lui rendre son élasticité nécessaire.

Pour satisfaire à la première indication, le malade doit observer une diète rigoureuse : donc, s'abstenir de chocolat, de café, de vin, de liqueurs spiritueuses, de mets épicés. Il doit encore éviter le froid, les exercices de corps forcés, les passions violentes.

Sa nourriture doit se composer d'herbes cuites et de poulet rôti ; sa boisson, se réduire à une infusion théiforme de sommités de millefeuille. Ensuite le malade commencera son traitement par une petite saignée au pied, qu'il répétera tous les huit jours. Dans l'intervalle, il prendra chaque matin, à déjeuner, quelques drachmes de pulpe de casse, macérée dans l'eau. Lorsque le liquide aura acquis une grande limpidité, le malade mettra sur les tempes un topique émollient et se fera des fumigations anti-spasmodiques, à l'aide d'un instrument affecté à cet effet. Par ce moyen, il

affaiblira l'irritation des muscles de l'œil, diminuera l'engorgement et la vue commencera à revenir.

Alors on aura recours à l'électrisation, mais il convient de se limiter à tirer, matin et soir, quelques étincelles aux angles de l'œil.

Le malade portera, à la région des tempes, un petit emplâtre de gomme tamahaca et ajoutera à chaque tasse d'infusion de millefeuille, deux grains de nitre. Ces remèdes, destinés à débarrasser de l'engorgement la partie affectée, satisferont à la seconde indication.

Lorsque la vue est rétablie dans son état normal, elle conserve encore un état de faiblesse auquel on remédie avec de fréquents lavages à l'eau fraiche.

On ne doit se permettre aucune modification au régime jusqu'à la fin du traitement; alors le malade peut faire usage de vin rouge et de viandes légèrement épicées.

Telle est, dit Marat en terminant, « la méthode que j'ai toujours employée avec succès pour guérir cette maladie ».

Nous ne sommes personnellement pas qualifié pour juger Marat comme oculiste, et l'on pourrait, à bon droit, contester notre compétence. C'est pourquoi nous avons demandé à un ophtalmologiste d'une autorité indiscutée, de bien vouloir nous dire son sentiment sur les connaissances de Marat en cette matière : nous donnons ci-après la réponse de M. le professeur H. Truc, le savant spécialiste de la Faculté de Montpellier.

« Ces observations (de Marat) ne sont guère

démonstratives au point de vue diagnostique... Cette affection oculaire serait surtout remarquable par la presbytie... et résulterait de l'action irritante du mercure. Elle serait, d'ailleurs, assez commune et serait presque toujours confondue avec la goutte sereine, d'après Marat... Or, la goutte sereine comprenait diverses affections intra-oculaires, sans lésions appréciables en dehors des troubles pupillaires, avec amaurose ou amblyopie. La goutte sereine partielle correspondait à l'amblyopie, dans laquelle, comme on l'a dit malicieusement (WALTHER, de Munich), malade et médecin ne voyaient pas grand' chose ; et la goutte sereine complète à l'amaurose, où malade et médecin ne voyaient rien du tout... On englobait aussi, dans la goutte sereine, diverses irido-choroïdites, les névrites optiques et les glaucomes chroniques. »

D'après Marat, la « presbytie accidentelle » résulterait de l'irritation produite par l'usage du mercure. Cette pathogénie, assure le professeur Truc, découle des notions physiologiques de l'époque. La théorie accommodative des muscles droits et obliques est antérieure à Marat, puisqu'on la trouve, dès le dix-septième siècle, dans Képler et Descartes et, au siècle suivant, dans Boerhaave, Guérin, etc. ; mais l'action correspondante des fibres circulaires qui environnent le cristallin (corps ciliaire) est déjà *très progressiste*.

« Ce qui me paraît personnel et *tout à fait original* (c'est nous qui soulignons) c'est la conception avant la lettre et le mécanisme même de l'astigmatisme irrégulier dans le trouble visuel qui résulte, chez les malades de Marat, de l'engorgement rétro-oculaire... *Cette notion de l'astigmatisme mérite d'être soulignée et signalée, car elle se trouve antérieure de plus de vingt ans aux premières médications classiques* (1). »

Un dernier point à mettre en valeur, dans le mémoire et les lettres de Marat, c'est celui qui se rapporte à l'application de l'électrothérapie. Certes, nous fait observer le professeur Truc, « on appliquait déjà l'électricité statique : car Le Roy (1755) tirait des étincelles, dans diverses affections médicales ; avant lui, Sauvages (1749), d'autres encore l'avaient employée en oculistique (2) ; mais l'électrothérapie restait exceptionnelle. Marat, lui, en usait couramment, parce que ses connaissances physiques, ses études spéciales et ses recherches antérieures lui rendaient l'électricité familière... Le mérite lui revient donc d'avoir, de bonne heure et méthodiquement, employé l'électrothérapie en oculistique, comme en médecine générale. » Et le professeur H. Truc conclut: que « le mémoire et les lettres ocu-

(1) V. la thèse Young, 1800.

(2) Cf. le *Traité d'électrothérapie oculaire*, par P. Pansier (Paris, Maloine, 1896), p. 14.

listiques de Marat témoignent de *réelles qualités d'observation médicale et de thérapeutique spéciale.* Ils impliquent de *sérieuses connaissances* pathologiques, physiologiques, physiques, surtout optiques et électriques. Ils révèlent un praticien distingué, réputé, presque célèbre, appelé en temps ordinaire à une grande situation, scientifique et professionnelle... Marat possédait, au point de vue oculistique, comme au point de vue médical et scientifique, une valeur réelle. »

Ce ne sont pas, du reste, les seules maladies des yeux que Marat ait eues à traiter; il lui était loisible, tout comme à un autre, d'acquérir un renom comme médecin traitant les maladies générales, et les succès qu'il obtint, dès ses débuts en clientèle, lui promettaient une carrière brillante.

Marat vécut en Angleterre jusqu'en 1777, époque à laquelle il rentrait en France, pour définitivement s'y fixer (1). Cette même année, il était nommé *médecin des gardes du corps de Monseigneur le comte d'Artois.*

(1) Il avait fait de rares voyages sur le continent, pendant son séjour en Grande-Bretagne. Un court billet, écrit à l'occasion d'un de ces voyages, et écrit en anglais, porte la date du 11 avril 1776. Il se trouve dans le *Catalogue Morrison*, t. IV p. 130.

VI

LE MÉDECIN DU COMTE D'ARTOIS

A Charles Vatel, l'auteur de la *Bibliographie dramatique* et du *Dossier criminel de Charlotte Corday*, nous devons d'avoir été mis sur la piste du brevet de nomination de Marat à ce poste envié. Le texte mérite d'en être reproduit:

Aujourd'hui, 24 juin 1777, Mgr le Comte d'Artois étant à Versailles, sur le rapport qui lui avait été fait des bonnes vie et mœurs, des lumières et expérience dans l'art de la médecine du sieur Jean-Paul MARAT, docteur en médecine de plusieurs Facultés d'Angleterre, voulant lui donner une marque de sa bienveillance, Monseigneur lui a accordé et lui accorde la place de *Médecin des Gardes*. Voulant et entendant que ledit sieur Marat jouisse des honneurs, prérogatives et avantages qui peuvent y être attachés, et qu'il puisse s'en

qualifier dans tous les actes publics et particuliers.

Et, pour assurance de sa volonté, Monseigneur m'a commandé d'expédier ce présent brevet, qu'il a signé de sa main, et fait contresigner par moi, Conseiller à ses conseils, secrétaire de ses commandements, maison, finances et de son cabinet (1).

Quelques biographes, malveillants ou mal intentionnés, ont prétendu que Marat était chargé de donner ses soins aux chevaux des écuries du comte d'Artois ; qu'il n'était qu'un simple vétérinaire. Ils accordent, tout au plus, qu'il ait été médecin des palefreniers (2). La mauvaise foi ou l'ignorance ont pu, seules, inspirer de telles allégations. Marat, nous venons d'en fournir la preuve, avait été désigné comme « médecin des Gardes, » c'est-à-dire de la compagnie de gentilshommes la plus brillante de la Cour.

Ses appointements étaient de deux mille livres, sans compter les indemnités de table, de logement, etc.

(1) Secrétariat de Mgr le comte d'Artois, provisions et brevets, pièce 43 (*Archives nationales*, ancienne série O, 1955-1956). Nous reproduisons l'original, p. 104-105, qui est conservé aux Archives (R[1] 519*, p. 212) et que nous sommes arrivé à retrouver, grâce à l'obligeance empressée de M. Gauthier, l'aimable archiviste dont le concours nous a été précieux dans nos recherches.

(2) G. Duval, *Souvenirs de la Terreur* ; Michelet, etc.

Nous avons relevé, dans l'*Almanach Royal*, le personnel médical de Mgr le comte d'Artois à cette date, afin de montrer qu'il fallait quelque mérite pour prétendre à cette charge. Tous les médecins qui approchent le comte d'Artois sont connus ; d'aucuns sont célèbres. Qu'on en juge par les noms qui suivent : Lieutaud, premier médecin en cour ; de la Bordère, en survivance, en cour ; Deflon, de la Faculté de Paris, médecin ordinaire, rue du Mail.

Viennent ensuite les médecins consultants : Vicq d'Azyr, de la Faculté de Paris et de l'Académie des sciences, rue du Sépulcre ; de la Servolle, de l'Université de Montpellier, en cour.

Les médecins par quartier se nomment : Trioson, docteur-médecin de la Faculté de Montpellier, médecin des armées du Roi, rue des Saints-Pères, près de la rue de Verneuil ; Belloste, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, carrefour de la Croix-Rouge ; du Planil, docteur de la Faculté de Montpellier, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain ; de Basseville fils, docteur de Montpellier, rue Saint-Martin, près celle des Ménestriers ; Millard, *médecin de l'Écurie*, rue de Varenne ; enfin, MARAT, docteur en médecine, *médecin des gardes du corps* de S. A., rue de Bourgogne, faubourg Saint-Germain.

Il y avait donc un médecin de l'écurie et un médecin des gardes ; les deux postes étaient parfaitement

distincts. On leur adjoignit, plus tard, un médecin des Suisses de la garde.

Après avoir habité un certain temps la rue Coq-Héron, hôtel du Parlement d'Angleterre, garni, Marat était venu loger rue de Bourgogne, où il occupait un coquet appartement. Son salon, orné de porcelaines et de fleurs rares, contenait une galerie assez remarquable de tableaux, pour la plupart des tableaux de genre : on voyait, suspendues aux murs, des toiles de Garnerey, Hauer, Pfeiffer, etc.

Sa situation auprès du comte d'Artois ne fut pas sans influer sur la qualité de sa clientèle. Il semble avoir eu, néanmoins, à ses débuts, quelques difficultés, au temps où il habitait à l'hôtel de la rue Coq-Héron et où il n'avait pas encore été appelé à donner ses soins aux comtesses et aux marquis du noble faubourg, où il devait résider plus tard.

L'incident auquel il fut mêlé est resté à peu près ignoré; il se trouve tout au long rapporté dans des papiers de police (1).

Le samedi 27 décembre 1777, à sept heures du

(1) Ce document a été reproduit, pour la première fois, mais incomplètement, dans un volume de M. J. Claretie, *Ruines et Fantômes*. M. Claretie l'avait extrait des Registres du commissaire du Châtelet; la pièce est datée de 1777. L'original, que nous reproduisons en fac-simile, est tiré des Archives nationales. (V. les documents relatifs à cette affaire aux Pièces justificatives D, E, F, G).

Proc. du Roy au sujet des Violences
Exercées envers le Sr Marat

Du 17 janv. 1778

Information faite à la requete de Mr le procureur du Roy faite par nous Antoine Joachim [illegible] conseiller du Roy Commissaire au Chatelet de Paris

Au sujet des violences commises par M. le Comte de Sabiole et les Srs Darnouville et Daubel contre le Sr Marat médecin des gardes de Mr le Comte d'Artois qui nous a fait sa déclaration le vingt [illegible] décembre dernier en exécution de l'ordonnance de Mr le Lieutenant Criminel au dessus

En laquelle information avons entendu les témoins ci après produits chacun séparément et avons ensuite [illegible]

en justice.

J. P. Marat

J. B. Marat

(Archives Nationales, Y 9864 et 13796.)

soir, Marat rendait visite à une dame Courtin, rue Neuve-Saint-Roch, « qu'il traitait depuis neuf semaines, pour une maladie de poitrine ». Au lieu de le laisser entrer dans la chambre de la malade, on l'avait fait passer dans une autre pièce, où était venu le rejoindre un certain comte de Zabielo, seigneur polonais, probablement l'ami de la dame, suivi des sieurs Darnouville et Darbel.

A peine assis, le comte avait adressé au médecin les plus vifs reproches sur l'état de la patiente, bien que celui-ci se fût beaucoup amélioré, depuis que Marat la traitait : il s'était plaint notamment que les frais de la cure fussent trop élevés, « quoi qu'il soit dû au comparant 27 louis pour ses honoraires ».

Des reproches, le comte en était venu aux injures; des injures, aux voies de fait. Marat avait reçu, prétendait-il, du comte, un coup de poing sur la tête; et, venant à la rescousse, les deux acolytes de ce manant gentilhomme l'avaient, à leur tour, frappé sur la tête, « arraché beaucoup de cheveux et fait des marques de leurs violences aux doigts et à la lèvre inférieure ». Le plaignant portait encore la trace « de petites excoriations, l'une au petit doigt de la main gauche et l'autre au visage, sous la lèvre inférieure ». Il n'était parvenu à se dégager, qu'en mettant l'épée à la main, pour repousser ses assaillants ; mais ces derniers lui avaient saisi le bras et avaient « sauté sur la lame de son épée, qu'ils ont cassée ».

Dans un instant aussi critique, que peut faire Marat, sinon appeler à l'aide ? Il crie à son laquais, resté dans l'antichambre, de venir le secourir : « A moi, Dumoulin, on m'assassine ! » Le laquais, entendant le bruit, essaie de parvenir jusqu'à son maître ; il en est empêché par le sieur Flamand, domestique de la dame Courtin, chez qui se passait cette étrange scène. « Laissez-moi faire, monsieur le comte », criait ce forcené; « j'aurai bientôt fait son affaire ».

Après avoir reçu force horions, Marat finissait par échapper à ses agresseurs. Étant parvenu à gagner la rue, il s'était rendu chez lui, pour examiner l'état de sa tête, où il ressentait de vives douleurs et, après avoir constaté qu'il était sérieusement blessé (1), il avait déposé une plainte contre ceux qui lui avaient fait violence, « attendu que les fonctions du plaignant l'engagent à prêter des secours à quiconque en a besoin et doit avoir toute sûreté à cet égard, remettant là-dessus sa vengeance au ministère public ».

L'information eut lieu le 17 janvier suivant (1778), avec Marat (qui se dit âgé de 33 ans) et Nicolas Dumoulin (25 ans), domestique, pour témoin.

A l'heure où Marat implorait le secours de la justice pour protéger le libre exercice de son art, il était, depuis peu de temps, aux gages du comte d'Artois

(1) Nous reproduisons le certificat des médecins commis pour le visiter, aux pièces justificatives et l'information, à la p. 88.

Remplissait-il seulement auprès du prince les fonctions professionnelles que nous avons indiquées ? Il semble bien qu'il ait tenu, dans des circonstances données, la plume du secrétaire, et qu'il se soit exercé, dès ce moment, à manier cette arme du polémiste, qui devait plus tard le rendre si redoutable aux adversaires de la cause qu'il soutenait. Telle lettre, qui a été publiée (1), paraît se rapporter à quelque négociation dont le but était de faire cesser des attaques de presse. Le comte d'Artois devait se féliciter d'avoir auprès de lui quelqu'un capable de répondre, de bonne encre, aux libelles que l'on commençait à diriger contre le frère du roi.

Marat, médecin d'un prince du sang ! le même Marat, qui avait écrit contre la royauté le violent pamphlet des *Chaînes de l'Esclavage* ! Voilà qui est de prime abord déconcertant.

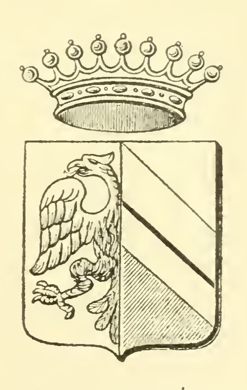
N'aurait-il eu recours au comte d'Artois que contraint par le besoin ? Cette insinuation d'un historien (2) qui se complaît aux hypothèses aventureuses ne souffre pas l'examen. Il est plus vraisemblable que Marat, grâce à de puissantes protections, avait réussi à se faire attacher au service du comte d'Artois

(1) *Revue Bleue*, 26 octobre 1907. Elle l'avait été, auparavant, dans la *Revue rétrospective*, t. IV, 2e série, p. 316. Cette lettre, datée du 14 août 1778, faisait partie de la collection Lucas-Montigny.

(2) Michelet.

qui, en maintes occasions, sut utiliser la souplesse de son talent d'écrivain et la variété de ses multiples connaissances.

Marat aurait-il profité du crédit dont il jouissait auprès du frère du roi, pour se faire récompenser de son zèle ? Serait-il vrai, que « enivré de vanité », il aurait un instant songé à rehausser sa roture d'un titre nobiliaire ? La lumière n'avait pas jusqu'ici été complètement faite sur cet épisode de la vie de l'intraitable démagogue ; de récentes découvertes permettent d'entrevoir ce qui a tout l'air d'être la vérité



ARMOIRIES ATTRIBUÉES A MARAT.

Il y a plusieurs années, une revue héraldique (1) publiait des armoiries attribuées à Marat, armoiries qui avaient été, prétendait-on, gravées d'après un cachet dont se servait celui-ci, quand il était « médecin des écuries du comte d'Artois (2). »

Ces armoiries ont été décrites ainsi : « L'écusson, surmonté d'une couronne comtale, est parti ; au pre-

(1) *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, 1862, p. 84-85.

(2) P. Fassy, *Marat, sa mort, ses véritables funérailles*, etc. Paris, 1867, p. 45, note 1.

mier... à un demi-aigle de... au vol abaissé, mouvante du parti; au 2e tranché en chef de... à la bande ou demi-chevron de... et en pointe de pourpre; ce dernier émail était seul indiqué. »

D'après les spécialistes, ces armoiries seraient de fantaisie, car on y remarque deux graves fautes de blason. Quoi qu'il en soit, Marat a cacheté plusieurs lettres avec ce cachet armorié. Nous en connaissons au moins deux : l'une, datée du 26 mars 1788, et signée de Marat, était adressée à M. de la Métherie, n° 10, rue Saint-Nicaise : elle faisait partie, il y a quelques années, du cabinet de M. Noël Charavay (1).

L'autre est un simple billet, qu'envoyait, le 28 décembre 1789, Marat à Camille (probablement Camille Desmoulins : simple hypothèse, d'ailleurs). (2)

Marat, rapproché, par ses fonctions de médecin des gardes du comte d'Artois, des plus grands seigneurs de la Cour, avait-il voulu se fabriquer une généalogie ? Avait-il acheté le cachet tout gravé (3); ou l'avait-il commandé pour son usage personnel ?

(1) Elle a été publiée dans le numéro du 30 juin 1905, col. 999-1000, de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux.*

(2) Sur les relations de Marat avec C. Desmoulins, v. *Revue des Cours littéraires*, 7e année, p. 669.

(3) « Ce cachet, opine l'auteur de l'article précité de l'*Intermédiaire*, n'était pas celui de Marat... mais il ne lui avait pas déplu de s'en servir, pour relever le prestige d'une lettre qu'il adressait à un confrère qui avait été à son endroit un peu sévère. »

On en est réduit aux conjectures. Ce qui est certain, c'est que Marat s'en est servi en maintes circonstances : outre les épîtres que nous venons de mentionner, on a signalé deux autres lettres, sans enveloppe, selon la coutume du temps, et fermées par un cachet de cire d'Espagne, timbré d'un écusson surmonté d'une couronne comtale (1). On peut ajouter que, soit par hasard, soit intentionnellement, les armoiries de Marat se composent d'une partie de celles de Genève : peut-être voulait-il donner crédit à la croyance populaire qui le faisait natif de cette ville, en lui empruntant un morceau de son blason (2).

Marat scellant ses missives avec une couronne de comte, pour ceux qui n'admettent pas que les figures puissent être pétries autrement que dans un seul bloc, c'est plus qu'une calomnie, une perfidie qu'auraient imaginée les détracteurs du tribun. « Voyez, nous disait l'un d'eux, si cette prétention ne se rapporterait pas à son frère puiné, Henri Mara ; car, relativement à Jean-Paul, cette insinuation est si

(1) Cf. *Autour de la Révolution*, par le comte d'HÉRISSON, pp. 106-108.

(2) Après diverses vicissitudes, le bois gravé de ce cachet tomba entre les mains de M. Geslin, ancien conservateur au Louvre. A la vente de ce dernier, un brocanteur du quai de l'Archevêché l'acheta, pour le revendre, plus tard, à un ingénieur civil, M. Brichaut, qui en est peut-être encore, à l'heure actuelle le possesseur.

ridicule qu'elle mérite à peine d'être repoussée du pied (1)... N'est-ce pas lui qui aurait eu les prétentions nobiliaires qu'on a bénévolement et, dit-on, non sans malice préconçue, attribuées à Jean-Paul Marat, l'*Ami du Peuple* ? »

N'en déplaise à notre correspondant, c'est Jean-Paul et ce dernier seul qui doit être mis en cause. Marat timbrant ses lettres avec ses armoiries, n'est ni plus ni moins ridicule que Danton employant la particule et écrivant son nom avec l'apostrophe : D'*Anton* !

La preuve que Marat, le futur révolutionnaire, eut des prétentions à la noblesse, c'est à lui-même que nous allons la demander, c'est son aveu que nous enregistrerons.

La marquise Roccagiovine, née princesse Bonaparte, possédait une curieuse lettre autographe de Marat, dont M. Jean de Bonnefon fut autorisé naguère à prendre copie (2) ; en voici le texte :

Avez-vous reçu ma lettre, si vous l'avez reçue, j'espère que vous ne refuserez pas mes armoiries, voyant comment est assurée la noblesse de ma famille, aux Espagnes tant qu'en France. Le poste où je suis maintenant et qui ne peux (*sic*) que grandir par la confiance que me fait Monseigneur, met cette affaire dans l'intérêt de la Société. Il est

(1) Lettre de M. Chèvremont, du 16 février 1889 (archives personnelles).

(2) Elle a été publiée dans *le Journal* du 30 août 1907.

pour le S. Enguehard.

Aujourd'hui 23 Avril 1786. Mgr &c. étant à Versailles sur le bon et favorable rapport qui lui a été fait des bonnes vie et moeurs, lumières et expérience du S. Enguehard médecin de la faculté de Montpellier, Mgr lui a accordé et lui accorde la place de médecin de ses gardes du Corps vacante par la remise que le S. Marat ci-devt pourvu de lad. place a faite de son brevet, pour par le d. S. Enguehard l'avoir tenir et exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives et avantages qui peuvent y être attachés, lui permet en conséquence de s'en qualifier dans tous actes publics et particuliers tant en jugement que dehors en vertu du présent Brevet que pour assurance de sa volonté, &c.

BREVET DU DOCTEUR ENGUEHARD,
Nommé médecin des gardes du corps du Comte d'Artois, en remplacement de Marat.
(*Archives Nationales.*)

honorable pour l'État que l'origine d'un serviteur des princes soit établie par des pièces certaines, comme je ne me suis pas fait faute d'en fournir.

Cette épître, qui est signée J.-P. MARA, dit MARAT, ne porte pas de suscription ; le haut de la feuille est déchiré ; mais, présume celui qui la publie, « elle est certainement adressée au juge d'armes et doit avoir été écrite vers 1788, année où se fit la revision de la noblesse ».

On pourrait contester l'authenticité de la pièce, mais, à supposer qu'elle ne soit pas apocryphe, elle nous révèle cette particularité, qui est à retenir, que Marat se targuait d'une noblesse qu'il estimait de très bon aloi. Quant à placer cette lettre à la date de 1788, c'est une erreur qu'il était facile de relever et on ne s'en est pas fait faute. Il a été établi, sans conteste possible (1), que Marat abandonna la charge qu'il occupait chez le comte d'Artois, vers la fin de l'année 1783, ou dans les premiers mois de 1784, bien que le brevet de son successeur n'ait été délivré que trois ans plus tard (2), et que Marat ait continué à figurer dans *l'Almanach royal* jusqu'à la nomination officielle de celui qui prenait sa place.

C'est, en effet, le 23 avril 1786, qu'était accordée

(1) Charles VELLAY, *la Correspondance de Marat*, Paris, 1908. Introduction, p. X-XI.

(2) Ch. VATEL, *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. I, p. CCCXXXIII et fac-simile de l'originale, ci-dessus reproduit (p. 97.)

au sieur Enguehard, médecin de la Faculté de Montpellier, la place de médecin des gardes du comte d'Artois, « vacante par la remise que le sieur Marat, ci-devant pourvu de ladite place, a faite de son brevet, pour, par le sieur Enguehard, l'avoir, tenir, en jouir et user aux honneurs, prérogatives, etc. (1) ».

A la suite de quelles circonstances Marat avait-il abandonné les fonctions qu'il occupait auprès du comte d'Artois ? Ce point n'a pas été élucidé. On sait seulement qu'il avait entamé, dès le mois de juin 1783, des négociations pour occuper en Espagne un poste élevé ; ces négociations avaient été rompues au mois de février suivant ; à ce moment, aucun document ne nous permet d'affirmer que Marat fît encore partie de la maison du comte d'Artois.

En 1785, en tout cas, il avait repris sa liberté : à la date du 25 mai, il déclarait abandonner sa charge de médecin des gardes (2), dans une requête qu'il adressait au prévôt des marchands, pour être déchargé de la capitation, en qualité d'étranger. N'exerçant que l'état d'homme de lettres et ne s'occupant que

(1) *Archives nationales*, ancienne série O 1955-1956; actuellement R * 519 [1], p. 660.

(2) « ... Vous verrez que, tant que j'ai eu le titre de médecin des gardes d'Artois, j'ai été livré à la retraite du cabinet, comme j'y ai été livré depuis que j'ai renoncé à ce titre, car il ne se trouve plus *dans mes deux derniers ouvrages* » : ce qui laisse entendre qu'il avait quitté ses fonctions depuis un certain temps déjà.

de sciences, Marat prétend être « dans le cas de tous les étrangers qui voyagent et dépensent pour s'instruire (1). »

Marat disait vrai : tandis que, dans les *Recherches physiques sur l'électricité*, livre paru en 1782, son nom est suivi de la mention : *docteur en médecine des gardes du corps du comte d'Artois*, dans les *Notions élémentaires d'optique* et les *Mémoires sur l'électricité médicale*, parus tous les deux en 1784, cette dernière mention a disparu. C'est donc bien, comme l'a déduit très logiquement M. Ch. Vellay, au plus tard en 1784, que Marat a repris son indépendance (2).

(1) Cette lettre a été originairement publiée dans le catalogue de la Collection F. Dreer (t. I, p. 416), édité à Philadelphie.

(2) Il signait cependant encore en 1788, et même en 1792 des lettres de son nom précédé de sa qualité de docteur. (V. ci-après, p. 109, une lettre du 24 janvier 1788, et une de 1792, aux pièces justificatives, note II.)

VII

LA CLIENTÈLE DU DOCTEUR MARAT

La charge qu'occupait Marat auprès du frère du roi lui créait une situation privilégiée. Ses consultations devaient être, et furent, à certain moment, très courues : on ne les payait pas moins d'un louis (1).

Un louis d'or, au taux actuel, représenterait presque le double de cette somme. Brissot, dont le témoignage n'est pas suspect (2), ne dit-il pas, du reste, que Marat reçut jusqu'à 36 livres pour une visite, et qu'il n'arrivait pas toujours à suffire à la besogne ?

Nous trouvons la confirmation de ces dires par l'intéressé lui-même. « *Absorbé que je suis par tant d'occupations*, écrit-il, il faudrait, mon cher comte, pour avoir le temps de vous donner une consultation sur l'état de Mme du Mesnil, que je négligeasse

(1) Nous reproduisons p. 133 un autographe du « docteur Marat » constatant qu'il avait reçu « de Monsieur le chevallier (*sic*) de Nançouti » deux louis d'or, pour deux consultations.

(2) V. ses *Mémoires*. t. I.

plusieurs malades qui ont besoin de mon secours (1). »

La clientèle était de choix, du moins Marat le déclare-t-il , et ses déclarations sont conformes à la réalité. « Plusieurs malades *d'un rang distingué* confesse-t-il dans une sorte d'autobiographie (2) dans laquelle il étale complaisamment ses qualités et ses titres, abandonnés des médecins, et à qui je venais de rendre la santé, se joignirent à mes amis et mirent tout en œuvre pour me fixer dans la capitale... Le bruit des cures éclatantes que j'avais faites m'attira une foule prodigieuse de malades ; ma porte était continuellement assaillie par les voitures des personnes qui venaient me consulter de toutes parts. Comme j'exerçais mon art en physicien, la connaissance de la nature me donnait de grands avantages ; la rapidité du coup d'œil et la sûreté du tact, des succès multipliés me firent appeler le *médecin des incurables.* » Oublions le ton emphatique de la tirade, négligeons cet accès de vanité presque enfantine, tant naïvement elle s'exprime, et vérifions les allégations qui y sont contenues.

Que Marat ait eu la vogue en tant que médecin, c'est un point acquis ; qu'elle ait été de courte durée, cela n'est pas moins prouvé.

(1) *Revue de la Révolution*, 1883, 1er semestre, t. I, p. 292-293.

(2) Marat à M. Roume de Saint-Laurent (Chèvremont. *J.-Paul Marat, Esprit politique*, t. I, 1880, p. 44-45).

Comment lui était venue cette réputation de guérisseur dont il se flattait ?

Il fut un temps où il s'inquiétait, dans des expériences qu'il poursuivait avec ardeur au laboratoire, de chercher un remède héroïque contre la plus pénible des maladies, la phtisie, qui semble défier, encore à l'heure actuelle, la science de nos thérapeutes. En combinant dans d'heureuses proportions des drogues diverses, Marat avait composé un spécifique, dont les premiers essais avaient laissé concevoir les plus grandes espérances.

Une de ses cures avait eu du retentissement : Marat avait eu la bonne fortune d'être mis en rapport avec la marquise de Laubespine, nièce de l'un des plus illustres ministres de la monarchie des Bourbons.

Mme de Laubespine était une femme d'une rare distinction et de beaucoup de charme. Plante délicate, à laquelle convenait une température de serre, elle s'étiolait d'un mal de langueur. En vain avait-elle recouru aux praticiens les plus fameux : Bouvard, un des plus réputés, avait prononcé une condamnation sans appel. « Elle ne passera pas vingt-quatre heures (1) », avait-il dit à l'entourage de la dolente personne. Celle-ci désespérait de revenir à la santé, quand on lui conta les prouesses d'un certain docteur

(1) *Gazette de santé*, 1777, p. 173.

Brevet de Medecin des gard

corps.

Pour le S. Marat

Aujourd'hui 24. Jui

à Vlle. sur le rapport fa

vre et moeurs des lumières e

medecine du S. Jean Paul

plusieurs facultés d'Angleterre

de a bienveillance Mgr. l

de medecin des gardes d

led. S. Marat jouisse d

et avantages qui peuvent

puisse l'en quatre fois dans

particulier. Le pouvoir a

Mgr. m'a commandé d'exp

qu'il a signé de sa main

moi consr. en tous ses cons

commandemens, maison, f

cabinet. / ——

BREVET DE MÉDECIN DES GARDES D

(Arch

M.gr C.te d'Artois étant
il lui a été fait du bonne-
ces dans l'art de la
Docteur en médecine de
lui donner une marque
é et lui accorde la place
attendant que
prérogatives
lui et qu'il
publier et
la volonté
rembourser
certifier par
taire de S.
de S. ou

ARTOIS, ACCORDÉ A MARAT.

Marat, qui lui fut présenté comme un médecin instruit dans son art, audacieux dans ses moyens, capable de la tirer d'une situation désespérée.

Celui-ci la vit, l'examina, lui promit la guérison ; bien mieux, il tint sa promesse.

Une amélioration rapide se produisit dans l'état de la malade; le bruit ne tarda pas à s'en répandre; les confrères eux-mêmes de Marat avaient hâte d'avoir des détails, et sur les circonstances de la cure et sur la composition du remède sauveur.

Un disciple et préparateur de Marat, botaniste et chimiste contestable, mais physicien non dépourvu de mérite, prit la plume, pour annoncer au monde médical le triomphe de son maître. Sous la signature de l'abbé Fillassier, « membre de plusieurs académies », la *Gazette de santé* (1) insérait une sorte d'invite à Marat, pour l'engager à faire lui-même l'exposé de sa propre découverte. L'exorde de l'abbé ne laissait pas d'être habile :

On met aujourd'hui, écrivait-il, la pulmonie avancée (ainsi désignait-on la phtisie) au nombre des maladies incurables, sans doute d'après les vains efforts qu'on a faits jusqu'ici pour la guérir. Un fait tout récent et qui mérite d'être connu de tout Paris, m'a détrompé et j'ai cru qu'il serait propre à détruire le préjugé où l'on est généralement à cet égard..

(1) N° du 16 octobre 1777.

L'abbé expose ensuite le cas de la marquise, dit dans quel état l'a trouvée le docteur Marat.

Elle avait été attaquée, cinq ans auparavant, « d'une petite toux sèche, à la suite de quelques médicaments pris après ses couches. A cette toux se joignirent bientôt fièvre, insomnie et maigreur. Le mal empirait de jour en jour. On appela un médecin, qui prescrivit des boissons adoucissantes et fit appliquer le saint-bois, ce qui affaiblit un peu la violence des symptômes. La malade eut ensuite recours aux eaux du Mont-d'Or, qu'elle prit durant trois saisons consécutives; elles parurent bien faire, mais le soulagement qu'elles semblaient avoir produit ne se soutint pas... »

Aux approches de l'hiver, tous les accidents reparurent avec plus de violence. « La fièvre devint plus continue, la toux plus incommode, l'insomnie plus opiniâtre, la maigreur plus frappante. » Et que prescrivait-on en présence de symptômes aussi alarmants ? « Le bouillon aux colimaçons et aux grenouilles fut longtemps le principal remède qu'on lui administra. »

Le mal faisait chaque jour des progrès, « bien caractérisé par l'expectoration purulente, l'oppression excessive, la consomption et le marasme ». Ne pas oublier que l'auscultation n'était pas encore inventée.

On se décide enfin à recourir à une médication

énergique : le lait de chèvre est ordonné ! Mais il produisit un dévoiement, qui mit en danger les jours de la malade.

Un autre médecin, mandé par la famille, « ordonna, pour toute nourriture, du poisson à l'eau, les légumes, les farineux, et, pour remède, des jus d'herbes ».

Alors on se résolut à faire appeler un autre médecin « Anglais de nation, qui venait de rendre la vie à plusieurs pulmoniques abandonnés ». On devine qu'il s'agit de Marat, arrivant depuis peu d'Angleterre : nous sommes en 1777 et Marat vient de rentrer, il y a quelques mois à peine, en France.

La pulmonie étant « une maladie aussi commune que cruelle », le signataire de la lettre à la *Gazette de santé* engage le « médecin qui a fait une si belle cure, à vouloir bien communiquer sa méthode... c'est un service à rendre à l'humanité ».

Marat, mis en cause par l'adroit compère, ne fit aucune difficulté à répondre à son invite. Tout en faisant des réserves sur l'efficacité de sa méthode, qu'on devait varier suivant les indications, il exposait la thérapeutique qu'il avait appliquée à sa noble cliente. Il décrivait, en bon observateur, la symptomatologie de l'affection, insistant sur l'aspect de l'expectoration, qu'il avait soigneusement examinée, sauf au microscope : il fallait attendre un siècle pour réaliser ce nouveau progrès ; il restait à trouver

Rien n'est étranger à un esprit aussi cultivé
que le vôtre : daignez recevoir l'hommage
de mon livre, sacrifiez quelques momens à
sa lecture, et faire des prosélites à la vérité

Je suis avec respect

Madame

Votre très humble
et très obéissant serviteur
Le Dr Marat.

Paris ce 24 Janv: 1788.

Lettre signée : LE DOCTEUR MARAT.

l'objectif capable de déceler, dans les matières d'excrétion, les bacilles que Koch devait découvrir.

Le traitement que Marat fit suivre à la marquise avait été, au début, des plus anodins : une émulsion d'amandes douces avec le sel de nitre. La grande faiblesse de la malade n'avait pas permis de pratiquer une saignée : il était presque téméraire, à cette époque, de ne pas sacrifier à cette mode funeste.

Ce qui avait activé la guérison était, surtout, l'emploi d'une eau pouvant être considérée comme un succédané des « eaux acidules de Harrowgate ». Cette eau minérale artificielle était un remède secret, dont Marat se gardait de dévoiler la composition (1).

L'*eau factice anti-pulmonique de M. Marat* devait être analysée, plus tard, par un chimiste, docteur-régent de la Faculté et membre de la Société royale de médecine : l'abbé Teissier concluait de ses recherches, que « ce n'est pas de l'eau de chaux pure, mais de l'eau de chaux qui a été précédemment précipitée par une petite quantité d'alcali fixe (2) ».

Le reste du traitement n'était qu'accessoire : outre son spécifique, Marat avait administré « des purgatifs répétés au sel policreste » ; et, quand la guérison se fut affermie, il substitua à son eau de l'infusion théiforme de fenouil de Florence, de l'extrait de

(1) *Gazette de santé*, 1777, n° 46, p. 189 et suiv.

(2) V. la première édition de *Marat inconnu*, 288-290.

quinquina et des fumigations balsamiques, d'abord celles de millefeuilles, puis de millepertuis, de mélisse et de baume de Tolu. Il donnait, en outre, chaque matin à jeun, à sa malade, cinquante gouttes d'ambre gris, dans une tasse de lait de vache.

La cure de Marat fit d'autant plus de bruit que sa cliente occupait un rang plus élevé dans la société. Les bons confrères s'émurent d'un succès aussi éclatant et les critiques ne tardèrent pas à se faire jour. On ne discuta pas seulement le traitement, mais aussi le diagnostic et les termes employés par Marat dans la formule de celui-ci.

Sans nier que la marquise fût « une pulmonique », certains s'étonnaient de ne pas trouver, dans la relation de Marat, les véritables caractères de la phtisie. Un docteur, nommé Lévi, ne voyait dans « la toux convulsive, les déchirements de poitrine », etc., qu'une simple toux d'irritation. L'expectoration devait être, selon lui, attribuée à toute autre affection qu'à une maladie pulmonaire : ne pouvait-il s'agir, par exemple, d'une maladie du système nerveux? La médication antispasmodique, mise en usage, ne plaidait-elle pas en faveur de cette hypothèse (1) ?

Cette argumentation était plausible, mais on pouvait répondre à qui la soutenait qu'il n'avait eu sous les yeux que l'observation de Marat et non le sujet

(1) *Gazette de santé*, 27 nov. 1777, p. 199.

lui-même; il n'en avait pas moins le droit de critique, et il lui était permis de solliciter de nouveaux éclaircissements.

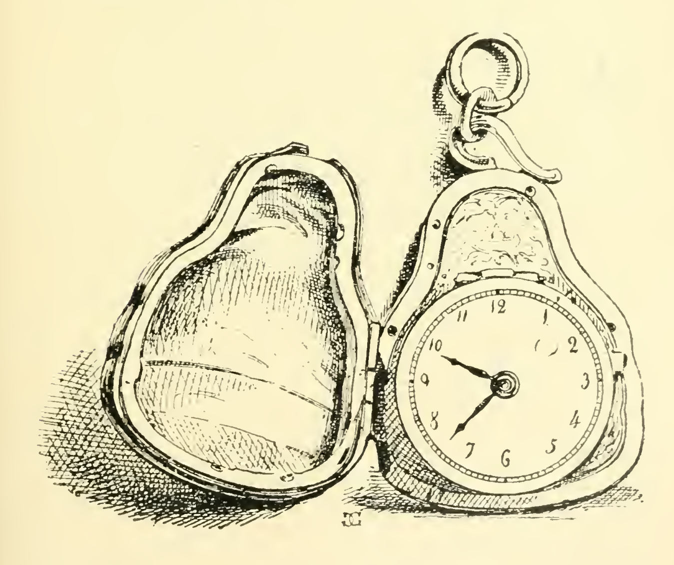
D'autres ne l'entendaient pas de cette oreille, tel le marquis de Laubespine, dont l'intervention dans le débat était inopportune, autant que maladroite. L'irascible marquis écrivit, sur un ton de menace, aux auteurs de la *Gazette de santé* (1), qu'il aurait recours, s'il le fallait, à l'autorité, si on n'insérait pas sa protestation, contre ceux qui mettaient en doute que ce fût une maladie de poitrine, dont sa femme était affectée depuis cinq ans et que le docteur Marat avait réussi à guérir. Le médecin mis en cause fit une réponse digne, dont la modération contrastait avec la violence de l'attaque. Chacun, y était-il dit en substance, a le droit de faire publier, dans une feuille médicale, « tout ce qui est instructif et en même temps honnête. Mais lorsqu'il s'agit d'opinions, M. le marquis doit savoir que, dans les états même où on est accoutumé à la subordination, l'opinion ne se commande pas ; à plus forte raison, dans une profession libre, telle que la médecine, qui ne reçoit à cet égard des ordres de qui que ce soit ».

Sous le bénéfice de ces observations, la rédaction de la *Gazette* consentait à donner l'hospitalité à la

(1) N° du 4 décembre 1777.

prose du marquis. Celui-ci engageait les incrédules à venir s'enquérir, s'il leur plaisait, auprès de la malade elle-même, ou des personnes de son entourage, afin de s'assurer positivement que M. Marat était bien l'auteur d'une guérison qui ressemblait à une résurrection.

Quand on sait de quelle monnaie Mme de Laubespine avait payé les soins et la sollicitude de son médecin, la protestation du marquis acquiert une rare saveur d'ironie.



LA MONTRE DE MARAT.

(V. la *Chronique médicale*, 15 août 1899, p. 514.)

VIII

MARAT ET LES FEMMES

Comment s'expliquer qu'une femme, « dont la délicatesse d'esprit, à entendre un de ses contemporains (1), rendait la conversation très séduisante, douce, aimable, bonne », ait pu céder à un homme dont le physique inspirait plutôt de la répulsion ? Comment ne parut-il ni ridicule, ni repoussant à celle que la nature avait dotée de la plus agréable physionomie ?

C'est que Marat fut un sentimental, Marat fut aimé, adoré des femmes, quelque étrange que cela paraisse.

On a peine à se le représenter sous les traits d'un Adonis, d'un homme à bonnes fortunes : il s'en vantait du moins et pas tout à fait à tort. Un de ses contemporains dit positivement : « *Il m'a raconté lui-même* qu'avant la Révolution, il avait eu des liai-

(1) BRISSOT, dans ses *Mémoires*.

sons intimes avec une marquise qu'il m'a nommée ; que, pour lui plaire, il avait affiché le goût de la parure ; qu'il était alors recherché et élégant, même



MARAT.
(D'après un buste de Deseine, sculpteur sourd et muet ; dessiné par Fouquet et Chrétien, inventeur du physionotrace) (1).

dans ses habits ; qu'il avait obtenu, par le moyen de cette dame, le titre de médecin des écuries de monseigneur le comte d'Artois (2)... » La dame qui jouissait d'un tel crédit, nous en avons dit le nom.

(1) C'est, d'après Chèvremont, « l'un des meilleurs et le plus rare des portraits gravés de Marat ». *Index du bibliophile et de l'amateur*, etc., par F. Chèvremont, p. 381.

(2) Harmand (de la Meuse), *loc. cit.*

Comment Marat avait-il réussi à conquérir les bonnes grâces de cette séduisante et jolie personne?

A l'entendre, la marquise de Laubespine n'avait pas tardé à se séparer d'un époux indigne, « couvert de dettes, déshonoré par d'infâmes escroqueries », et qui avait « souillé le lit conjugal en y apportant une maladie infecte (1) ». Ne se bornant pas au rôle de médecin, Marat n'avait point tardé à prendre celui de consolateur; et la dame, qui était « douce, aimable et bonne », n'avait bientôt plus rien à lui laisser souhaiter.

A l'époque où Marat fit la conquête de la marquise de Laubespine, il n'était pas, il faut bien le dire, le hideux personnage dont il se plaira plus tard à prendre le masque. C'était un petit-maître élégant, portant chemise à jabot, gilet brodé et, de la perruque aux boucles des souliers, mis avec une recherche du meilleur goût.

Car Marat ne fut pas toujours l' « *animal indécrottable* », comme il s'appelait lui-même, qui fuyait la société et se confinait dans un isolement volontaire.

Avant la Révolution, il allait dans le monde, où on le recherchait tant pour la grâce de sa conversation, que pour l'étendue et la variété de ses connaissances.

(1) *Mémoires de Brissot*, édition Cl. Perroud, t. I, p. 199

On a rapporté de lui ce trait : au retour d'un de ses voyages à travers l'Europe, il était revenu faire un court séjour en Suisse, dans le comté de Neuchâtel. Mme d'André, morte il y a une trentaine d'années, dans un âge très avancé, avait retenu tout un madrigal de Marat, et elle se plaisait à réciter ce quatrain :

Les Grâces ont moins de fraîcheur,
Vénus a moins de charmes ;
L'Amour même, toujours vainqueur,
Doit vous rendre les armes.

Quelqu'un a bien prétendu avoir déjà lu cette poésie et que Marat se l'était appropriée sans vergogne ; mais on a d'autres preuves que Marat tournait aisément le vers et qu'il excellait dans l'impromptu. On en cite au moins un exemple, dont l'authenticité n'a pas été jusqu'ici contestée (1).

Le fils d'un médecin de Neuchâtel, M. Neuhaus, père d'un des hommes d'État les plus distingués que la Suisse ait produits, avait lu, dans une société, quelques épigrammes sur les dames de la ville. Marat, se constituant le champion du beau sexe, y avait répliqué par cette boutade :

Il te sied bien, plat jouvenceau,
De médire des Grâces,
Avec ton fichu poil de veau
Et tes sottes grimaces.

(1) V. le journal LE QUÉRARD, II, 468.

Le publiciste révolutionnaire remplacera, plus tard, l'aimable madrigalier, le médecin à la mode ; il portera « jusqu'au cynisme la négligence de ses vêtements et une affectation calculée à s'habiller comme la dernière classe du peuple ».

Au dire d'un de ses collègues à la Convention, *l'Ami du Peuple* se mettait « à peu près comme un cocher de fiacre mal aisé (1) ». Le plus ordinairement, il était vêtu d'une lévite verte, portant à la ceinture un espadon et des pistolets et, sur la tête, un mouchoir ou le bonnet du sans-culotte (2). Parfois, il portait l'habit à la française, avec le collet en peau de tigre, la cravate négligemment nouée, la culotte collante et les bottes à revers.

N'y avait-il pas quelque pose dans cette tenue débraillée ; ou les nombreuses occupations de l'homme politique ne lui laissaient-elles pas les loisirs nécessaires pour prendre un peu plus de soin de sa personne ?

Sur les vingt-quatre heures de la journée, à peine en donnait-il deux au sommeil, et une seule à la table, à la toilette et à son intérieur. Outre qu'il

(1) *La Démagogie en* 1793 *à Paris*, par C.-A. Dauban (Paris, 1868), 172 ; d'après les *Anecdotes sur la Révolution*, par Harmand (de la Meuse).

(2) *Portrait de Marat*, par Fabre d'Églantine, in-8 de 24 pages, an II.

prenait très au sérieux ses fonctions de représentant du peuple, il consacrait le reste de son temps à rédiger sa feuille, « à recevoir les plaintes d'une foule d'infortunés et d'opprimés, à faire valoir leurs réclamations par des pétitions ou par des mémoires, à lire et à répondre une multitude de lettres, à soigner l'impression des ouvrages qu'il avait sous presse (1)... »

Son entrée dans la vie publique marque une ligne de démarcation dans son existence. Il ne veut être, désormais, que le protecteur des humbles et il est entré, de plain-pied, dans la peau du personnage.

Pour recevoir les solliciteurs qui emplissent son antichambre, est-il besoin de se mettre en frais ? Chez lui, il se contente « de bottes sans bas, d'une vieille culotte de peau, d'une veste de taffetas blanc (2) », quand il ne revêt pas la robe de chambre légendaire que l'estampe a popularisée.

Le dualisme troublant de la physionomie de Marat se retrouve, quand on veut tenter de fixer, après son habitus extérieur, l'aspect physique du personnage. Comme en bien d'autres matières, les documents manquent, pour nous aider à saisir cette image fuyante.

« Nous avons sous les yeux une collection de plus

(1) *Journal de la République française*, n° 93.

(2) *Mémoires de Madame Roland*, t. II, 191.

de cent cinquante portraits peints ou gravés : il n'y en a pas deux qui se ressemblent (1) » : ainsi s'exprime un de ceux qui ont étudié avec le plus de conscience cette mobile physionomie. On comprend, devant cette multiplicité d'effigies, combien différentes ont été les appréciations des écrivains.

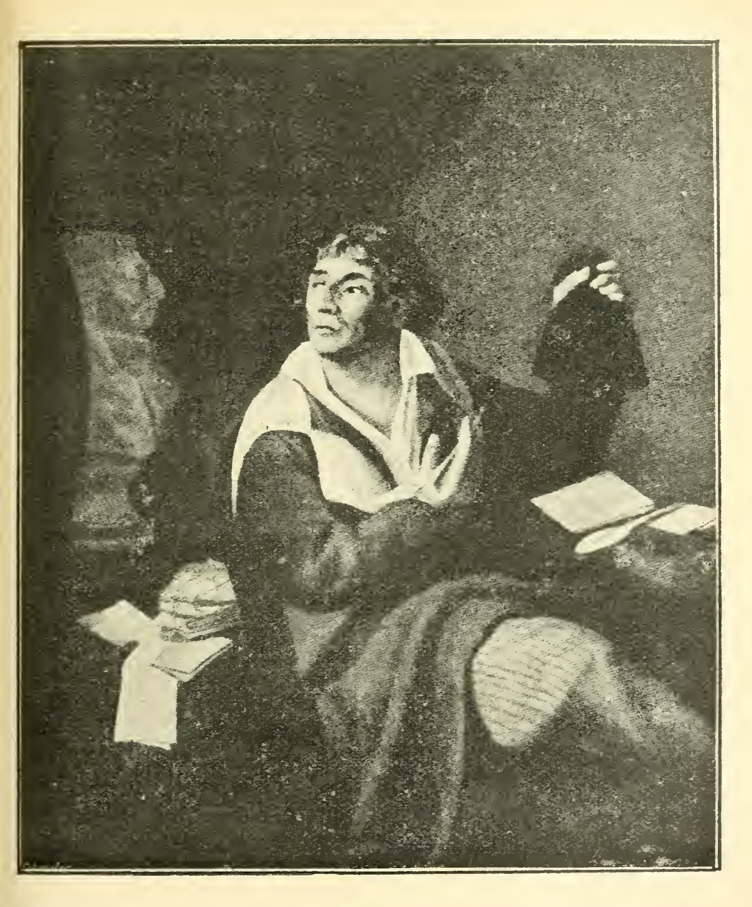
Pensant au moulage exécuté par le sculpteur Beauvallet sur le masque du cadavre, Louis Blanc s'écrie : « ... La partie supérieure de la face est vraiment belle ; la partie inférieure est épouvantable. Le roi des Huns devait avoir ce nez écrasé. Le dessus des lèvres, qu'on dirait gonflé de poison, est d'un prophète... »

Le même portrait inspire à un autre écrivain (2) des réflexions moins indulgentes : « Marat était déjà un héros quand ce buste fut fait, et l'artiste l'avait traité en héros, en essayant de poétiser, de dramatiser cette face ignoble, qui présentait, dit-on, une ressemblance frappante avec celle de Cartouche. Au vrai, Marat était un homme d'une stature grotesque : sur un corps de moins cinq pieds, il balançait une tête énorme et disproportionnée. Ses traits étaient hideux, son teint livide... »

Quand la passion s'en mêle, la vérité en subit toujours quelque déformation. Alors le jugement s'égare

(1) Alfred Bougeart, *l'Ami du Peuple*, I, 8.

(2) E. Hatin, le bibliographe de la Presse en France, est l'auteur de ce croquis.



MARAT.

(D'après une peinture de Langlois, élève de David.)

et l'on a cette charge fantaisiste : « Quoi ! c'est là Marat, cette chose jaune, verte d'habits ; ces yeux gris jaune et saillants !... C'est au genre batracien qu'elle appartient, à coup sûr, plutôt qu'à l'espèce humaine. De quel marais nous arrive cette choquante créature (1) ?... »

A coup sûr, Marat n'avait ni les traits d'Alcibiade, ni le profil d'Antinoüs : d'une taille exiguë, la tête enfoncée dans les épaules, le plus souvent inclinée sur le côté droit, il marchait le dos légèrement courbé; ou plutôt, à en croire un de ceux qui l'ont observé de près, il sautait plutôt qu'il ne marchait (2).

Taillé en sapajou (3), il paraissait peu fait pour plaire, et pourtant il sut trouver le secret de la séduction. On s'étonne qu'une femme jeune, belle, riche, ait pu céder à un pareil monstre. Mais les femmes sont coutumières de cette charité du cœur qui a ses raisons que la raison ne comprend guère, et la marquise de Laubespine devait voir surtout en Marat le médecin qui l'avait soustraite au péril de mort, qui lui avait restitué ce bien de l'existence sur lequel elle ne comptait plus (4).

(1) MICHELET, *Hist. de la Révolution française.*

(2) *Anecdotes sur la Révolution*, auct. cit.

(3) *Mémoires de Brissot*, I.

(4) S'il faut en croire Brissot, le marquis de Laubespine était « couvert de dettes, déshonoré par d'infâmes escroqueries, »

Aux yeux d'une femme à laquelle il a rendu un pareil service, un homme, fût-il Marat, est toujours beau, ou paraît l'être. « Il a le prestige du bienfait, l'empire du secret partagé, l'attrait de cette pitié admirative qu'inspirent seuls ceux qui sont capables de l'éprouver et que Marat dut éprouver ou feindre d'éprouver (1). »

L'Ami du Peuple ne fut pas un bellâtre, comme l'étaient Hérault de Séchelles et Barbaroux ; mais cet homme de « médiocre stature, au visage large et osseux, au nez épaté et même écrasé, dont le dessous était proéminent et avancé, la bouche crispée dans l'un des coins par une contracture fréquente, au teint plombé et flétri », portait « haute, droite et en arrière », une tête puissante, au « front grand », au regard « assuré » d'yeux gris jaune spirituels, vifs, perçants.... naturellement doux, même gracieux (2) ».

Ces yeux ardents et doux, ce front de passion et de rêve, faisaient oublier le reste de l'enveloppe.

Michelet a dit de Marat : « Plus que femme, très nerveux et très sanguin (1). »

et avait, en outre, rapporté à sa femme un cadeau que M. Brieux pourrait seul honnêtement dénommer. Marat avait vraiment la part belle. La liaison de Marat avec la marquise durait encore en 1782.

(1) *L'Amour sous la Terreur*, par M. de Lescure (Paris, 1882) : le cœur de Marat.

(2) *Marat féministe*, par Léop. Lacour.

Plus que femme, Marat fut, en effet, un *homme-femme*, femme par les nerfs, femme par la sentimentalité (2). Faut-il rappeler l'hommage du démagogue à sa mère ? N'y avait-il pas là, en quelque sorte, « un féminisme de gratitude filiale, où se laissait voir rétrospectivement le germe tendre du féminisme doctrinal et d'ailleurs surtout sentimental », qu'il nous reste à faire connaître ?

Dans sa liaison avec Angelica Kauffmann, l'artiste admirable, victime d'un mariage mal assorti comme l'avait été la marquise de Laubespine (3), Marat est peut-être arrivé à l'heure propice ; mais d'autres femmes ont été mêlées à sa vie, d'autres l'ont entouré de leur affection (4). Deux d'entre elles, surtout, lui ont voué un culte : sa compagne, qui s'intitulera sa

(1) Michelet rapporte que le médecin de Marat, Bourdier (?), allait le saigner, quand il voyait son journal « plus sanguinaire qu'à l'ordinaire. »

(2) Jusqu'à son écriture, qui est plus féminine que masculine : nous en avons donné de nombreux spécimens au cours de cet ouvrage.

(3) Angelica Kauffmann, excellente musicienne et peintre de talent, avait connu Marat postérieurement à la séparation qu'elle obtint, en 1768 contre son mari, quand elle eut appris que, sous le nom du comte de Horn, elle avait épousé un domestique. Elle en sortit minée et humiliée.

(4) Si l'on veut connaître l'opinion que Marat avait des femmes, lire *la Femme jugée par les grands écrivains des deux sexes*, par L.-J. Larcher, 441-443.

veuve; Simonne Évrard ; et Albertine Marat, la sœur du réprouvé, qui se constituera la gardienne la plus vigilante de sa mémoire.

Nous sommes, il faut bien le dire, accoutumés à un Marat d'une physionomie tout autre que celle qui ressort de l'étude des documents puisés aux sources ; aussi le croquis que nous en avons tracé semblera-t-il flatté ; il n'est, cependant, qu'exact.

Le Marat élégiaque, bucolique, occupant ses loisirs à écrire un roman d'amour, ne laisse pas pressentir le pamphlétaire âpre, acrimonieux, qu'il deviendra.

Celui que sa sensibilité empêchait d'assister à l'ouverture du corps d'un ami (1), qui s'attendrissait sur d'innocents animaux déchirés par le scalpel et qui éprouvait de la répugnance à les sacrifier pour ses expériences (2), est le même qui, dans un moment de délire verbal, « s'enivrera de sa politique de mort jusqu'à des conceptions et recommandations de supplices sauvages... des potences, des bûchers, des mutilations (3)... », qui exhortera les tricoteuses, les furies de la guillotine, à faire de certain personnage un Abélard.

(1) V. l'*Autographe*, 1864, 37.

(2) Cf. la *Chron. méd.*, 15 juillet 1902, p. 477-478.

(3) Lacour, *loc. cit*

IX

MARAT PRATICIEN

La polémique engagée par Marat, à l'occasion de la guérison de Mme de Laubespine, avait déjà révélé son extrême susceptibilité. Il était de ceux, en effet, qui supportaient mal la contradiction ; il donna une preuve de ce caractère difficile, ombrageux, dans la discussion qui suivit la découverte de son fameux remède.

C'est en termes des plus vifs qu'il réplique au contradicteur assez osé, pour élever quelques doutes sur la nature des symptômes qu'il a décrits (1). Il persifle ceux qui ne partagent pas sa manière de voir.

Un médecin estimé, du nom de Côme, ancien chirurgien dans les hôpitaux du roi, en résidence à Poitiers, annonce-t-il qu'il ne traite ses « pulmoni-

(1) *Gazette de santé*, 1777, 208.

ques » qu'avec des simples (1), aussitôt Marat de s'écrier, sur le ton de la raillerie :

J'avais dessein de continuer à vous faire part du traitement que j'ai suivi pour faire la cure de plusieurs pulmoniques abandonnés... mais cela deviendrait parfaitement inutile, puisqu'il reste un nouvel Esculape devant qui j'avoue que je ne suis rien. Il veut vous rendre témoin de ses prodiges, il n'attend que de trouver des personnes attaquées de quelque maladie de poitrine qui lui procurent la facilité de se rendre à Paris. Comme il n'est rien de si aisé, j'imagine qu'il est sur son départ ; ainsi il ne me reste qu'à lui souhaiter un bon voyage (2)...

C'était dissimuler, sous une ironie d'emprunt, le dépit que lui causaient les tentatives d'un dangereux rival. Avec sa franchise brutale, Marat fonçait sur l'adversaire, laissant trop voir qu'il était atteint dans son amour-propre, plutôt que de lui opposer le dédain de l'homme sûr de soi. Il eût été mieux inspiré de rendre publiques les guérisons obtenues grâce à sa méthode nouvelle de traitement (3).

Car Marat pouvait citer à son actif des cures presque miraculeuses, dues à son remède.

M. du Clusel, intendant à Tours, remerciait le

(1) *Gazette de santé*, n° 49 (4 déc. 1777), p. 204 et suiv.

(2) *Id.*, ibid., 43.

(3) La polémique se poursuivit quelque temps encore dans les colonnes de la *Gazette de santé* (Cf. ce journal, 1777, n° 51, p. 213 ; 1778, n° 2, p. 51.)

marquis de Choiseul, qui l'avait engagé à consulter Marat, « pour une demoiselle dangereusement malade », de l'avoir mis en rapport avec « un homme bien lumineux et qui a le coup d'œil bien prompt : il a aperçu dans un moment ce que toute la Faculté réunie n'a trouvé qu'après bien des observations. Il est fâcheux pour l'humanité qu'il se livre aussi peu (1). »

Un trésorier général des Ponts et Chaussées de France, M. Prévost (2), sur la foi de la réputation de Marat et des différentes guérisons qu'il a opérées, le supplie de donner des soins à sa femme.

Le marquis de Gouy (3) prie, à son tour, le sauveur de Mme la marquise de Laubespine, de venir voir son fils, mettant en lui toute son espérance.

Un avocat résidant à Lyon, M. Roubaud, écrit à son frère, étudiant en médecine à Paris, de se rendre chez le docteur Marat, pour obtenir de lui une consultation, au sujet de la maladie de sa femme.

Cette consultation mérite d'autant plus d'être reproduite, qu'elle témoigne de la conscience et de la probité professionnelle de Marat, qui n'entend se déterminer qu'après s'être complètement renseigné sur

(1) V. *Marat inconnu*, première édition, 286-7.

(2) *Id.*, ibid., p. 287.

(3) Dans une lettre datée de Paris, le 21 août 1781. (*Marat inconnu*, premier tirage, p. 285).

la marche de la maladie et sur ses manifestations successives (1). Voici le texte de ce curieux document :

« La malade a-t-elle quelque douleur à la poitrine? Y éprouve-t-elle des déchirements, lorsqu'elle tousse? Dort-elle sur les deux côtés et sur le dos indifféremment?

Ses crachats sont-ils teints de sang? Y aperçoit-on du pus? A-t-elle été sujette aux rhumes?

Éprouve-t-elle quelque changement dans les variations de l'atmosphère? A-t-elle des hémorragies et y a-t-elle été sujette?

Comment est son appétit? A-t-elle des sueurs nocturnes? A t-elle des hémorragies et y a-t-elle été sujette?

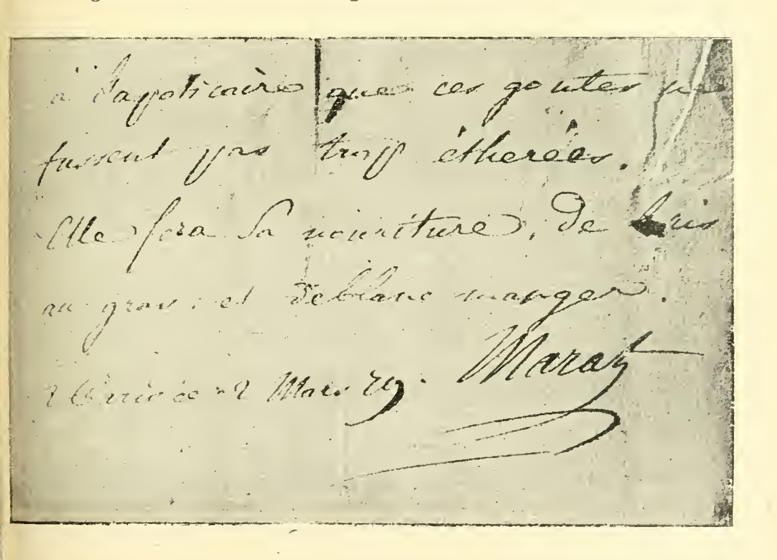
Comment est son appétit? A-t elle des sueurs nocturnes? Le dévoiement, une fièvre lente? Est-elle dans le marasme? »

Comme on ne peut la laisser sans secours, Marat conseille à la malade de prendre, « en attendant », des gouttes anodines d'Hoffmann : « elle en prendra douze gouttes dans deux cuillerées à bouche d'eau

(1) Cette consultation de Marat a été communiquée par un collectionneur à M. le docteur Vadon, qui l'a publiée sous le titre de : *Marat médecin ; une consultation inédite du docteur Marat*. Clermont (Oise), 1907.

fraîche, le matin à jeun, et autant le soir, en se mettant au lit ». En terminant, il fait cette recommandation à l'apothicaire : « ces gouttes ne devront pas contenir une trop forte proportion d'éther ».

Quant à l'alimentation, elle se réduira à « du ris au gras et du blanc manger ».


a l'apothicaire que ces goutes ne
fussent pas trop ètherées.
Elle fera sa nourriture de ris
au gras et de blanc manger.
Marat

UNE ORDONNANCE MÉDICALE DE MARAT.
(Fragment et signature autographes.)

L'aspirant docteur, une fois en possession de cette prescription, l'envoie à son frère, « au café de Villery, place des Terreaux, à Lyon », selon l'adresse de la lettre, qui accompagnait la consultation de Marat.

Cette lettre, des plus curieuses, est datée du 3 mars 1779; on la croirait écrite d'hier :

« Je suis venu à bout de joindre ton docteur, mon cher ami, et je t'envoie le petit mot de consultation qu'il m'a fait; tu m'adresseras tes réponses circonstanciées aux demandes qu'il fait et il te tracera alors le traitement nécessaire; voilà ce qu'il m'a chargé de t'écrire; maintenant si tu veux sçavoir ce que je pense sur la maladie de ta femme, je te dirai qu'il seroit plus prudent de continuer les remèdes qu'on t'ordonne à Lyon, que de songer à se régler sur les avis d'un home qui est à cent lieux, qui ne consulte sur l'état que tu lui donnes de la maladie qu'au moment où tu écris, dans le temps qu'elle est souvent toute changée quant aux symptômes quand il te lit; et puis les docteurs à système qui entent les mathématiques sur la médecine et la médecine non sur des principes, mais sur des idées, ne me conviennent pas, ils en guérissent peu et en tuent beaucoup; voilà mon cher ami ce que mon amitié pour toi, pour ta femme me conseille de te remarquer; je l'aurois dit à un autre, à mon père, à moi-même, mais tu te décideras comme tu croiras être le mieux, et quoique tu veuilles, tu me verras toujours prêt à te seconder du meilleur de mon cœur. »

Jai recu de Monsieur le Chevallier de Nançouti deux louis d'or pour mes honoraires de deux consultations

A paris ce 17 avril 79 — Marat

REÇU D'HONORAIRES DE MARAT.

(Collection Noël Chavaray.)

Tout cela, c'est le bon sens même ; une consultation à distance ne saurait être mise en balance avec l'examen direct, toujours préférable ; et la pointe dirigée contre Marat, qui avait la prétention de se guider, pour sa thérapeutique, sur ses connaissances en physique, toute émoussée qu'elle soit, allait à son adresse.

Mais le trait final, c'est dans le post-scriptum qu'il se découvre, *in caudâ venenum* :

« M. le docteur Marat me paroit un peu cher, ses consultations se paient 24 (livres), et le petit chiffon que je t'envoie m'en a coûté 12. »

Ces observations ne pouvaient manquer de produire leur effet : Marat ne fut plus consulté, et l'on s'en tint à sa première ordonnance.

Le document que nous avons reproduit, et que le docteur Vadon a eu la bonne fortune de découvrir, est doublement précieux : outre qu'il confirme la réputation dont Marat jouissait comme praticien, puisque sa réputation avait franchi les barrières de la capitale, elle nous donne des indications sur la façon dont il procédait à l'examen de ses malades, apportant dans cet examen la rigueur de méthode qu'il appliquera plus tard à l'étude des problèmes de science pure.

LE SAVANT



X

MARAT PHYSIOLOGISTE

Si nous n'avons rien laissé ignorer de ce que nous savons du Marat médecin, ou plutôt du Marat praticien, nous avons laissé jusqu'ici dans l'ombre l'homme de science, l'expérimentateur qui eut son heure de notoriété, cette menue monnaie de la gloire ; à telle enseigne que ses ouvrages furent discutés par la critique de son temps, et que l'un d'entre eux lui valut même les sarcasmes de Voltaire !

En publiant son *Essai sur l'Homme*, Marat avait empiété sur le domaine du philosophe, qui lui fit durement sentir son imprudence. Marat fut d'autant plus sensible à cette « exécution », qu'il avait de lui-même et de son travail l'opinion la plus immodeste. Dans une note relative au livre où il a exposé son système physiologique, il exprimait, sur son œuvre, ce jugement... indulgent : « Cet ouvrage *fort au-dessus de tout ce qui est dès lors sorti de ma plume* et que plusieurs auteurs ont mis à contribution sans le citer... »

Il avait publié son manuscrit (nous l'avons dit en exposant son *curriculum vitæ*), dans la langue anglaise. Se défiant de l'exactitude de sa traduction, il l'avait soumise à l'examen d'un personnage distingué, un gentilhomme français, habitant Londres, M. de la Rochette, nommé en 1760 commissaire général pour l'échange des prisonniers de guerre en Angleterre.

L'appréciation de M. de la Rochette fut des plus flatteuses pour l'auteur de l'*Essai* : tout en se déclarant incompétent en matière d'anatomie, il rendait hommage à la simplicité et à la clarté d'exposition de l'auteur. Pour ce qui est de la partie que nous pourrions appeler psychologique, il déclarait l'avoir lue avec le plus vif intérêt et il ajoutait : « Cet ouvrage me paraît bien pensé et bien écrit ; il est plein d'idées neuves, de vues fines, de détails profonds et très souvent ces profonds détails sont égayés par des tableaux charmants. On y trouve quelques négligences dans la diction, ce sont des taches sur un beau visage ; elles frappent bien autrement que sur une physionomie vulgaire. »

Dans une autre lettre, M. de la Rochette loue Marat pour le courage qu'il a de développer toute sa pensée, pour sa simplicité si différente du « galimathias » des Encyclopédistes (1).

(1) Mélanges de la *Philobiblion Society* de Londres : lettre de M Marat à Roume de Saint Laurent.

Lord Lyttleton déclarait, de son côté, avoir lu, avec l'attention qu'il méritait, le manuscrit qui lui avait été soumis et avoir beaucoup « admiré les connaissances et les talents de l'auteur ». Lord Lyttleton invitait gracieusement Marat à se rendre chez lui, désirant lui présenter quelques objections, tant sur le sujet même que sur le style (1).

M. Collignon, professeur à l'Université de Cambridge, vantait le génie que le physiologiste avait déployé et, à part la vivacité de certaines descriptions, il le félicitait d'avoir réussi à tirer parti d'une matière aussi ingrate.

Fort de ces encouragements, Marat se décidait à livrer son ouvrage à la publicité. Une des revues les plus répandues de l'autre côté du détroit (2) en fit un compte rendu détaillé :

L'auteur de cet *Essai*, y était-il dit, nous décrit les progrès de la science de l'homme, depuis les temps les plus reculés de l'antiquité jusqu'à nos jours, et il essaie de démontrer que, quoique la science ait été un des arts les plus cultivés, elle n'a cependant pas fait de grands progrès, la raison en est que ceux qui se sont attachés à sa poursuite ont fait fausse route. Au lieu de prendre pour guide leur expérience, les philosophes ont fait le contraire : ils ont inventé des systèmes et ont dénaturé leurs observations pour les faire cadrer avec leurs systèmes.

(1) V. le portrait de lord Lyttleton, p. 145.

(2) *Gentleman's Magazine*, avril 1773, 191.

L'édition française, publiée deux années plus tard, ne devait pas, non plus, passer inaperçue. Selon l'usage, Marat en fit tenir, « avant la lettre », quelques exemplaires aux *philosophes*, qui remplaçaient alors les critiques littéraires. Leur premier soin fut d'empêcher que l'ouvrage fût annoncé dans les journaux où ils exerçaient leur pontificat. Jaloux — du moins Marat le prétend — du succès que son livre *ne pouvait manquer d'avoir*, et surtout « sentant le coup qu'il portait à leurs principes », ils empêchèrent son introduction en France. Un ballot, expédié d'Amsterdam à Rouen, par l'imprimeur, fut retenu durant treize mois à la douane.

Marat s'adresse à la Chambre de librairie, pour protester contre cet excès de pouvoir. L'officier de semaine prétend n'avoir aucune connaissance de l'affaire, puis, après quelques recherches, laisse entendre que le livre a été prohibé.

Se croyant persécuté, Marat insiste pour connaître ses dénonciateurs ; il clame bien haut qu'il adressera une plainte au garde des sceaux ; l'officier cherche à le calmer, et, huit jours plus tard, quand il se présente en quête de nouveaux renseignements, on lui annonce que le ballot a « dû » être renvoyé à son lieu de départ. « Un an après, ajoute-t-il, j'ai appris que la plus grande partie de l'édition s'était écoulée en Italie et en Portugal... Enfin, on permit l'entrée à Paris : les exemplaires qui arrivèrent

furent enlevés en peu de jours et dès lors on m'en a demandé plusieurs fois la réimpression (1)... »

Passons sur cette boutade d'amour-propre et voyons, dans une analyse rapide, ce que vaut le système physiologique du docteur Jean-Paul Marat.

« L'homme, comme tout animal, est composé de deux substances distinctes : l'âme et le corps. Je ne m'arrête point ici à prouver cette vérité. S'il se trouvait parmi mes lecteurs quelqu'un qui la mît en question, il peut se dispenser de me lire, ce n'est pas pour lui que j'écris. »

Tel est le ton général de l'ouvrage : c'est un dogmatique, presque un théologien qui parle.

Les hypothèses qu'il émet, Marat entend que le lecteur ne les discute pas, tellement leur évidence doit s'imposer : ainsi, quand il compare l'organisation de l'homme à une machine hydraulique, composée de deux parties, les solides et les liquides, il ne s'arrête pas un instant à l'idée qu'on puisse mettre une telle proposition en doute.

Si la machine humaine est « du genre des hydrauliques », c'est en tant que machine vivant pour son propre compte. Dans ses rapports avec le monde extérieur, elle se comporte comme « une machine composée de leviers ». On voit ici le physicien reparaître.

(1) Lettre à Roume de Saint-Laurent.

Les médecins, poursuit-il, font de pompeuses descriptions de cet état de la machine qui constitue la santé ; ils nous parlent de sécrétions et d'excrétions de toute espèce, de balance entre les réparations et les pertes : laissons là leur scientifique langage et parlons plus simplement.

Marat a des prétentions à vulgariser, et cependant la clarté n'est pas toujours sa dominante. On en jugera par la suite.

Ce qui importe surtout, à ses yeux, ce n'est pas de voir la machine au repos, mais de l'observer quand elle est en action. Son fonctionnement repose sur deux principes et deux seulement : le sentiment et le mouvement, et « ce sont les parties nerveuses qui en forment le siège et l'organe ». L'étude du système nerveux doit donc s'imposer de prime abord.

Marat parle ensuite de l'utilité de l'expérimentation, à peu près comme un aveugle parle des couleurs.

Ce qui le préoccupe surtout, comme d'ailleurs tous les physiologistes de son époque, c'est d'établir le siège de l'âme. L'âme ne serait ni dans la glande pinéale, ni dans le corps calleux, le cerveau ou le cervelet, mais dans les méninges : « car, lorsqu'on suit les nerfs jusqu'à leur entrée dans les membranes du cerveau, on voit qu'ils s'y confondent ; or, si les nerfs sont seuls sensibles, et si les sensations ne se propagent que par ces organes, les méninges doivent être le siège de l'âme ».

L'expérience confirme cette doctrine, puisque, ajoute-t-il avec plus de témérité que de vérité, « la plus légère inflammation des méninges donne le transport au cerveau, et produit une démence passagère, tandis qu'on peut mutiler le cerveau sans altérer les fonctions de l'âme ».

Cette question du siège de l'âme est, on le sait, toujours à l'étude. Avicenne et Averroès plaçaient dans chacun des ventricules du cerveau le sens commun, l'imagination, la mémoire et le jugement. Willis, Vieussens et d'autres suivirent les mêmes errements. Descartes seul avait eu la singulière idée de fixer le siège de l'âme dans la glande pinéale.

Vers 1848, Dubois (d'Amiens) plaçait les instincts, chez les animaux, dans la moelle allongée et la moelle épinière. Foville établit le siège de la pensée dans la substance corticale du cerveau.

Depuis, malgré les beaux travaux de Flourens, Magendie, Longet, et les utopies de Gallet de Spurzheim, le problème est loin d'être résolu.

Pour s'assurer du rôle que joue le fluide nerveux dans le phénomène de l'impression, Marat faisait des ligatures de nerfs, et constatait que l'insensibilité était complète au-dessous de la ligature : d'où il concluait, assez légèrement, que l'impression n'arrivait point à l'âme, parce que le cours du fluide nerveux était interrompu.

Il se montrait plus avisé, lorsqu'il se refusait à expliquer comment un élément matériel peut agir sur une substance spirituelle. Cet humble aveu d'insuffisance pouvait presque passer pour un acte d'indépendance, dans un temps où le matérialisme était triomphant; Marat fait, d'ailleurs, profession de spiritualisme dans les chapitres qu'il consacre à l'étude des facultés de l'âme.

Nousne nous arrêterons pas à poursuivre l'analyse de cette partie de l'ouvrage, qui sort du cadre de notre étude. Nous signalerons seulement les explications qu'il donne des divers phénomènes dela sensibilité, de l'entendement, de l'instinct, de la volonté, de la mémoire et une opinion, au moins originale, sur la pitié, *sentiment factice acquis dans la société.*

L'examen de l'influence mutuelle de l'âme sur le corps, et réciproquement, occupe le troisième volume. Cette influence est réelle, indiscutable.

Unie à des organes grossiers, l'âme aime les amusements vifs, les plaisirs bruyants ; unie à des organes délicats, elle préfère les plaisirs fins, les amusements paisibles. Les couleurs brillantes sont les couleurs favorites des hommes robustes; ils sont passionnés pour la musique guerrière, les odeurs pénétrantes, les liqueurs fortes. Les personnes délicates et sensibles aiment, au contraire, les couleurs tendres, les demi-teintes, la musique touchante, le mode *amoroso*, le doux parfum de la rose et du jasmin.



LORD LYTTLETON

Littérateur et homme d'Etat anglais.

Entendons encore ce que Marat nous dit de l'amour, qui « élève le pouls, enflamme l'œil, anime le teint, embellit la face, donne la vie à nos traits, et la grâce à tous nos mouvements ».

A propos de chacun des cinq sens, Marat émet des vues qui ne manquent pas d'originalité.

Le toucher, d'après lui, n'est pas borné à la peau : « il s'étend à l'intérieur du corps, comme à sa surface. On en éprouve les impressions dans les doux embrassements de l'amour et les douleurs aiguës de la colique ». Singulier rapprochement, a-t-on fait malicieusement observer (1).

Pour la vue, l'uvée (choroïde) serait l'organe immédiat de la vision, et non la rétine, comme on le croit généralement : n'est-elle pas élastique, par conséquent susceptible d'être ébranlée par la lumière ; alors que la rétine est insensible et que la lumière la traverse librement sans l'ébranler ?

Mais voici une nouveauté : « On croit le nombre des sens restreint à cinq : ignorants, érudits, tous sont d'accord sur cet article et l'ont toujours été. » Marat s'inscrit en faux contre cette opinion vulgaire : outre les cinq sens partout reconnus, il en fait connaître deux autres : ce sont la faim et la soif ! L'esto-

(1) *Le Docteur Marat* (1743-1793), *son système physiologique*, par le docteur Albert Riquez. Paris, A. Maloine, 1908.

mac est l'organe de la première ; la soif a pour sièges l'œsophage et l'estomac, simultanément.

Passons sur la réfutation du système des physiciens relatif au mécanisme des sensations ; si les explications qu'ils en ont données sont assez ténébreuses, avouons que celles de Marat restent non moins obscures.

Que vaut, au résumé, le *système physiologique* du docteur Marat ? Tout ce qu'on peut en dire, c'est que si Marat qualifie d'incontestables certains faits, c'est qu'ils étaient, à son époque, considérés comme tels ; mais il convient d'ajouter qu'il tient trop facilement pour vrai des phénomènes mal interprétés.

Au temps où vivait Marat, on n'expliquait guère les phénomènes de la vie qu'au moyen des notions physiques ; et Marat, en raison de ses connaissances spéciales, n'avait déjà que trop de tendance à suivre le courant. Il eut, toutefois, le mérite de réfuter certaines théories du plus connu des physiologistes de l'époque, le célèbre Le Cat ; mais il est à remarquer qu'il invoquait, contre l'auteur du *Traité des sensations*, les arguments même dont on pourrait user contre lui.

Il serait peut-être exagéré de prétendre que Marat a été un des précurseurs les plus immédiats des grands physiologistes du commencement du dernier siècle, notamment de Cabanis et de Bichat ; mais

s'il ne les a devancés, il les a, du moins, précédés.

Certes, les théories de Marat sont confuses, souvent inexplicables ; mais était-il, est-il encore si aisé d'élucider d'aussi difficiles problèmes que les relations de l'âme avec le corps ? Trouverait-on mieux à dire, à l'heure actuelle, que Marat, quand il écrit :

> La raison de la différence des esprits est dans la disposition des organes. L'impétueux Eschyle, le tendre Tibulle, le touchant Fénelon, le sublime Corneille, le profond Montesquieu, l'inconséquent Voltaire, *tous les hommes, enfin, doivent chacun la tournure et le caractère de leur esprit à la constitution de leur corps*

La Rochefoucauld avait exprimé, en d'autres termes, la même pensée, cent ans auparavant : « La force et la faiblesse de l'esprit sont mal nommées : elles ne sont, en effet, que labonne ou la mauvaise disposition des organes du corps. »

Était-ce autre chose, sous une forme aphoristique, que la constatation de l'influence indéniable du physique sur le moral ?

En dépit de l'ingéniosité et de l'originalité de ses vues, le livre de Marat *sur l'Homme* reçut en France un accueil peu empressé. La secte des philosophes lui fit une guerre violente, la phalange des Encyclopédistes se ligua contre le novateur, tout cela parce que Marat n'avait pas craint de s'attaquer à l'un des plus puissants d'entre eux, à Helvétius.

Avant d'aborder son sujet, l'auteur passait en revue les noms les plus célèbres « dans les annales du monde », ses devanciers dans cette question si controversée. Hippocrate et Galien tenaient la tête ; puis venaient Aristote, Platon, Socrate et Épicure. Les modernes étaient représentés par Montaigne, Boerhaave, Descartes et La Mettrie.

Montesquieu, Haller et Helvétius avaient traité la question, mais ils n'avaient pas la compétence voulue. Le dernier surtout, sans connaissances de physique ou d'anatomie, n'avait il pas imaginé de plaider l'inutilité de ces sciences accessoires ? Quant à Haller, n'avait-il pas confondu les facultés de l'âme avec celles du corps ?

Les doctrines de Marat, ses attaques contre les idées reçues, contribuèrent au succès de son ouvrage. Le traité *sur l'Homme* eut les honneurs de la critique, et, on peut le dire, du prince des critiques. Sous la signature de Voltaire parut, dans une gazette politique et littéraire (1), un compte rendu de l'ouvrage de Marat : c'est un pur chef-d'œuvre de mordante ironie et de verve sarcastique.

« L'auteur est pénétré, dit-il, de la noble envie d'instruire tous les hommes de ce qu'ils sont, et de leur apprendre tous les secrets que l'on cherche en

(1) *Journal de politique et de littérature*, II, n° 13, 5 mai 1777, pp. 38-43.

vain depuis si longtemps. Qu'il nous permette d'abord de lui dire qu'en entrant dans cette vaste et difficile carrière, *un génie aussi éclairé que le sien* devrait avoir quelques ménagements pour ceux qui l'ont parcourue.

« Il eût été sage et utile de nous montrer des vérités neuves, sans dépriser celles qui nous ont été annoncées par MM. de Buffon, Haller, Le Cat et tant d'autres. Il fallait commencer par rendre justice à tous ceux qui ont essayé de nous faire connaître l'homme, pour se concilier du moins la bienveillance de l'être dont on parle ; *et, quand on n'a rien à dire, sinon que le siège de l'âme est dans les méninges*, on ne doit pas prodiguer le mépris pour soi-même à un point qui révolte tous les lecteurs, à qui cependant on veut plaire.

« Si M. J.-P. Marat traite mal ses contemporains, il faut avouer qu'il ne traite pas mieux les anciens philosophes... Nous représenterons d'abord qu'il ne doit rien reprocher à Socrate, puisque Socrate n'a jamais rien écrit ; nous le ferons souvenir que Platon fut le premier chez les Grecs qui enseigna non seulement la spiritualité de l'âme, mais encore son immortalité.

« Nous lui dirons qu'Aristote, le précepteur d'Alexandre, savait fort bien distinguer son pupille de Bucéphale et n'a jamais dit dans aucun de ses ouvrages qu'il n'y eut d'autre différence entre Alexandre

et son cheval, sinon qu'Alexandre avait deux bras et deux pieds et son cheval quatre jambes... »

Et plus loin :

« M. Marat croit avoir découvert que le suc des nerfs est le lien de communication entre les deux substances, le corps et l'âme. C'est avoir fait, en effet, une grande découverte que d'avoir vu de ses yeux cette substance qui lie la matière et l'esprit. Ce suc est apparemment quelque chose qui tient des deux autres, puisqu'il leur sert de passage ; comme les zoophytes, à ce qu'on prétend, sont le passage du règne végétal au règne animal. »

Et comme Marat avait avancé que l'âme résidait dans les méninges :

« Il vaut mieux avouer, réplique Voltaire avec vivacité, qu'on n'a pas vu encore son logis que d'assurer qu'elle est logée sous cette tapisserie. Car, enfin, comme les nerfs n'aboutissent pas à ces méninges, si elle résidait dans chacun de ces nerfs, elle y serait étendue ; et vous n'y trouveriez pas votre compte. Laissez faire à Dieu, croyez-moi ; lui seul a préparé son hôtellerie, et il ne *vous a pas fait son maréchal de logis...* »

La critique continuait, sur le ton de badinage familier à l'auteur de *Candide* :

« Vous avez beau dire que la pensée fait vivre l'homme dans le passé, le présent et l'avenir, l'élève au-dessus des objets sensibles, le transporte dans



MARAT.

(D'après Daniel, gravé par Flameng.)

les champs immenses de l'imagination, étend, pour ainsi dire, à ses yeux les bornes de l'univers, lui découvre de nouveaux mondes, et le fait jouir du néant même... *Nous vous félicitons de jouir du néant ; c'est un grand empire.* Régnez-y, mais insultez un peu moins les gens qui y sont quelque chose.

« Vous avez un chapitre intitulé : *Réfutation d'un sophisme d'Helvétius.* Vous auriez pu parler plus poliment d'un homme généreux qui *payait bien ses médecins*... Il ne faut pas sortir à tout moment de sa maison pour s'aller faire des querelles dans la rue... *Si monsieur le docteur en médecine se contredit dans ses consultations*, il ne sera pas appelé souvent par ses confrères. (1) »

Décidément, le « singe de génie », comme on a nommé Voltaire, emportait le morceau sans pitié. La conclusion de sa diatribe n'était pas moins acerbe que l'exorde :

« Enfin, quand on a lu cette longue déclamation en trois volumes, qui nous annonce la connaissance parfaite de l'homme, on est fâché de ne trouver que ce qui a été répété depuis trois mille ans en tant de langues différentes. Il eût été plus sensé de s'en tenir à la description de l'homme qu'on voit dans le second et le troisième tomes de l'*Histoire naturelle*...

(1) Les mots en italiques ont été soulignés par nous

Cette péroraison est suivie enfin d'une invocation; C'est une marche contraire à celle de tous les ouvrages de génie, et surtout à celle des romans, soit en vers, soit en prose.

« Il (Marat) invoque l'auteur de *la Nouvelle Héloïse* et d'*Émile*. Il est plaisant qu'un médecin cite deux romans, l'un nommé *Héloïse* et l'autre *Émile*, au lieu de citer Boerhave et Hippocrate. Mais c'est ainsi qu'on écrit trop souvent de nos jours : on confond tous les genres et tous les styles ; on affecte d'être ampoulé dans une dissertation physique, et de parler de médecine en épigrammes. Chacun fait ses efforts pour surprendre ses lecteurs. *On voit partout Arlequin qui fait la cabriole pour égayer le parterre.* »

Voilà bien le mot de la fin d'un pamphlétaire trop heureusement servi par son esprit naturel pour rester impartial.

Voltaire avait voulu venger Helvétius, et sa prose s'en ressentait. Il avait oublié que, pour exercer le droit de critique, ce sacerdoce, il faut allier à une instruction solide une conscience étrangère à toute sollicitation intéressée, une équité parfaite, une franchise sans faiblesse.

Ses réflexions n'étaient que de misérables plaisanteries, et non une réfutation sérieuse. Aussi, quand, seize ans plus tard, Camille Desmoulins rappellera à Marat, dans un moment d'humeur, la leçon que

celui-ci avait reçu du chambellan de Frédéric, l'*Ami du Peuple* pourra-t-il lui justement répondre : «Vous me rappelez que Voltaire s'est moqué de moi... Je me souviens, en effet, qu'en 1776, le marquis de Ferney, piqué de se voir mis à sa place dans mon ouvrage *sur l'Homme*, essaya d'égayer ses lecteurs à mes dépens. Et pourquoi non ? Il avait bien pris la même liberté avec Montesquieu et avec Rousseau. Peut-être je m'abuse, mais il me semble que ce sont moins les injures et l'ironie qui blessent que le sentiment de les avoir méritées... Que sais-je même si les rieurs auraient été pour lui, si son disciple La Harpe n'avait pas refusé d'insérer la réponse à côté de la diatribe (1) ?»

Ce sont là, si le fait est vrai, procédés d'une délicatesse contestable, et il se pourrait que l'auteur de *Zaïre*, en voulant amuser la galerie aux dépens de sa victime, n'ait réussi qu'à la divertir à ses propres dépens.

(1) *L'Ami du Peuple*, 11 mai 1791.

XI

MARAT PHYSICIEN. — SES RECHERCHES SUR LE FEU

« L'œuvre scientifique de Marat présente une certaine importance. Les expériences ingénieuses y abondent, mieux conduites qu'on ne le faisait communément de son temps. La véritable méthode scientifique s'y montre parfois... et si les conclusions tombent souvent à côté de la vérité, la cause provient souvent de la difficulté du sujet (1). » C'est en ces termes qu'un de nos savants modernes apprécie les travaux physiques de Marat, groupés dans un mémoire qui porte ce titre : *Découvertes de M. Marat sur le feu, l'électricité et la lumière, constituées par une suite d'expériences nouvelles qui viennent d'être vérifiées par MM. les commissaires de l'Académie des Sciences* (1779).

Le manuscrit avait été soumis au jugement de cette

(1) *Marat physicien*, par le docteur L. DIDELOT, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

assemblée, qui avait nommé, pour l'examiner, une commission composée de MM. le comte de Maillebois, Le Roy, Montigny et Sage (1). Marat ne s'était pas donné comme l'auteur, mais comme le *représentant* de l'auteur du travail. Le marquis de Laubespine lui avait servi d'intermédiaire. Deux mois plus tard, le 19 juin, M. Tillet présentait à l'Académie, « de la part de M. Marat, docteur en médecine et médecin des gardes de M. le comte d'Artois », un exemplaire de ses *Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière,* « constatées par une suite d'expériences faites en présence de MM. les commissaires de l'Académie », et dont il avait été rendu compte le 17 avril précédent. Il avait ensuite lu une lettre du même M. Marat, dans laquelle il promettait une suite au travail précité; l'Académie décidait que MM. le comte de Maillebois et Le Roy l'examineraient (2). M. Lalande fut adjoint à la commission. On avait invité les physiciens à aller voir les expériences de Marat; seul, M. Brisson avait élevé quelques doutes sur ses découvertes (3).

Les académiciens semblent avoir mis, au début, peu d'empressement à assister aux expériences qu'on les invitait à vérifier (4). Les commissaires nommés par

(1) V. le rapport aux pièces justificatives, note I.

(2) *Registres de l'Acad. des Sciences*, 1779, f° 199, v°.

(3) Cf. *Marat inconnu*, première édition, p. 301.

(4) V. la correspondance échangée entre Marat et divers

l'Académie rendaient, toutefois, hommage à la nouveauté et à l'ingéniosité de l'expérimentateur et aux résultats qu'il disait avoir obtenus, « par un moyen qui ouvre un grand champ à de nouvelles recherches dans la physique, le microscope solaire ».

Ils déclaraient que les expériences de Marat étaient « bien faites et bien constatées ». Son mémoire était, enfin, déclaré « fort intéressant par son objet (1) »; et, « sans prononcer décidément », l'Académie encourageait le physicien à poursuivre ses études et à les compléter.

Les critiques reconnaissaient, de leur côté, que « cet habile physicien s'est frayé une route toute nouvelle, à l'aide d'une méthode dont il est l'inventeur et qu'il a employée avec le plus grand succès (2) ». Il allaient jusqu'à proclamer que « les découvertes de M. Marat sur le feu élémentaire sont certainement de nature à faire époque dans l'histoire des sciences... Avant lui, l'usage du microscope so-

membres de l'Académie et que nous avons publiée dans notre première édition, pages 299 et suivantes, d'après les *Misc. of the Philobiblion Society*. Marat avait présenté son livre le 17 avril 1779; le 26 avril 1780, il insistait pour qu'on fît le rapport sur son ouvrage, dont deux cahiers s'étaient perdus; les commissaires, nonobstant cet accident, promettaient de faire le rapport dans quelques jours; celui-ci paraissait le 10 mai (Pièces justificatives, note J.) On pourra lire les Observations de Marat sur ce second rapport, dans notre première édition, pp. 307-309.

(1) *Journal de Paris*, 22 juin 1780.

(2) *Id.*, 4 août 1779.

laire était très borné; comme, par la manière ordinaire de se servir de cet instrument, l'objet est placé au foyer, on ne pouvait examiner que de très petits objets, encore fallait-il qu'ils fussent diaphanes; mais, par la manière de s'en servir de M. Marat, le microscope solaire est devenu l'instrument de physique le plus utile ou le plus précieux. également propre à examiner les corps d'une grande et d'une petite étendue, opaques ou transparents; il sert à rendre visibles leurs émanations les plus subtiles; aussi cette nouvelle méthode d'observer dans la chambre obscure est-elle faite pour ouvrir un vaste champ aux recherches des physiciens, ainsi qu'en a jugé l'Académie des sciences (1) ».

Avant Marat, l'usage du microscope solaire était, en effet, fort restreint; grâce à des modifications de construction, il était parvenu à en tirer parti, pour rendre visible le fluide igné, la matière électrique, l'air lui-même.

Ce microscope solaire, armé d'un simple objectif, pouvait être adapté au volet d'une chambre obscure, dont l'exposition ne fût pas au nord, et les savants se trouvaient ainsi en possession d'un instrument commode, peu dispendieux, dont la chimie autant que l'optique pouvaient bénéficier.

Grâce à cette instrumentation, aussi neuve que

(1) *Journal de Paris*, 25 octobre 1779.

peu compliquée, Marat avait réussi à fixer, pour ainsi dire, l'existence du principe de la chaleur sous les yeux du spectateur (1), à mettre en évidence les propriétés du fluide igné, en répétant les expériences dans des cours, devant une foule de témoins appelés à les juger.

L'Académie s'était contentée du rapport de la commission nommée dans son sein (2); l'ambition de Marat allait au delà. Cette consécration, pourtant flatteuse, ne lui suffisait pas ; il tenait à en appeler au grand public.

Donnant plus d'ampleur à son premier mémoire, il développait séparément chacun des sujets qui le constituaient et, dans un nouveau manuscrit, il traitait seulement « de la nature du feu et de son mode de propagation ».

Marat reprenait, avec une méthode d'observation qui lui était propre, la question pour laquelle Voltaire, dès 1737, avait concouru, en même temps que Boerhaave, Bernouilli et Euler. Ce qui avait décidé l'Académie à adjuger le prix à ce dernier, c'était moins la teneur de son mémoire, que la formule de la vitesse du son, qu'Euler avait donnée accessoirement et qui avait échappé à Newton.

On sent, dans le mémoire de Marat, comme dans

(1) *Journal de Paris*, 9 juin 1780.

(2) Ce rapport est du 17 avril 1779; nous le donnons fac-simile et en planche hors texte, à la fin du volume.

ceux de Voltaire, d'Euler et de Mme du Châtelet, que les découvertes de Priestley et de Lavoisier ne sont pas encore admises et restent très discutées. A cette époque, on pensait que le feu était un être élémentaire, qui se trouvait en puissance dans tous les corps, en réserve dans leur sein, jusqu'à ce qu'un mouvement, un choc l'en fît sortir : « le choc de deux cailloux fait sortir la flamme, en rompant l'équilibre qui la tenait captive ». La théorie de la chaleur latente était alors la seule en faveur.

Pour Marat, la nature du feu, c'est d'être un fluide, *le fluide igné*, et le nom est resté. Voici, résumée, son argumentation :

« Présentez, dit-il, même de loin, une bougie allumée à une autre bougie qui vient de s'éteindre, et celle-ci se rallume aussitôt... La cire fond à dix pas d'une fournaise. » Et ailleurs : « Un corps froid, appliqué sur un corps chaud, lui soustrait de la chaleur, jusqu'à ce qu'il en ait acquis un égal degré ». Le refroidissement n'est que « la diminution du mouvement d'un fluide ». C'est le mouvement du fluide igné et non sa présence qui produit la chaleur et le feu.

Le fluide igné est diaphane et non opaque. Il est translucide d'autant plus qu'il est plus dense ; et, comme les expériences de Marat s'accompagnent de phénomènes de diffraction, il attribue au fluide la propriété d'attirer à lui les rayons lumineux et de les dévier.

En outre, ce fluide, qui n'est pas matière, est doué de pesanteur ; car les métaux rougis perdent de leur poids en se refroidissant et augmentent, au contraire, en s'échauffant : une boule d'argent, pesant seize onces, a augmenté en poids de cinq grains et demi ; rougie à blanc, une boule de cuivre rouge, pesant quinze onces et six gros, a augmenté en poids de deux grains, quoiqu'elle eût perdu au feu trois grains de sa propre substance : au total, elle aurait gagné 0,265.

L'auteur n'oublie pas de nous dire que sa balance, sous une charge de six livres, est sensible à un demi-grain, c'est-à-dire à un demi-décigramme, valeur inférieure à l'augmentation de poids qu'il croit avoir constatée ; et comme quatre opérations consécutives lui ont donné les mêmes résultats, il conclut que le fluide igné est pesant, mais cependant moins que l'air (1).

En dépit de sa pesanteur, le fluide igné est très mobile ; et, à l'appui de cette assertion, Marat cite cet exemple : « C'est ainsi qu'un vent impétueux propage un incendie (2). »

Si ce fluide est doué d'une grande force expansive, celle-ci « tient au mouvement et non à la nature du fluide igné », lequel est également compressible,

(1) *Marat physicien*, par le docteur L. Didelot, p. 5.

(2) Note manuscrite de la page 35 des *Recherches sur le feu.*

et non élastique. Marat insiste sur ce point, qu'il croit important.

Le fluide igné est, en outre, d'une dureté extrême, puisqu'il peut pénétrer les corps les plus durs. Lorsque ceux-ci s'échauffent sous l'action du soleil, les globules ignés qu'ils contiennent sont mis en mouvement par les rayons solaires, « qui n'ont eux-mêmes aucune chaleur, et sont l'agent, non le principe de la chaleur ». Cette partie de sa démonstration est plus faible.

Quelle est la nature du fluide igné, comparativement aux autres fluides ? De ce que la lumière et la chaleur sont toujours réunies dans le feu, s'ensuit-il qu'on doive confondre ces deux principes ?

La lumière agit sur la vue, la chaleur sur le toucher; la lumière est inséparable d'une plus ou moins vive chaleur, l'inverse ne se produit pas toujours.

Les preuves s'ajoutent aux preuves pour établir la distinction des deux fluides, igné et lumineux.

La lumière (ici nous laissons parler l'auteur) agit seulement à une grande distance du corps qui l'ébranle; la chaleur s'étend lentement à une petite distance du corps dont elle émane. Si l'on fait attention à l'extrême vivacité du mouvement des globules ignés dans la déflagration des corps, on sentira que le mouvement rectiligne n'est pas principe de chaleur; et si l'on fait attention à l'extrême célérité de la propagation de la lumière, on sentira que le mouvement intestin ne peut être développé dans les rayons solaires.

En termes plus explicites, la vitesse de propagation, la sphère d'activité, le degré d'intensité et de pénétration intime des corps, sont tout différents dans les deux fluides.

Le fluide igné aurait-il plus d'analogie avec le fluide électrique ? La question est loin d'être oiseuse, puisque, dans les écrits du temps, on arrive le plus souvent à les confondre. C'est une des erreurs que Marat s'attache à réfuter avec le plus d'énergie : « La force du fluide électrique, affirme-t-il, est proportionnelle à sa quantité ; la force du fluide igné est proportionnelle à sa vitesse. »

Tous les corps sont perméables à la chaleur ; quelques-uns seulement, tels que la cire rouge, la poix, les résines, etc., le sont à l'électricité.

D'ailleurs, peut-on découvrir la moindre chaleur dans le fluide électrique ? Et, s'il enflamme certains corps, ne serait-ce pas, uniquement, parce qu'il met le fluide igné en mouvement ? Ces vues, nouvelles pour l'époque, n'ont pas été, sensiblement modifiées par les découvertes modernes.

Marat recherche ensuite quel est le principe immédiat de la chaleur : est-ce le soleil, ou seraient-ce les rayons solaires ? Mais ces rayons n'ont, par eux-mêmes, aucune chaleur ; ils sont l'agent et non le principe de la chaleur.

« Personne avant moi, écrit-il dans une note inédite, mise en marge d'un exemplaire que nous avons

eu entre les mains, personne n'avait avancé une pareille assertion, quoiqu'elle se trouve répétée dans deux ouvrages qui ont paru depuis quelque temps. L'un est intitulé : *Lettres physiques* : il s'agit, sans doute, du livre du Genevois de Luc sur l'*Histoire de la Terre et de l'Home* (sic) ; l'autre... » (ici Marat a eu une défaillance de mémoire et n'a pu retrouver le nom qu'il cherchait). « Mais ces deux ouvrages, ajoute-t-il, sont de beaucoup postérieurs à la publication du précis de mes découvertes et plus encore à la présentation du manuscrit de ces recherches à l'Académie... »

Mais reprenons notre analyse. Le fluide igné peut-il être autre chose que le mouvement des globules ignés ? Les variations de température que nous subissons, suivant l'éloignement ou le rapprochement du soleil de l'horizon, ne proviennent que de la manière dont cet astre agit sur les globules ignés ; c'est un mouvement, consistant en vibrations rectilignes, qu'il communique à la matière du feu : « puisque c'est seulement en pénétrant les corps, c'est-à-dire en s'agitant dans leur tissu, que le fluide igné les dilate, les volatilise, les consume, il est clair qu'il n'agit sur eux que par le mouvement de ses globules ».

Ce principe général étant posé, l'explication de différents phénomènes, jusque-là malaisément explicables, devient relativement facile.

Si le fluide igné n'a qu'un faible mouvement, il ne

cause qu'un léger écartement des parties constitutives des corps; cet écartement est en raison directe de la légèreté ou de la mobilité de ces parties constitutives : d'où la dilatation.

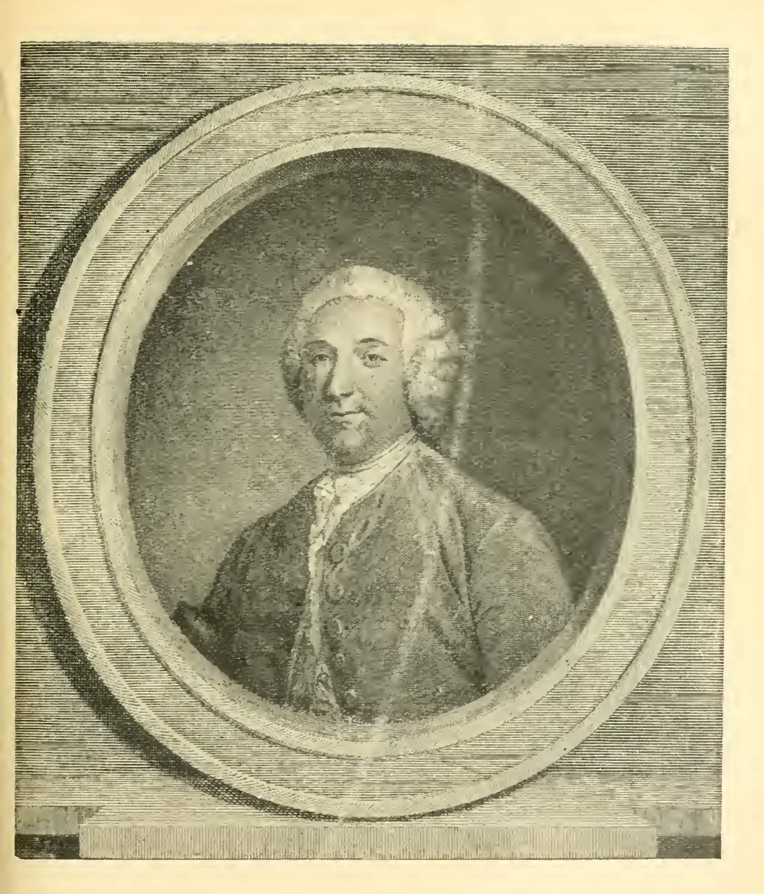
Si, au lieu d'écarter seulement les parties intégrantes d'un corps solide, le feu les désunit tout à fait, il les fond : ainsi se trouve expliqué le phénomène de la fusion. Une matière entre en fusion, quand « la force du feu surmonte celle de l'adhérence ».

De même, la volatilisation des corps est en raison de la violence de la chaleur et du « ressort de l'air ».

Marat n'a pas eu, il faut le reconnaître, la prescience, le génie de Lavoisier : ne connaissant pas, ou méconnaissant l'oxygène de l'air, il devait ignorer quel était le « ressort » qui activait la volatilisation.

Pour lui, les cendres s'échauffent moins que la chaux, qui elle-même s'échauffe moins que le platine, parce que, à mesure que la densité augmente, le fluide igné se meut moins aisément ; il est donc obligé de s'agiter sur place, au lieu de s'élever dans l'atmosphère.

C'est à la rupture d'une sorte d'équilibre de pression entre l'air et le fluide igné contenu dans les corps, que Marat attribue les combustions. On a fait observer à ce propos, qu'il y avait environ cinq ans, à la date où paraissait l'ouvrage de Marat, que les découvertes de Scheele et Lavoisier avaient révo-



Le chimiste Pierre-Joseph MACQUER.

(D'après la peinture de J.-B. Garrand.)

lutionné les théories chimiques à cet égard ; mais si Marat les passe sous silence, n'est-ce pas parce que ces théories rencontraient encore nombre de contradicteurs ?

Les considérations sur la calcination, la dissolution, l'explosion, ne sont pas propres à l'auteur : elles reflètent la science de son temps. Celles qui suivent, bien que plus personnelles, n'en sont pas moins discutables : ainsi, la cause du bruit du tonnerre, Marat l'attribue à l'inflammation, par l'étincelle électrique, de mélanges explosifs s'élevant du sol et analogues au grisou (1). Il explique plus simplement la chaleur due au mélange des liquides : « Plus diffère l'affinité des liquides, mieux ils se pénètrent; alors, les molécules de l'un excitent dans les pores de l'autre de plus grands frottements, et agitent avec plus de violence les globules ignés : voilà pourquoi la chaleur qui résulte du mélange de l'esprit-de-vin avec l'eau est moins marquée que celle qui résulte du mélange de l'eau avec l'acide nitreux .»

Nous passons outre aux observations qui ont trait à la couleur et à la forme des flammes, au refroidis-

(1) V. à cet égard deux articles très curieux, articles assurément peu connus, de Marat, qui nous ont été signalés par M. Alex. Duval, et qui ont paru dans le *Calendrier intéressant pour l'année* 1783, ou *Almanach physico-économique*, « édité à Bouillon, aux dépens de la Société Typographique. »

sement : sur ce dernier point, il paraît avoir ignoré les travaux de Newton, à moins que le dédain qu'il exprime en toute occasion pour les mathématiques ne se soit traduit ici par un silence voulu.

On a dénié à Marat l'originalité de sa conception de la nature du feu. Il est vrai que l'alchimiste grec Olympiodore a écrit, plusieurs siècles avant Descartes, qui devait reprendre la même idée en termes moins vagues : « Héraclite et Hippasius ont soutenu que le feu est principe de tous les êtres, parce qu'il est l'élément *actif* de toutes choses. » Mais c'est là une simple affirmation. Les contemporains de Marat, entre autres le chimiste Macquer, se sont expliqués avec plus d'assurance, sinon avec plus de clarté :

J'ai pensé jusqu'à présent, écrit Macquer (1), avec la plupart des physiciens, que la chaleur était une espèce particulière de matière assez subtile pour pénétrer les corps... Tout concourt à indiquer que ce n'est qu'un accident, une modification dont les corps quelconques sont susceptibles, et consistant uniquement dans le mouvement intestin de leurs parties ; et qui peut être produit non seulement par l'impulsion et le choc de la lumière, mais en général par tous les frottements et percussions des corps quelconques.

Lavoisier, lui-même, ne combat pas ouvertement la théorie communément acceptée, il se contente de l'enregistrer :

(1) *Dict. de chimie*, art. Feu (1778).

D'autres physiciens, dit il, dans son *Traité de chimie* (1), pensent que la chaleur n'est que le résultat d'un mouvement insensible des molécules de la matière ; c'est ce mouvement intestin qui, suivant les physiciens dont nous parlons, constitue la chaleur.

A côté de cette opinion, les physiciens en soutenaient une autre : celle de la chaleur latente. Lavoisier, comme Laplace, tout en exposant les deux hypothèses, se gardent de se prononcer, observant que « peut-être ont-elles lieu toutes les deux à la fois ».

Marat, lui, va jusqu'au bout de ses théories : c'est toujours par les propriétés d'un fluide igné qu'il interprète les phénomènes calorifiques; il est persuadé qu'il les a établies d'une manière définitive, par la série d'expériences, pas moins de cent soixante-six, qu'il a instituées pour leur démonstration.

Ce qu'il prenait pour les manifestations de l'existence d'un nouveau fluide était dû aux courants de gaz chauds et diversement réfringents émanés des corps chauds. On lui a fait grief de cette erreur ; on a rappelé que Ptolémée connaissait déjà la réfraction atmosphérique ; que, sur les indications de Newton, Hawksbee avait mesuré l'indice de réfraction des gaz et vu qu'il variait avec la densité. La dilatation des gaz par la chaleur était, en effet, connue depuis des siècles, puisque Galilée se servait déjà

(1) *Œuvres de Lavoisier*, II, 285.

du thermomètre à air, en 1597. Mais, si l'on montre cette sévérité d'appréciation pour Marat, quel jugement portera-t-on sur ces commissaires de l'Académie des sciences qui regardaient son mémoire comme « fort intéressant » ? Que dira-t-on de Franklin, qui avait présenté sa tête chauve à la place d'une bougie et *en avait vu s'élever du fluide igné* ?

Si Lalande et Lavoisier avaient dédaigné d'assister aux démonstrations de Marat, Franklin ne s'était pas fait prier pour se rendre à son invitation (1) : le minéralogiste Sage nous a conservé les circonstances de cette mémorable entrevue (2).

Je ne puis passer sous silence, écrit ce savant, une expérience nouvelle de M. Marrat (*sic*), par laquelle il prétend rendre sensible le fluide igné ; il expose au foyer du microscope solaire une boule métallique qu'il fait chauffer. En regardant sur la toile, où son ombre va se peindre, on aperçoit autour de cette boule une sphère ondulante de

(1) Voici la lettre qu'adressait Franklin à Marat, le 29 mars 1779 : « Monsieur, je suis extrêmement fâché de ne pouvoir être présent à vos curieuses expériences de samedi, et que des affaires indispensables exigent mon absence chez vous demain ; je serai libre le reste de la semaine, si quelque autre jour peut vous être plus convenable, alors j'en profiterai avec plaisir, étant très sensible à l'honneur que vous me faites par votre obligeante invitation. Je suis, etc. » Le 25 février 1782, Franklin manifestait le désir de revoir les expériences de Marat (v. notre première édition, p. 298.)

(2) *Analyse chimique et concordance des trois règnes*, par M. Sage, 1786, 3 vol. in-8 ; t. I, 117.

vapeurs sensibles; elles s'élèvent de 5 à 6 pouces et paraissent chassées verticalement par l'air; on n'aperçoit pas de vapeurs sensibles à l'extrémité opposée au sommet; cet effet n'ayant pas lieu dans le vide sous le récipient de la machine pneumatique, je pense que ce n'est qu'à la décomposition de l'air par le feu qu'est due cet atmosphère ondulante que M. Marrat attribue au fluide igné. Une bougie allumée, étant exposée au foyer du microscope solaire, a une auréole ou atmosphère ondulante remarquable. M. Marrat me fit observér qu il s'exhalait une vapeur ondulante plus ou moins forte, mais sensible au microscope solaire de tous les corps qui étaient pénétrés d'un degré de chaleur supérieur à celui de l'atmosphère. *M. Franklin, qui était témoin de ces expériences, ayant exposé sa tête chauve au foyer du microscope solaire*, nous l'aperçûmes ceinte de vapeurs ondulantes, qui se terminaient en pointes torses; elles représentaient l'espèce de flamme que les peintres ont fait l'attribut du Génie (1).

(1) Dans un autre de ses volumes, Sage a donné quelques nouveaux détails sur une sorte d'expérience de contrôle qu'il avait instituée en suite de celle de Marat : « Afin de constater, écrit-il, que c'était l'humidité contenue dans l'air qui formait cette auréole, je fis faire la même expérience dans le vide; mais il fallut construire un récipient exprès, parce que les cloches de cristal étant exposées au foyer du microscope solaire, elles se peignaient sur la toile avec un nombre infini de taches qui empêchaient de distinguer ce qui était dans les cloches. Je fis construire une sphère allongée en cuivre, dont trois segments furent enlevés. On fixa des glaces dans les deux ouvertures circulaires opposées; les corps suspendus dans le récipient, quoique plus échauffés que l'atmosphère, ne produisaient aucune auréole après que le vide y fut fait; ce qui prouve que l'humidité contenue dans l'air était la cause de cette

Quelle belle toile pourrait brosser un artiste, en s'inspirant de ce passage !

Il est probable (1) que les séances avaient lieu chez Marat, le microscope solaire et ses accessoires étant d'un transport plus difficile qu'une trousse de médecin (2). Marat avait organisé, avec son élève et préparateur, l'abbé Fillassier, une série de conférences, qui devaient lui permettre de faire en public l'exposé de ses doctrines. Et, pour leur donner la plus large publicité, il avait envoyé aux journaux (3) le communiqué suivant :

M. Fillassier, membre de plusieurs Académies (4), se propose de donner quelques cours d'expériences sur la nature du feu, d'après les découvertes de M. Marat, docteur en médecine.

La beauté, la nouveauté du spectacle qu'elles offrent, en rendant visible un être qui joue un si grand rôle dans la nature, suffiraient seules pour exciter la curiosité ; mais elles ont un objet plus important, celui d'étendre les connaissances de l'esprit humain.

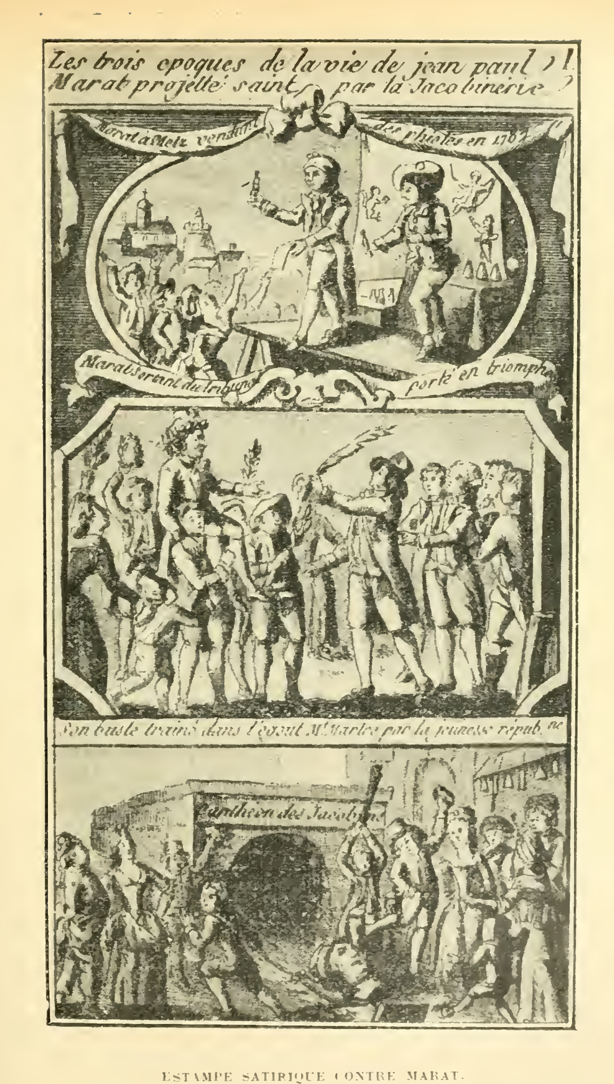
auréole. » *Institutions de physique*, par B. G. Sage, t. Ier, Paris, 1811, p. 129.

(1) *Chron. méd.*, 15 janvier 1901, p. 54 (communication de M. Alex. Duval).

(2) Le chimiste et minéralogiste Sage, dont il vient d'être question, a longuement décrit les effets du microscope solaire, qu'il avait vu manœuvrer par Marat; nous donnons sa description aux pièces justificatives, note K.

(3) V. notamment le *Journal de Paris*, 6 avril 1780

(4) Pour les titres de Fillassier, cf. le *Journal de littérature, sciences et arts*, t. V (1779), 380.



ESTAMPE SATIRIQUE CONTRE MARAT.

(Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie de la Révolution*, t. IV, n° 23.914.)

Chaque cours consistera en huit leçons, durant lesquelles on fera les diverses expériences qui servent à établir la nouvelle théorie du feu. On y joindra les explications nécessaires à l'entier développement de cette théorie.

Les premiers cours seront ouverts le 18 de ce mois ; ils se feront dans la grande salle, hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, près la croix du Trahoir. Comme la plupart des expériences de M. Marat exigent la présence du soleil, pour profiter du temps favorable on ouvrira en même temps deux cours, dont l'un se fera de une heure à deux, et l'autre de quatre à cinq heures après midi.

Les personnes qui désireront suivre ce cours intéressant sont priées de souscrire chez M. Jombert fils aîné, libraire du Roi, rue Dauphine, chez lequel on trouve le grand ouvrage de l'auteur sur le feu. On peut souscrire aussi chez M. Voëkes, opticien du Roi, place du Palais Royal, où l'on trouve l'appareil d'instruments de l'auteur

L'annonce eut un plein succès. S'il faut en croire Marat, on accourut en foule et, pendant six mois, il eut chez lui la Cour et la Ville (1). Ceux qui ne

(1) Il a figuré, dans un catalogue d'autographes, un exemplaire des *Recherches physiques sur le Feu*, au verso du faux-titre duquel se lisait l'envoi suivant, écrit tout entier de la main de Marat : « Madame, madame la duchesse de Cossé, de la part de son très humble et très obéissant serviteur. » La situation de Marat auprès du comte d'Artois explique suffisamment ces relations, mais on peut y voir aussi une certaine curiosité des femmes du monde pour les expériences de physique du docteur Marat. Il était de bon ton de s'y montrer, comme aux cours de l'abbé Nollet, auxquels se rendaient les dames de la meilleure société ; de même qu'elles accourront plus

purent trouver place dans son cabinet se rendirent aux cours de son disciple. Des princes du sang, les personnages les plus éminents de l'État, envoyèrent leur souscription (1).

On reconnaissait, généralement, que Marat était un expérimentateur adroit, mais que le don de la parole lui manquait : il s'exprimait avec la plus grande difficulté et sentait que ce défaut nuirait à la diffusion de ses recherches ; pour ce motif, il avait un moment songé à s'assurer le concours d'un homme qu'il devait plus tard retrouver sur sa route, dans le camp de ses adversaires.

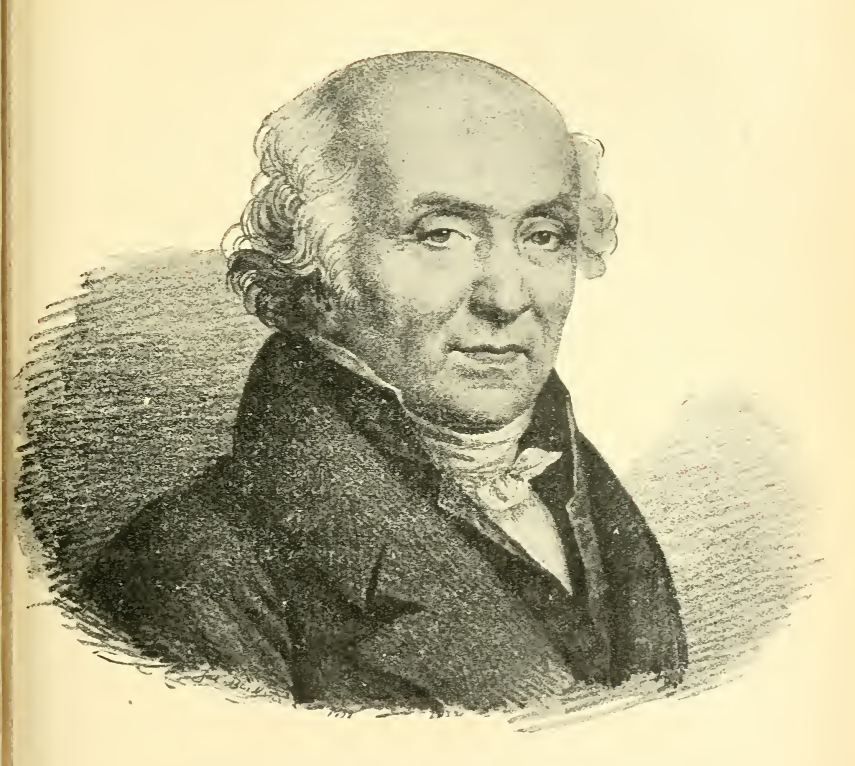
Pas plus que Marat, Brissot ne songeait, à cette heure, au rôle qu'il était appelé à jouer. Tout occupé de physique, il s'était naturellement abouché avec un homme dont il estimait les travaux, dans une branche qu'il cultivait lui-même.

Dans son *Traité de la Vérité* (2), Brissot rend hommage au « génie d'observation » de son futur collègue ; il vante son « ardeur infatigable pour la recherche de la vérité » ; il le félicite d'avoir « courageusement renversé l'idole du culte académique,

tard au baquet du thaumaturge Mesmer et aux jongleries du charlatan Cagliostro.

(1) *Lettre de M. de Marat* (sic) *qui contient le récit de ses transactions dans les différentes sciences où il a porté la lumière et la vérité* (20 novembre 1783).

(2) Pp. 173-174.



ABRAHAM-LOUIS BRÉGUET

(*Bibliothèque de l'Institut.*)

et substitué au système de Newton sur la lumière un système de faits bien prouvés, bien enchaînés... »

Marat écrit à Brissot les lettres les plus affectueuses (1), le remercie avec effusion des compliments que lui dicte son amitié, et d'aider non seulement à répandre ses livres, mais de lui chercher des traducteurs en Angleterre : Brissot répétait les expériences de Marat à Londres, où il séjournait alors (2).

Marat lui conte ses déboires, ses difficultés avec le monde officiel, le peu d'empressement que met l'Académie à sanctionner ses découvertes. Il l'avise qu'il vient d'abandonner la médecine, qui n'est à Paris qu' « une profession de charlatan, indigne de lui ». Mais, ajoute Brissot, il n'en vendait pas moins, quand il en trouvait l'occasion, « des remèdes et des bouteilles dont il garantissait l'efficacité, et il était très soigneux d'en réclamer le prix ». Un jour, Marat lui ayant vu une dartre à la main, s'était empressé de lui envoyer une eau fort limpide, dont Brissot ne fit, du reste, pas usage. Marat ne manqua

(1) Voir notamment celle qui a paru dans les *Mémoires de Brissot*, ancienne édition, pp. 352-354.

(2) C'est à Londres que Marat avait chargé Bréguet, avec qui il entretint longtemps des relations, de lui vendre ses bijoux personnels (Cf. *Autour de la Révolution*, par le comte d'Hérisson, 106-108). Il constitua, plus tard, le même Bréguet, son exécuteur testamentaire (*Chronique médicale*, 1er janvier 1904, p. 27). V. sur les rapports de Marat avec le physicien Breguet, la *Revue hist. de la Rév. française*, janvier-mars 1910, pp. 224-228.

pas de lui réclamer douze livres pour prix de sa drogue.

Par contre, Brissot convient que Marat vivait très simplement et que la dureté qu'il témoignait aux autres, il se l'appliquait à lui-même.

« Insensible aux plaisirs de la table et aux agréments de la vie, il consacrait tous ses moyens à ses expériences de physique, jour et nuit occupé à les répéter ; il se serait contenté de pain et d'eau, pour avoir le plaisir d'humilier l'Académie des Sciences. Celle-ci ayant loué les expériences de Newton, Marat n'eut point de cesse qu'il ne fût arrivé à en démontrer la fausseté. Combattre et détruire la réputation des hommes célèbres était sa passion dominante (1). »

Si la science officielle a peut-être eu le tort de trop marquer son dédain pour celui qu'elle jugeait un hardi novateur, il faut reconnaître que la susceptibilité, l'irascibilité de ce dernier ne s'accommodaient pas de la moindre observation (2).

Brissot en fut le témoin tout à fait involontaire. Le célèbre physicien Volta avait été curieux de voir opérer devant lui Marat, qui s'était vanté de renverser la théorie de Franklin sur l'électricité. A peine lui eut-

(1) *Mémoires de Brissot*, t. II, édition Claude Perroud.

(2) On verra un exemple de cette susceptibilité dans une anecdote qui met en scène Marat et un jeune médecin et physicien, nommé SÉRICART, qui ne dut qu'à son sang-froid de ne pas payer de sa vie l'audace d'avoir tenu tête à son redoutable interlocuteur (V. aux Pièces justificatives, la note L.)

il présenté une ou deux objections, que Marat, sentant que Volta ne partageait pas son avis, se mit à l'invectiver sans mesure, au lieu d'essayer de le convaincre.

Franklin a vanté cependant l'habileté de Marat comme expérimentateur. L'académicien Le Roy convient, de son côté, que les expériences de Marat sur le prisme ne manquaient pas d'une certaine ingéniosité et, s'il n'avait dépendu que de lui, qu'il en eût fait l'éloge, dans le rapport académique dont l'avaient chargé ses collègues ; mais quelques académiciens l'avaient forcé, prétendait-il, à supprimer le passage qui rendait justice à Marat.

Afin de dissiper cette prévention, celui-ci dut recourir à un artifice, pour obtenir un éloge auquel il attachait d'autant plus de prix qu'on le lui marchandait davantage. A force d'insistance, Marat avait obtenu du secrétaire-interprète du comte d'Artois, le grammairien Beauzée, membre de l'Académie française, de signer une traduction des *Principes d'Optique* de Newton, dont Marat était l'auteur (1) : les commissaires de l'Académie, pensait-il, ne balanceraient pas à donner leur approbation à un ouvrage dont le signataire leur était connu, et, grâce à ce subterfuge, cette traduction, « dédiée au Roi par M. Beauzée, l'un des quarante », obtint le succès que Marat avait escompté.

(1) Cf. *Journal de Paris*, 7 janvier 1787.

XII

LES ÉLÈVES DE MARAT

C'est principalement à l'endroit des hommes qui suivaient la même carrière, que Marat nourrissait une hostilité qu'il ne cherchait pas à dissimuler. Un seul d'entre eux trouva grâce devant lui : ce fut précisément Brissot, qui s'était employé, dans la sphère de ses moyens et de son influence, à répandre sa réputation et comme médecin et comme physicien : il avait, surtout, beaucoup contribué à la vente de ses ouvrages et de ses boîtes d'instruments.

Brissot avait amené aux leçons de Marat Chambon de Montaux, qui sera plus tard maire de Paris, en 1792 ; Villar ; l'abbé Miolan (1), qui s'était livré à

(1) Il est question de cet abbé Miolan dans ce passage d'un ouvrage presque contemporain de Marat : « Ce Marat, si fameux dans la Révolution française, exerça d'abord à Paris le métier de charlatan. Il demanda à l'Académie des sciences des commissaires pour constater la découverte du fluide igné qu'il pré-

des expériences malheureuses d'aérostatique; Letourneur, connu par une traduction de Shakespeare: Brissot avait rencontré ce dernier chez Mercier. L'auteur du *Tableau de Paris* lui-même avait tenu à voir Marat de près ; plus tard, il se sauvait à son approche.

M. de Pougens, membre de l'Académie des Inscriptions, avait demandé à Brissot de le conduire chez Marat. « Je me rendrai chez vous, lui écrivait-il, si vous le permettez, afin de vous demander votre jour et votre heure pour aller ensuite chez M. *de* Marat. Mon infirmité (il était atteint de cécité) ne sera, je l'avoue, que le prétexte dont je me servirai pour entendre et admirer de près un homme aussi recommandable que lui par ses connaissances. »

Brissot devait également mettre en rapport Marat avec Fourcroy, dont les cours de chimie attiraient le public. L'élégance et la netteté de sa diction, la facilité de son élocution contrastaient avec l'hésitation, l'embarras et l'âpreté de ton dont Marat ne pouvait arriver à se défaire. Fourcroy mettait la science à la portée de tous, et les gens les

tendait avoir faite. *Il ouvrit un cours public d'optique*, quai de l'École, qu'il fit desservir par l'abbé Miolant, autre jongleur, qui fut si conspué au Luxembourg, pour son ballon immobile. » *Supplément aux Institutions de Physique*, par B. G. Sage, p. 29, note 1.

moins instruits et les moins disposés à s'instruire trouvaient encore du plaisir à l'entendre.

Mais Fourcroy ne se souciait aucunement d'entrer en relation avec un homme qu'on lui avait représenté comme particulièrement violent, et qui menaçait ses contradicteurs de les tuer. Il se souvenait trop de la querelle que Marat avait eue avec Volta ; il ne tenait pas à être le héros d'une pareille aventure.

Marat avait aussi manifesté le désir de connaître Lavoisier ; mais le célèbre chimiste, alors dans tout le rayonnement de sa gloire, n'était pas très abordable. N'ayant pas réussi à l'approcher, Marat écrivit contre lui un article (1), dans lequel il prétendait que l'académicien s'était approprié les découvertes de l'anglais Cavendish. Lavoisier n'eut pas de peine à démontrer la fausseté de l'accusation, et à prouver qu'il avait toujours cité la source de ses emprunts (2).

Serait-ce le point de départ de cette animosité

(1) Dans le *Patriote français*, journal de Brissot.

(2) Ce n'est pas la seule fois que Lavoisier a été accusé de plagiat ; n'a-t-on pas dit également qu'il avait fait des emprunts à Priestley ? : « Priestley étant venu à Paris, écrit le minéralogiste Sage, répéta ses expériences chez M. de Trudaine, à Montigny, en présence de Lavoisier, *qui s'en pénétra*, et les produisit le premier à l'Académie des sciences, en 1777, dans la séance où Joseph II, empereur d'Allemagne, se trouvait; séance dans laquelle je rappelai à la vie, par de l'alcali volatil fluor, l'oiseau que Lavoisier avait, dit-il, frappé de mort par l'air fixe. » *Sup-*

contre Lavoisier, qui aurait poussé, plus tard, Marat à insérer, dans son *Ami du Peuple*, une dénonciation contre le fermier général ? Nous avons discuté ailleurs cette inculpation (1). Quoi qu'il en soit, le portrait satirique qu'a tracé Marat de Lavoisier, dans son pamphlet contre les Academies, prouve que *l'Ami du Peuple* avait la rancune tenace.

Nous avons longuement parlé des rapports qui unirent Brissot et Marat ; les hasards de la politique devaient remettre Marat en présence d'un autre de ses élèves, qui deviendra un de ses plus implacables ennemis.

Barbaroux, dont les contemporains vantent à l'envi la beauté et l'éloquence, avait suivi un cours d'optique professé par Marat (2). Il avait, paraît-il, consigné ses impressions sur les leçons qu'il avait entendues ; malheureusement, cette partie de ses *Mémoires* n'a point été retrouvée. On pense que, sous la Terreur, le dépositaire de ces papiers précieux les aura livrés aux flammes, afin de les soustraire à de dangereuses perquisitions. Nous en avons d'autant plus de regret, que Barbaroux était, mieux que tout

plément aux Institutions de Physique, par B. G. Sage, fondateur et directeur de la première École des Mines, membre de l'Institut impérial de France; Paris, 1812, p. 206.

(1) V. nos *Indiscrétions de l'Histoire*, III, pp. 307 et suiv.

(2) Cf. *Charlotte Corday et les Girondins*, par Ch. Vatel, III, 374-380.

autre, qualifié pour juger de la valeur scientifique de Marat : dès l'âge de dix-sept ans, il avait été un des correspondants du *Journal de Physique* de l'abbé Rozier, une des publications périodiques les plus estimées de l'époque. Barbaroux s'était plus spécialement attaché à l'étude de l'électricité et de ses applications à la médecine. Il serait même (1) l'inventeur d'un électromètre et l'auteur, qu'on ne soupçonne guère, d'une *Ode sur l'Électricité*.

Faut-il rappeler, à ce propos, que Marat s'est beaucoup occupé, lui aussi, d'électricité? En 1782, paraissaient ses *Recherches physiques sur l'Électricité* et, un peu plus tard, son mémoire sur l'électricité médicale, sur lequel nous aurons à revenir ; mais, au préalable, nous devons dire quelques mots de ses *Découvertes sur la Lumière*, qui avaient suivi de près ses travaux sur la nature du feu.

(1) D'après Vatel, l'historiographe des Girondins, *loc. cit.*

XIII

DÉCOUVERTES SUR LA LUMIÈRE

Dans ce livre, l'auteur s'attache surtout à discuter la doctrine de Newton sur la décomposition de la lumière solaire par le prisme. C'était s'attaquer à une puissance jusqu'alors incontestée.

L'ouvrage obtint, dès son apparition, un succès de curiosité. Le première édition en fut presque épuisée au bout de quelques semaines.

Il fallait quelque audace pour contredire aux idées partout acceptées. Les théories de Newton avaient reçu l'approbation de tous les corps savants et Marat ne visait à rien moins qu'à remettre en question la plupart des découvertes du physicien anglais.

Comme il appuyait l'exposé de ses théories d'expériences nombreuses, comme sa réfutation était d'une logique serrée, ses démonstrations d'une grande nouveauté, la lecture de son mémoire s'imposait à l'attention. Néanmoins, en présentant à l'Académie des

Sciences son manuscrit des *Découvertes sur la Lumière*, Marat s'était heurté à cette force d'inertie qu'on a si bien nommée la conspiration du silence. Sept mois avaient été employés à vérifier ses expériences, cinq à solliciter un rapport, trois à rédiger celui-ci (1).

L'académicien Le Roy qui, avec le comte de Maillebois, le minéralogiste Sage et le chimiste Cousin, avait été chargé de l'examen des doctrines de Marat, promettait à celui-ci, dès le mois de janvier 1780, de remettre son rapport à bref délai : le 23 février, le travail n'était pas terminé.

« Il y a un tel esprit de chicane dans l'Académie... il y a beaucoup d'expériences qui ne sont pas tellement simples qu'il n'y ait uniquement à se prononcer que sur le fait », tels étaient les prétextes invoqués pour expliquer cet ajournement. Le 10 mai seulement, le fameux rapport était déposé. Il était des moins concluants : les expériences étaient en trop grand nombre pour qu'on eût pu les vérifier toutes ; elles ne prouvaient pas ce que l'auteur imaginait qu'elles établissaient ; elles étaient, de plus, « contraires à ce qu'il y a de plus connu dans l'optique (2) ». Con-

(1) V. dans la première édition de *Marat inconnu*, les pièces justificatives XV à XXXIII, pour les rapports de Marat avec l'Académie des sciences.

(2) Ext. des Registres de l'Académie royale des Sciences, du 10 mai 1780.

clusion : l'Académie ne pouvait accorder la sanction qu'avait espérée Marat.

Celui-ci ne manqua pas d'y voir un déni de justice, le résultat d'une cabale. Les géomètres surtout s'étaient, à l'entendre, ligués contre lui, et à force de crier, ils avaient réduit au silence le malheureux rapporteur, dont le travail primitif, « de quarante-cinq pages in-4 », s'était réduit à des conclusions tenant en une page ou deux, et qui dissimulaient mal son embarras.

Ce qui pouvait consoler Marat de cette opposition du corps savant, c'est que ses découvertes avaient été accueillies avec faveur par la partie la plus éclairée du public.

Le comte de Tressan, « lieutenant général des Armées du Roi et depuis de l'Académie française », désirant connaître ses ouvrages et leur auteur, l'avait invité à venir le voir dans son « ermitage ».

Un professeur de physique de Châlons-sur-Marne faisait le voyage de Paris tout exprès, pour avoir un entretien avec Marat ; il demandait à lui présenter un officier des gardes du corps du Roi, qui l'avait accompagné dans le même but ; il se proposait de faire connaître ensuite aux Écoles de Reims et de Châlons ses précieuses découvertes (1).

Des journaux de la capitale, voire de l'étranger, l'importante revue anglaise *Monthly Review*, notam-

(1) *Misc. of the Philobiblion Society*, 80, 88-90.

ment, rendaient un compte élogieux de ses travaux. Le *Mercùre de France*, qui avait omis d'en parler, s'attirait une protestation d'un lecteur, s'étonnant de la négligence avec laquelle on avait laissé de côté le mémoire de M. *de* Marat.

« Quelle que soit l'opinion qui restera de ses expériences, dit le signataire de l'épître, l'affaire du journaliste est d'offrir à la curiosité publique tous les objets nouveaux sur les sciences, sauf à en discuter le plus ou moins d'importance... cela vaut beaucoup mieux pour tout le monde qu'un silence qui ne convient à personne. »

Et qui osait parler sur ce ton, prendre avec tant de chaleur la défense du persécuté ? Vous êtes à cent lieues de l'imaginer, et nous ne voudrions pas mettre plus longtemps votre esprit à la torture : c'est Beaumarchais, l'auteur de la *Folle Journée* et du *Mariage de Figaro*, qui écrit cette recommandation en faveur de M. de Marat (1) !

L'éditeur tint-il compte de ce rappel, quelque peu impérieux, à ses devoirs professionnels ? Nous avouons ne pas l'avoir recherché, le défaut de tables dans le recueil de Panckouke rendant cette recherche presque impossible. Il n'eût pas été cependant sans intérêt de connaître l'issue de l'incident.

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 30 juin 1893. Un fac-simile de la lettre de Beaumarchais a figuré dans l'*Autographe*, de 1864, p. 312.

XIV

AUTRES MÉMOIRES SCIENTIFIQUES DE MARAT

Le premier mémoire publié par Marat sur la lumière n'était, selon son expression, qu'une ébauche légère, « résultat d'un travail facile » ; il fut bientôt suivi d'un précis sur la théorie des couleurs, imprimé sous le titre de *Notions élémentaires d'optique* (1).

Marat y établit, contrairement à Newton, que les couleurs primitives du spectre doivent se réduire à trois : la jaune, la bleue et la rouge : le physicien anglais n'en admettait pas moins de sept (2). En

(1) In-8 de 44 p. (1784).

(2) Comme l'écrit l'auteur d'une *Théorie des nouvelles découvertes en genre de Physique et de Chymie*, M. l'abbé PARA (1786), la théorie expérimentale de Newton sur la lumière est purement et simplement une question de fait. Deux physiciens, l'un Français, l'autre Anglais, MARAT et PALMER — c'est notre auteur qui les qualifie ainsi — « en décomposant la lumière selon leurs méthodes particulières, n'obtiennent, disent-ils, que trois couleurs primitives, savoir le rouge, le jaune et le bleu ; et de leurs expériences ils ont conclu que la théorie de Newton sur les

outre, la différence de réfrangibilité des rayons hétérogènes n'avait été admise par Newton, qu'après avoir accepté comme acquis ce fait contestable, que les rayons introduits par le trou du volet de la chambre obscure, arrivent parallèlement à la surface d'incidence du prisme, alors qu'il est démontré par l'expérience, que les rayons lumineux sont déviés par les bords de l'ouverture circulaire ; qu'ils arrivent, en conséquence, sur la surface d'incidence en divergeant, c'est-à-dire sous différents angles d'incidence (1).

Bien qu'également réfrangibles, Marat croit les rayons du spectre inégalement déviables : les bleus, le moins ; les jaunes, le plus ; les rouges, de déviabilité moyenne. Voici l'opinion qu'émet, à ce sujet, un contemporain de Marat :

Après avoir observé et analysé les principaux phénomènes que présente la *déviation de la Lumière*, et après avoir montré ou indiqué la cause physique de ces sortes de phénomènes, Newton laissa à d'autres génies la gloire et le

couleurs péchait par excès, et qu'au lieu de sept couleurs primitives et inaltérables, il fallait n'en admettre que trois, les quatre autres n'étant que des mélanges et des combinaisons du rouge, du jaune et du bleu. Mais il ne résulte rien de là, contre la théorie expérimentale de Newton qui, en décomposant la lumière d'une autre manière, y trouve et y démontre sept couleurs bien distintes. » *Op. cit.*, 522-3.

(1) Raspail, *Étude impartiale sur Jean-Paul Marat e savant et Jean-Paul Marat le révolutionnaire* (1836-1863).

mérite de suivre cette découverte, dans toutes les brillantes applications dont elle était susceptible; et cet avantage a été réservé à M. Marat, qui a fait naître de cette *ancienne découverte*, une foule de petits phénomènes nouveaux et curieux, dans lesquels se montre beaucoup de sagacité et d'industrie, mais qui ne sont qu'une dépendance de la théorie même de Newton (1).

L'erreur fondamentale de Marat, selon la physique moderne (2), est « d'attribuer les couleurs spectrales que donnent les prismes aux phénomènes de diffraction qui peuvent s'y adjoindre comme phénomènes perturbateurs, et de chercher la cause des couleurs dans l'inégalité d'incidence du faisceau sur le prisme ».

Quoi qu'il en soit, Marat avait réussi, par la nouveauté de ses théories, à ébranler la conviction de quelques-uns des partisans des idées newtoniennes.

Newton avait établi sa doctrine de la décomposition de la lumière sur des expériences nombreuses, dont certaines pouvaient donner lieu à des interprétations diverses et contradictoires. Ces divergences

(1) *Théorie des nouvelles découvertes en genre de Physique et de Chymie*, pour servir de supplément à la théorie des Êtres sensibles, ou au Cours complet et au Cours élémentaire de Physique de M. l'abbé Para, par l'auteur de ces deux ouvrages; Paris, 1786, p. 527 et suiv.

(2) Docteur L. Didelot, *op. cit.*, p. 11.

de vues engagèrent les sociétés savantes à mettre au concours un problème dont la solution était encore à trouver.

En 1785, l'Académie de Lyon proposait de « déterminer si les expériences, sur lesquelles Newton établit la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes, sont décisives ou illusoires ». Un prix extraordinaire de physique devait récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur la question.

A son tour, la Société royale des Sciences de Montpellier ouvrait, au mois d'octobre 1786, un concours sur l'explication de l'arc-en-ciel donnée par Newton.

Enfin, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen demandait « quelles sont les vraies causes des couleurs que présentent les lames de verre, les bulles d'eau de savon et autres matières diaphanes extrêmement minces ».

Marat prit part aux trois épreuves (1) : son mé-

(1) Marat ne perdait, a-t-on dit, aucune occasion de concourir, et sur les sujets les plus divers. « En 1783, Sa Majesté (Louis XVI fit annoncer à l'Académie, par M. le comte d'Angiviller, qu'elle destinait une somme de 12.000 livres pour trois prix qui devaient être décernés en 1785 aux auteurs qui, au jugement de cette compagnie, auraient proposé la meilleure manière de rétablir ou de perfectionner la machine actuelle de Marly, ou de emplacer cette machine par une autre. Le premier prix était de 6.000 livres, le second de 4.000, et le troisième de 2 000) L'Académie n'ayant pas été entièrement satisfaite des pièces

moire fut couronné à Rouen ; à Lyon, on lui préféra un de ses concurrents.

L'Académie de Lyon avait admis huit mémoires : quatre attaquaient les doctrines de Newton, quatre les défendaient. Deux des défenseurs du physicien anglais furent couronnés ; la médaille d'or fut décernée au travail portant pour devise : *Simplicitas experimentis, vigorque demonstratione*. L'auteur était M. Flaugergues fils, correspondant de la Société royale de Médecine de Paris, etc. L'accessit fut décerné à Brugmans, professeur de philosophie et de mathématiques à Groningue.

qui furent envoyées pour le concours de 1785, proposa le même sujet pour l'année 1787, avec les mêmes prix. Elle croit devoir partager le premier de ces prix entre la pièce n° 8 qui a pour devise : *Saltem voluisse decorum est*, et dont l'auteur est M. Gondouin-Destuais, et la pièce n° 45, qui a pour devise : *Perficiet tempus*, et dont on ne connaît pas encore l'auteur. Le second prix entre la pièce n° 21, qui a pour devise : *Transivi per ignem et aquam* et dont l'auteur est M. Viallon, chanoine régulier et bibliothécaire de Sainte-Geneviève, et la pièce n° 33, qui a pour devise : *Quandoque bonus dormitat Homerus*, et dont l'auteur est *M. Marat*. » *Mém. secrets*, pour servir à l'histoire de la République des lettres, t. XXXIV ; Londres, 1789, 417-418. On aurait reconnu depuis qu'il ne s'agissait pas, en la circonstance, de Marat, mais de Maret. Il n'y aurait eu cependant rien d'étonnant à ce qu'il se fût agi de Marat, qui avait des connaissances véritablement encyclopédiques, nous en avons donné maints témoignages. Nous pouvons ajouter celui-ci : Marat avait présenté à l'Académie des Sciences un mémoire sur la manière de faire mouvoir les vaisseaux sans l'action du vent (17 avril 1779),

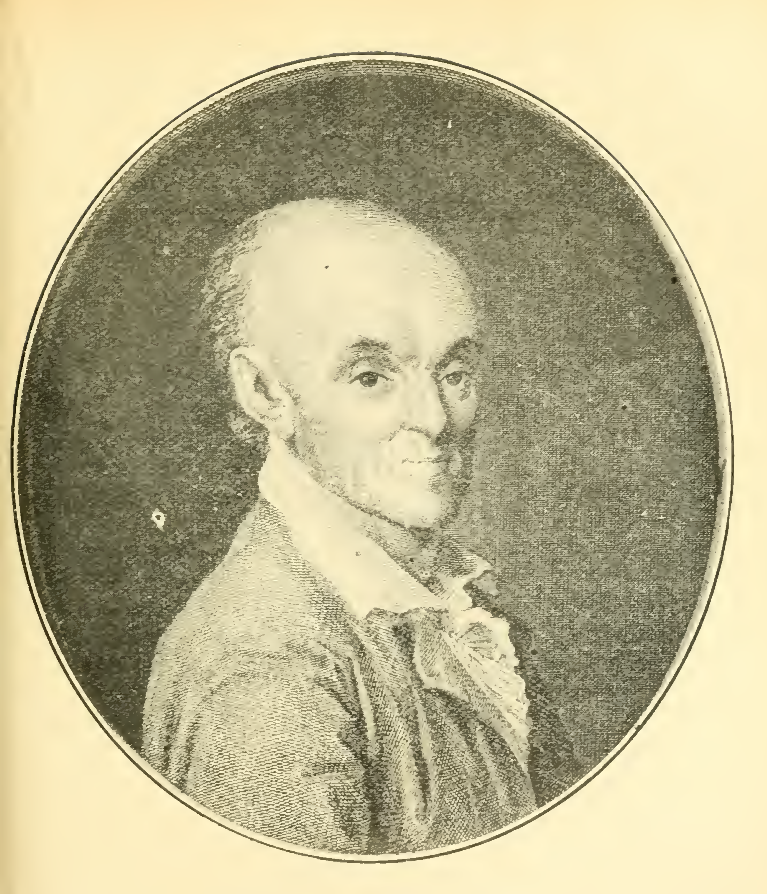
Parmi les manuscrits adressés à la Société, un portait l'épigraphe : *Ex fumo dare lucem*, tiré de l'*Art poétique* d'Horace, dont Marat faisait son livre de chevet. Marqué du n° 5, il était parvenu à l'Académie de Lyon le 27 mars 1786, accompagné du pli cacheté d'usage.

Un de nos confrères, qui a eu le manuscrit entre les mains, nous le décrit très minutieusement. L'auteur a désiré garder l'anonyme. Son travail est accompagné de figures d'optique géométrique, empruntées au traité de Newton, et de treize figures coloriées au pinceau et distribuées en quatre planches. Il a pour titre : *Mémoire sur les expériences que Newton donne en preuve du système de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes*.

Tout permet d'attribuer ce travail à Marat : « l'identité de méthode et d'erreurs scientifiques, les qualités du style, la violence des attaques contre les théories newtoniennes, tout concourt à l'établir (1) »

On ne conserve plus aucun doute en lisant ces lignes : « Au moment où elle (la théorie de Newton) paraissait fixée sans appel, elle vient d'être vivement attaquée par un auteur de nos jours, bien connu par son goût pour les recherches physiques et plus encore par sa méthode particulière d'obser-

(1) DIDELOT, *loc. cit.*



LE GÉOMÈTRE JÉROME DE LALANDE.

(Portrait gravé par A. de Saint-Aubin.)

ver dans la chambre obscure. A ces traits, on reconnaît M. Marat (1) ».

On aurait reconnu, d'ailleurs, ce dernier à l'âpreté qu'il met à discuter des théories qu'il condamne, sans rien trouver à leur substituer. Si ses critiques sont parfois fondées, il se garde de citer et de discuter les expériences où se révèle le génie de Newton, comme celle de la reconstitution de la lumière blanche par superposition des rayons colorés, et il conclut, d'un ton tranchant, à l'inanité de la doctrine newtonienne.

Pour nous en rapporter à l'opinion des physiciens modernes, « ses idées sur la nature de la chaleur et de la lumière se conciliaient fort mal avec les lois du refroidissement établies par Newton et celles de la réfraction énoncées par Descartes ; sans qu'il les désigne d'une manière explicite, on sent qu'il est de méchante humeur à l'égard de ces propositions abstraites, qui mettent l'adversaire dans l'alternative de les accepter, ce qu'il ne veut pas, ou de les réfuter, ce qu'il ne peut pas ».

En combattant la théorie de Newton, Marat était si persuadé de la solidité de ses arguments, qu'il n'hésitait pas, dans une justification placée en tête de son mémoire imprimé, d'incriminer les commissaires

(1) Ce mémoire de Marat figure, d'ailleurs, exactement sous le même titre, dans les *Mémoires académiques ou Nouvelles Découvertes sur la lumière* (Paris, 1788), imprimés sous son nom.

de l'Académie de Lyon en termes dépourvus de toute courtoisie. Se croyant, comme toujours, méconnu, il les accusait de rien moins que d'avoir usé à son égard de la plus inique partialité.

« Pour fixer son choix, écrivait-il, cette illustre compagnie, trop longtemps indécise, a pris le sage parti de compter les pages... Que m'importe, disait-il plus loin, le génie de Newton? Je démontre que ses expériences sont illusoires ; je développe cinq classes de phénomènes absolument nouveaux ; je les accompagne d'une démonstration si complète, qu'à la vue d'un seul de ces faits, Newton lui-même se serait empressé d'abandonner son système. »

C'était là une de ces exagérations, une de ces boutades, comme il en échappe à l'amour-propre blessé.

Le géomètre Lalande, dont le témoignage, hâtons-nous de le dire, est fortement suspect, est allé jusqu'à dire que Marat était à ce point vain de ses travaux, qu'il avait fourni à l'Académie de Lyon la somme nécessaire pour le prix extraordinaire qu'il ambitionnait. Cette calomnie, dont Lalande s'est constitué le premier éditeur (1), a été reprise de nos jours et amplifiée par un homme dont on regrette d'autant plus que la passion ait égaré le jugement, qu'il est un de ceux qui ont fait le plus d'honneur à la science et à sa patrie.

(1) Cf. l'*Histoire des Mathématiques*, de Montucla, t. III, 594.

Appelé à prononcer l'*Éloge de Bailly* à l'Institut (1), le grand Arago, oubliant le respect dû aux morts et surtout celui que réclame l'éternelle Vérité, Arago s'exprimait en ces termes :

Profitant de ses relations avec le duc de Villeroy, gouverneur de la seconde ville du royaume, Marat fit mettre au concours, par l'Académie de Lyon, toutes les questions d'optique qui, depuis plusieurs années, étaient l'objet de ses élucubrations ; *il fournit même, de ses propres deniers et sous un nom supposé, la valeur du prix.*

Le prix, si envié, si singulièrement proposé, ce fut non le protége du duc de Villeroy, mais l'astronome Flaugergues qui le remporta .. Mettant de côté toute honte, il (Marat) ne se fit plus connaître dans le champ de la philosophie naturelle que par des expériences imaginaires, que par des jongleries... Ces détails étaient nécessaires. Je ne pouvais me dispenser de caractériser le journaliste qui, par des calomnies quotidiennes, contribua le plus à ébranler la popularité de Bailly. Il fallait, d'ailleurs, une fois pour toutes, le dépouiller, dans cette enceinte, de ce noble titre de savant dont les gens du monde, les historiens eux-mêmes l'ont inconsidérément gratifié... Le persécuteur acharné de Bailly, c'était Marat !... Le Révolution de 89 vint offrir au littérateur, au physiologiste, au physicien avorté, les moyens de sortir de la position intolérable que son inhabileté et son charlatanisme lui avaient faite...

Si nous avons choisi, dans le fougueux réquisitoire

(1) Biographie de J. Sylvain Bailly, lue à l'Académie des Sciences, le 26 février 1844; pet. in-18.

d'Arago, les épithètes les plus violentes, c'est à seule fin de montrer qu'il s'agit d'un procès de tendance où la science n'a que faire.

Attaqué de son vivant, Marat eût sans doute riposté, comme dans une circonstance mémorable : « Je sais que mes adversaires s'agitent plus que jamais... qu'ils ne se flattent pas de lasser ma patience. On n'est pas fait pour être l'apôtre de la vérité, quand on n'a pas le courage d'en être le martyre. »

C'était plus que du courage, c'est de la témérité qu'il avait montrée, en combattant un homme tel que Newton, qui n'était pas habitué à la contradiction.

Est-ce à dire que le système du savant anglais » croule de toutes parts sous le nombre considérable d'expériences, de réfutations et de raisonnements que Marat lui oppose ? » Nous venons de voir ce qu'il en faut penser.

On a prétendu, non sans quelque raison, que le géomètre, chez Newton, avait fasciné le physicien ; mais les calculs de Newton, ses formules mathématiques, sont d'une clarté si saisissante, si lucide, qu'elles ont ébloui les contradicteurs, au point de décourager les controverses. Ses démonstrations sont si bien enchaînées, qu'elles ont fait oublier, par une irrésistible séduction, ce que leur fondement a de contestable.

Quand Marat soumettait son œuvre aux Compagnies savantes, il oubliait que l'enthousiasme pour les idées de Newton avait été trop général, pour qu'il pût les faire revenir sur leur prévention favorable à son égard.

Marat méritait mieux, cependant, que le dédain de ses contemporains et l'indifférence avec laquelle la postérité a longtemps traité ses travaux. S'il reste peu de chose de ses recherches d'optique : « à peine quelques faits relatifs aux couleurs par diffraction » ; s'il a décoré du titre de découvertes des faits nouveaux peut-être, mais imparfaitement observés ; s'il a fait souvent preuve d'une vanité sans mesure et d'un jugement peu sûr, on est obligé de convenir qu'il fut un « esprit cultivé, ne manquant ni de talent ni de distinction, doué d'une volonté énergique et d'imagination vive ».

Son bagage scientifique est assez considérable pour mériter un sérieux examen. Les manuscrits qu'il a gardés en portefeuille (1) mis à part, les

(1) Notamment ceux où il traitait *de l'iris*, *des couleurs du ciel au lever et au coucher du soleil*, *de l'ellipticité de la lune à l'horizon*, *de la double image du cristal d'Islande*, *de l'air absorbé par les solides et les liquides*, etc. Dans l'*Inventaire* des papiers de Marat, fait par ordre du Comité de sûreté générale de la Convention, le 2 août 1793, figuraient, en outre, un ouvrage manuscrit intitulé : *Analyse des différents systèmes sur le feu, la chaleur, congélation et thermomètre*; un autre, partie imprimé,

Mémoires académiques de Marat traitent encore de cette question, mise au concours par l'Académie de Rouen : « la coloration des bulles de savon ».

Ce mémoire était resté quelque temps dans les cartons de Marat. Le *Journal général de France* (1) le reproduisit en partie, avant l'édition définitive. Sur les instances de l'abbé Grégoire Marat se décidait enfin à le publier (2). L'abbé Grégoire avait été le concurrent malheureux de Marat, qui avait remporté le prix.

Nous nous reporterons, pour le mémoire de Marat que nous n'avons pu nous procurer, à l'analyse qu'en a donnée Raspail, dont la compétence ne saurait être révoquée en doute.

La coloration des bulles d'eau de savon, d'après Marat, ne rentre nullement dans la catégorie des phénomènes du spectre, et n'est que l'effet de trois matières colorantes isolées les unes des autres, qui s'enchevêtrent, se traversent, s'agitent et viennent ensuite prendre leur rang, par ordre de couleur :

partie manuscrit, portant pour titre : *Découvertes sur la lumière constatées par une suite d'expériences nouvelles* ; une liasse comprenant plusieurs ouvrages détachés, entre autres un sur la physique, intitulé : *Cristal d'Islande et du Brésil*. Tous ces papiers furent remis à Simonne Evrard ; la plupart d'entre eux n'ont pas été retrouvés ; d'autres ont échoué chez les marchands d'autographes ou dans des collections particulières.

(1) *Journal général de France*, 1787, pp. 574, 582, 595, 607.

(2) Cf. la *Chron. méd.*, 15 septembre 1900, pp. 574-5.



LE COMTE GRÉGOIRE, ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS.

(Bibliothèque de l'Institut.)

toutes les jaunes formant la zone supérieure; les bleues, la zone inférieure; les rouges, la zone intermédiaire, ce qui est le contraire de l'arrangement du spectre solaire et de l'arc-en-ciel. D'où Marat conclut que la coloration jaune se compose des corpuscules les plus légers; la bleue, des corpuscules les plus pesants; et la rouge, des corpuscules plus pesants que les jaunes et moins pesants que les bleus.

Nous ne dirons rien de plus de cette théorie, sinon qu'elle est ingénieuse, sans rendre un compte bien précis du phénomène lui-même. Ce n'est, du reste, qu'un opuscule sans grand intérêt, en regard des œuvres scientifiques du même auteur qu'il nous reste à examiner.

XV

RECHERCHES SUR L'ÉLECTRICITÉ

Il n'est peut-être pas de science dont les progrès à travers les siècles aient marché d'un pas aussi lent que l'électricité. On serait presque tenté de croire que les expérimentateurs des âges antérieurs, séduits par le côté imprévu et comme merveilleux des phénomènes qu'ils observaient, appréhendaient de les étudier et de les approfondir. On admirait les effets surprenants des appareils électriques, on restait confondu devant cette puissance qu'on n'était pas loin de proclamer surnaturelle.

Mais si on multipliait sans cesse les faits, on méconnaissait ou on ignorait l'art de généraliser, de synthétiser les résultats dans des formules d'un emploi commode, d'édicter des lois et des principes qui en assurassent la pérennité.

On ne voyait généralement, dans les expériences de physique, que des divertissements dont s'amu-

saient les gens de qualité. Les gravures du temps nous montrent, « pimpants et coquets, de jeunes abbés de cour, d'élégants cavaliers, des dames en grande toilette, empressés autour d'appareils aux formes étranges, prenant plaisir à tirer les étincelles de la machine électrique, ou à tirer de brillantes aigrettes ».

L'expérience des aigrettes dans le vide était l'une de celles qui obtenaient le plus de succès. On obtenait ces aigrettes dans l'*œuf électrique*, « globe de verre transparent, où deux tiges métalliques, terminées en boule, laissent jaillir la décharge électrique : l'étincelle, d'abord en zigzag comme l'éclair, s'étale peu à peu, à mesure qu'on fait le vide ; observée dans l'obscurité, on la voit s'étendre jusqu'à remplir tout le globe d'une magnifique gerbe rose ou violacée ». Telle est l'expérience simple et charmante qui, après avoir fait la joie des *dilettanti* de la physique, a conduit finalement à ces fameux rayons doués de propriétés si curieuses, auxquels Röntgen a légitimement donné son nom.

Mais avant d'en arriver là, que de tâtonnements, que d'étapes parcourues !

La perméabilité du verre à l'électricité avait été une des grandes préoccupations des physiciens du dix-huitième siècle. Ceux-ci avaient d'abord cherché à éliminer la cause d'erreur due à la propagation du

fluide par l'air et, dans ce but, avaient songé à faire le vide dans leurs appareils. L'abbé Nollet et Marat surtout avaient multiplié les observations à cet égard.

Dans ses *Recherches physiques sur l'électricité*, in-8 de 461 pages, paru en 1782, ce dernier a relaté une expérience qui ne manque pas d'intérêt (1).

Marat n'a pas seulement constaté la perméabilité du verre à l'électricité, mais il a étudié les différentes substances qui se comportent diversement vis-à-vis du fluide électrique, selon leur texture, leur épaisseur, ou leur densité : « Un matras de verre cristallin, épais de 6 lignes, s'est trouvé très perméable ; un matras de verre de Saint-Gobain, épais de 3 lignes, l'était à peine; tandis qu'un matras de verre à bouteille... ne l'était pas du tout. »

Ce n'était pas la seule nouveauté des *Recherches* de Marat ; son livre contient bien d'autres vues, ingénieuses ou originales, tant par la conception des idées que par leur application.

Ainsi Marat fut un des premiers à avancer que le fluide électrique est « répandu partout à la surface du globe » et, par suite, que « la terre en est le plus grand magasin ». Le courant terrestre a été démontré depuis (2).

(1) A Paris, de l'imprimerie de Clousier, rue de Sorbonne, attenant à celle des Mathurins... et au bureau du *Journal de Physique*, rue et hôtel Serpente, pp. 86-7.

(2) Cf. le *Traité de radiographie médicale et scientifique*, chap. I, par le docteur Foveau de Courmelles (1897).

On n'ignore plus aujourd'hui, que tous les phénomènes électriques sont sous la dépendance d'un fluide, nommé le *fluide électrique ;* or, ce fluide a été, pendant longtemps, confondu avec les fluides igné et lumineux; à Marat revient le mérite de les avoir différenciés.

Parmi les propriétés essentielles du fluide électrique, on admet l'attraction de ses globules par toute autre matière et leur répulsion réciproque. Marat croyait à la seule attraction, ce qui simplifiait de beaucoup l'application théorique des phénomènes. Il démontrait, en outre, que le fluide accumulé sur les corps n'y est pas seulement retenu par leur force attractive, mais encore par la pression de l'air, ce qu'on n'acceptait pas de son temps.

Frappé de la multitude et de l'obscurité des dénominations en usage dans la nomenclature partout acceptée, il substitua aux termes de conducteurs et non conducteurs, les mots *électriques* et *non électriques* qui, lui semblait-il, conviennent mieux dans la généralité des cas.

Il appelle *déférents* « les corps qui transmettent à la fois la quantité excédente de fluide nécessaire pour donner la commotion, et *indéférents* les corps qui ne transmettent cette quantité que peu à peu ». Il essaie de démontrer que la propriété déférente ou indéférente ne tient pas, comme on l'a cru, à la nature des corps, mais à leur tissu et à leur volume.

Il raisonne plus juste, quand il avance que le fluide électrique n'est pas lumineux par lui-même, mais qu'il le devient en ébranlant la lumière.

Pour Marat, tous les corps conduisent l'électricité, mais à des degrés divers ; il fait, de plus, intervenir la notion de surface, de volume, montrant l'emmagasinement fluidique : c'était trouver et mesurer la notion de « capacité électrique », utilisée seulement depuis peu d'années (1).

Ajoutons qu'il a imaginé un certain nombre d'instruments tels qu'un excitateur, pour les solides pulvérisés et les liquides ; une sorte de matras de verre à long col, assez analogue à la bouteille de Leyde ; un perméomètre, destiné à faire connaître le degré de perméabilité des corps qui donnent plus ou moins passage au fluide électrique.

Une mention spéciale est due à son électromètre, qui nous est présenté comme le plus simple, le plus commode et le plus exact des instruments de même genre, et aussi le plus propre à comparer la force de différentes machines électriques placées dans un même lieu.

Avec cet appareil, modifié suivant les circonstances, il devenait possible de mesurer avec précision la sphère d'activité du fluide électrique ; en variant la forme, la grosseur et la distance de ses boutons,

(1) *L'Électricité curative*, par le docteur Foveau de Courmelles, 95.

RECHERCHES

PHYSIQUES

SUR L'ÉLECTRICITÉ;

Par M. MARAT, Docteur en Médecine, & Médecin des Gardes du Corps de Monseigneur le Comte d'ARTOIS.

Prix 5 liv. Broché.

Ex libris Veau Delaunay D. m.

homo minister naturae

A PARIS,

De l'Imprimerie de CLOUSIER, rue de Sorbonne, attenant celle des Mathurins.

Chez { NYON, l'aîné, rue du Jardinet.
NYON, le cadet, quai de Conti.
BELIN, rue Saint-Jacques.

Et au Bureau du Journal de Physique, rue & Hôtel Serpente.

M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

(Collection de l'auteur).

on déterminait la pression de l'air sur le fluide accumulé à la surface des corps.

Nous devons encore signaler, comme étant de l'invention de Marat, toute une série de vaisseaux de verre, hermétiquement scellés, destinés à divers usages, et répondant, chacun, à une indication spéciale.

Pour s'entourer de toutes les garanties de succès, Marat faisait ses expériences en hiver, par un temps sec, dans une atmosphère pure, à une certaine altitude ; ou la nuit ; ou encore, dans une obscurité artificielle.

Dans l'ouvrage de Marat, pas moins de 213 expériences sont exposées et discutées, « avec une logique serrée et une élégante concision », au dire de Raspail, qui ajoute que « si, à la suite de cette longue série d'expérimentations, Marat n'est pas parvenu à établir une théorie définitive de l'électricité, il n'en est pas moins vrai qu'il a réussi à renverser bien des systèmes admis et à donner l'explication de beaucoup d'anomalies jusqu'à lui inexpliquées ».

Cette opinion d'un homme qu'on pourrait suspecter de quelque partialité, est corroborée par celle de spécialistes dont nous allons invoquer l'autorité pour couvrir notre incompétence.

Pour le docteur Foveau de Courmelles, il règne en électricité statique, malgré les conquêtes scienti-

fiques modernes, la même incertitude qu'au temps de Marat, qui a, incontestablement, apporté dans ce domaine des vues nouvelles.

« D'accord avec Marat et ses idées d'il y a un siècle, on n'admet plus aujourd'hui qu'un fluide unique existant comme quantité, comme *potentiel* (mot non dit, mais soupçonné, révélé par Marat), en *plus* ou en *moins* sur les corps. Un corps plus chargé que son voisin, l'est *positivement* par rapport à ce voisin qui, lui, l'est *négativement* (1). »

Voici, en effet, ce que dit Marat « de l'électrisation négative par bains » :

Cette méthode d'électriser est l'opposée de la précédente (bain positif) ; au lieu d'accumuler de nouveau fluide dans le corps, on soutire une partie de celui qu'il contient, d'où il suit que la dénomination n'est pas seulement impropre, mais ridicule, car elle suppose le sujet en expérience immersé dans une atmosphère électrique. Or, comment ce fluide, soutiré et porté au magasin général, pourrait-il s'accumuler autour du corps qui l'a perdu ? Ainsi, la seule dénomination convenable est : *électrisation par simple privation du fluide.*

Ailleurs il écrit :

Quoique tous les corps attirent ce fluide, leur force attractive n'est pas égale ; et, comme dans leur état naturel, ils peuvent toujours en recevoir un excédent, cette force

(1) *L'Électricité curative*, loc. cit.

n'est jamais assouvie ; mais aucun n'en reçoit une quantité excédente, si quelque autre n'en perd une quantité proportionnelle : ceux-ci s'appellent électrisés *en moins* ou *négativement*; ceux-là se nomment électrisés *en plus* ou *positivement* (1).

Marat a vu dans le fluide électrique un des principes de la végétation ; mais où il se trompe, c'est quand il affirme que l'art n'y peut rien. Des faits récents ont prouvé l'efficacité de l'intervention humaine dans la production des phénomènes électriques naturels (2).

Marat n'était, en l'espèce, que l'écho des idées scientifiques de son temps ; mais il a devancé celui-ci sur bien d'autres points, par exemple quand il nie l'action de l'atmosphère électrisée et même du bain électrique, comme l'ont établi depuis Duchenne de Boulogne et ses imitateurs.

Marat a encore prévu les rayons X, et si l'on objecte qu'il y a loin de Marat au physicien de Würtzbourg, qu'on songe au laps de temps qui les sépare, aux moyens plus imparfaits de recherches et de diffusion de travaux. Quand on prétend, dit judicieusement Foveau (3), que ses *Recherches sur*

(1) *Recherches physiques sur l'Électricité*, Discours préliminaire, 14.

(2) Cf. l'*Année électrique*, du docteur FOVEAU de COURMELLES (1900, 1901, etc.).

(3) *Chron. méd.*, 1902, 458.

Fig I

Fig II

Fig III

Fig IV

Fig V

INSTRUMENTS FABRIQUÉS PAR MARAT.

(D'après ses *Recherches sur l'électricité.*)

l'électricité contiennent « de la dialectique serrée, mais une assez bonne part de divagation et de verbiage creux », on oublie que l'époque était de transition, qu' « elle sortait de la période d'observation pure, pour entrer dans celle de la systématisation mathématique ».

Ceux même qui attaquent Marat avec le plus de violence reconnaissent l'originalité de certaines de ses conceptions, comme celle qui consiste à nier la répulsion électrique. Celle-ci, d'après Marat, ne serait qu'une apparence, due à l'attraction exercée par les corps environnants : c'est la thèse favorite d'un très distingué physicien anglais de nos jours, J. Sprague.

Les mêmes critiques constatent le mérite de l'écrivain, presque toujours clair, et du dialecticien serré, surtout lorsqu'il expose et discute les théories de Franklin sur l'électricité atmosphérique et les paratonnerres (1). On a, d'ailleurs, constaté depuis (2), que Franklin a été « surfait, surfait de son vivant, le sachant et le laissant faire, malgré les protestations de de Romas et la priorité accordée à celui-ci par l'Académie des Sciences de Paris, le 4 février 1764, après enquête ».

(1) *Chron. méd.*, 1899, 455.

(2) Cf. l'*Actualité médicale*, du 15 mai 1896, et la *Chron. méd.*, 1902, 469.

XVI

MARAT JUGÉ PAR SES CONTEMPORAINS

Avant d'aller plus loin, une question se pose, une objection surgit au-devant de laquelle nous allons : que pensaient de Marat ses contemporains, ses émules ?

On ne trouve, nous dit le docteur Vigouroux (1), le nom de Marat cité dans aucun des ouvrages sur l'électricité physique ou médicale publiés de 1789 à 1793 ; et pourtant, ses *Recherches* sont de 1782 et son *Mémoire sur l'électricité médicale*, de l'année suivante.

Vainement on le cherche dans les *Récréations mathématiques et physiques* (2e édition, 1786), de Guyot ; dans la seconde édition (1786), de l'*Électricité du corps humain*, de Bertholon (2). On ne le rencontre pas davantage dans le *Cabinet de physique*, de Sigaud de Lafond, 2e édition, par Rouland

(1) *Chron. méd.*, 1899, 451.

(2) V. sur cet ouvrage le *Journal de médecine*, t. LIX, 465.

(1784) ; dans Rabigneau, le *Spectacle du feu élémentaire* (1784), ouvrage publié par le même éditeur que celui de Marat. Le nom de celui-ci ne figure pas, enfin, dans la bibliographie, très complète jusqu'en 1784, donnée par Mauduyt dans la seconde édition de son grand mémoire à la Société royale de médecine ; on le trouve, cependant, dans un traité-catalogue, publié en anglais par Adams, « constructeur d'instruments de S. M. », en 1789.

Serait-ce que, dans les milieux scientifiques de l'époque, il y eut un parti pris d'hostilité et de silence à l'égard de Marat ? La vérité est que si, volontairement ou non, le nom de Marat a été omis dans quelques écrits du temps, par contre des savants estimés, des journalistes écoutés lui ont rendu justice.

Le *Journal de Physique*, de l'abbé Rozier (1), le recueil le plus scientifique de l'époque et celui qui comptait, parmi ses rédacteurs, les illustrations de la science; le *Journal de Littérature, Sciences et Arts* (2), *le Journal de médecine* (3) lui ont consacré les articles les plus élogieux.

(1) *Observations sur la Physique*, etc., t. I, p. 459, et t. XVII, 1781, pp. 317 et suiv.

(2) T. VI (1780), pp. 192-204 et 247-258.

(3) T. LV (1781), p. 475. Aux *Nouvelles littéraires*, il est question des *Recherches physiques sur le feu*, par M. Marat, docteur en médecine, etc., dont « les expériences sont très ingénieuses et

L'*Almanach physico-économique*, le *Courrier littéraire*, *le Journal de Paris* (1) mirent en bonne place l'analyse de ses ouvrages.

Le *Mercure de France* (2), le *Journal encyclopédique* (3) lui réservèrent une partie de leurs colonnes.

A l'étranger, la *Choutig Review* (4), le *Courrier*

paraissent une source nouvelle autant qu'intéressante pour les physiciens observateurs. »

(1) 4 août et 25 oct. 1779 ; 9, 22 et 30 juin 1780 : cf. notre première édition, *Documents justificatifs*, pp. 291 et suiv.

(2) De janvier 1781. Le même journal avait dû en parler antérieurement, si nous nous en rapportons à ce passage d'un ouvrage de l'époque, dont l'auteur juge très favorablement Marat : « Peu après avoir reçu les observations de M. Pictet, j'ai vu dans le *Mercure de France* (cahier du 13e novembre) l'extrait d'un petit ouvrage de M. MARAT qui m'a fort intéressé et j'ai eu le bonheur de trouver bientôt l'ouvrage même : il a pour titre *Découvertes sur le Feu, l'Électricité et la Lumière*. Par une application extrêmement heureuse du *microscope solaire*, à des expériences auxquelles on étoit bien loin de penser qu'il pût servir, M. Marat a rendu sensible à l'œil, que ce n'est point comme *chauds*, que les rayons du soleil agissent au *foyer caustique* pour détruire les corps qu'on y expose ; que c'est en agissant sur un fluide renfermé dans ces corps : et M. Marat le nomme aussi *Fluide igné*. Ce nouveau moyen d'observation promet certainement de nouvelles découvertes intéressantes. » (*Lettres physiques et morales sur l'histoire de la Terre et de l'Homme*, adressés à la Reine de la Grande-Bretagne par J. A. DE LUC, citoyen de Genève, lecteur de Sa Majesté, etc. La Haye et Paris, 1779, t. V, partie II, p. 592.)

(3) D'août 1782.

(4) Cf. *Marat, Esprit politique*, par CHÈVREMONT, t. II, p. 433.

de l'Europe (1), prêtèrent le concours de leur grande publicité au livre du physicien français.

Des professeurs de Stockholm et de Leipzig firent le voyage de Paris, pour assister aux expériences annoncées par Marat.

L'instituteur des neveux de l'archevêque de Paris sollicita l'honneur d'être témoin de ses cours, afin de les répéter dans les Écoles de Reims et de Châlons, où il enseignait la physique.

Les témoignages d'estime ne lui furent pas seulement accordés par les académies qui lui décernèrent leurs couronnes, par les personnages de distinction qui assistaient à ses cours, par la presse scientifique qui vantait ses travaux. Il les reçut aussi de ses rivaux, de ses émules en gloire, qui rendirent un hommage, d'autant plus précieux qu'il était désintéressé, à ses talents et à la nouveauté de ses doctrines.

Le naturaliste Valmont de Bomare, dans l'approbation accordée aux *Mémoires académiques sur la Lumière*, engage les lecteurs à lire un ouvrage qu'il estime des plus utiles aux progrès de la science.

Le chimiste Sage, alors directeur de la Monnaie, reconnaissait que les *Recherches sur le Feu* « renfermaient des expériences nouvelles et intéressantes (2) ».

(1) Des 15 mars et 3 mai 1782.

(2) Sage a parlé plusieurs fois de Marat, notamment dans ses

Romé de Lisle, le premier cristallographe de l'avant-dernier siècle, cite Marat comme une autorité, en faveur de la thèse qu'il soutient dans son opuscule sur le feu central. Il rapproche l'opinion de Marat de celle de Buffon, et les met tous deux sur un pied d'égalité (1). Il est, avec eux, d'avis que les rayons solaires ne produisent de chaleur qu'en excitant dans les corps le mouvement du fluide igné qu'ils contiennent. Les physiciens modernes ne pensent pas d'une autre façon sur ce sujet (2).

Le bibliothécaire genevois Senebier trouvait hasardées les expériences de Marat, mais n'osait porter un jugement définitif qu'après les avoir soigneusement contrôlées (3).

Georges-Louis Le Sage, qui avait été chargé, par MM. de Buffon, Mairan et Bailly, de répondre à Romé de Lisle, n'objecte que quelques critiques de détail aux théories de Marat (4). S'il ne parvint pas à con-

Institutions de Physique, t. I (Paris, 1811), p. 129 et dans le *Supplément aux Institutions de Physique* (Paris, 1812), pp. 29-31.

(1) *L'Action du feu central, démontrée nulle*, etc., par M. de Romé de Lisle (cf. *Marat inconnu*, première édition, *Documents justificatifs*, p. 311-312).

(2) V. l'ouvrage du docteur Meray, *Geos, ou Hist. de la Terre*, géologie philosophique, 1861, in-8, t. I, 405.

(3) Lettre autographe à Romé de Lisle (Documents justificatifs de notre première édition, p. 312).

(4) Lettre à Mme la baronne de ***. sur la chaleur du globe, démontrée par MM. de Mairan et le comte de Buffon, soutenue par M. Bailly, et encore existante malgré les asser-

vaincre celui-ci, au moins la controverse ne cessa-t-elle, un instant, de rester courtoise (1).

Lamarck, le naturaliste bien connu, adopta sans réticences les idées de Marat sur la nature du fluide igné (2).

En 1782, Marat avait profité du court séjour de Franklin en France, pour lui soumettre un mémoire sur ses expériences de physique. C'est chez Marat que Brissot avait rencontré, pour la première fois (3), le savant américain, qui avait voulu juger par lui-même de la valeur de son contradicteur. A ce propos, Franklin consignait dans son journal :

Samedi, 17 juillet, 4 heures : « On me remet un papier d'un philosophe inconnu qui soumet à mes réflexions un mémoire sur le feu élémentaire, ainsi que le détail de plusieurs expériences faites à la chambre obscure. L'ouvrage est en anglais, et d'assez bon style, quoique mêlé de tournures françaises. Il faut que je voie les expériences pour juger le fond (4).

tions de M. D. R. D. L. (M. de Romé de Lisle), de plusieurs académies savantes, etc., par M. L. S. *** (Le Sage), in-8 de 92 pages, Amsterdam, et se trouve à Paris chez P. Fr. Didot (1780).

(1) V. la lettre de Marat à Le Sage (*Marat inconnu*, première édition, p. 314).

(2) *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, par J.-B. Lamarck, t. I, appendice, pp. 343-348 : cf. *Marat inconnu*, première édition, p. 315.

(3) Brissot, *Mémoires*, t. I, 229.

(4) Journal Le Quérard, *loc. cit.*, t. II, 468 et suiv.



LE NATURALISTE LAMARCK.

(Collection Alex. Duval.)

Quelques jours après, il demandait une entrevue à Marat, et applaudissait à l'ingéniosité de ses découvertes (1).

Un autre physicien de mérite, Carra, mettait en parallèle l'opinion de Marat sur la nature du feu, avec celles de Boerhaave et des cartésiens. Il discutait avec attention ses doctrines, et consignait ses critiques dans un ouvrage considérable, très apprécié de son temps, *les Nouveaux Principes de physique* (2).

Le P. Cotte, prêtre de l'Oratoire, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, consacrait plusieurs pages au commentaire de la théorie ingénieuse donnée par Marat pour expliquer la formation de la foudre (3). Dans un ouvrage paru en 1786 et qui porte pour titre : *Physique du Monde*, les auteurs, M. le baron de Marivetz et M. Goussier, discutent les théories de Marat sur la nature du feu, à côté de celles des plus grands physiciens de l'époque : l'abbé Nollet, Franklin, Stahl, Sigaud de La Fond, Macquer, Scheele, Bergmann, Baumé, Senebier, etc. (4).

(1) V. les documents justificatifs de notre première édition, p. 298-299.

(2) *Nouveaux Principes de physique* (1781-1784), t. IV, ch. XXVI cf. *Marat inconnu*, première édition, 316-317.

(3) V. le *Traité de météorologie*, du P. Cotte, t. I, pp. 113 et 215. Dans le *Journal général de France* (1787, 314, 358), l'abbé Chappe vante l'ingéniosité de la conception de Marat.

(4) Cf. *le Journal général de France*, 1787, 141 et 358.

Dans un *Manuel de l'Électricité* paru en 1809, et qui a pour auteur Claude VEAU DELAUNAY, docteur-médecin, professeur de physique et de chimie et membre de l'Académie de médecine, entre autres physiciens qui sont indiqués « comme ayant enrichi cette partie de la physique », et à côté de grands noms comme Boyle, Priestley, Cavendish, Jallabert, Saussure, Nollet, etc., figure en bonne place Marat. L'hommage a d'autant plus de prix, que celui qui le rend se reconnaît l'élève et l'admirateur de M. Charles, avec lequel Marat a eu un démêlé fameux, dont nous parlons plus loin. Dans l'ouvrage en question, Marat n'est pas cité moins de quatre fois (pp. 8, 239, 255, 256).

A l'étranger, la réputation de Marat n'était pas moins établie. Le secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, Formey, bien connu par ses relations avec toutes les personnalités littéraires ou scientifiques de l'Europe, Formey qui correspondait directement avec Voltaire, écrivait à Marat pour l'encourager dans ses intéressantes recherches. Il lui annonçait que la commission, nommée par l'Académie de Berlin, avait remis un rapport des plus favorables (1).

(1) V. cette lettre dans notre première édition, p. 317 : cf. CHÈVREMONT, *Marat*, *Esprit politique*, II, 417. Nous connaissons au moins deux lettres adressées par Formey à Marat, l'une du 19 février 1779, l'autre du 26 avril 1788. Dans la première de ces lettres, Formey accuse réception de l'envoi à l'Académie de Berlin du mémoire de Marat sur le feu ; la seconde concerne le livre de Marat sur l'Optique de Newton.

Le Hollandais Van Swinden, « professeur de philosophie dans l'Université de Francker, associé étranger à la Société royale de médecine de Paris, etc. », cite maintes fois Marat, dans ses *Mémoires sur l'électricité et le magnétisme*, parus en 1784 (1).

Dès leur apparition, les trois volumes de Marat sur le feu, la lumière et l'électricité, avaient été traduits en allemand par Weigel, professeur à l'Université de Greiswald, doyen de la Faculté de Médecine, etc. L'ouvrage avait paru à Leipzig et l'édition avait été rapidement épuisée (2).

D'autre part, voici en quels termes le *Journal helvétique*, qui se publiait à Neuchâtel, rendait compte des *Recherches physiques sur l'Électricité* :

Quand vous ne connaîtriez pas le beau travail de M. Marat sur l'électricité, le nom seul de cet habile homme à la tête d'un ouvrage de ce genre suffirait pour annoncer qu'il est rempli de recherches approfondies, de découvertes importantes, car en remaniant les sujets les plus rebattus, l'auteur a toujours l'art de s'ouvrir des routes nouvelles (3)...

Enfin, il n'est pas jusqu'à Gœthe, Gœthe, l'immortel auteur de *Werther* et de *Faust*, moins connu

(1) A La Haye, chez les libraires associés (1784), t. I, pp. 22, 25, 41, 46, 48, 57, 58, 103, 133, 134, 142, 180, 202, 327 ; t. II, 9. C'est à M. Alex. Duval que nous devons la connaissance de cet ouvrage d'un savant des plus estimables, et qui mériterait d'être plus connu chez nous.

(2) Leipzig, chez Siegfried Lebrecht Crusius, 1782, 1783, 1784.

(3) Le Quérard, *loc. cit.*

pour ses dissertations scientifiques, du plus haut intérêt cependant, qui n'ait rendu justice aux qualités de Marat, considéré comme homme de science :

On a vu que Marat avait osé contredire les préceptes jusqu'alors admis dans l'école sur la foi de Newton. En étudiant les rayons lumineux et colorés émis par les corps portés à une haute température, et réfractés à travers l'objectif d'un microscope solaire, il concluait que la réfraction peut très bien se produire, sans qu'il y ait apparition de couleurs, et que dans la diffraction, il ne s'agit pas d'une différence de réfrangibilité, mais d'une différence d'inflexion dans les rayons lumineux (1)...

On se souvient que Marat réduit les couleurs du spectre à deux : le bleu et le jaune. Gœthe se rallie sur ce point à l'opinion de Marat :

On doit penser, remarque-t-il à ce sujet, que les recherches de Marat furent accueillies avec peu de faveur par les observateurs, et surtout par l'Académie. Il s'éloignait trop franchement de la route suivie, de la doctrine adoptée, bien qu'il en admît un des résultats essentiels, la décomposition de la lumière. Le rapport des commissaires (de l'Académie) nous offre un modèle des efforts et des grimaces du mauvais vouloir, lorsqu'il s'agit de mettre de côté des assertions qu'il n'est pas possible de contredire complètement. Quant à nous, nous croyons que Marat avait traité avec beaucoup de perspicacité et d'exactitude le point délicat de la doctrine des couleurs, relatif à la réfraction et à l'inflexion. C'est un

(1) *Œuvres scientifiques de Gœthe*, traduction Faivre, pp. 269-270

sujet digne de recherches ultérieures, et nous espérons qu'en y portant la lumière, on réalisera un véritable progrès dans la théorie (1).

Et le traducteur ajoute :

Marat est aussi l'auteur d'observations sur les ombres colorées ; ces remarques ont acquis quelque notoriété dans la science, même après les travaux de Léonard de Vinci, de Buffon et de Nollet. Elles prennent place à côté des observations de Darwin sur le spectre oculaire de la lumière et des couleurs.

Il eût été facile de multiplier les citations ; celles que nous venons de produire établissent sans conteste la valeur des travaux de Marat. L'épisode que nous allons conter aurait pu suffire, à lui seul, pour témoigner de sa notoriété scientifique.

(1) *Op. cit.*, p 288.

XVII

ROBESPIERRE, MARAT ET LE PARATONNERRE

Ce qui suit se passait en 1780.

Un avocat de Saint-Omer, grand amateur de sciences naturelles, M. de Vissery de Bois-Valé, encore sous l'influence de la lecture qu'il venait de faire d'un mémoire sur l'efficacité des paratonnerres, s'avisait d'armer sa propre maison d'un conducteur électrique, qu'il fit élever sur la plus haute de ses cheminées.

L'appareil fut terminé dans le courant du mois de mai. Quand il fut établi, ce fut un concours de gens de l'endroit venant s'extasier, ou plaisanter, devant cette pointe de fer qui menaçait le ciel.

Il y avait à peine un mois que l'appareil était en place, qu'un sieur Valour, « petit bailli » de la ville, venait signifier à M. de Vissery, que « cette nouveauté alarmait le voisinage, et qu'il y avait requête par laquelle on demandait aux échevins la destruction du paratonnerre », comme nuisible et dangereux.

M. de Vissery ne tardait pas à apprendre que la tracasserie venait d'une dame avec laquelle il avait eu un démêlé de mitoyenneté, et qui était arrivée à persuader à quelques-uns de ses voisins et voisines, que le nouvel instrument attirait le feu du ciel et que leurs maisons couraient un véritable danger.

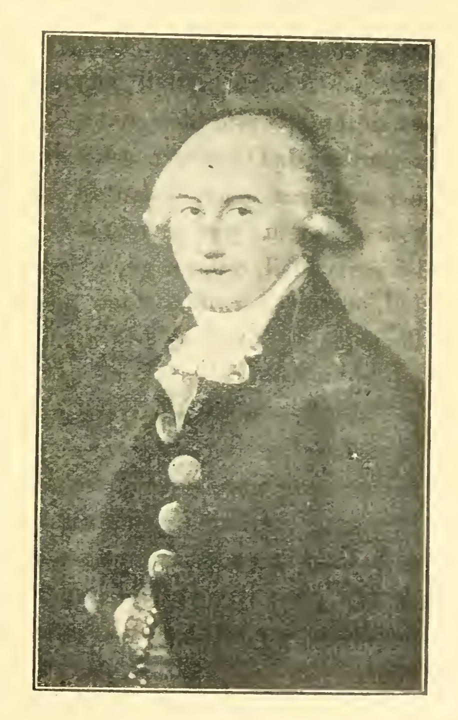
Peu de jours après, un jugement des « maieurs et échevins de la ville et cité de Saint-Omer » était rendu, où il était dit, entre autres choses : que l'expérience du sieur Vissery était dangereuse en elle-même ; que cette expérience jetait d'autant plus d'alarme dans le voisinage, que le sieur de Vissery, *pouvant n'être pas grand physicien*, avait pu aussi s'être trompé dans les dimensions de sa machine ; que, du reste, différents physiciens, le fameux Bernouilli entre autres (1), avaient péri, en faisant semblables expériences. Pour ces raisons, il était enjoint au susdit de supprimer sa machine, « en dedans vingt-quatre heures pour tout temps » ; sinon et faute de ce faire, le petit bailli était autorisé à la faire ôter, aux dépens et frais de l'intimé.

L'affaire fut portée devant le Conseil supérieur d'Artois, siégeant à Arras.

En même temps que le Conseil d'Artois, l'Académie d'Arras s'était émue ; or, elle comptait parmi ses membres un avocat s'occupant, comme M. de Vis-

(1) Il s'agissait, en réalité, de Richmann et non de Bernouilli.

sery, quelque peu de science ; il avait publié notamment un mémoire sur les hygromètres et collaborait par intermittence au *Journal de Physique*. Ce collègue et confrère de M. de Bois-Valé se nommait Antoine Buissart (1).



Mᵉ DE ROBESPIERRE, AVOCAT.
(D'après le livre de M. Paris.)

C'était un personnage influent et qui joua un rôle de quelque importance durant la tourmente révolutionnaire. Son amitié avec Robespierre et Carnot n'y avait pas peu contribué. Hâtons-nous de dire que l'influence qu'il exerça fut généralement heureuse.

Buissart s'intéressa d'autant plus à l'affaire de

(1) Outre la consultation de Mᵉ Buissart et le plaidoyer de Robespierre, nous référons à un travail de M. Charles

M. de Vissery, qu'à ses yeux le progrès scientifique était en cause ; il était décidé à s'en faire le déterminé champion.

Dès le 9 août 1780, il se mettait en rapport avec un météréologiste bien connu de l'époque, le P. Cotte, supérieur de l'Oratoire, qui observait à Montmorency les météores « par ordre du roi ». Il lui fit part du procès intenté par le tribunal de Saint-Omer qui, lui écrivait-il, menait grand bruit.

L'oratorien raille, dans sa réponse, ces singuliers juges, « qu'on croirait appartenir encore au quatorzième siècle », et qui, s'ils avaient eu la moindre teinture de physique, « auraient du moins suspendu leur jugement, pour consulter des gens au fait de cette matière et instruits par l'expérience... » Il engage son correspondant à décider l'Académie d'Arras à prendre fait et cause pour le plaignant ; de son côté, il va prendre l'avis, au point de vue juridique, d'un des plus habiles conseillers du Châtelet.

Peu de jours après, le P. Cotte transmet à l'avocat artésien une véritable consultation, dont celui-ci ne manquera pas de tirer profit au bénéfice de son client.

Mais c'est surtout l'Académie des Sciences dont il importait d'avoir l'appui. Le P. Cotte s'y em-

VELLAY, publié dans les *Annales révolutionnaires*, janvier-mars, avril-juin 1909.

ploie avez zèle, écrit lettres sur lettres à Condorcet, qui en est alors le secrétaire perpétuel, et finit par obtenir de lui une réponse, d'ailleurs assez évasive : l'Académie est dans l'usage, en pareille circonstance, d'attendre que le tribunal qui doit juger lui demande son opinion ; au lieu d'une consultation particulière d'avocats, il serait plus à propos de faire imprimer à Paris un mémoire signé par un avocat, dont le travail serait guidé par des physiciens ; ce mémoire serait annoncé dans tous les journaux, et ce serait le moyen le plus propre à faire réussir cette affaire.

Conformément à ces avis, l'avocat allait se mettre en quête des éléments nécessaires, pour la rédaction du mémoire où serait exposée bien plutôt la défense du paratonnerre que celle de son client.

A cet effet, Me Buissart demandait au P. Cotte de lui fournir, s'il en était à sa connaissance, « quelques exemples frappants autres que ceux qui sont rapportés par les Académies, qui prouvent (prouvassent) indubitablement l'utilité du paratonnerre ». Il sollicitait des renseignements analogues du secrétaire de l'Académie de Dijon, Hugues Maret ; de l'abbé Bertholon, professeur de physique à Montpellier, qu'avaient fait connaître ses recherches sur l'électricité; d'un membre de l'Académie des Sciences, le physicien Le Roy, etc. Les noms de Beaumarchais, du comte de Tressan,

d'Élie de Beaumont, de l'avocat Target et nous le verrons, de Marat, se trouveront associés aux discussions de ce grand procès, dont Paris (1) et la province devaient s'entretenir.

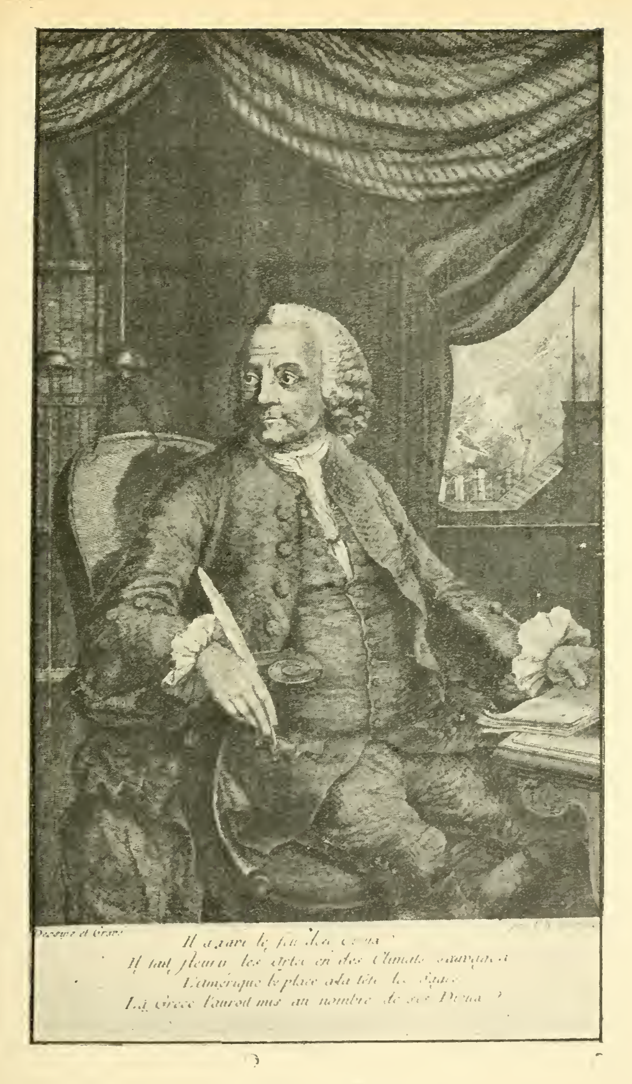
Au mois de juillet 1782, Buissart mettait la dernière main à son factum, imprimé l'année suivante sous ce titre : *Mémoire signifié par M[e] Charles Dominique de Vissery de Bois-Valé, avocat au Parlement, demeurant en la ville de Saint-Omer, défendeur et appellant, contre le petit Bailly de la même ville, partie publique, demandeur et intimé* (2). C'est de ce mémoire que nous allons donner l'analyse essentielle.

Dans une première partie, l'avocat s'attache à démontrer que le jugement du magistrat de Saint-Omer, qui a condamné le sieur de Vissery à démolir son paratonnerre, est « irrégulier quant au fond ».

Après avoir rappelé les découvertes de Descartes, Boyle, Otto de Guericke, Sgravesande, Muschembroeck ; celles de l'abbé Nollet, Winckler, etc., Buissart cite les expériences décisives de Franklin, Dalibard, Delor, Lemonnier et Richmann, ce dernier foudroyé pour n'avoir pas observé les règles prescrites. Il rappelle les essais et observations de de Romas, Le Roy, Barbier de Tinan, Toaldo, Bar-

(1) Cf. *Mercure de France*, 1784, p. 45.

(2) Br. in-8 de 66 p. Arras, 1782. Bibl. Nat., 8° F[3].



BENJAMIN FRANKLIN

(Dessiné et gravé par F.-N. Marais.)

tholon, le P. Cotte, tous tendant à démontrer l'utilité du paratonnerre.

Cet instrument est, d'ailleurs, en usage dans tous les pays. L'Amérique, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne se sont empressées d'élever des conducteurs électriques. On a reconnu que, depuis leur établissement en Amérique, la foudre ne cause, pour ainsi dire, plus de ravages.

La République de Venise en a fait armer ses vaisseaux et ses magasins à poudre.

En France, les paratonnerres commencent à se multiplier. On en a établi à Dijon, sur l'hôtel de l'Académie, par les soins de M. de Morveau (le célèbre chimiste Guyton de Morveau), avocat général au Parlement, et grâce à la générosité de l'intendant de Bourgogne. M. Saisi, le subdélégué de l'intendant, en a fait élever un à ses propres frais, sur le clocher de l'église paroissiale de Saint-Philibert.

Feu M. de Voltaire avait son château de Ferney sous la protection d'un conducteur électrique. Le château de la Muette est protégé par une machine pareille. Il y en a une à Semur-en-Auxois, sur le clocher de l'église, une autre sur l'hôtel de M. Gueneau de Montbéliard.

Les officiers municipaux de Bourg-en-Bresse en ont fait édifier sur le clocher de la principale église du lieu. La Régie des poudres de Dijon en a fait, également, installer un, et il est question d'en

munir l'Arsenal, de Paris, et la tour de la cathédrale de Strasbourg.

A Valence, en Dauphiné, n'en voit-on pas un sur l'abbaye de Saint-Ruf ; à Lyon, sur le dôme de l'hôpital et le clocher de l'église de Saint-Just ? Lyon a construit, du reste, des paratonnerres sur beaucoup de maisons et d'hôtels particuliers ; c'est, à l'heure actuelle, la ville qui en compte le plus grand nombre.

On n'est pas avocat sans être verbeux ; Me Buissart poursuit son argumentation, qui traîne un peu en longueur, mais qui, néanmoins, est très substantielle, très nourrie de faits.

A l'entendre, le château royal de Turin, qu'on nomme la *Valentina*, avait souvent essuyé les coups de la foudre : depuis que le P. Beccaria y a placé des conducteurs, il n'en a plus éprouvé. Il n'y a pas d'exemple, au dire de Franklin, qu'une maison armée d'une pointe métallique construite selon ses indications, ait été endommagée par le tonnerre. Il n'y a point d'habitation importante en Amérique qui ne soit munie de son paratonnerre. Il en est de même à Hambourg, Munich, Mannheim, Sienne, etc.

Un des passages du mémoire de Me Buissart qui nous intéresse plus particulièrement est celui qui a trait aux effets de la foudre sur l'organisme humain. Depuis lors, les cas de la nature de ceux qui vont être rapportés se sont multipliés ; mais, pour l'époque, c'étaient autant de singularités, qui

frappaient le public médical, autant que le grand public.

Un malheureux, paralytique depuis vingt ans, voit tomber la foudre à ses côtés : l'usage de ses membres, qu'il croyait à tout jamais perdu, lui est brusquement rendu.

Une dame avait depuis longtemps « une tumeur squirrheuse, qui menaçait de dégénérer en cancer », et avait résisté à tous les remèdes connus. Elle désespérait de la guérison. Un jour qu'elle était à sa fenêtre, à observer un violent orage, un fort coup de tonnerre éclate. Ce coup opéra la résolution de la tumeur et, bientôt après, survenait la guérison complète.

Une paralysie, consécutive à une apoplexie, chez un pasteur de constitution robuste, se trouva guérie par un coup de foudre, le 24 août 1762.

Un domestique, perclus des deux bras, occupé dans les champs à garder les bêtes, recouvre l'usage de son membre supérieur dans les mêmes circonstances.

C'est encore un malade, paralysé de la moitié du corps, et alité dans l'hôpital d'un village de la Bavière autrichienne qui, à la suite de la foudre, est en état de se lever et de marcher sans aide, au grand ébahissement de ses voisins.

Pour tous les motifs qui viennent d'être exposés, l'avocat conclut que le jugement des magistrats de Saint-Omer est irrégulier quant au fond, « puisqu'il

est établi sur des motifs diamétralement opposés à ceux qui nous sont offerts par la théorie, l'expérience et l'observation ».

Mais ce jugement est aussi *irrégulier quant à la forme.*

On reproche à M. de Vissery d'avoir construit un mauvais paratonnerre ? Or, l'Académie de Dijon, qui l'a examiné, le déclare de construction irréprochable. Le P. Cotte, dont l'autorité n'est pas contestable, assure qu'il est à l'abri de la critique.

Les juges n'auraient pas dû prononcer définitivement, sans avoir pris avis des personnes compétentes. La physique et la jurisprudence sont deux sciences bien différentes ; mais, ajoute Me Buissart, qui songe sans doute à son propre cas, elles ne sont pas incompatibles. Les juges n'avaient qu'à nommer des experts, ou à s'adresser à une compagnie savante. Dans la conjoncture présente, ils ont trop oublié qu' « on ne s'est enveloppé du prétexte spécieux de la crainte que pour cacher l'envie de nuire ».

Le dernier mot doit rester à la science contre l'ignorance.

C'est appuyé sur le mémoire de Me Buissart que le P. Cotte se charge d'obtenir une consultation d'avocats parisiens. Mais là encore, cela n'ira pas tout seul. On se heurtera aux lenteurs habituelles dans les affaires judiciaires. Plusieurs mois s'écouleront, avant qu'on arrive à connaître seulement le

nom des avocats qui devront rédiger la consultation tant espérée. Il fallut attendre au 3 mai (1782) pour avoir enfin l'opinion des lumières du barreau.

MM. de Lacretelle, Target, Henry et Polvere prononçaient, enfin, que M. de Vissery était bien fondé dans l'appel qu'il avait interjeté de la sentence qui l'avait condamné ; ils protestaient contre la conduite de juges qui avaient, inconsidérément et précipitamment, ordonné la suppression du paratonnerre et mis ainsi en alarme toute une population ; ils estimaient qu'on n'aurait dû statuer qu'après enquête faite auprès des corps savants, et qu'on devait laisser à l'Académie des Sciences le soin de décider si la machine avait été construite selon les règles d'usage.

Quatre avocats d'Arras rédigeaient une autre consultation, dans laquelle était traitée une question qui tenait surtout à cœur au plaignant, la question des dépens.

Ces deux consultations sont imprimées à la suite du mémoire de Buissart ; les trois documents serviront à étayer la plaidoirie de Me de Robespierre, appelé à plaider devant le Conseil d'Artois la cause de M. de Vissery.

Dès le 25 octobre 1782, ce dernier, écrivant à son avocat-conseil Buissart, souhaite que M. de Robespierre « se couvre de gloire ». Le souhait devait se réaliser. Ce fut, en effet, pour le jeune avocat le commencement de la gloire.

Élargissant le débat, ce n'est pas tant la cause de M. de Vissery qu'il plaidera que celle de la science; ce ne sont pas les juges qu'il incriminera, mais les préjugés dont ils se sont faits les servants.

Après avoir fait l'historique de son sujet, en se basant sur le travail préparatoire de Me Buissart, et rappelé les diverses expériences faites avec le paratonnerre, les bienfaits qu'on lui devait, Robespierre, invoquant l'autorité des savants, s'exprimait en ces termes :

Cette propriété du fluide électrique, sur laquelle porte le système des conducteurs, n'est plus un mystère même pour les plus ignorants ; c'est un principe élémentaire d'où partent tous les électriciens; quiconque oserait en douter serait regardé comme indigne d'occuper une place dans l'empire des sciences, et le moyen le plus sûr peut-être d'imprimer à son nom un ridicule ineffaçable, serait de proposer aujourd'hui dans un ouvrage de physique le système que les premiers juges ont embrassé...

Contrairement à Me Buissart, Robespierre n'est pas d'avis d'en référer à une académie.

Tous les physiciens, toutes les Académies, l'Univers entier, pour ainsi dire, voilà nos experts ! Où en trouverez-vous d'autres auxquels vous puissiez nous renvoyer ?

Ne suffit-il pas que des gens compétents aient déclaré que le paratonnerre de M. de Vissery ne présente aucun vice de construction ?

Entre autres arguments que fit valoir le jeune avocat, il en est un qui, placé dans sa bouche, acquiert une saveur toute spéciale. Parlant du paratonnerre que le roi a fait élever sur son château de la Muette, Robespierre s'écrie :

On sait qu'une barre électrique est placée sur le cabinet de physique du château de la Muette, maison royale que le Monarque qui nous gouverne honore assez souvent de sa présence auguste; s'il restait encore quelques doutes sur les effets de ces machines, on n'en aurait point fait l'essai sur une tête si chère et si sacrée : cette preuve est sans réplique, j'en atteste les sentiments de toute la France pour un Prince qui fait ses délices et sa gloire...

Combien il devait différer de langage dix ans plus tard !

Un autre passage de sa plaidoirie, d'ailleurs fort remarquable, mérite de retenir l'attention : à ceux qui s'étonneraient qu'un pareil débat soit porté devant un tribunal et non devant une assemblée scientifique, Robespierre réplique :

Les magistrats ne sont pas des savants; ils n'ont pas mission pour décider les questions qui concernent les sciences. Après tout ce que j'ai dit, ai-je encore besoin de répondre à cet argument ? Qui peut penser, Messieurs, que vous ayiez ici une question de physique à décider ? Discutons, néanmoins.

Toutes les découvertes que nous devons aux sciences offrent, dans leur origine, des problèmes que les savants

seuls peuvent résoudre... Un exemple va mettre cette vérité dans tout son jour.

Quand le quinquina fut apporté du Nouveau-Monde en Europe, que des médecins commencèrent à faire l'essai de ce remède jusqu'alors inconnu, que d'autres médecins le dénoncèrent au Parlement de Paris comme une innovation pernicieuse, ce tribunal suprême ne pouvait décider cette question par lui-même; le seul parti qu'il eût à prendre était de s'en rapporter à l'autorité des corps voués à l'étude de la médecine; mais dès qu'une fois l'expérience eut démontré les effets bienfaisants du quinquina; quand tous les médecins s'accordèrent à le regarder comme une des plus puissantes ressources de leur art, quand sa réputation fut solidement établie, si une nouvelle cabale s'était élevée contre lui, croyez-vous, Messieurs, qu'avant de lui rendre la liberté de guérir nos maladies, le Parlement eût jugé nécessaire de demander sur ce point l'avis de la Faculté? Si des juges soumis à notre autorité s'avisaient aujourd'hui de le bannir de l'étendue de leur ressort, balanceriez-vous à proscrire sur-le-champ une pareille sentence, et vous croiriez-vous incompétents pour décider si vous devez permettre à la médecine l'usage de ce remède salutaire? Eh bien! cette hypothèse est l'image fidèle de cette cause. Si le paratonnerre du sieur de Vissery était le premier instrument de ce genre qui ait été érigé dans le monde; que, d'un côté, on vous vantât l'utilité de cette espèce de machine; que, de l'autre, on vous la représentât comme une invention pernicieuse; que l'on appuyât ces deux systèmes opposés sur les principes de la physique, quel autre parti pourriez-vous prendre que de recourir aux lumières d'une Académie?... Allons plus loin et continuons de prouver l'évidence par un second exemple.

L'inoculation tient aux sciences comme le paratonnerre. Elle doit son orgine à la médecine, comme le paratonnerre à

une autre partie de la physique. Or, Messieurs, si l'on vous dénonçait l'inoculation comme une invention dangereuse, vous croiriez-vous obligés de renvoyer cette affaire à un Collège de Médecine? Balanceriez-vous a prononcer par vous-mêmes en sa faveur? Combien s'en faut-il cependant, que cette découverte ait un caractère de certitude aussi frappant que celle des paratonnerres? Elle jouit, depuis un temps moins considérable, de la confiance publique; on la regarde encore dans plusieurs contrées comme une méthode meurtrière; une foule de médecins déclament encore contre elle; les paratonnerres ont réuni les suffrages de tous les peuples éclairés.

L'inoculation apporte toujours un mal certain, que la nature après tout pouvait nous épargner; elle a même quelquefois donné la mort; il est sans exemple que les paratonnerres aient jamais causé un accident fâcheux; il est même démontré qu'ils ne peuvent en attirer aucun.

Les faits qui prouvent l'utilité des paratonnerres sont certains, frappants; ce sont des phénomènes éclatants, qui brillent à nos yeux dans chaque orage, et dont les papiers publics, depuis près de quarante ans, annoncent les détails à toutes les nations; ceux qui justifient l'inoculation sont secrets et obscurs par eux-mêmes; pour les découvrir, il faut calculer les victimes que l'art a sauvées et celles que la nature a sacrifiées; mais comme ce calcul prouve qu'en général les hommes gagnent plus à se confier à l'art, qu'à s'abandonner à la nature, l'inoculation a triomphé de tous les obstacles; c'en est assez au Gouvernement pour la permettre, aux magistrats pour la respecter, aux amis de l'humanité pour désirer qu'elle étende ses progrès...

En terminant, Robespierre, par une adroite flatterie, faisait entendre aux juges qu'ils étaient appelés

à décider « si l'une des plus utiles découvertes de ce siècle allait s'introduire dans notre pays sous leurs auspices ; ou si elle allait en être bannie par leur autorité ».

Songez, leur disait-il dans une péroraison enflammée, qu'à peine aurez-vous prononcé le jugement... la renommée le portera jusqu'aux extrémités de l'Europe. Ces mêmes papiers publics qui ont rendu compte de la sentence de Saint-Omer et qui ont promis à toutes les nations l'histoire entière de ce procès singulier, s'apprêtent à leur annoncer la décision qui va le terminer... Tous ces hommes illustres, dont le suffrage forme l'opinion publique, qui ont célébré les nobles efforts de tant de magistrats, pour répandre cette admirable découverte dont ils sont si jaloux, et les lois mémorables que les plus grands princes ont portées en sa faveur, citeront en même temps votre décision qui leur aura, pour ainsi dire, conquis une nouvelle province...

Le 31 mai 1783, le Conseil d'Artois rendait un arrêt permettant « à la partie de Me de Robespierre de rétablir son par-à-tonnerre ». Le 31 juillet suivant, M. de Vissery avait replacé sa machine sur la cheminée de sa maison. Souveraine imprudence, car la même cabale qui l'avait poursuivi une première fois, fit de nouveaux efforts pour le renverser une seconde.

Dans une cave, recevant la lumière du jour par un soupirail, habitait un homme connu dans Saint-Omer sous le sobriquet de *Bobo*. Ce Bobo, semblable à Polichinelle, « bossu par devant, bossu par

derrière », faisait, depuis longtemps, un commerce de salades qui, du reste, ne l'avait pas enrichi. Le paratonnerre de M. de Vissery troublait le repos de ce brave homme : il craignait que la foudre ne le vînt trouver dans son souterrain ! Il forma donc opposition au jugement qui avait permis à M. de Vissery de Bois-Valé de rétablir sa pointe, demandant que le Conseil d'Artois réformât la décision solennelle qu'il avait rendue. Force fut de rouvrir les débats, de plaider à nouveau : le 21 avril 1784, le Conseil d'Artois déclarait le plaignant non recevable en son opposition

Peut-être s'étonnera-t-on que des hommes éclairés, comme le sont généralement des magistrats, qui devraient être instruits, au courant du progrès des sciences, aient pu rendre la sentence qu'on a lue. En réalité, les juges de Saint-Omer avaient appuyé leur décision sur deux opinions qui, semble-t-il, pesaient alors d'un certain poids ; celle du comte de Tressan et celle de Marat.

Une correspondance de l'abbé Bertholon (1), le physicien dont il a été plus haut question, ouvre un jour assez imprévu sur cette affaire et nous laisse entrevoir le rôle que Marat y a joué. L'abbé attaque ce dernier avec une violence qui détonne avec son

(1) M. Ch. Vellay en a donné des extraits, dans son opuscule sur le procès du paratonnerre.

caractère ecclésiastique. C'est un fou, écrit-il à Me Buissart (1), « qui a cru viser à la célébrité, en attrapant beaucoup de grands hommes et en donnant des paradoxes qui n'ont séduit personne ». Qu'on se garde, ajoute-t-il, de le réfuter, car il n'attend que cette réfutation, « pour pouvoir tirer un moment ses ouvrages du néant où ils sont rentrés ».

L'abbé a beau répéter à l'avocat que ce serait donner trop d'importance à un homme comme Marat de perdre son temps à discuter avec lui; que c'est « un fou — il tient à son épithète — décrié et ridiculisé (2) », Me Buissart n'en est pas moins impressionné par le témoignage défavorable d'un physicien dont il se refuse à méconnaître la valeur scientifique.

Suspectant l'impartialité de Bertholon, et avec assez de raison, comme nous l'établirons plus tard, l'avocat sollicite l'avis d'un savant plus estimable et lui fait part de son embarras. « M. Marat, écrit-il au P. Cotte (3), dans ses *Recherches physiques sur l'Électricité*, page 414, parle aussi désavantageusement des paratonnerres, et ses doutes... sont appuyés sur des faits qu'il faut détruire, ou expliquer d'une manière favorable aux barres électriques. »

Mais avant que la réponse du météorologue lui soit parvenue, l'abbé Bertholon est revenu à la charge :

(1) Lettre du 15 décembre 1782.
(2) Lettre du 25 mars 1783.
(3) Lettre du 27 mars 1783.

« Marat est ici très honni ; pour faire parler de lui, il a soudoyé un petit abbé, jadis précepteur, qui fait un cours sur le paratonnerre ; c'est un désert que sa salle, c'est *vox in deserto...* » Il s'agit de l'abbé Fillassier, qui répétait, pour les gens du monde, les expériences de Marat.

Mais les injures ne sont pas des arguments ; Me Buissart réclame des preuves et non des invectives. A-t-on répondu aux objections de M. Marat ? Qu'en pense le P. Cotte, ou M. Le Roy, de l'Académie des Sciences, ou tout autre savant ? Voilà ce qui préoccupe le défenseur du paratonnerre.

Tous les physiciens n'ont, dit-il, qu'une expérience (la commotion de Leyde), pour prouver que le coup foudroyant n'est qu'une étincelle électrique plus forte que celle de la batterie avec ses armements et ses isolements. Mais cet effet, selon Marat, « n'est pas particulier à la bouteille de Leyde ; il a lieu aussi, lorsque d'une main on pince un fil de fer communiquant avec le fonds d'un puits, et que de l'autre main on tire une étincelle d'un grand conducteur bien électrisé, il a lieu encore, lorsque d'une main on touche une grande planche de bois revêtue de fer-blanc et communiquant avec le plancher, et de l'autre main une pareille planche isolée et fortement électrisée. Enfin, il a lieu lorsqu'on touche un conducteur d'un cerf-volant électrisé par les nuages (1) ».

Contrairement à l'opinion commune, Marat ne croit pas à l'efficacité absolue des paratonnerres.

(1) Marat, *Recherches physiques sur l'électricité.*

Sans doute, écrit-il (1), des conducteurs élevés sur un édifice sont un excellent moyen de le préserver. Lorsque le trait fulminant s'abat au-dessus, ils servent à l'attirer, à lui donner un libre cours jusque dans le sein de la terre et à prévenir ses ravages. Mais est-il bien vrai qu'ils soutirent paisiblement de la nue orageuse le fluide dont il est formé ?

Pure vue de l'esprit, affirme Marat, sans que sa démonstration soit bien convaincante. Selon lui, l'expérience du docteur Franklin « devait nécessairement en imposer dans un temps où l'on n'avait encore qu'une notion imparfaite des principes et des lois de l'électricité. Mais comment les expériences que d'autres physiciens firent ensuite n'ont-elles pas ouvert les yeux » !

Ainsi, en prétendant que le pouvoir des pointes s'étend jusqu'aux régions de la foudre, « l'imagination a fait voir au delà de ce que l'expérience a montré. S'il n'est aucun fait connu qui prouve qu'un conducteur soutire paisiblement le fluide des nuages orageux, il en est mille qui prouvent qu'il ne le soutire pas ». Et Marat cite de nombreux exemples d'édifices foudroyés, bien qu'armés de conducteurs. « Il est donc bien démontré, conclut-il, que la sphère d'attraction des conducteurs ne s'étend point jusqu'aux nues. S'ils sont destinés à prévenir les orages, ils ne peuvent que manquer le but : c'est donc une erreur

(1) Marat, *Recherches physiques sur l'électricité*, 1782, pp. 404 et suiv.

de croire que, par leur secours, nous puissions enchaîner la foudre... Félicitons-nous d'avoir trouvé un moyen de nous garantir de leurs funestes atteintes, et sachons borner là nos prétentions. »

Signalons, en terminant, une curieuse « suggestion » de Marat. Il y aurait, à l'entendre, une méthode sûre de préserver une ville entière et à peu de frais : « ce serait de placer un seul conducteur au-dessus de chacune des maisons qui terminent une rue, quelque longue qu'elle pût être... Un léger impôt sur chaque maison suffirait aux frais de l'établissement et à son entretien. Mais comme il n'y a pas d'apparence que le ministère public prenne ce soin nulle part, il serait à désirer que, dans les constructions des nouveaux édifices, on supprimât les masses inutiles fort élevées, telles que les flèches des clochers, les tourelles, etc. On y trouverait le double avantage de diminuer le péril et de rappeler le bon goût de l'architecture. »

Voilà qui ne manque pas d'originalité. Marat préludait à la méthode de nivellement, dont il devait faire, quelques années plus tard, de si larges et si fréquentes applications.

XVIII

L'ÉLECTROTHÉRAPIE AVANT MARAT

À l'heure où se plaidait, devant un tribunal de province, la cause du paratonnerre, l'électricité en était à ses premiers balbutiements. Ses premières applications à la médecine étaient encore restreintes ; on en était à la période d'essais, de tâtonnements ; ces essais se multipliaient bientôt de toutes parts, l'électrothérapie gagnait des prosélytes de plus en plus nombreux, elle devenait une mode, un engouement.

Il n'est pas de médication qui ait excité plus d'enthousiasme à ses débuts, qui ait fait concevoir plus d'espérances. L'histoire de l'électricité curative est d'autant plus intéressante à connaître que, pendant longtemps, cet agent mystérieux n'a été considéré que comme une curiosité de la nature, et qu'il a fallu attendre plusieurs centaines d'années, avant qu'on ait reconnu le parti qui pouvait être tiré de cette force dont la puissance commence à peine à se révéler.

Plusieurs siècles, en effet, séparent Thalès de Milet, qui découvrait la propriété qu'acquiert l'ambre frotté d'attirer les corps légers, d'Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, qui construira la première machine électrique. Il faudra arriver jusqu'en 1730, pour enregistrer une expérience vraiment physiologique

Grey et Wehler venaient de découvrir que certains corps livrent passage à l'électricité, tandis que d'autres s'opposent à sa transmission : ainsi furent séparés les corps en *bons* et *mauvais* conducteurs.

Un peu plus tard, le 8 août 1730, la date est mémorable, Étienne Grey suspendait un jeune garçon, dans une direction horizontale, à des cordons de soie, tandis qu'il en appliquait les pieds à un tube de verre frotté : il vit la tête du jeune homme attirer des corps légers, à la distance de huit à dix pouces : la preuve était faite que le corps isolé avait reçu le fluide électrique du tube et se trouvait réellement électrisé.

Quatre années après, Du Fay, le prédécesseur de Buffon à l'intendance du Jardin des Plantes, répétait l'expérience précédente, au moyen d'une plus forte machine. Du Fay, s'étant placé sur une plate-forme, soutenue par des cordons de soie, se faisait toucher, ainsi isolé, sur diverses parties du corps, avec un tube en verre, préalablement frotté avec de la laine. Lorsqu'il était suffisamment chargé d'élec-

tricité vitrée, son élève, le jeune abbé Nollet, tirait de vives étincelles, en approchant son doigt des jambes de son maître.

Dès ce moment se laissaient pressentir, dans un avenir prochain, les applications de l'électricité à la médecine. Avec des conducteurs plus puissants, des machines mieux établies, on pouvait espérer que l'art de guérir tirerait bénéfice de l'expérience de Du Fay et Nollet.

Sur les indications du docteur Krüger (d'Helmstadt), qui avait appelé l'attention des médecins sur ce point, l'un d'eux, Kratzenstein, de Halle, avait, en 1744, la bonne fortune de guérir, à l'aide de l'électrisation par étincelles, une femme atteinte de paralysie du petit doigt.

En 1746, le condensateur connu sous le nom de *bouteille de Leyde* est découvert (1). Le nouvel appareil est complété, pour l'usage médical, par l'Anglais Thomas Lane qui, par l'adaptation de son électromètre, rend l'instrument plus pratique, en permettant de limiter l'intensité de la décharge.

En possession de la machine électrique et de la bouteille de Leyde, les physiciens pouvaient légitimement espérer faire de rapides progrès dans la science qui venait de naître (2)

En 1746, Nollet, Morand et Lassone s'enhardis-

(1) Par Musschenbroek, Cuneus et Allaman.

(2) V. aux Pièces justificatives, la note M (analyse d'une cor

sent à électriser des paralytiques ; presque au même moment, Jacob-Hermann Klyn guérissait, à l'aide d'étincelles et de petites secousses électriques, une femme paralysée, depuis deux ans, des deux bras. Le résultat fut des plus encourageants.

L'expérience allait être reprise dans des circonstances meilleures. Au mois d'avril 1748, le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, donnait l'ordre au gouverneur des Invalides, M. de la Courneuve, de tenir à la disposition des trois expérimentateurs sus-nommés un local approprié, et de leur laisser choisir les soldats paralysés qu'il leur conviendrait de soumettre à un traitement.

On choisit trois sujets, dont l'état fut constaté par écrit, en présence du premier médecin et du chirurgien-major de l'hôtel royal des Invalides, qui assistèrent aux expériences.

Le premier, un soldat, âgé de quarante-neuf ans, était paralysé de toute la moitié du corps, du côté gauche, depuis trois ans, à la suite d'une blessure du côté droit de la tête. Le second, âgé de vingt-sept ans, était paralysé de tout le côté droit, à la suite d'un coup de feu qui lui avait crevé l'œil gauche. Le troisième, âgé de quarante-huit ans, était paraysé de tout le côté gauche depuis dix-sept ans (1).

respondance inédite, relative aux premières étapes de l'électrothérapie).

(1) Cette paralysie avait commencé par une faiblesse que le

Ces malades furent électrisés tous les jours, deux heures le matin et deux heures le soir : l'un des sujets, pendant huit jours seulement, parce qu'il fut reconnu que ses articulations étaient ankylosées et qu'en raison de cette circonstance, les médecins jugèrent son affection incurable ; un autre fut soumis aux étincelles quarante jours ; le troisième, pendant cinquante. L'amélioration ne s'étant pas manifestée au bout de ce temps, jugé suffisant, l'expérience fut abandonnée.

Cependant, paraissait, à la même époque, le livre(1), où Jallabert (de Genève) exposait les résultats de sa pratique. Il y relatait son cas fameux de guérison d'un nommé Noguès, maître armurier, devenu paralytique à la suite d'un coup porté à faux, en forgeant une barre de fer. Ce coup l'avait jeté à la renverse, sans connaissance et sans mouvement pendant quelques instants.

L'affection datait de cinq ans, lorsque Jallabert entreprit de guérir celui qui en était atteint ; il y serait parvenu, après l'avoir électrisé depuis le 26 décembre 1747, jusqu'au 28 février suivant. Coincidence singulière : le malade fut complètement déli-

malade ressentit dans les membres et qui s'accrut jusqu'à produire la perte complète du mouvement, sans qu'il y ait eu perte de connaissance au début.

(1) Le titre était le suivant: *Expériences sur l'électricité, avec quelques conjectures sur la nature de ses effets.*

vré, du même coup, des engelures qui l'incommodaient chaque hiver depuis plus de quinze ans. Jallabert explique la chose, en faisant observer que les engelures sont causées par l'engorgement sanguin des vaisseaux cutanés, et que l'électrisation, produisant l'accélération du cours du sang, devait amener cet heureux résultat.

La publication de l'ouvrage de Jallabert produisit une vive sensation dans le monde scientifique. L'Académie des Sciences recevait, presque en même temps, par l'intermédiaire de Mairan, une communication de Sauvages, de l'Académie de Montpellier, qui annonçait les bons effets de l'électrisation chez un paralytique, « dont le bras atrophié pendoit sans mouvement et qui traînoit une jambe sur laquelle il ne pouvoit se soutenir ». Sous l'influence du traitement, le bras avait repris ses mouvements, la maigreur en était beaucoup diminuée et le sujet marchait sur sa jambe bien mieux qu'auparavant.

Ce fut un véritable exode de paralytiques et d'infirmes de toute nature vers la Provence et, en particulier, vers Montpellier. Il y eut nombre de mécontents, « parce que l'affluence de paralytiques, de pauvres, d'estropiés et de malades de toute espèce était si grande, que les uns n'ont pu être électrisés qu'un peu et les autres, point du tout. Chaque jour, pendant deux ou trois mois environ, vingt sujets approchaient le soir après-midi de la machine élec-

trique ; les succès tenaient si fort du prodige que, tant à Montpellier qu'aux environs, la populace et les femmelettes qualifiaient de magie les opérations de la vertu électrique... »

En 1749, Deshais (d'Orléans) soutenait, devant la Faculté de Montpellier, sa thèse : *Application de l'électricité pour la guérison de l'hémiplégie* (1), où sont consignées les observations de son maître Sauvages et les résultats qu'il avait obtenus.

Peut-être sera-t-on curieux d'apprendre comment on opérait à cette époque, du moins comment furent conduites les expériences de contrôle instituées par l'Académie des Sciences.

On faisait asseoir les malades sur une planche suspendue avec des cordons de soie, et l'on soutenait les pieds avec des gâteaux de résine, ou avec des espèces d'étriers attachés à la planche qui leur servait de siège ; on leur entourait le corps d'une chaîne de fer, dont un bout répondait au globe de verre par le moyen duquel on développait l'électricité. On soutenait dans une situation commode et non gênée, par le moyen d'une bride ou d'un ruban de soie, le membre sur lequel on voulait opérer et, comme il était nu, on avait soin d'y entretenir un degré de chaleur suffisant, non seulement par celle du lieu où l'on avait allumé un poêle, mais encore par de fré-

(1) La thèse est en latin et le titre véritable est le suivant : *De hemiplegia per electricitatem curanda* (Montpellier, 1749).

quentes frictions que l'on faisait avec de la flanelle bien chaude.

Tandis que le malade recevait de l'électricité du globe de verre, on tirait continuellement des étincelles, en suivant la direction des muscles extenseurs et fléchisseurs des parties dont on voulait ranimer le mouvement : on se servait, pour cela, d'une clef de porte dont on présentait l'anneau. Quand on avait tiré des étincelles pendant un certain temps, on soumettait le malade à l'expérience de Leyde, en lui faisant tenir d'une main le vase de verre qui contenait l'eau, et en conduisant la main paralytique avec un cordon de soie, jusqu'à la tringle de fer ou à la chaîne d'où l'étincelle devait partir ; ce que l'on répétait cinq ou six fois quand le malade voulait bien le souffrir ; car, dans le cas où l'électricité était forte, il avait peine à soutenir deux ou trois de ces secousses (1).

En même temps qu'en France, les recherches se poursuivaient dans d'autres pays. En 1747, avait paru à Lucques, sous ce titre : *Della elettricita medica littera*, etc., une lettre sur l'électricité médicale, qui fut traduite en 1750 de l'italien et adressée par

(1) *Coup d'œil sur l'histoire de l'électrotherapie*, par Léon Ardouin. Thèse de Paris, 1878. Outre cet excellent travail, nous avons consulté l'*Histoire de l'électricité*, de l'abbé Mangin, les *Études sur l'électricité*, de Beckensteiner, le *Traité de l'électricité théorique et pratique*, de A. de Larive, etc., etc.

M. Pivatti, membre de l'Académie de Bologne, à M. Zanotti, secrétaire de ladite Académie. Pivatti électrisait ses malades à l'aide d'un tube de verre, dans lequel il enfermait certaines substances médicamenteuses.

Un autre Italien, Bianchi, de Turin, consignait les faits les plus extraordinaires : le 15 mai 1748, un homme de trente-cinq ans, paralysé du bras gauche depuis douze ans, dès la première électrisation levait son bras et touchait son visage.

Un professeur de philosophie se faisait électriser tenant à la main un petit morceau de scammonée, et il ressentait presque immédiatement des coliques suivies de trois évacuations.

Trois étudiants en médecine se faisaient électriser à leur tour, l'un d'eux tenant à la main une fiole contenant deux gros de baume du Pérou : l'odeur du baume s'attachait à leurs mains, à leurs habits, et persistait plusieurs jours durant.

D'autres travaux paraissaient qui revêtaient un caractère plus scientifique.

En 1751, était publiée, à Prague, une dissertation latine sur l'utilité de l'électrisation pour la cure de certaines maladies (1).

Cette dissertation comprend quatre chapitres : le premier, traitant des effets de la force électrique

(1) *De utilitate electrisationis in arte medica* (Prague, 1751).

dans les différents corps; le second, exposant les affections justiciables du nouvel agent; le troisième, indiquant la manière d'appliquer le remède; le quatrième, enfin, rappelant divers exemples de guérison obtenues à Padoue, Venise, etc. L'auteur, M. Boahdsch, conclut que l'électricité doit faire dorénavant partie de la médecine et être mise en œuvre dans le traitement des maladies; qu'elle augmente à coup sûr la transpiration naturelle, comme l'avait nettement mis en évidence l'abbé Nollet; qu'elle est propre à la guérison de l'hémiplégie, par-dessus toutes les autres maladies; et que, parmi celles-ci, la fièvre intermittente était de celles qu'on pouvait guérir radicalement par l'électrisation.

Tour à tour, on proposera l'électricité contre la sciatique, contre la goutte, etc. En 1755, on verra de Haen, médecin célèbre de Suède, la recommander pour les tremblements du corps, les éblouissements, la danse de Saint-Guy; à l'en croire, elle rétablissait même le cours des règles!

Mais c'est dans la paralysie qu'elle restera la médication de choix (1). Toutefois, en 1757, les Hollandais Bikker et van den Bos prouvent que, outre le cœur, outre les grosses artères, d'autres vaisseaux, plus petits, se contractent, chez les animaux vivants, sous l'influence de l'étincelle électrique. Schœffer et

(1) Cf. le *Journal de médecine*, t. LXI, 251.

Nebel relatent, de leur côté, plusieurs observations de guérison de tumeurs tenaces, de douleurs rhumastoïdes et goutteuses, voire de paralysie du nerf optique, grâce à l'électricité. Le docteur Watson prétend avoir guéri un cas de tétanos en janvier 1763.

Nous arrivons à l'année 1772 : à cette date, l'abbé Sans (1) publie son ouvrage sur « la guérison de la paralysie par l'électricité ». Dans cet ouvrage, dédié à Mgr le maréchal duc de Noailles, l'auteur expose la méthode qui doit être suivie. Dans l'épître dédicatoire, il nous révèle que « le 9 septembre 1768 est le premier jour qu'on a vu appliquer l'électrisation pure et simple pour la guérison de la paralysie, dans la ville de Perpignan. Jusqu'à cette époque, on n'avait essayé l'électricité sur les paralytiques, qu'accompagnée de plusieurs commotions qu'on leur faisait

(1) L'abbé Sans, un des adversaires malmenés par Marat, mérite plus qu'une simple mention. Ancien professeur de physique à Perpignan, il était devenu à Paris un des électrothérapeutes les plus en vue et les plus estimés. On ne peut dire qu'il fût irréprochable : grand faiseur et un peu trop ami de la mise en scène (déjà !), il avait imaginé des méthodes compliquées d'électrisation avec massage, avec poids et contrepoids, etc. Mais l'abbé Sans a des titres plus recommandables à être considéré comme un précurseur. A travers ses expériences fantaisistes, il faisait preuve de grandes qualités d'observateur. Par exemple, il avait très bien constaté et décrit le *transfert* de la paralysie hystérique, lequel a été découvert à nouveau de nos jours. Mauduyt cite son nom avec déférence. (Note du docteur VIGOUROUX, dans la *Chronique médicale*, du 15 juillet 1899.)

subir ». A la fin de l'ouvrage se trouve la réimpression de la *Guérison par l'électricité*, par M. Marrigues, maître en chirurgie, laquelle parut en 1773.

L'année précédente, un physicien de Genève, dont a parlé Voltaire (1), et qui ne saurait être Jallabert, mort depuis quatre ans, mais vraisemblablement un de ses élèves, faisait, pour guérir la goutte sereine par l'électricité, des expériences semblables à celles d'aujourd'hui, mais toutefois avec moins de succès. L'abbé Sans emploiera plus tard, contre l'amaurose, les commotions électriques, qu'on remplacera par le galvanisme (2).

En 1777, la Société royale de médecine, désireuse de s'éclairer sur la question de l'électrothérapie, nommait une commission, qui comptait, parmi ses membres les plus actifs, Mauduyt, Fourcroy et Hallé. On se réunissait chez Mauduyt, qui s'occupait, depuis longtemps déjà, d'électricité, et, à chaque séance, on dressait un procès-verbal, signé par tous les présents. Franklin, de passage à Paris, ne manqua pas de suivre lese xpériences, conduites avec beaucoup de soin par ceux qu'en avait chargés l'Académie.

Le nombre des malades ainsi traités fut de 60, dont 51 paralytiques, 5 atteints de stupeur et d'en-

(1) Lettre de Voltaire à Mme du Deffand, 5 juin 1772.

(2) Cf. le *Globe*, 1826, 1re partie, p. 416, cité par Ed. Fournier, *Vieux-neuf*, III, 636, note 2.

gourdissement, 8 de rhumatismes, 9 affligés de surdité, 4 d'amaurose et 3 d'aménorrhée. Mauduyt commençait par le bain électrique et, au bout de quelques jours, recourait aux étincelles. Dans les paralysies partielles, il ajoutait des commotions graduées avec la bouteille de Leyde. Chaque séance durait environ une demi-heure; il y avait une séance, quelquefois deux par jour.

Les résultats furent contradictoires (1); tandis que les uns étaient guéris, ou améliorés, les autres ne furent aucunement soulagés. Il n'en ressortait aucun enseignement précis, le problème restait à l'étude.

Très sagement, Hallé fit appel à tous les médecins, les invitant à publier leurs revers, comme leurs succès, afin de savoir le crédit qu'on devait accorder à la médication nouvelle. Pour lui, ses effets n'étaient qu'éphémères et son emploi ne devait pas exclure les traitements internes, dont elle était, en des circonstances données, un auxiliaire précieux. Il recommandait d'administrer avec la plus grande prudence ce remède d'une énergie rare, et qui pouvait devenir dangereux entre des mains inhabiles.

Dès 1777, Tibère Cavallo, dans son traité complet d'électricité, traduit en français par l'abbé de Silvestre, exposait très minutieusement la technique des manœuvres électriques, conseillant de ne jamais arri-

(1) V. le travail, déjà cité, d'Ardouin, pp. 25 et suiv.

ver à un degré de force qui pût les rendre désagréables ou fatigantes.

Deux ans plus tard, paraissait le mémoire (1) de l'abbé Bertholon, que couronnait l'Académie de Lyon, le 7 décembre 1779 ; ce mémoire amplifié devenait l'ouvrage magistral intitulé : *De l'Électricité du corps humain dans l'état de santé et de maladie* (1780).

Bertholon divise toutes les affections morbides en deux grandes classes : celles qui sont occasionnées par une surabondance d'électricité ; et celles qui proviennent d'une diminution dans la quantité normale d'électricité naturelle : en d'autres termes, les maladies tiennent à la présence de l'électricité positive, ou à celle de l'électricité négative.

Bertholon traitait les maladies de peau par l'électricité positive, parce qu'elle augmente la transpiration, dégage les pores et entraîne au dehors les humeurs âcres. Il revendiquait, comme lui appartenant en propre, l'idée d'avoir employé le premier l'électricité négative ; ce qu'il se proposait de montrer « par des preuves publiques ».

Si le système de Bertholon eut des partisans décidés, il rencontra des détracteurs non moins passionnés. Marat ne fut pas le moins ardent, parmi ces derniers.

(1) Sous le titre de : *Quelles sont les maladies qui dépendent de la plus ou moins grande quantité de fluide électrique dans le corps humain et quels sont les moyens de remédier aux unes et aux autres ?*

XIX

MARAT ÉLECTROTHÉRAPEUTE

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen avait mis au concours, en 1783, la question suivante : « Jusqu'à quel point et à quelles conditions peut-on compter, dans le traitement des maladies, sur l'électricité tant positive que négative ? » C'était un sujet de brûlante actualité (1).

(1) En 1782, avait été soutenue, devant la Faculté de Lyon, une dissertation inaugurale, *sur l'application de l'électricité à l'art de guérir*, in-8 de 163 p., par Jean-Baptiste BONNEFOY, de Lyon, pour son agrégation au Collège royal de chirurgie. On trouve, dans cette thèse, le résumé des travaux parus à cette époque sur la matière, entre autres, pour ne citer que celui dont nous n'ayons pas encore fait mention : le *Précis historique et expérimental des phénomènes électriques*, de SIGAUD de la FOND (1781). Dès 1776, la même Académie de Lyon avait fondé un prix, qui fut attribué, cette année-là, au travail de THOURI : *De l'Influence de l'électricité sur le corps humain*; ce travail fut imprimé dans le cahier de juin 1777, du *Journal de Physique*, de l'abbé ROZIER.



JEAN-PAUL MARAT.

(D'après une estampe de Blanchard.)

Marat était tout désigné pour prendre part au concours. Les études spéciales qu'il avait poursuivies dans le silence du cabinet, et aussi sur quelques-uns de ses clients, lui avaient permis de se faire une opinion sur les secours que pouvait attendre la médecine de l'agent nouveau dont on prônait partout les merveilles.

Son mémoire portait, comme devise, ces vers d'Horace, extraits de l'*Art poétique :*

> Est modus in rebus sunt certi denique fines
> Quos ultrà citràque nequit consistere rectum.

Il fut réimprimé en un volume in-8 de 111 pages, en 1784, chez N. T. Méquignon, rue des Cordeliers, près de Saint-Côme, sous le titre de : « *Mémoire sur l'électricité médicale*, couronné le 6 août 1783, par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen » (1).

Tout en rendant hommage à l'auteur, « qui a désigné très précisément les maladies dans lesquelles on peut espérer des secours, et celles où on invoquerait vainement l'électricité et même avec danger », l'Académie, en donnant le prix à ce mémoire, formulait le regret que « l'auteur n'ait pas mis plus d'aménité dans ses termes, en réfutant l'opinion d'un homme estimable, adopté par neuf compagnies sa-

(1) V. une analyse de ce mémoire dans le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, etc., t. LXIII, pp. 591-602.

vantes qui, presque toutes, ont couronné ses efforts ».

Le personnage visé n'était autre que l'abbé Bertholon, dont Marat regardait la plupart des assertions comme hypothétiques et non fondées et qu'il contredisait, en termes des plus modérés, faisant preuve d'une courtoisie dont il ne devait pas tarder à se départir.

On croirait assister à une joute oratoire, dans un salon de bonne compagnie, quand on relit la préface de Marat placée en tête de son mémoire. Ces quelques lignes en donneront le ton :

Après la lecture de cet article, craignant qu'il ne fût échappé à ma plume quelque expression que la bienséance réprouve, je relus mon mémoire avec soin et n'y trouvai pas un seul terme que doive s'interdire un auteur qui sait se respecter : d'où j'inférai que l'animadversion de l'Académie était simplement un témoignage d'estime, qu'elle croyait devoir à un de ses membres dont elle couronnait l'antagoniste.

Marat a le triomphe modeste ; il se défend de la sévérité de ses appréciations à l'égard de son adversaire :

Malgré la considération, poursuit-il, que j'ai témoignée en différents endroits de mon mémoire pour le vertueux académicien, peut être trouvera-t-on ma réfutation sévère Je ne m'en défends pas. C'eût été manquer de zèle pour l'humanité que de réfuter mollement un système qui, à la faveur des éloges peu réfléchis qu'on lui a prodigués, pouvait devenir dangereux.

Il proclamait, sans artifice de langage, qu'on avait jugé, peut-être avec trop d'indulgence, un concurrent plus recommandable par ses relations que par ses titres.

Marat accusait à tort l'Académie de Rouen, qui avait prononcé, semble-t-il, en toute équité. L'ouverture du pli cacheté qui renfermait le manuscrit ne laissait voir que l'épigraphe mentionnée plus haut, accompagnée de la lettre initiale M et portant la date de Paris, le ... 1783. L'auteur avait conservé l'anonyme, afin de ne pas influencer les décisions du corps savant dont il sollicitait les suffrages.

Cet excès de précaution fit ajourner la remise de la médaille d'or décernée à Marat, qui persistait à vouloir garder l'anonyme. La Compagnie insistait, au contraire, pour qu'il se nommât, « le régime du corps et l'intérêt même de l'auteur » exigeant que son nom fût consigné dans les registres ; d'ailleurs, le mystère ne pouvait manquer d'être bientôt percé, puisque Marat se proposait de publier son mémoire.

Pour assurer « le respect des formes » et se conformer à la tradition, les lauriers académiques ne pouvaient être accordés qu'à l'auteur lui-même, ou à une personne munie de sa procuration. Marat comprit que le jeu avait assez duré, il consentit à se laisser nommer. Le baron de Feldenfeld, qui s'était obligeamment entremis dans la circonstance, annonçait à M. d'Ambournay, « secrétaire perpétuel de

l'Académie de Rouen pour les sciences », que l auteur du mémoire sur l'électricité médicale, couronné par cette Académie, n'était autre que « le célèbre M. Marat, si avantageusement connu de l'Europe savante, par ses belles découvertes en physique ».

A cette lettre était joint un exemplaire des œuvres du nouveau lauréat, dont celui-ci faisait hommage à l'Académie qui venait de le couronner. En réponse, Marat recevait une copie de son mémoire, avec un mandat sur le caissier de la Monnaie, pour que celui-ci lui délivrât sans frais la médaille frappée à son intention. Cette dérogation aux statuts fut consacrée dans les registres de l'Académie de Rouen, qui témoignait, de la sorte, du plaisir qu'elle avait éprouvé à la remise du « beau présent » dont Marat avait enrichi sa bibliothèque (1).

(1) Détail curieux et assurément peu connu (cf. *Magasin pittoresque*, 1871, 54), un des hommes dont l'influence ne fut sans doute pas inutile à Marat, peut-être même est-ce lui qui avait conseillé à Marat de concourir pour le prix décerné par l'Académie de Rouen, était un ecclésiastique, le moine dom Gourdin. Fort instruit, grand amateur de livres, le savant bénédictin avait été, dans sa jeunesse, l'ami de Marat. Lorsque après la Révolution, on organisa la Bibliothèque de Rouen, il en fut le premier conservateur et revint, comme bibliothécaire, dans l'abbaye de Saint-Ouen, dont il avait été moine. Il y retrouva ses livres, son jardin et ses fleurs ; qui sait s'il ne dut pas à l'amitié de Marat d'avoir conservé sa vie, durant la tourmente révolutionnaire, en même temps que ses précieuses collections ?

*
* *

Quelle est la valeur de Marat comme électrothérapeute, c'est ce que la lecture de son mémoire va nous permettre d'apprécier (1).

Le travail de Marat peut ainsi se résumer :

Il indique les maladies auxquelles l'électricité peut convenir.

Il fixe le mode d'administration de celle-ci.

Enfin, il détermine son efficacité.

Il y a, d'abord, nécessité d'examiner quelle quantité relative de fluide le corps contient, à différents moments et en divers temps ; de rechercher si l'augmentation ou diminution de ce fluide est susceptible de causer quelque altération dans l'économie des fonctions animales ; en dernier lieu, l'auteur passe en revue les modes d'électrisation employés et indique les méthodes qui ont ses préférences.

Voyons comment il remplit les promesses de son début, et commençons, avant d'aller plus loin, par noter cette déclaration, qui atteste un véritable esprit scientifique :

(1) V. ce qu'en pensait un contemporain de Marat, Fournie. de Varenne (*Chronique médicale*, 1er janvier 1904, 28-29) ; mais de quelle autorité jouissait-il, c'est ce qui resterait à démontrer.

On ne trouvera, dans cet ouvrage, aucune hypothèse, aucune expérience incertaine, aucun principe douteux. aucune conséquence hasardée : c'est des faits seuls, mais des faits simples et constants que tous mes raisonnements sont déduits.

Entrant au cœur du sujet, il rend hommage à Franklin, Dalibard, Romas, dont les expériences sur l'électricité atmosphérique sont concluantes; mais il nie toute influence de cette électricité sur l'économie. On est revenu depuis sur cette question : Pallas a voulu faire jouer à l'électricité atmosphérique un rôle important dans l'état de santé et de maladie, mais il n'a pas été suivi ; en ces derniers temps, une réaction paraît s'opérer en faveur d'une théorie qu'on a trop vite condamnée.

C'est surtout l'abbé Bertholon que Marat visait : dès l'entrée en matière, il s'attaque résolument à celui dont il entend contredire les doctrines.

De la polémique dans un mémoire académique, rien ne paraît moins aisé à justifier ; aussi Marat, prévoyant l'objection, s'empresse-t-il de la réfuter. L'abbé a fait un résumé de tous les travaux parus sur l'électrothérapie, son ouvrage a été l'objet des récompenses les plus flatteuses, il a été loué dans toutes les gazettes de France et d'Europe : ce n'est pas sortir du sujet, que de le citer et surtout que de discuter ses théories.

Marat ne ménage pas son adversaire, mais on ne

peut lui reprocher d'user d'armes déloyales. Il raille, avec mesure, les observations superficielles, le style alambiqué, les déductions hasardées d'un travail où la logique a souvent de la peine à retrouver ses droits. Il oppose des expériences précises aux digressions fantaisistes d'un compilateur dont l'érudition ne saurait tenir lieu de science. Il rappelle qu'il a vécu, plusieurs années, « quinze heures sur vingt-quatre, » dans une atmosphère saturée d'électricité et, « bien qu'il soit d'un tempérament fort irritable et, de plus, qu'il souffre d'une maladie spasmodique, il n'a ressenti aucun effet marqué de ce genre de vie.

Quoique, dit-il, les accès du spasme dont je souffrais fussent assez périodiques, je ne me suis pas aperçu que mon *mal-être* augmentât en prolongeant le travail, ou qu'il diminuât en prenant l'air.

Il ajoute à cette auto-observation trois cas qui s'en rapprochent ; ils ont trait à des malades atteints, l'un d'hypocondrie, un second d'asthme humide, le troisième d'asthme sec. Tous avaient de l'embarras de la respiration, de l'éréthisme nerveux, une grande sensibilité aux variations de temps.

Pendant trois heures, chaque jour, il les enfermait dans un cabinet saturé d'électricité, à l'aide d'un ingénieux système d'appareils qu'il décrit avec minutie et, pour distraire ses malades, il avait, ne souriez

pas, imaginé de les mettre en rapport avec *un homme d'esprit*, « qui s'était chargé de les amuser par des historiettes et des expériences récréatives ». Avec une bonne foi qui l'honore, Marat convient que les résultats furent nuls.

En mai 1782, on lui adressait de la campagne un jeune homme présentant des symptômes de gravelle avec dysurie. Même insuccès. Il en conclut que l'électricité atmosphérique n'a décidément aucune influence sur l'économie. La conclusion était prématurée.

L'électrisation artificielle serait, à l'entendre, la seule méthode à mettre en usage. Elle s'appliquait, au temps où vivait Marat, sous différentes formes : par commotions, à l'aide de la bouteille de Leyde ; Jallabert y avait eu surtout recours ; un célèbre médecin de Vienne, de Haen, l'avait beaucoup vantée et c'est à son instigation qu'on avait inauguré ce nouveau traitement des affections nerveuses et cérébrales.

De Sauvages lui avait substitué une méthode plus douce, sinon plus active : l'électrisation par étincelles.

On se servait d'un excitateur, qu'on approchait ou qu'on éloignait alternativement de la partie du corps à électriser, entourée au préalable d'un morceau de flanelle ou d'un vêtement. C'est le procédé encore employé contre les rhumatismes musculaires et autres affections *a frigore* : en ramenant la chaleur et la

transpiration chez le patient, il lui procure le plus souvent du soulagement.

Venait la troisième méthode, la plus généralisée à cette époque : le bain électrique. Le malade était placé sur un tabouret ou tout autre isoloir, qui communiquait avec le conducteur d'une machine productrice d'électricité, par l'intermédiaire d'une tige de métal poli. Cette tige, terminée par deux boules, était en contact, d'une part avec le malade, de l'autre avec le conducteur. On tournait le plateau, et le sujet se trouvait entouré d'une véritable atmosphère de fluide électrique.

On vante actuellement ce bain contre l'obésité, le diabète. Aujourd'hui, nous avons, en plus, la douche électrique : le patient neurasthénique, névralgique, migraineux ou ataxique, placé sur le tabouret isolant, reçoit sur la tête ou sur la région affaiblie, à travers un peigne métallique, le fluide de l'un des conducteurs. Le *vent électrique*, ainsi dirigé sur une partie malade, calme et fortifie (1).

Marat n'avait retiré que de médiocres avantages du bain électrique. L'électrisation par frictions lui paraît plus appropriée aux maladies causées par une simple stase, telles que l'engorgement des mamelles d'une nouvelle accouchée qui ne veut pas nourrir, la tuméfaction des parties qui ont été com-

(1) Docteur Foveau de Courmelles, *l'Électricité curative*, 81.

primées ou gênées, le gonflement des glandes causé par le froid, les tumeurs œdémateuses, etc.

L'électrisation par commotions, la plus énergique de toutes, était réservée pour les affections qui ont leur siège dans les parties musculaires et nerveuses, telles que : les paralysies, la sciatique, le rhumatisme goutteux, etc. De son ressort sont, pareillement, les maladies où les fonctions vitales et l'énergie des sens sont suspendues, telles que l'asphyxie, la léthargie, etc.

Incidemment, Marat décrit les essais qu'il a tentés sur des animaux ; il s'excuse des tortures qu'il a dû leur faire subir :

> Peut-être, écrit-il, trouvera-t-on que c'est payer bien cher des connaissances physiologiques, de les acquérir aux dépens de la pitié ; mais, sans le plus vif désir d'être utile aux hommes, pourrait-on se résoudre à tourmenter les bêtes ? Lecteurs sensibles, tirez le rideau sur les cruautés exercées dans les détails qui vont suivre et n'y voyez que mon zèle pour l'humanité (1).

Nos antivivisectionnistes ne s'attendaient pas à trouver en Marat un champion de leur cause.

En maints autres endroits de son mémoire, Marat témoigne de vues originales. Dans ses recherches sur le différent degré de conductibilité des liquides

(1) V. la lettre publiée dans la *Chronique médicale*, du 15 juillet 1902, pp. 477-478.

animaux, il note que c'est l'urine qui a le plus d'aptitude à propager le fluide électrique ; puis viennent, par ordre d'intensité, la bile, le sang, la lymphe, la synovie.

Parmi les corps solides, il observe que les os sont un bon véhicule, puis les muscles ; tandis que les nerfs, les tendons et les cartilages seraient de faibles conducteurs.

Les tuniques vasculaires sont moins conductrices que le sang ; les vaisseaux sont très peu conducteurs. Le cerveau, le cervelet, la moelle allongée le sont plus que les méninges. Mais les expériences qui auraient dû être produites à l'appui de ces affirmations ne sont pas décrites : c'est une lacune qu'il importait de signaler.

Le sang artériel, dit encore Marat, est plus propre à transmettre le fluide que le sang veineux, et celui des gros vaisseaux, plutôt que celui des petits : d'où il infère que le cours du sang doit éprouver des modifications notables sous l'action de l'électricité. Peut-être serait-il permis de voir là, en germe tout au moins, l'idée de l'application de cet agent à la guérison des anévrismes ?

Sans doute, il ne s'agit encore que d'électricité statique et non d'électrolyse ; mais ne sait-on pas que celle-là, pour avoir été longtemps méconnue quant à ses propriétés électrolytiques, n'en est nullement dépourvue ? Un professeur de Moscou, le docteur

Schatzky, a publié maintes électrolyses organiques ou *in vitro*, par l'électricité statique, et en a fait, au *Congrès d'électrologie et de radiologie médicales*, en 1900, une très consciencieuse étude. On ne peut nier, au surplus, que le cours du sang soit réellement modifié par l'électricité statique et les courants de haute fréquence, à telle enseigne que le bain augmente le nombre des pulsations et la température (1).

Marat avait encore bien vu que la durée de l'électrisation doit être rigoureusement déterminée ; qu'il convient de doser l'électricité, comme tout médicament d'une activité reconnue : faire, par exemple, une séance de vingt minutes au plus, qu'on répète quatre ou cinq fois par jour, s'il est nécessaire.

De son temps, on faisait de l'électricité une panacée, qu'on appliquait empiriquement ; avons-nous beaucoup changé depuis ? Le regretté docteur Vigouroux, que nous avions consulté un jour à ce sujet, nous répondait qu'en effet, dans un traité de l'électrothérapie, classique il y a une trentaine d'années à peine, on déniait à celle-ci le caractère scientifique ; mais, depuis quelques années, l'électrothérapie a revêtu nettement ce dernier caractère.

Ne s'adresse-t-elle pas aux tissus de l'organisme,

(1) Cf. la *Chr. méd.*, 1902, 465.

comme les autres moyens curatifs ? Exerce-t-elle, sur les éléments anatomiques, des actions d'un autre ordre que les actions chimiques, mécaniques, thermiques qui sont à la base de toute thérapeutique ? Il n'y a donc pas de raison pour faire une place à part, dans la science et dans la pratique médicales, à l'électrothérapie. Et, comme le dit très sensément Vigouroux (1), si les électrothérapeutes de l'avant-dernier siècle avaient eu à leur disposition nos ressources électriques actuelles, ils n'auraient pas beaucoup mieux réussi qu'ils n'ont fait, par l'excellente raison qu'ils n'auraient eu aucun motif théorique de s'en servir. Supposez, au contraire, que nous en soyons présentement réduits au matériel électro-médical d'avant 1800, notre pratique n'en serait pas moins très différente de celle de nos devanciers, et plus efficace; tout simplement parce que, depuis eux, sont venus les Georges Bell, les Magendie, les Claude Bernard, les Duchenne (de Boulogne). En un mot, l'évolution de l'électrothérapie est liée à celle de la physiologie et de la clinique, et non à celle de l'électricité. L'électrothérapie relève non pas de la physique, mais de la médecine.

C'est ce que Marat n'a fait évidemment que pressentir. Mais on doit lui reconnaître le mérite incontestable d'avoir été un des pionniers de la science

(1) *Chron. méd.*, 15 juillet 1899.

électrothérapique ; d'avoir eu nombre d'idées originales, dont le temps n'a pas affaibli la portée; d'avoir été, pour tout dire, l'initiateur fécond d'une méthode thérapeutique dont on commence à peine à éprouver les bienfaits.

XX

UN INCIDENT DE LA CARRIÈRE SCIENTIFIQUE DE MARAT. — SA QUERELLE AVEC LE PHYSICIEN CHARLES.

L'incident que nous allons conter, d'après des documents pour la plupart ignorés ou inconnus, se place non, comme on l'a prétendu, et nous avons partagé longtemps l'erreur commune, vers 1784 ou 1785, mais dans les premiers mois de 1783 : nous voulons parler de la querelle qui mit aux prises Marat avec le célèbre physicien Charles, et qui se serait dénouée plus pacifiquement qu'on ne l'a imaginé.

Charles, a-t-on dit (1), s'était permis de critiquer, en termes assez vifs, les *découvertes* de Marat; il avait annoncé une série de leçons publiques pour en démontrer l'inanité. Marat, qu'on avait instruit des intentions du physicien, va un jour se mêler à la

(1) Voir *le Rappel* des 10 et 11 septembre 1874 (articles parus sous la signature de M. Guillemot).

foule des auditeurs, disposés à applaudir aux railleries et aux épigrammes que le professeur ne manquera pas de décocher à celui qu'il ne soupçonne pas être aussi près de lui.

Vient le moment où, entraîné par son improvisation, Charles s'écrie, sur un ton accentué de mépris :

— Et quel est ce Marat ? Ce Marat, que Voltaire a si justement traité d'Arlequin ; ce Marat...

— Ce Marat, le voici ! interrompt brusquement l'interpellé ; il est prêt à démasquer les faux savants et à châtier les insolents.

Et comme de toutes parts, dans l'assemblée, s'élèvent des rumeurs hostiles à l'interrupteur :

— Laissez, dit Charles avec un haussement d'épaules dédaigneux, Monsieur n'est pas dangereux.

Puis il retourne à ses expériences.

Mais Marat ne veut pas rester courbé sous l'outrage ; il se campe en face de son adversaire, qui lui demande froidement s'il veut recevoir une leçon de physique.

— C'est d'abord, lui réplique Marat, une leçon de politesse que j'entends donner.

Et, ce disant, il tire vivement son épée du fourreau. Charles en fait autant de son côté ; Marat, blessé à la cuisse gauche, est emporté évanoui à son domicile. Le rideau tombe.

Vous n'avez pas supposé un instant que Marat ait eu l'audace d'aller, en plein cours, provoquer un

membre de l'Académie des Sciences, un pensionné du roi, un professeur aimé et entouré de sympathies, en présence de la société la plus brillante, la plus choisie de Paris.

Cette autre version intervertit les rôles, sans être plus vraisemblable ; la voici telle que l'a rapportée le docteur Vigouroux (1), sans que la source où elle a été puisée ait pu nous être indiquée.

Marat venait de faire devant une société savante une expérience décisive, qui terminait à son avantage une polémique, lorsque Charles découvrit dans l'appareil présenté par Marat et signala publiquement une communication métallique indue, dissimulée dans un support. Il s'en suivit une scène violente.

Le lendemain, Marat, encore sous le coup de la fureur, se rendait chez Charles, qui était logé au Louvre, l'accablait d'invectives et finissait par le poursuivre, l'épée à la main, à travers son laboratoire (2).

(1) Cf. *Chr. méd.*, loc. cit.

(2) Voici comment un contemporain de Marat rapporte l'incident : « M. Charles l'aéronaute, ayant, dans son cours de physique, cité le charlatanisme de Marat, ce spadassin, armé d'un longue rapière, se rendit chez Charles et lui proposa un cartel ; mais celui-ci lui ayant répondu qu'on ne pouvait se mesurer qu'avec les gens qu'on estimait, Marat mit aussitôt l'épée à la main dans le cabinet même de Charles, qui prit le petit homme au collet, le désarma après l'avoir terrassé, rompit son épée et le fit jeter à la porte de chez lui. » B.-G. Sage, *Supplément aux Institutions de physique*, Paris, 1812, p. 29, note 1.

La réalité, que nous révèlent les pièces de procédure, se présente sous un jour tout autre.

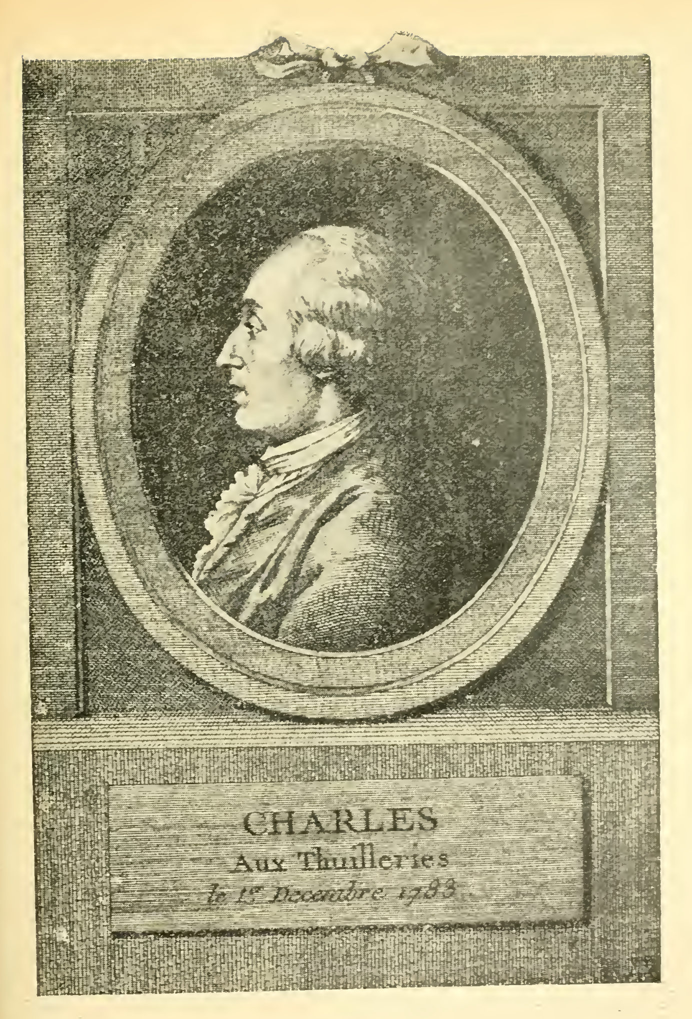
Charles avait tenu des propos outrageants sur Marat ; il avait osé comparer celui-ci au sieur Comus, ce qui pouvait lui paraître à bon droit injurieux, nous verrons pour quelle raison.

Marat, s'estimant offensé, se rend chez Charles pour lui demander des explications. Il lui est répondu qu'on n'a pas à lui en donner. Il prend alors le parti de se retirer, et c'est au moment où il aurait eu le dos tourné que, *à entendre le plaignant*, Charles lui aurait porté « un coup de poing très violent sur la tempe et sur l'œil gauche, qui en ont été endommagés ».

Bien qu'étourdi par la force du coup, Marat veut se retourner contre son agresseur : il est aussitôt saisi par deux hommes et par le sieur Charles, « qui lui ont arraché son épée du fourreau et l'ont brisée ». Ayant réussi à se dégager de leurs mains, il est rentré chez lui en voiture et a porté, sans plus attendre, une plainte au Châtelet (1).

Ce n'est pas tout à fait de la même façon que Charles raconte l'entrevue. Dans une lettre, adressée à Monseigneur... (2) (ne serait-ce pas M. Lenoir, le lieutenant de police ?), Charles fait ce récit, qu'il assure fidèle, de sa rencontre avec Marat.

(1) Nous en donnons le texte aux Pièces justificatives, note N.
(2) Cf. *Amateur d'autographes*, 1864-65, nº 51, p. 42.



LE PHYSICIEN CHARLES.

(*Musée Carnavalet.*)

« ... Sans vouloir décliner son nom, ses griefs, il me provoqua injurieusement à sortir, en me donnant les dénominations les plus insultantes. J'ai sauté sur lui en brisant son épée déjà toute tirée, et j'en ai le tronçon chez moi, qui a été jugé par tout le monde comme l'arme la plus dangereuse et la plus meurtrière. Lequel des deux est l'agresseur, de celui qui veut nous forcer à mettre l'épée à la main pour de simples opinions, ou de celui qui, assailli chez lui par un homme inconnu, cherche à se soustraire à des intentions très équivoques ?... Si, dans mes cours, je me suis laissé aller à la moindre invective personnelle sur M. Marat, qu'il le prouve, et je suis prêt à lui faire réparation publique. J'ai attaqué ses systèmes et je lui promets de le faire encore; s'il fallait se battre pour cela, il faudrait donc armer contre lui l'Europe entière. »

Cette lettre nous donne la clef de l'affaire : on a rapporté à Marat que Charles a parlé de lui dans ses cours, qu'il a été également question de Comus, un prestidigitateur !... Marat s'est précipité au Louvre, a claqué les portes, s'est répandu en invectives, a dégainé.

Les serviteurs de Charles sont accourus pour le désarmer, et au lieu d'une attaque imprévue, d'assassins apostés, nous n'apercevons qu'un homme insulté chez lui, apostrophé violemment, pour le moins, et qui, se croyant ou se voyant en danger, appelle

à l'aide, afin qu'on le débarrasse du personnage emporté qui fait du scandale

On voit très bien la scène. Quant à l'épilogue de l'incident, nous pouvons le deviner, à travers les lignes d'une correspondance récemment mise à jour. Ne pouvant obtenir satisfaction autrement, Marat a dû envoyer ses témoins, ou plutôt son témoin à Charles (1).

Entre temps, on s'était interposé en haut lieu, pour que le duel n'eût pas lieu et c'est, semble-t-il, grâce à l'intervention directe du lieutenant de police (2), que la querelle ne se déroula pas en champ clos.

Nous avons dit l'origine de l'épisode que nous venons d'exposer dans ses moindres détails. Charles avait eu l'audace de mettre en parallèle le docteur Marat, dont toutes les feuilles scientifiques vantaient les mérites, avec Ledru, dit Comus, qui s'était sur-

(1) V. dans la *Correspondance de Marat*, recueillie et annotée par Charles Vellay (Paris, 1908), la lettre de la page 15.

(2) Marat s'était présenté chez M. Lenoir, qui l'avait convoqué, et s'était vu refuser la porte par le suisse. De retour chez lui, il écrivait au lieutenant général de police, une lettre, pour s'étonner de n'avoir pas été reçu, malgré le rendez-vous qui lui avait été fixé, et il ajoutait : « Vous savez, Monsieur, l'outrage que j'ai reçu dans la maison de M. Charles. Quelque indigne qu'il doive paraître à un homme d'honneur, *j'allai vous faire le sacrifice de mon ressentiment.* J'attendrai donc de nouveaux ordres de votre part... » C'est suffisamment explicite : il est bien évident qu'il n'y eut pas de duel public, ni même de rencontre privée.

tout fait connaître par ses talents de prestidigitateur.

Marat avait eu déjà maille à partir avec le fils du baladin, qui ne l'avait accusé de rien moins que de plagiat ! Nous discuterons l'inculpation ; mais, en attendant, campons en quelques traits le personnage.

Ledru n'était pas le vulgaire charlatan qui d'ordinaire nous est présenté. Il avait compris, en homme avisé, tout le parti qui pouvait se tirer d'une médication dont la mode avait fait une panacée.

Une science à ses débuts n'est-elle pas toujours aux mains des empiriques ? L'électricité n'a pas échappé à la loi commune (1). Ledru protestait de ses bonnes intentions : il n'avait en vue que le soulagement de l'humanité souffrante ; il ne demandait

(1) Marat lui-même en convient : « Par quelle fatalité, écrit-il quelque part, l'art de guérir, cet art si nécessaire et encore si imparfait, doit-il la plupart de ses progrès à l'empirisme, aveugle et funeste routine, qui n'opère quelques guérisons qu'au prix de mille morts... comme si la nature devait toujours nous rendre le bien qu'elle fait ? » Et, rapprochant ce passage de ces lignes écrites d'hier (*a*) : « Le terrain empirique, reposant sur l'observation accumulée d'un siècle est donc, à l'heure actuelle, le seul que nous sentions ferme sous nos pieds ; et, *faute de mieux*, nous sommes bien obligés d'enregistrer les succès obtenus par le traitement électrique dans un certain nombre de maladies, *sans en savoir exactement le pourquoi* », n'a-t-on pas quelque droit de trouver presque justifiée l'accusation, que certains portent contre la médecine, d'avancer d'un pas boiteux ?

(*a*) Docteur Larat, *Précis d'électrothérapie*, 1890, p. 182.

qu'à être autorisé à traiter gratuitement les malades qu'on voudrait lui confier.

Il y avait, précisément, à l'hôpital Saint-Louis, un pavillon vacant, où l'on envoyait les hystériques et les épileptiques, tirés de Bicêtre et de la Salpêtrière.

Ledru adresse sa supplique au grand maître de la police, M. Lenoir, qui transmet sa requête à la direction des hôpitaux. Le 20 juin 1782, M. Lecouteux de Vertron répond que les établissements dépendant de l'Hôtel-Dieu n'avaient pas le droit de recevoir d'incurables; qu'on manquait d'argent et de personnel pour l'installation projetée; et que le public serait fâcheusement impressionné, si l'on racontait que les malades n'étaient que de la « chair à expériences ». Ces bruits, quoique mal fondés, pourraient discréditer la maison. Il conseillait à Ledru de s'installer plutôt à Bicêtre, ou à la Salpêtrière, d'où il tirait ses sujets (1).

Toute insistance était superflue : il ne restait à Ledru que la ressource d'ouvrir un établissement privé, à ses propres frais, en attendant des jours meilleurs.

Les plus hautes protections ne lui manquaient ce-

(1) Délibération de l'ancien Bureau de l'Hôtel-Dieu (Brièle, t. II, 128-9 ; cité par le docteur P. Delaunay, *le Monde médical parisien au dix-huitième siècle*, 2e édition ; Paris, J. Rousset, 1906).

pendant pas et jusqu'au ministre lui-même, qui fit connaître à la Faculté son désir — et ce désir ressemblait fort à un ordre — de voir les docteurs visiter les malades qui auraient recours au traitement électrique de Ledru, de constater l'état des sujets « avant, pendant et après le traitement » ; de diriger, par leurs conseils, l'administration physique de ce moyen curatif, « afin de le rendre de plus en plus utile, et de parvenir à fixer des règles pour son usage ». Le ministre ajoutait que le roi, voulant donner aux sieurs Ledru (père et fils) un témoignage honorable de sa satisfaction, venait de leur accorder le titre de *Physiciens de Sa Majesté*, pour le traitement électrique de l'épilepsie et des autres maladies de même nature.

La Faculté n'avait qu'à s'incliner. Elle se contenta de nommer une commission de contrôle, choisie parmi ses membres les plus éclairés : nous y relevons les noms de Maloët, Darcet, Lepreux, Desessartz, Dumangin, Desbois de Rochefort, Bourdois, Doublet, Berthollet, devenus célèbres à divers titres.

Le 20 novembre 1783, Ledru inaugurait son *Hospice médico-électrique*, dans l'ancien couvent des Célestins, à l'Arsenal. Franklin était au nombre des invités de marque qui se pressaient à la séance d'inauguration. Un docteur-régent, délégué par la Faculté, y fit un discours pompeux, pour vanter les avantages de l'électricité dans le traitement des maladies. On trouva bien qu'il avait trop engagé le

corps au nom duquel il avait porté la parole ; quelques protestations se firent entendre, mais le gouvernement y mit promptement bon ordre. On enjoignit aux récalcitrants de se taire; sinon, des lettres de cachet seraient tôt remplies, avec le nom de leur destinataire. Devant de pareils arguments toutes les résistances tombèrent, et Ledru put continuer à électriser les malheureux « accablés de maux réputés jusqu'alors incurables », et qu'on renvoyait de tous les hôpitaux où ils se présentaient.

Car ce n'était pas la paralysie seule que prétendaient traiter les Ledru, père et fils, ils entendaient encore appliquer leur méthode à l'épilepsie, à la catalepsie, même à la folie et aux maladies des nerfs *de tous genres* !

Il y avait, à l'*Hospice médico-électrique*, des salles pour les traitements publics, d'autres destinées aux traitements particuliers (1). Ce qui n'empêchait point les personnes fortunées de recourir aux soins de nos empiriques, en les rémunérant, comme de raison. Cet extrait d'un journal de l'époque (2), ou plutôt cette annonce, dont la rédaction ne diffère pas sensiblement de celle usitée de nos jours, en est le témoignage :

M. Le Dru *fils, physicien du Roi, etc., prévien*

(1) Cf. *Almanach du Voyageur à Paris* (1786), par Thiéry ; Paris, 1786, 278-9.

(2) *Journal général de France*, 1787, p. 3.

qu'il peut se rendre, avec tous les appareils necessaires, chez les personnes affectées d'indispositions nerveuses chroniques, pertes de mouvements ou autres, à qui les secours électriques, d'après l'avis des médecins qui veillent à leurs santés, sont jugés utiles, pourvu que ce soit l'après-midi, la matinée étant destinée aux traitements gratuits de l'Hospice provisoire du gouvernement, établi rue Neuve-Saint-Paul où il demeure.

Ainsi, riches et pauvres participaient aux bienfaits de la médication nouvelle. Ledru devançait d'un siècle les services spéciaux de nos établissements hospitaliers, et les cliniques privées de nos modernes électrothérapeutes.

XXI

MARAT, POLÉMISTE

Qui veut connaître le Marat politicien, nous devons le répéter, ne saurait se désintéresser du Marat médecin. Quelques dissemblances qu'offrent, à une vue superficielle, les deux personnages, il est nombre de traits communs qui les relient. Le polémiste révolutionnaire dont le délire verbal nous étonne (1), se laissait déjà pressentir dans le savant

(1) Était-ce monomanie homicide? Nous en serions moins convaincu, après ce qu'en a dit M. Léopold Lacour, qui a très finement analysé le caractère de Marat. Le passage serait à citer en entier; nous en donnons les fragments les plus saillants. « ... Convaincu que la Révolution, pour vaincre et durer, devait tuer ses ennemis et les *traîtres*, il remettait au *petit peuple* la tâche qu'il eût préféré confier à son tribun militaire... Puis, il faut savoir lire Marat, n'être pas dupe de violences parfois calculées, car il exagérait volontiers sa pensée, pour arriver à frapper, à émouvoir... Il usait, en médecin démagogue, de remèdes effrayants. Un jour qu'il s'emportait contre les *cœurs sensibles* qui *donnent de l'opium* au peuple, il avouait : *Je lui verse de l'eau-forte dans ses blessures*. Et cet aveu doit se

se disant persécuté par les académies, ou se querellant avec ceux qui lui disputaient l'originalité de ses découvertes.

Comme tout novateur, Marat fut en butte aux critiques, dont le ton de vivacité, d'acuité, dépassa parfois la mesure. Il rendit d'ailleurs coup pour coup, témoignant d'un goût peut être exagéré pour la discussion et la controverse. Rendons-lui, toutefois, cette justice : ce ne fut pas toujours sans motif qu'il montra peu d'indulgence pour ses adversaires : ceux-ci ne le ménageaient guère de leur côté.

A entendre l'un d'eux, Marat n'avait fait que répéter les expériences de son père : Nicolas-Philippe Le Dru, dit Comus, professeur de physique des enfants de France, physicien du Roi, dont la vogue datait du

rapprocher d'un autre, décisif, à Bazire : « Mon ami, je mentais « au peuple, parce que le peuple me marchande; mais ma main « se sècherait plutôt que d'écrire, *si j'étais sûr que le peuple dût « exécuter ce que je lui dis de faire.* » Cela ne l'a pas empêché, d'ailleurs, de prêcher les massacres, d'inviter, le 3 septembre 1792, les départements à suivre l'exemple de Paris, de demander des cent mille têtes à la fois. Ce pétitionneur de têtes, ce « chiffreur dans le grand », comme l'ont nommé les Goncourt, s'enivre parfois de sa politique de mort jusqu'à des conceptions et recommandations de supplices sauvages, comme si, de nature, il eût été cruel. Des potences, des bûchers, des mutilations, oreilles coupées, pouces des mains tranchés, langues fendues, voilà ce qu'il imagine dans ses moments de délire. (Cf. *l'Ami du Peuple,* n[os] des 17 juillet, 22 août et 9 décembre 1790.)

temps où il divertissait, par ses tours de prestidigitation, gentilshommes et belles dames, à la cour de Louis XV.

Comment le fils du prestidigitateur Comus était-il intervenu au débat ?

Aux mois d'avril et juin 1781, le *Journal de Physique* avait inséré un article des plus élogieux sur les travaux de Marat (1). Ledru fils prit la plume, pour réclamer en faveur de son père la priorité de certaines découvertes, qu'il prétendait lui revenir de droit. La longue réclamation qu'il adressait au *Journal* portait sur différents points, notamment sur des instruments et sur des expériences.

D'après lui, le nouvel électromètre de Marat « diffère de bien peu de chose des électromètres ordinaires, *dont l'invention nous vient d'Angleterre,* que l'on adapte à la base du conducteur et qui ont toujours servi à mesurer la force de l'électricité dans tous les cas possibles ». De même, la perméabilité du verre à l'électricité aurait été « rendue publique (par Le Dru), dans les journaux de médecine de M. Roux, de septembre et octobre 1774 ».

Quant à l'action de l'électricité sur les fluides conducteurs ou non conducteurs, « dont les résultats peuvent être du plus grand intérêt pour la chimie, pourvu toutefois que l'opérateur ait des connais-

(1) *Journal de Physique*, XVII, avril 1781, 317-320, juin, 459-465.

sances de cette partie, ou qu'il s'associe un chimiste instruit pour travailler avec lui », Le Dru père en avait fait, dès le 25 mai 1777, l'expérience devant le comte de Falkenstein (l'empereur Joseph II), accompagné de plusieurs savants, tels que MM. Rouelle, Darcet et Fontana (1).

On a prononcé, à cette occasion, le mot de plagiat : c'est un bien gros mot. Sans doute, Marat a eu le tort d'écrire qu'il ne lisait jamais les ouvrages des autres qu'après avoir fini ses recherches, et surtout l'imprudence d'ajouter qu'il agissait de la sorte, moins pour savoir ce que pensaient sur la même matière ceux qui l'ont précédé, que pour ne pas s'attribuer leurs découvertes, au cas où il se fût rencontré avec eux sans le savoir. A supposer que sa bonne foi soit entière, il faut bien noter quelques coïncidences au moins singulières.

Vingt ans avant Marat, Priestley avait essayé l'électrocution statique des animaux et en avait publié les résultats (2). Marat aurait-il ignoré son précurseur ? La chose est possible, elle n'est pas certaine.

Mais voici qui est plus grave : dans ses *Recherches sur l'Électricité* (pl. I, fig. IV), on trouve la représentation de l'électromètre bien connu de Lane ;

(1) Lettre de M. Le Dru fils, sur quelques expériences de M. Marat (*Id.*, XVIII, nov. 1781, 402-404).

(2) Cf. la *Chronique médicale*, 1903, p. 89.

or, le texte nous apprend qu'il s'agit du *nouvel* électromètre de l'auteur, c'est-à-dire de Marat, alors que l'invention de Lane était bien antérieure. Peut-on, dans ce cas-là encore, plaider l'ignorance ? Marat serait-il resté étranger à ce qui s'était fait avant lui en matière d'électromètre ? Mais il savait très bien et il a eu soin de rappeler que l'abbé Nollet avait déploré le manque d'un bon instrument de ce genre ; et puis, ayant résidé longtemps en Angleterre, comment Marat n'aurait-il connu ni la description faite par Lane, dans une lettre adressée à Franklin en 1766, et insérée dans les *Philosophical Transactions* l'année suivante ; ni la description d'un appareil très analogue publiée en France, à la même époque (1) ?

Ces objections ont leur valeur ; elles en auraient eu bien davantage, si elles avaient été formulées au temps où vivait Marat, qui aurait été peut-être en mesure sinon de les réfuter, au moins de les discuter.

Il n'avait guère coutume, en effet, de laisser passer une attaque sans la relever. Il le montra, une fois de plus, dans la circonstance qui suit.

L'abbé Sans, ancien professeur de physique à Perpignan, que d'aucuns identifient avec l'abbé Ber-

(1) *Chr. méd.*, 1899, 455.

tholon (1), venait de publier (2), sous forme de *Lettre à M. Marat*, une critique assez vive des travaux de ce dernier, et particulièrement de son *Mémoire sur l'électricité médicale*, qu'avait couronné l'Académie de Rouen. C'est à cette diatribe que répond Marat, dans l'opuscule curieusement intitulé : « *Observations de M. l'amateur Avec à M. l'abbé Sans*, sur la nécessité indispensable d'avoir une théorie solide et lumineuse, avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale (3). »

Que reprochait à Marat son adversaire ? D'abord, d'avoir rétrogradé de plusieurs années, au temps où l'électrothérapie en était à ses premiers vagissements: Marat s'en tenait, prétendait-il, à l'électricité au moyen des étincelles et des commotions, comme l'avaient fait les Jallabert, les Sauvages, les Nollet.

L'abbé Sans n'ayant jamais obtenu aucun résultat par ces procédés primitifs, la méthode, à l'entendre,

(1) C'est l'opinion de Chèvremont. En ce cas, il faudrait admettre que le pseudonyme de *Sans* était reconnu officiellement, car il existe un « Projet de décret sur la découverte de l'électricité médicale, par le citoyen Sans, présenté à la Convention nationale, au nom du Comité des secours publics, par J.-B. Bo, député du département de l'Aveiron. »

(2) Dans le n° 16 de *l'Année littéraire*.

(3) A Épidaure, et se trouve à Paris, chez Méquignon l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, près des Écoles de Chirurgie M.DCC.LXXXV.

ne valait rien. La raison en est simple, répond Marat : ce qui réussit entre des mains habiles échoue toujours par la faute d'un maladroit.

Marat avait écrit : « Les méthodes d'électriser par les bains, tant positive que négative, doivent être proscrites comme nulles : la pratique doit donc être restreinte aux méthodes d'électriser par frictions, étincelles et commotions. » A quoi l'abbé répliquait, que « la méthode d'électriser par commotions, dans le traitement de la paralysie, doit être proscrite, non seulement comme nulle, mais comme dangereuse. La pratique doit être restreinte rigoureusement aux méthodes d'électriser *en plus* pour la paralysie, et *en moins* pour les convulsions. »

C'est tantôt l'électricité positive que Sans met en usage, dans son cabinet électrique, tantôt « cette pauvre électricité négative », dont Marat et quelques autres font si peu de cas. Et l'abbé cite les témoignages de vingt-huit mères, qui déclarent qu'elles doivent la conservation de leurs enfants à *son* électricité négative. C'est par-devant notaire qu'ont été faites ces attestations, afin que le souvenir de ces cures mémorables soit conservé jusqu'à la postérité la plus reculée.

Mais, riposte Marat, « les déclarations de vos vingt-huit mères prouvent tout au plus qu'elles croient à votre spécifique : or, pour persuader un vrai observateur, il faut bien autre chose que des

déclarations *par-devant notaire.* Jugez combien peu vous êtes encore avancé, avec vos vingt-huit témoignages. Le grand magicien de nos jours m'a offert en preuve de ses prodiges cinq cents témoignages *bien authentiques* non seulement de mamans, mais de papas, de frères, de sœurs, d'oncles, de tantes, de cousins, de cousines, et malgré tant de voix réunies, vous l'avouerai-je, il n'a rien pu gagner sur ma crédulité ? »

Fort des guérisons obtenues, l'abbé fait sonner bien haut le mot *expérience*, qu'il oppose avec dédain au *raisonnement.* Mais c'est le propre d'un empirique : « ce n'est point assez, pour un guérisseur électrisant, de savoir tourner la manivelle d'une machine électrique », il faut encore que l'expérimentateur mette en œuvre toutes les facultés de l'esprit, surtout celle de la raison. « Sans doute, toutes nos connaissances doivent être puisées dans la nature, et avoir des faits pour base ; mais les faits ne prouvent rien par eux-mêmes ; pour en conclure, il faut les considérer sous différents points de vue, il faut les comparer et les combiner, il faut en déterminer les rapports et en déduire quelque vérité particulière ; *l'expérience ne dit donc rien sans le raisonnement qui la fait valoir.* »

Quand on a une théorie appuyée sur un raisonnement solide, poursuit Marat, l'application en devient aisée ; mais que penser d'un homme qui avance que

la paralysie est une maladie provenant d'un défaut du fluide nerveux et qui, pour remplacer ce fluide, propose de donner aux paralytiques « quelques bons consommés, quelques vins généreux », pour les remettre sur pied ? Il fait mieux encore : n'a-t-il pas proposé de suppléer aux aliments par l'électrisation? « Ainsi, ajoute ironiquement Marat (1), pour entretenir la santé et les forces du corps, une machine électrique et une fontaine doivent vous suffire. Commencez donc par rassembler tous les manœuvres de Versailles excédés de fatigue, tous les malheureux épuisés par la faim, donnez-leur de belle eau claire, placez-les sur votre isoloir, gorgez-les de matière électrique, et s'ils sentent leur vigueur renaître sous votre main, alors, alors, monsieur l'abbé, comptez-moi au nombre de vos prosélytes... Dès lors, nos fruits, nos grains, nos vins, nos bestiaux devenus inutiles à la nation, pourront être reportés chez nos voisins ; nous absorberons tout leur or, et nous ne manquerons nous-mêmes de rien, tant que nos rêveries et nos machines nous resteront. »

Mais Marat ne consent pas à lâcher son adversaire sans l'accabler encore de quelques traits. Vous vous êtes mis, lui dit-il, à électriser à tort et à travers, tous ceux qui vous tombaient sous la main ; et vous avez eu des succès ! Convenez qu' « il y a une

(1) *Observations de l'amateur Avec*, etc., 14-15

providence particulière pour ceux qui ne doutent de rien ».

L'abbé prétend avoir guéri jusqu'à sept hémiplégiques, et l'on douterait encore de l'efficacité de son traitement ! Traitement non spécifique, puisque les convulsions même en sont justiciables : exemple, cette mère désolée dont Sans nous conte la dramatique aventure : « cette mère, le visage baigné de larmes, poussant mille sanglots à la vue du triste état où est réduit son enfant par une violente attaque de convulsions qui font tout craindre pour sa vie, le voit en très peu de temps délivré du danger. Elle s'en retourne, cette mère, avec son enfant plein de vie et de santé, bénissant le Ciel d'avoir donné à l'humanité (*sic*) qui vient de naître, un moyen sûr et facile pour la sauver de ces cruels accidents. »

Tout beau, tout beau, fait remarquer à l'abbé son contradicteur : les convulsions ne sont jamais qu'un symptôme de la violente irritation du système nerveux et, dans l'enfance, cette contraction spasmodique est souvent l'effet d'une cause morale, telle que la peur et la colère ; ou d'une cause physique, telle que la dentition. *Sublata causa, tollitur effectus* : que la cause disparaisse et le symptôme s'évanouit.

Marat oppose sa méthode d'observer à celle de l'abbé. « Lisez, lui dit-il, mes ouvrages ; vous n'y trouverez pas une seule assertion qui ne soit établie

Citoyen,

N'étant pas payé, ni comme professeur de l'École centrale, ni comme rentier, et de plus ayant été remboursé en papier de ce que j'avois placé en argent, je ne vous cacherai pas que j'ai besoin des honoraires qui me sont dus pour le premier volume

Du D[illegible] qui est

vous estes juste et raisonnable.

je suis avec estime et attachement

votre devoué

concitoyen Bertholon,

profess. de phys. à

l'Ecole Centrale

AUTOGRAPHE DE L'ABBÉ BERTHOLON

(Collection de l'auteur)

sur des faits décisifs ; et telle est ma scrupuleuse délicatesse que je ne me serais pas hasardé d'électriser un chat, sur les opinions qui vous ont déterminé à électriser une foule de malheureux... Vous entendez prôner les merveilles de l'électricité médicale et vous vous mettez à opérer. Mais il ne suffit pas, pour cela, de savoir tourner la manivelle d'une machine électrique, encore faut-il connaître le mécanisme de l'instrument qu'on emploie. On doit aussi n'opérer que sur des sujets attaqués de maladies bien constatées, et de maladies qui ne se terminent pas ordinairement par quelque crise naturelle. » Et Marat termine par cette saillie : « Souffrez, monsieur l'abbé, que j'essaie de vous réconcilier un peu avec la raison... Sans elle, il vous serait impossible non seulement d'apprécier vos prodiges, mais de parvenir à trouver votre lit, quand vous allez vous coucher... »

Sans attacher à cette dissertation plus d'importance qu'elle ne mérite, elle nous a paru offrir de l'intérêt, en ce qu'elle donne la note des polémiques engagées par Marat. On retrouve, dans ces pages écrites de verve, le ton de persiflage et la logique qui caractérisent la manière du journaliste de *l'Ami du Peuple*.

Ainsi, nous le répétons, l'homme de science qu'a été Marat dans la période antérévolutionnaire, préparait-il les voies au publiciste démagogique ; les

procédés restaient les mêmes, les circonstances seules avaient changé.

A mesure que les événements se précipitent, que la Révolution gagne du terrain, l'audace de Marat s'accroît et le diapason de sa voix se hausse jusqu'à l'invective. On en voit un exemple frappant dans un pamphlet (1) qui fut publié par son auteur, en septembre 1791, deux mois à peine après le massacre des patriotes au Champ de Mars et que Marat avait conservé dans ses cartons jusqu'au jour où l'Assemblée nationale projeta de régler le sort des sociétés littéraires.

Le journal *l'Ami du Peuple* s'empressa d'insérer à ce propos la note suivante : « On prévient le public qu'il paraîtra sous peu de jours un ouvrage intitulé: *les Charlatans modernes ou Lettres sur le charlatanisme académique* » ; et, le lendemain, on lisait dans la même feuille : « *L'Ami du Peuple*, ayant trouvé dans les papiers d'un homme célèbre un manuscrit très piquant sur les charlatans modernes, a cru devoir le tirer à la presse pour l'édification publique. » Comme l'indique le sous-titre, l'opuscule est écrit sous forme de lettres ; ces lettres, au nombre de douze, sont

(1) *Les Charlatans modernes ou Lettres sur le charlatanisme académique*, publiées par M. Marat, l'Ami du Peuple. De l'imprimerie de Marat, 1791.

adressées à un certain Camille (peut-être s'agit-il de Camille Desmoulins : simple hypothèse, du reste).

L'auteur s'insurge d'abord contre les préjugés que le temps détruit, mais qu'on s'empresse de remplacer. Il prend à partie successivement les trois classes de la société et chacune y trouve son compte.

En dépit des philosophes de nos jours, non il n'est point de progrès pour la raison humaine; l'expérience des pères est perdue pour leurs fils; et chaque individu, partant toujours du même point d'ignorance, ne s'instruit qu'à ses dépens.

Dans les classes inférieures de la société, les connaissances se bornent à quelques procédés mécaniques et aux moyens de se tirer de la misère.

Dans la classe mitoyenne, elles se rapportent à quelque profession, quelque art, quelque science, et aux moyens de prendre ses avantages avec adresse.

Dans les classes supérieures, elles ont pour objet l'art de plaire, de parvenir, de jouir, pour ne rien dire de l'art des expédiens.

Ainsi, dans toutes ces classes, l'éducation tend presque uniquement à exercer les organes, à cultiver la mémoire, à étouffer le naturel, ou à former l'âme à la dissimulation, à l'astuce, à l'intrigue... Que sera-ce d'une nation légère, chez laquelle les prétentions tiennent lieu de mérite, chez laquelle l'esprit dispense de jugement ? A peine quelque préjugé est-il détruit par le tems, qu'on le voit remplacé par d'autres. Qu'y avons-nous gagné ? Nous ne croyons plus en Dieu, mais nous croyons au diable; nous nous mocquons des martyrs, et nous révérons les magiciens; nous rions des mystères, et nous redoutons les prestiges; nous

jouons les esprits forts et nous sommes des illuminés. Après cela, est il étrange que le public soit la dupe éternelle des imposteurs ?

L'allusion est manifeste : on vient d'assister aux jongleries des Mesmer, des Cagliostro, qui ont fait des adeptes dans les rangs les plus élevés, parmi les personnages qui occupent, tant à la Cour qu'à la ville, les plus hautes situations Heureusement leur règne est fini ; ils sont presque oubliés, au moment où écrit Marat.

C'est d'une autre espèce de charlatans qu'il se propose d'entretenir ses lecteurs ; de « cette légion de savans, vrais ou faux, que le gouvernement entretient à grands frais » ; de ces académiciens, dont chacun accumule sur sa tête « plusieurs pensions, dont une seule suffirait à l'entretien d'un homme de lettres laborieux ». On arrache le pain à des malheureux, « pour le donner à des saltimbanques, tels qu'un Charles, un Pilastre, un Blanchard, ou à de vils intrigans, tels qu'un Morellet, un Faujas, un Moreau... »

A quoi, au surplus, servent toutes ces académies dont le royaume fourmille et qu'ont-elles fait pour justifier leur institution ? Passe encore pour les académies de province, qui sont « des associations formées par la vanité de petits importants qui cherchent à jouer un rôle et par l'ennui de petits amateurs qui ne savent comment tuer le temps ». Mais

les autres, les académies de la capitale, sont « des enfans de l'orgueil des ministres de nos rois. De graves politiques les ont regardées comme des excroissances nécessaires dans un grand empire, ne fût-ce que pour servir aux fastes du monarque... De toutes ces sociétés instituées pour perfectionner les connaissances humaines... il n'est pas une seule qui aille au but de son institution, pas une seule qui n'ait une marche opposée. »

Les faveurs ne sont dues qu'à l'intrigue et pis encore : combien doivent leur fortune « au petit manège de leurs chastes moitiés » ? Et Marat rapporte, à ce propos, l'anecdote suivante.

Laplace, ébloui des succès de Suard et de Marmontel, s'était épuisé en calculs pour en deviner la cause, lorsqu'on lui fit enfin remarquer qu'ils avaient, l'un et l'autre, de très jolies femmes : « recette, ajoute la méchante langue, dont il s'est empressé de faire usage ; si elle ne lui réussit pas, ce n'est pas faute d'envie de bien faire, c'est que le bon tems est passé ».

S'il faut en croire Marat, les académiciens de son époque étaient plus oisifs et plus dissipés que de nos jours. Nous lui laissons toute la responsabilité de ses assertions ; en tout cas, le croquis est lestement troussé et d'un assez joli tour :

Ils se lèvent fort tard : leur matinée est employée à déjeuner, à lire le *Journal de Paris*, à recevoir des visites et à en

rendre. Ils dînent en ville : au sortir de table, ils vont au spectacle, puis à quelque petit souper ; et s'ils ont pu disposer de quelques momens, ils l'ont mis à charger leur mémoire des nouvelles du tems pour fournir à leur bavardage. Voilà presque, d'un bout de l'année à l'autre, leur vie de chaque jour. J'en connais trois qui ne désemparent pas des spectacles : on les voit aux Français, aux Italiens à l'Opéra ; on les voit aux Variétés, aux Beaujolais, chez Audinot, chez Nicolet, aux Élèves.

J'en connais un autre, à la voix pateline, dont l'étude constante est de faire sa cour aux contrôleurs des finances. Bien lui en a pris, il a voiture, jolie maîtresse et petite maison, défrayées par le public. Grâce aux profusions du ministre, il n'est plus occupé qu'à faire le galantin, à imaginer des embellissemens et à cultiver des fleurs. Pourquoi ces messieurs ne s'amuseraient-ils pas comme les autres, dira sans doute quelqu'un ? J'y consens, pourvu que ce ne soit pas à nos dépens. Au surplus, la vie d'un homme de lettres ne s'allie pas avec les amusemens du monde : or, quand on l'a embrassée, il faut en remplir les devoirs, et ne pas se contenter de prendre le nom de savant, pour escroquer les bienfaits du prince, ou plutôt le pain des pauvres.

Marat dénie aux académies la compétence nécessaire pour reconnaître le véritable mérite : l'homme de génie ne recherche pas le suffrage de ces assemblées, parce qu'il dédaigne l'intrigue et se défie du jugement des coteries.

Pourquoi les souverains ne portent-ils pas remède à cette situation ? Mais ne sait-on pas qu' « une académie est pour un roi ce qu'une bibliothèque est pour

un financier, un meuble à la mode dont il ignore l'usage, et partant, qu'il faut avoir? Au reste, quand il s'en trouverait quelques-uns qui songeraient à faire fleurir les sciences, ne faut-il pas y être versé soi-même pour apprécier le mérite de ceux qui les cultivent ? » Là-dessus, leur incompétence est si notoire, qu'ils en sont réduits à s'en rapporter à leur entourage, et qu'ils sont toujours « dupes des intrigans qui ont su arriver jusqu'à eux ». Frédéric II ne l'a-t-il pas été, toute sa vie, de Voltaire et de d'Alembert; Catherine, de d'Alembert et de Diderot, de Marmontel et de Condorcet ?

Quant à Louis XIV... Louis XIV n'était pas meilleur juge. Ne trouve-t-on pas, sur la liste des pensionnés du Grand Roi, Cottin à côté de Boileau, Pradon à côté de Racine ? Chapelain n'est-il pas traité de premier poète de la nation ?

Marat pressent la décadence prochaine des lettres dans la « démangeaison d'écrire et le charlatanisme des auteurs en crédit ». Et, en preuve, il ajoute :

Il y a longtemps que nous n'avons plus Montesquieu, nous venons de perdre Rousseau, Buffon nous échappe. Et que nous reste-t-il aujourd'hui pour remplacer Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Fénelon ? Un Marmontel, un Lemierre, un Garat, un Beaumarchais !

A part ce dernier, sur le compte duquel il s'est



MARAT.

(D'après une peinture attribuée à J.-B. Isabey : collection du Docteur SUCHET ; v. sur l'authenticité de ce portrait, la *Chronique méd.*, 15 juillet 1902, 455.)

complètement mépris, Marat ne raisonnait pas trop mal : il y a beaux jours que nous avons relégué aux vieux papiers les fastidieuses élucubrations de l'auteur des *Incas* et les productions démodées du poète des *Saisons*.

Nous passons à regret, mais elles ne sont pas de notre sujet, sur quelques pages consacrées à J.-J. Rousseau, et sur l'opinion de Marat que les *Confessions* de Jean-Jacques ont été, en plusieurs endroits, travesties ou interpolées (1), et nous arrivons à la lettre dixième, consacrée à l'Académie royale des Sciences.

Cette Académie a pris pour symbole un soleil radieux, et pour devise l'épigraphe : *Invenit et perfecit*. Qu'a-t-elle découvert ? A-t-elle jamais rien perfectionné ? se demande le pamphlétaire. « Elle s'est assemblée 11.409 fois ; elle a publié 380 éloges, et elle a donné 3.956 approbations, tant sur de nouvelles recettes de fards, de pommades pour les cheveux, d'emplâtres pour les cors, d'onguents pour les punaises, que sur la forme la plus avantageuse des faux toupets, des têtes à perruque, des canules de seringue et sur mille autres objets de pareille importance. »

Elle est divisée en plusieurs classes, dont cha-

(1) Cf. l'opuscule analysé, aux pages 29-31.

cune se croit supérieure à sa voisine. « Dans leurs séances publiques et particulières, ces classes ne manquent jamais de se donner réciproquement des marques d'ennui et de mépris. Il y a plaisir à voir les géomètres bailler, tousser, cracher, ricaner, lorsqu'on y lit un mémoire de chymie ; et les chymistes ricaner, cracher, tousser, bailler, lorsqu'on y lit un mémoire de géométrie. »

Les chers collègues s'y prodiguent charitablement mille épithètes gracieuses. « Condorcet est appelé le faquin littéraire ; Rochon, le paysan parvenu ; Lalande, le chat des gouttières ; Lavoisier, le père éternel des petites maisons ; Cadet, le torche-c.. des douairières. Il a commencé sa fortune en récrépissant le rein des catins de la cour ; il l'achève en rapetissant leurs appas secrets. »

Pourquoi Marat ne s'en est-il pas tenu à ces critiques violentes dans la forme, mais qui ne dépassent pas le ton des polémiques courantes ? Comment en est-il venu à perdre toute mesure, et aussi toute justice, en dénigrant des hommes pour lesquels nous avons coutume de professer un légitime respect ? En quelques mots, il exécute toute une légion de personnages illustres dont les travaux s'imposent à notre admiration, et sur qui Marat exerce en vain sa verve satirique. Nous ne pouvons que sourire, lorsqu'il nous présente Laplace, Monge, Cousin comme des sortes « d'automates habitués à suivre certaines

formules et à les appliquer à l'aveugle, comme un cheval de moulin à faire un certain nombre de tours avant de s'arrêter ». Ce qui suit n'est guère plus spirituel et le trait dévie de son but : « Monge est célèbre par son bonheur ; car c'est être heureux que d'avoir obtenu la place d'examinateur des élèves du génie pour avoir appris à compter au maréchal de Castries.

« Cousin est illustre par son physique de crocheteur et un estomac de fer. La Place est fameux par sa jolie moitié, et surtout par sa vue de lynx : il a vu, à travers une couche de 15.000 lieues d'épaisseur, que le noyau de la terre est d'une densité moyenne. »

Les chimistes ne sont pas moins malmenés : Baumé s'est fait connaître par son vin de groseilles ; Cornette, par sa belle expérience d'Essone ; Sage, par son beau laboratoire, ses petites manipulations et son éternel babil.

Mais où Marat s'égare tout à fait, c'est quand il en vient à parler de Lavoisier, « le père putatif de toutes les découvertes qui font du bruit ». Le bruit d'une découverte parvient-il à ses oreilles, il se l'approprie sans vergogne, non sans la modifier, pour la rendre méconnaissable.

Il en accroche ce qu'il peut sur des relations souvent erronées et toujours incomplètes ; puis il se met à brocher un mémoire et, sans s'inquiéter s'il déraisonne sur le sujet

en question, il se contente d'y consigner les termes qui le caractérisent; ensuite, pour prendre date, il s'empresse de le lire dans quelque séance particulière; lorsque l'ouvrage original paraît, il refond son mémoire; et comme le volume où ce mémoire est inséré ne s'imprime que plusieurs années après la date qu'il porte, il vient effrontément, ce volume à la main, disputer à l'inventeur l'honneur de la découverte.

Comme il n'a point d'idées en propre, il s'arroge celles des autres ; mais il les abandonne avec autant de légèreté qu'il les a prises, « changeant de système comme de souliers ».

Dans moins de six mois, il a tour a tour adopté et rejeté les théories du feu principe, du fluide igné, de la chaleur latente. Dans un espace plus court encore, il s'est engoué du phlogistique, puis l'a proscrit sans merci.

Comment s'est-il procuré les cent mille livres de rentes qu'il possède ? En formant le projet « de faire de Paris une vaste prison » ; en changeant « le terme d'acide en celui d'oxygène, le terme phlogistique en celui d'azote, le terme marin en celui de muriatique, le terme nitreux en ceux de nitrique et nitraque. Voilà ses titres à l'immortalité !... »

La partialité de Marat est par trop manifeste ; sa haine contre le fermier général lui a fait méconnaître la grande valeur du chimiste.

Est-ce à dire que Marat ait préparé la mort de Lavoisier ? Nous avons ailleurs répondu à cette allé-

gation (1). Rappelons seulement que Lavoisier fut guillotiné dix mois après l'assassinat de Marat : il était accusé d'avoir dilapidé les fonds publics, et vingt-huit autres fermiers généraux subirent le même sort que lui. On ne doit pas non plus perdre de vue que, le 19 floréal an II (10 mai 1794), époque de la condamnation de Lavoisier, on était sous le règne de Robespierre et il s'en fallait de beaucoup qu'on s'appuyât sur les dénonciations antérieures de Marat, pour confirmer la sentence de mort que celui-ci avait portée.

On a parlé d'une lettre délatrice insérée dans *l'Ami du Peuple* (2). Les accusations qu'elle contenait étaient, il faut bien le dire, en partie fondées. Sans doute, les termes en étaient singulièrement agressifs, mais Marat n'était que l'éditeur et non l'auteur de la lettre. De plus, il n'était que l'écho de l'opinion publique, très montée contre la ferme générale, et non pas tout à fait sans motif.

Pourquoi, au surplus, Marat aurait-il usé de représailles à l'égard de Lavoisier, qui n'avait pas loué ses découvertes (3), et aurait-il ménagé Macquer, qui

(1) V. les *Indiscrétions de l'histoire*, t. III, 307 et suiv.

(2) Cf. Bougeart, *Marat, l'Ami du Peuple*, t. I, 61.

(3) Le 10 juin, Lavoisier avait écrit : « M. Lavoisier a lu à l'Académie un article du *Journal de Paris*, où l'on présente les observations par lesquelles M. Marat aurait rendu l'élément du feu visible, comme approuvées par l'Académie. Il ne se

en avait agi de même à son endroit (1) ? Par contre, Lalande semble avoir été sa bête noire, et, à maintes reprises, l'astronome fut la cible de ses épigrammes.

« Lalande est non moins fameux par sa galanterie grotesque, que par sa fureur de prophétiser. Les Parisiens ont tant de confiance en ses prédictions, que lorsqu'il leur annonce la pluie, ils se mettent en bas blancs, et qu'ils prennent leur parapluie, lorsqu'il leur annonce le beau temps. »

Qui est curieux de le connaître n a qu a se rendre à Ruggieri; aperçoit-il « un sapajou crotté, menant en laisse trois ou quatre jouvencelles de l'autre siècle », c'est lui, c'est notre homme. On peut, d'autres jours, le voir à Popincourt, car il y joue souvent la comédie ; mais comme il n'y paraît qu'en habit de caractère, voici son signalement :

trouve rien de pareil dans le rapport dont le travail a été l'objet. M. Le Roy est chargé par l'Académie de répondre à cette assertion. » Archives de l'Académie des sciences; extrait publié par M. Dumas, dans les *Œuvres de Lavoisier*, IV, 360.

(1) Macquer était censeur royal pour l'histoire naturelle, la médecine et la chimie ; c'est à ce titre que le manuscrit de Marat lui avait été soumis. A la suite des observations qui lui avaient été faites par Macquer, Marat écrivait à ce dernier : « J'ai retranché de mon mémoire, ce que vous n'approuvez pas, ainsi il ne reste aucune raison de faire des difficultés J'attends avec impatience votre approbation. Si vous me la refusés, je vous prie de me renvoyer le manuscript, j'irai le mettre sous les yeux de M. le Garde des Sceaux, et il jugera des raisons du refus, » Lettre communiquée par M. Ed. GRIMAUX.

Demi-nain très décharné, et d'un âge plus que mûr; portant surtout merde-d'oie, à basques fort courtes; veste olive, à basques fort longues ; culottes lie de vin n'atteignant pas le genouil; petit chapeau ; grande bourse ; énormes manchettes; bas jonquilles; souillés quarrés. Cet habillement, jadis de mode, n'est pas tout à fait de son goût; mais il le porte par devoir : c'est un bien de famille substitué. M. son père en hérita du dernier maître qu'il servit : à sa mort, il le légua à l'aîné de ses enfants mâles, à la charge de l'endosser les jours de représentation.

Lalande n'eut garde d'oublier l'injure; plus tard il rendit à Marat la monnaie de sa pièce, et il s'acquitta envers lui à gros intérêts (1).

Le persifleur des charlatans académiques se montre moins violent à l'égard de l'astronome Cassini, dont on ne peut dire que bon astronome, comme bon chien, chasse toujours de race.

A peine égratigne-t-il Rochon et Le Roy, « petits amateurs à grandes prétentions » : le premier est simplement traité de plagiaire ; quant au second, « ses amis ne savent s'il aime autant la flagornerie que la table ». Il a rédigé, vaille que vaille, 233 rapports, fait 850 fois antichambre chez les hommes de la cour; il a dîné 1.119 fois en ville, et a eu 1.119 indigestions. »

Marat termine son opuscule par deux anecdotes,

(1) V. l'*Histoire des mathématiques*, de Montucla, t. III, partie V, liv. II.

dont l'une est d'autant plus opportune à rappeler, qu'elle a trait à la direction des ballons !

On sait quel enthousiasme avait soulevé l'enlèvement des premiers aérostats, et l'engouement du public pour ce genre de spectacle. A cette occasion, l'Académie avait reçu douze mille livres destinées à fonder un prix pour qui trouverait un moyen de se diriger dans les airs. S'il faut en croire Marat, cet argent aurait été dilapidé et n'aurait pas reçu la destination à laquelle on l'avait affecté.

Rien ne nous permet d'accepter pas plus que de contredire cette assertion; ce nous sera seulement un prétexte pour rappeler une brochure de Marat, sur un sujet qui sort du cadre des recherches habituellement poursuivies par celui dont nous essayons de reconstituer la complexe physionomie.

Le 13 juin 1785, deux aéronautes, Pilâtre de Rozier et Romain, tentaient une ascension périlleuse à Boulogne-sur-Mer. Ils venaient depuis quelques minutes de s'élever dans les airs, quand on vit apparaître une colonne de flamme. Presque aussitôt l'appareil s'abattait, entraînant dans sa chute les infortunés aéronautes. Leurs cadavres furent retrouvés à cinq kilomètres de Boulogne, sur les bords de la mer.

Quelle avait été la cause de la chute ? Le feu avait-il pris par la montgolfière, ou par expansion de l'air inflammable ? Telles étaient les questions que se po-

saient les physiciens. Marat, prenant part à la discussion, s'appliqua, dans une série de *Lettres* (1), à démontrer que le fatal accident n'avait pu être produit par le feu. Nous retiendrons de sa brochure, pas autrement intéressante, deux passages qui, seuls, valent d'être exhumés.

Un ballon de grandeur convenable, écrit notre épistolier, serait un excellent moyen de correspondance entre deux armées, combinées pour régler, suivant les circonstances, leurs marches, contre-marches, réunions, etc., simplement en convenant des heures auxquelles on donnerait le signal, du temps qu'on les laisserait en vue, et de certains chiffres répétés sur la surface du ballon ; correspondance qui réunirait à l'avantage de n'être jamais interrompue, la sûreté du secret et la rapidité de l'éclair... Ce serait aussi un excellent moyen de faire de très loin signal de secours à une place pressée par l'ennemi, et signal de ralliement à une flotte trop dispersée pour que la courbure de la mer permette aux vaisseaux les plus éloignés d'apercevoir les signaux ordinaires...

Ne sommes-nous pas autorisé à dire que Marat a prévu le parti qu'on pourrait tirer des aérostats dans la stratégie militaire ?

A une autre place, il donne son avis sur la direc-

(1) Ces *Lettres* furent réunies en une brochure in-8 intitulée : *Lettres de l'observateur Bon Sens à M*** de, sur la fatale catastrophe des infortunés Pilâtre de Rozier et Romain, les aéronautes et l'aérostation.*

tion des ballons, qui préoccupait déjà les esprits, mais ses propos sont vagues et indécis.

Je n'examinerai point la question si souvent agitée, sur la possibilité de diriger contre les vents ; mais je ne crains pas d'avancer que, même en abandonnant l'aérostat à leur merci, et malgré leur souffle inconstant, il serait quelquefois facile de profiter d'un courant favorable, pour porter des secours à des malheureux renfermés en des lieux inaccessibles, ou faire passer par-dessus une armée ennemie des lettres à une ville assiégée.

Ailleurs, il raille les *ballomanes* et les *ballofuges* ; il décrit les espérances des uns et les appréhensions des autres, en prenant, dans cette partie de son travail, « un ton de satire, qui ne remplit que de fort loin les conditions du genre (1) ».

Au point de vue bibliographique, et surtout pour les quelques idées prophétiques qu'il contient, il convenait de ne point passer sous silence cet essai de Marat, qui témoigne de la variété d'aptitudes de son auteur, de la tournure encyclopédique de son esprit.

(1) BOUGEART, *op. cit.*, t. I, 48.

XXII

LA PSYCHO-PHYSIOLOGIE DE MARAT

« Marat était-il en possession de l'intégrité de ses facultés mentales ? Je doute qu'un seul physiologiste, au sortir de la lecture des écrits de Marat, réponde affirmativement à cette question... Les révélations qu'ils renferment sont aussi claires que positives, et ces révélations permettent de dire que Marat était atteint au plus haut degré du délire de la persécution (1)... »

Ceux qui ont étudié Marat au point de vue politique ont pu se contenter de voir en « cet énergumène, qui ne savait se posséder et donnait volontiers carrière aux instincts mauvais dont sa chétive nature était composée (2) », un « logicien de l'utopie », un « brutal

(1) *La Révolution française* (article de C. Heywood), 14 février 1884.

(2) *Histoire et Critique*, par Maxime Du Camp. Paris, Hachette, 1877.

organisateur du bonheur universel ». La lecture de son œuvre scientifique suffit pour diagnostiquer une monomanie d'un ordre spécial, le délire de persécution à évolution systématique, dont le professeur Gilbert-Ballet faisait naguère, dans une de ses leçons, un exposé magistral (1).

Comme tous les monomanes de son espèce, Marat avait de lui-même l'opinion la plus haute. Sans être dépourvu de valeur, il est certain qu'il exagère considérablement ses propres mérites. Ainsi que l'a dit Michelet, la maladie de Rousseau (2), l'orgueil

(1) Cf. *le Progrès médical*, 19 novembre 1892.

(2) Ce parallèle de Marat avec Rousseau a été souvent fait, notamment par Champfleury, dont il nous semble à propos de reproduire ce passage, bien oublié, de sa curieuse *Histoire de la caricature sous la République, l'Empire et la Restauration* : « Marat fut un homme de bonne foi. Les tourments de son existence vinrent de sa maladie. Il arrivait de la Suisse, le pays des grands aspects de la nature, qu'on croirait ne produire que des esprits sains et qui, pourtant, avait déjà donné naissance à un philosophe manquant absolument de philosophie dans ses relations avec les hommes. *Marat est malade comme Rousseau*, malade d'orgueil, de misanthropie... Les deux Suisses sont parents par l'inquiétude, l'esprit soupçonneux, la défiance d'ennemis imaginaires ; mais Marat est autrement souffrant. S'il a plus de vitalité que Rousseau par l'efflorescence de son sang, les rapports que de loin en loin il entretient avec les hommes le rendent plus redoutable encore... » Après le maniaque délirant, voici le monomane sanguinaire : « Il faut du sang, suivant lui, pour anéantir ces adversaires corrompus (Desmoulins, Danton, Robespierre), beaucoup de sang pour régénérer la Révolution... Ce que Robespierre prétend réformer par la *vertu*, Marat en

devient vanité dans la tête de Marat, mais exaltée à la dixième puissance.

Sa mobilité d'esprit l'avait fait toucher à bien des sujets ; on ne saurait dire, en dépit de son savoir universel, qu'il fût apte à les traiter tous avec une égale compétence.

Il se refusait à reconnaître chez autrui la supériorité qu'il s'octroyait si généreusement à lui-même. Reconnaissait-on cette supériorité, il criait à l'injustice, prêtant à ceux qu'il croyait de bonne foi être ses ennemis, les dessins les plus perfides, les accusant de tramer contre lui les pires complots.

Nous pouvons citer à cet égard deux documents d'autant plus significatifs que Marat en est l'auteur ; nous ne pouvions espérer mieux pour éclairer sa psychologie.

Nous avons parlé de l'un d'eux : il s'agit de la notice placée par Marat en tête de l'ouvrage intitulé *les Chaînes de l'Esclavage.* Il est impossible de parler avec plus d'emphase d'une compilation mé-

voit la réalisation par le sang... Pour avoir tant saigné l'humanité, Marat devait mourir dans un bain ensanglanté. Il est fâcheux toutefois, qu'une exaltée, en lui plongeant le couteau dans la poitrine, lui ait tracé une sorte d'auréole momentanée. Marat, sans le drame combiné par Mlle de Corday, ne serait plus Marat. On verrait en lui un Quasimodo politique, un Caliban de faubourg qui, s'il n'eût pas été châtié par ses contemporains, fût mort dans un cabanon. » C'est la conclusion à laquelle nous-même aboutissons.

diocre, et qui ne se compose guère que de fragments empruntés à des livres connus et rassemblés bout à bout.

Dans sa vanité maladive (1), Marat s'imagine que le gouvernement anglais a pris souci de ses élucubrations, et que tout le monde s'est ligué contre lui, pour en empêcher la diffusion. Il ne voit autour de lui qu'espions ou émissaires du pouvoir; heureusement les ovations qui lui sont prodiguées le consolent des persécutions qu'il assure ne lui avoir pas été ménagées.

A véritablement parler, ces persécutions étaient-elles purement imaginaires? A croire Marat, une cabale avait été savamment organisée pour faire

(1) Une citation qui fournirait, s'il en était besoin, une nouvelle preuve de l'orgueil maladif de Marat; voici l'avant-dernier alinéa du *Discours préliminaire* placé en tête des *Recherches physiques sur l'électricité* (Paris, 1782) : « Encore un mot et je finis. Tant de grands hommes se sont efforcés vainement de donner une bonne théorie sur l'Électricité, que j'aurois craint de remanier ce sujet, si je n'y avois été encouragé par mes découvertes. En comparant leur travail au mien, on trouvera que je suis parvenu à répandre du jour sur différens sujets qu'ils n'ont pu éclaircir, et à approfondir différentes matières qu'ils n'ont fait qu'effleurer; j'espère même que les points de vue sous lesquels j'ai présenté plusieurs objets nouveaux paraîtront piquans; mais c'est dans les grands traits qu'il s'agissoit de réussir. » Tout ce *Discours* est, du reste, à lire. Marat, appréhendant sans doute que justice ne lui soit pas suffisamment rendue, a pris soin de se la rendre à lui-même, et il a fait bonne mesure.



J.-P. MARAT.

(Dessiné par Desrais ; gravé par la citoyenne Montaland.)

échouer ses projets; chaque jour, ses adversaires se multipliaient, et ils en étaient arrivés à former une confédération d'autant plus redoutable qu'elle était invisible (1). C'est la suspicion perpétuelle érigée en corps de doctrine, en principe, en système.

Qu'il ait été réellement persécuté ou, plutôt poursuivi, le fait est incontestable. En le contraignant à se cacher de retraite en retraite, en essayant de le réduire au silence, pour le mettre hors d'état de nuire, on l'a grandi hors de proportion.

La persécution, on l'a très justement dit, donne de l'intérêt aux causes les plus mauvaises: un libelle défendu et proscrit devient célèbre le lendemain; si on l'eût laissé circuler librement, nul n'y aurait fait attention. Un sot ou un méchant, condamné pour la simple publication de ses opinions, est tout près de devenir un grand homme. Ceux qui persécutèrent Marat manquèrent d'esprit, car ils lui firent précisément le rôle qu'il ambitionnait (2).

Ce qui est exact pour l'homme politique, l'est-il pour l'homme de science? Peut-être les savants officiels n'ont-ils pas rendu à Marat toute la justice que méritait l'originalité de la plupart de ses travaux; mais a-t-il été aussi méconnu qu'il le prétend; y a-t-il eu un parti-pris d'hostilité, de la part des savants à l'égard de Marat; n'était-ce pas plutôt jalou-

(1) Chèvremont, *J.-P. Marat, Esprit politique*, etc., I, 56.
(2) M. Du Camp, *loc. cit.*

sie professionnelle, chez quelques-uns d'entre eux ? Et n'avait-il pas lui-même provoqué ces prétendues injustices, par la violence de ses revendications, trop bruyantes pour qu'on les accueillît froidement (1).

A l'époque où l'Académie des Sciences traitait ses découvertes avec dédain, il avait songé à réserver à un autre pays que sa patrie d'adoption « l'honneur de donner à l'Europe la vraie théorie de l'électricité médicale ».

Il venait de présenter, sous le voile de l'anonyme, un mémoire sur ce sujet à l'Académie de Rouen ; il résolut de ne le point publier en France, se réservant d'offrir à la nation espagnole un traité complet, d'accord avec la Faculté de Médecine, et de prier le roi d'en agréer l'hommage.

Ce n'est pas la première fois qu'il songeait à passer à l'étranger. Une dizaine d'années auparavant, il lui avait été fait des propositions brillantes par la cour de Russie : la rigueur du climat avait déterminé son refus. Plus tard, sur la recommandation du comte Walis, un souverain du Nord lui fera offrir 24.000 livres de pension et 12.000 livres de retraite, pour aller dans ses États y travailler à un cours complet de physique (2).

Puis voici qu'un des amis les plus dévoués de Ma-

(1) V. par exemple la lettre qu'il écrivait à M. de la Métherie, le 26 mars 1788 (*Chron. méd.*, 1er janvier 1904).

(2) *J.-P. Marat*, etc., par Chèvremont, I, 55.

rat, Philippe-Rose Roume de Saint-Laurent, qui a quitté Paris pour l'Espagne, profite de la faveur qu'il a su acquérir auprès du roi Charles III, pour établir à Madrid une Académie des Sciences ; et qui propose-t-il de mettre à la tête de cet établissement de haute culture scientifique ? Le médecin des gardes du corps du comte d'Artois, le physicien Marat !

Les pourparlers sont engagés dès les premiers mois de l'année 1783 ; en juin, Marat commence à s'inquiéter de ne pas les voir aboutir (1). Son correspondant le rassure sans doute, car Marat fait ses préparatifs, étudie même l'espagnol en vue de la situation qui lui est offerte (2).

Les jours passent et Marat ne reçoit pas l'ordre de départ. Le projet aurait-il été éventé ? Il s'en désole à la pensée que, s'il n'aboutit pas, il pourrait perdre sa charge auprès du frère du Roi. Il se déclare toujours prêt à « travailler au progrès d'une nation dont il connaît les vertus et le riche naturel. Il a donné sa parole qu'il n'acceptera pas d'autres engagements et s'étonne un peu des précautions qu'on prend pour qu'il observe sa promesse. »

Toutes ces lenteurs, il sait à qui les attribuer : l'ambassadeur, chargé de prendre des informations sur son compte, a dû entendre « les clameurs de nos philosophes, pour qui c'est un crime que de croire en

(1) *Catalogue Morrison*, t. IV, 130.

(2) *Catalogue Charavay*, 1901, 218.

Dieu ». Car Marat est profondément déiste. La criminelle secte, lisez la secte des Encyclopédistes, est toujours acharnée après lui, parce qu'il a osé « combattre avec courage leurs pernicieuses erreurs ». Mais Marat a des répondants : « Que de respectables ecclésiastiques, s'oublie-t-il à écrire, je pourrais donner pour garants ! »

On lui a proposé, ou plutôt plusieurs membres de la Société Royale de Londres lui proposent de répéter ses expériences à Londres, mais son cœur l'appelle en Espagne, peuplée « d'hommes dont le riche naturel est capable des plus belles productions de l'esprit humain (1) ».

Cette adroite flatterie va-t-elle manquer son but ? La lettre ministérielle se fait attendre ; le bon M. de Saint-Laurent lui-même garde un silence de mauvais augure. Marat ne lui réclame plus qu' « un petit coin pour un philosophe qui aime la campagne. Qui sait si ses goûts ne le porteront pas un jour à se retirer dans un coin de la terre où il trouvera un ciel serein et riant (2) » ? En attendant la réalisation de ce rêve bucolique, il est parmi ses fourneaux du matin au soir et ne se dérobe un instant à ses creusets que pour goûter le plaisir de s'entretenir avec son correspondant.

Nous sommes à la fin de septembre et Marat n'a

(1) *Revue polit. et litt.*, 13 juillet 1907, 57-58.

(2) *Chron. méd.*, 15 juillet 1899, p. 479.

toujours pas la place sur laquelle il a si bien compté jusqu'alors, qu'il s'est regardé comme au service de l'Espagne du jour où le ministre de ce pays lui a marqué le désir de lui confier un poste éminent.

Il y a deux ans qu'il a disposé de son cabinet et il se trouve à l'heure actuelle dépourvu d'instruments pour poursuivre ses recherches. Avant de se procurer ceux qui lui sont indispensables, et conduire avec lui quelques ouvriers habiles en cuivre et en verres, une course d'un mois à Londres et une somme de quinze à vingt mille livres suffiraient. Il compte bien que la cour d'Espagne voudra consentir à cette dépense nécessaire. Il n'oublie pas de rappeler, en terminant, à Roume de Saint-Laurent (1), qu'il a réussi, par l'électricité, à préserver son beau-père de la paralysie dont il était menacé ; et aussi, qu'il a rendu, par le même moyen, la vue au célèbre M. Romé de l'Isle, qui l'avait perdue depuis trente-trois ans. Mais c'est en Espagne qu'il désire « déployer toutes les ressources de ce remède, admirable lorsqu'il est administré par un médecin physicien ». *Comme moi* reste sous entendu.

Il faut croire que les démarches de M. de Saint-Laurent ne furent pas très pressantes ; ou que son influence n'était pas celle qu'il se flattait d'avoir, car

(1) Lettre du 26 septembre 1783, publiée dans la *Chron. méd.* du 15 juillet 1899, p. 476-477.

l'affaire de Marat n'avançait guère ; celui-ci commençait à perdre patience (1).

Que se passait-il ? A entendre Roume de Saint-Laurent, les ennemis de Marat mettaient tout en œuvre pour paralyser ses efforts (2). N'était-ce pas une défaite commode ? Car des noms et des preuves, on n'en fournit point. On parle bien de lettres qui émanaient de membres de l'Académie des Sciences, lettres violentes et haineuses ; on a peine à croire que des savants aient occupé leur temps à ces perfides machinations.

Quoi qu'il en soit, Marat les a prises au sérieux et il y répond par une très longue lettre (3), remplie de récriminations à l'adresse d'adversaires dont son délire exagère l'importance et le nombre.

Ainsi, la calomnie a volé de Paris à l'Escurial, pour le noicir dans l'esprit d'un grand roi et d'un

(1) V. sa lettre publiée dans la *Revue des documents historiques*, III (1875-76), 141.

(2) Les négociations furent néanmoins bien près d'aboutir, car Marat avait déjà annoncé son intention d'écrire un « traité complet » d'électrothérapie médicale, « de concert avec la Faculté de Médecine de Madrid », ouvrage qu'il dédiait, par avance, « à la nation espagnole ». (Chèvremont, *Marat, Esprit politique*, t. I, p. 52-53 ; v. aussi même ouvrage, t. II, p. 55.) Philippe de Saint Laurent prétend que la place fut ravie à Marat « par les manœuvres perfides de ses ennemis ». (V. *Esprit politique*, t. I, p. 40.)

(3) Lettre du 20 novembre 1783, publiée dans *Miscellanies of the Philobiblion Society*, t. VIII, Londres, 1863-64.

illustre Mécène ! Mais quels sont ses détracteurs ? Faut-il le demander ? De lâches envieux, dont la tourbe nombreuse ne cesse de s'acharner à sa perte; des philosophes cachés sous l'anonyme ou de faux noms pour le diffamer. Ces œuvres de ténèbres ne peuvent avoir qu'une source empoisonnée.

Pour y répondre, Marat ne saurait mieux faire que de dérouler son propre *curriculum*.

Avec une complaisance qui ne cherche pas à se dissimuler, il étale tous ses titres à l'admiration des hommes : dès l'âge de dix-huit ans, il a été en butte aux persécutions des philosophes, qui ont toujours eu le soin, depuis, de s'opposer à la publication ou à la diffusion de ses ouvrages. Il a combattu les principes de la philosophie moderne : voilà l'origine de la haine implacable que ses apôtres lui ont vouée.

« Comme ils ne négligent rien pour étendre leur malheureux empire, ils se multiplient sous toutes les formes. » Ils ont revêtu tous les masques : les Facultés, les Académies en sont peuplées, et, sans pouvoir les éviter, il les a rencontrés dans toutes ses entreprises.

Il a tenté la pratique médicale, il n'y a trouvé qu'outrages, chagrins et tribulations. Mais il ne tarde pas à se contredire. Quand il est revenu à Paris, après un séjour de dix ans en Angleterre et en Écosse, plusieurs malades de rang distingué,

abandonnés des médecins, et qu'il a rendus à la santé, l'ont supplié avec mille instances de se fixer à Paris.

Presque aussitôt, « sa porte est continuellement assaillie par les voitures des visiteurs qui viennent le consulter de toutes parts » ; et il avoue avec une ingénue fatuité qu'on lui décerna spontanément le titre de *médecin des incurables.*

Sans doute, il a exercé son art avec quelque bonheur, si l'on s'en rapporte à certains témoignages de gratitude qui lui furent adressés ; mais quand il veut nous faire accroire que ses succès faisaient ombrage aux médecins, qui calculaient avec douleur la grandeur de ses gains, n'exagère-t-il pas un peu? Que deviennent alors cette pauvreté, cette austérité de mœurs, ce désintéressement, dont il fait si volontiers étalage ? Evidemment, tout à son idée fixe, il en arrive à se calomnier lui-même. S'il n'avait pas eu une clientèle considérable, pourquoi ses confrères auraient-ils tenu des assemblées fréquentes, pour aviser aux moyens les plus efficaces de le diffamer ; pour quelle raison auraient-ils écrit des lettres anonymes aux malades, et tenté de les détourner de celui qui avait réussi à les soulager ?

Dégoûté de ces manœuvres, Marat renonce à l'exercice de sa profession et retourne à son cabinet de physique. Ses *Découvertes sur le feu* voient le jour après treize mois d'un labeur ininterrompu. Va-t-il enfin obtenir la justice qui est

due à tant de persévérance ? Peut-il compter sans ces maudits philosophes qui n'ont pas désarmé, et qui ont à l'Académie des Sciences nombre de partisans ? Comment pourraient-ils juger impartialement un adversaire des théories de Newton, de Newton qui a pour lui toute la science officielle ?

Après la publication des *Découvertes sur la lumière*, « la persécution des académiciens n'en devint que plus forte, mais elle était clandestine ». Crainte que ses ouvrages ne fissent trop de bruit dans le monde, ces mêmes académiciens ont enchaîné la plume des journalistes à leur dévotion. La conspiration de ses ennemis est d'autant plus redoutable qu'elle reste invisible. Mais Marat les connaît, bien qu'ils ne portent aucune marque extérieure.

Déjà ils ont formé l'horrible projet de détruire tous les ordres religieux, d'anéantir la religion même... Que de maux n'ont-ils pas déjà faits ! Quels maux ne feront-ils pas encore ! S'ils viennent un jour à concevoir des projets ambitieux, à porter leurs vues sur les affaires politiques, au moyen de leurs créatures, bientôt instruits de tout ce qui se passe dans les cabinets, qui pourra les empêcher d'agiter les gouvernements, de bouleverser les États ?

Croirait-on que celui qui parle ainsi deviendra le démagogue furieux qui prêchera les massacres, pour rétablir l'ordre public (1) ?

(1) Il y a bien d'autres contradictions à relever chez Marat. Comme les plus avancés d'alors, il fut, avant d'être révolu-

Mais, à ce moment, il occupe une charge à la Cour et rédige des libelles contre les novateurs trop pressés.

Chez Marat, la mégalomanie se mêle à la manie persécutrice. Les têtes couronnées le recherchent, les sociétés du monde entier veulent se l'attacher.

Toutes les Académies d'Europe ont reçu une copie du précis de ses découvertes; et s'il ne reproduit que les réponses de l'Académie de Dijon et de celle de Berlin, c'est qu'il a égaré dans « la masse de ses papiers » les réponses de la Société Royale de Londres et de l'Académie de Stockholm.

S'il n'est pas de l'Académie des Sciences de Paris, c'est « qu'il ne s'est pas soucié d'en être »; s'il n'est pas de l'Académie de Berlin, c'est « qu'il n'a pas demandé cet honneur ». Et, comme étourdi par ses

tionnaire, franchement royaliste, royaliste constitutionnel. Il réclamait déjà le suffrage universel, mais que le roi, « mis dans l'heureuse impuissance de faire le mal », fût inviolable. « Le prince, écrivait-il, ne doit être recherché que dans ses ministres, sa personne sera sacrée. » Après avoir été royaliste, et avant la proclamation de la République, Marat préconisa une dictature militaire (V. son *Appel à la nation*, de 1790) et fut, comme l'a bien vu M. Aulard, au premier rang de ceux qui préparèrent les esprits à l'asservissement, lisez : à la dictature de Bonaparte. Mais le tribun militaire, rêvé par ce précurseur inconscient du césarisme français, devait être, ainsi que le fait très justement observer M. Léopold Lacour, « à la fois tout-puissant et enchaîné, élu pour un temps court et pour une fonction exclusivement de justice exterminatrice, dont il aurait eu à répondre. »

propres suggestions, il déclare que la sensation produite en Europe par ses ouvrages fut « prodigieuse ».

Tous les papiers publics en ont fait mention. « Pendant six mois, il eut chez lui la Cour et la ville. »

Devant un tel triomphe, l'Académie n'avait qu'à poser bas les armes; reconnaissant son impuissance à étouffer les découvertes de Marat, elle a cherché à se l'adjoindre: trois de ses membres sont allés, chacun en particulier, le solliciter humblement de poser sa candidature; comme il a répondu qu'il aviserait, « ne s'étant pas encore consulté sur cet article », on a pris acte de ce refus hautain et la persécution a commencé. Toutes les expériences, même les plus évidentes, ont été niées.

Après deux mille ans passés inutilement à rechercher ce qu'était le feu, Marat est venu, qui, à l'aide d'un simple instrument, fait toucher au doigt et à l'œil l'agent nouveau dont on n'avait pas avant lui la moindre notion, et dont il a fait voir « les attributs, la manière d'agir ».

N'a-t-il pas eu l'audace de s'attaquer à Newton, à l'heure même où on dressait partout des autels à ce dieu ! « Prétendre renverser le trophée que le plus haut génie du monde avait élevé à la gloire de l'esprit humain, ou plutôt prétendre arracher à Newton le plus haut fleuron de sa couronne, au milieu même de ses nombreux disciples, de ses zélés défenseurs, devait paraître une entreprise téméraire. » Mais il a

démontré les nombreuses inconséquences de la théorie newtonienne, il a réduit les plus déterminés partisans du physicien anglais à convenir de leurs erreurs.

Enfin, il expose ses découvertes dans un petit volume. « Et ce serait de la plume d'un ignorant que serait sorti ce petit volume, qui condamne à l'oubli tant de sublimes spéculations qui composent la masse énorme des recueils académiques ?

« On pourrait croire à de l'exagération, si nous ne reproduisions le texte même de Marat : sa confession est dénuée de tout artifice ; il s'y montre dans toute la candeur de sa vanité morbide.

Jusqu'à lui, « tout ce qui avait paru sur l'électricité se réduisait à un amas d'expériences isolées, compliquées, rentrant les unes dans les autres et éparses en cinq cents volumes. Il s'agissait de tirer la science de cet affreux chaos. » Il se renferme dans sa chambre obscure, a recours à sa méthode d'observer, rend visible le fluide électrique, le compare au fluide du feu et au fluide de la lumière, avec lesquels on les a jusqu'alors confondus. « Dès lors, plus d'hypothèses, plus de conjectures, plus de probabilités ; tout devient intuitif, *la science se forme.* Et ce serait encore un ignorant qui aurait mis à jour le seul ouvrage méthodique, la seule théorie connue sur l'électricité ! »

Il en est de même pour l'électricité médicale.

« Depuis longtemps elle était livrée aux empiriques. Des physiciens qui n'étaient pas médecins et des médecins qui n'étaient pas physiciens se mêlaient d'en former un art raisonné. Ce devait être la tâche d'un homme de génie qui aurait réuni les deux grandes connaissances qu'elle suppose. » Cet homme de génie... vous l'avez nommé.

Avec cette sorte de plaidoyer *pro domo*, d'autobiographie, on possède les éléments principaux du dossier pathologique sans lequel la psychologie de Marat reste une énigme indéchiffrable.

Son « cas » pourrait offrir un sérieux sujet d'études à un médecin aliéniste et psychologue; et nous croyons savoir que le professeur Lacassagne, de Lyon, se propose de l'étudier à ce point de vue spécial. Nous n'avons voulu montrer que le délirant ambitieux.

Qui pourrait dire si sa mort tragique n'a pas interrompu l'évolution d'une vésanie en cours de développement ?

A d'autres de rechercher si Marat offre un type de *paranoïa*, comme d'aucuns l'ont prétendu, ou de paralytique général, : certain pamphlet de l'époque fait allusion à un mal secret, qui joue un rôle important dans l'étiologie de cette affection. Contentons-nous de conclure que les déceptions de l'écrivain bafoué, du savant contesté, ont à coup sûr contribué à engendrer la haine et les représailles du monomane sanguinaire.

Nous aurons une fois de plus abouti à cette démonstration, dont tout notre travail est la paraphrase, que la connaissance de la vie scientifique de Marat est le prélude obligé de l'étude de sa carrière révolutionnaire.

Marat homme de science aide à comprendre Marat le démagogue.

XXIII

LA MALADIE DE MARAT

Il manque, pour parler en toute justice de Marat et du rôle qu'il a joué, il manquera toujours — et le regret en a été souvent exprimé — les ordonnances de ses médecins ; ses médecins, et surtout son médecin principal, une des figures les plus originales, un des spectateurs le mieux en situation de nous faire revivre le grand drame, dont il avait connu et surtout soigné les principaux acteurs.

Le dernier élève du frère Côme, le plus habile lithotomiste du siècle dernier, Souberbielle, dont notre génération a oublié le nom et les travaux, avait beaucoup vécu avec les personnages qui ont joué un rôle dans le drame révolutionnaire.

Souberbielle fut à la fois le médecin et l'ami de Danton, de Camille Desmoulins, de Robespierre et de son confrère Marat.

Quelle mine précieuse de renseignements, si le

vieillard, dont on interrogeait les lointains souvenirs, avait consenti à parler ! Sa conversation, à croire un de ses rares confidents (1), bien que prolixe et confuse, difficile à diriger dans le sens où on avait intérêt à l'entraîner, était abondante et pleine d'intérêt. On était parvenu, avec cette adresse patiente qui triomphe de la plus rebelle ténacité, à recueillir quelques appréciations, entremêlées d'anecdotes *vécues*, sur l'état pathologique des hommes qui ont dirigé, en un temps quasi légendaire, les destinées de la France.

C'est ainsi que Danton, au dire de Souberbielle, avait fréquemment des congestions au cerveau, qui, pendant les attaques, le rendaient inconscient de ses paroles et de ses actes. Quant à Robespierre, il souffrait d'un ulcère chronique à la jambe, que Souberbielle soignait tous les jours. Le matin même du 9 thermidor, quelques heures avant le fameux coup de pistolet, le chirurgien avait pansé une dernière fois celui dont l'échafaud réclamait les débris.

(1) *Union médicale*, 15 mars 1873. Le docteur Simplice, *aliàs* Amédée Latour, qui avait eu la bonne fortune d'interroger le père Souberbielle, avait consigné sur des feuilles volantes ce qu'il en avait pu recueillir. Ce manuscrit, qu'il eût été si utile de consulter, tomba entre les mains des Prussiens, lors du bombardement de Chatillon (1871). Dans sa Causerie de l'*Union*, le docteur Simplice n'a raconté que ce qu'il avait pu retenir, après bien des années, de son entrevue avec Souberbielle.

Souberbielle était très affirmatif sur ce point; il ne l'était pas moins sur Marat, tourmenté par un prurit incessant, occasionné par une dermatose que nous aurions été longtemps à identifier, sans la révélation inattendue de son médecin.

Marat était *herpétique*, et — ce qui est plus grave — il était incommodé d'une des manifestations les plus douloureuses et les plus dégoûtantes (1) de cette diathèse. L'*ami du peuple*, à qui on a tant reproché de tremper sa plume dans le sang, était dévoré — circonstance singulièrement atténuante — par une affreuse « dartre (2) » du scrotum et du périnée, dont l'exaspération coïncidait, on peut l'affirmer en toute sécurité, avec la violence de ces phrases, tranchantes comme un couperet, qui étaient, pour tant de malheureux ou de coupables, le passeport de la guillotine.

Son état de santé des plus chancelants ne devait pas être sans influence sur son caractère (3). Déjà, en

(1) C'est pour cela que ses adversaires insinuaient qu'il était infecté par la syphilis.

(2) Sur la « dartre » ou « lèpre » de Marat, v. le *Cabinet secret*, 3e série, p. 159 et suiv.

(3) Cette opinion a été contestée par M. Léop. Lacour, qui s'insurge contre tout essai d'explication du caractère et du rôle de notre personnage par le tempérament. « En effet, dit-il, toutes les fois que Marat, avant ou pendant la Révolution, tomba malade, c'est bien, semble-t-il, par sa faute, parce qu'il s'est frénétiquement surmené, et parce que cette faute s'est aggravée de privations, de misères, dues à ses fureurs de polémiste : ainsi,

1774, au moment où il composait en Angleterre ses *Chaînes de l'Esclavage*, il avait eu des symptômes alarmants d'épuisement nerveux — nous dirions aujourd'hui de neurasthénie — à la suite d'excès de travail, et d'une ingestion immodérée de café, sa boisson favorite. Cela ne manquait pas de le préoccuper. Ces préoccupations, on en trouve la trace dans une lettre qu'il écrivait à Brissot, au lendemain de la publication de son *Traité sur la Vérité*.

Une longue et cruelle maladie m'a privé longtemps du plaisir de m'entretenir avec vous, et je saisis les premiers moments de ma convalescence pour réparer le temps perdu. Ces fréquentes rechutes me font croire que ma santé n'est plus à l'épreuve des fatigues de l'étude, heureux si les instants de relâche qu'elle me laissera suffisent à finir mes ouvrages (1)...

De retour à Paris, la part active qu'il prit aux

en 1791, après un an de vie souterraine. Lui-même, dans sa dernière maladie, montrait la « suite des tourments volontaires » de toute sa vie démagogique. Celle-ci fut un suicide de quatre ans, et qui n'eût pas duré ce temps, sans la vigueur de constitution du prétendu malade-né. Du reste, aux périodes où cette vigueur de constitution apparaît victorieuse, on ne voit pas le révolutionnaire moins furieux qu'à aucun autre moment; et on le voit, en juillet 1793, non pas certes s'adoucir, mais tourner sa rage contre les *Enragés*, Jacques Roux et Leclerc (de Lyon), ses disciples, après tout, sur lesquels il se jette comme le dogue... de la Révolution légale. » M. Lacour ne démontre pas que cette irascibilité particulière reconnaît une autre cause que le fâcheux tempérament de celui qui la manifestait.

(1) *Mém. de Brissot*, t. I, 352.

affaires publiques n'était pas faite pour le rétablir. Ajoutez à cela les excès de travail et les veilles, et surtout les nombreuses privations qu'il dut subir, quand « exposé à mille dangers, environné d'espions, d'alguazils et d'assassins, il courait de retraite en retraite, sans pouvoir dormir deux nuits consécutives dans le même lit (1) ».

Il se cachait partout où on lui offrait un asile : tantôt chez le boucher Legendre, tantôt chez la citoyenne Fleury, du Théâtre-Français (2), ou chez son collègue à la Convention, Boucher Saint-Sauveur (3).

Ce qu'il souffrit, au physique autant qu'au moral, un témoin oculaire nous l'a conté, dans une sorte de panégyrique prononcé après la mort du patriote.

Marat s'était réfugié dans les carrières de Montmartre ; traqué de réduit en réduit, il cherchait abri dans des lieux humides, où il n'avait pas de quoi se coucher. « Rongé par la misère la plus affreuse, il couvrait son corps d'une simple redingote bleue, et sa tête d'un mouchoir, presque toujours trempé de vinaigre ; un écritoire dans sa main, quelques

(1) *Ami du Peuple*, n° 170.

(2) En janvier 1790, quand le Châtelet, pour la seconde fois, l'eût décrété de prise de corps, il se réfugia chez l'amant de cette comédienne, le médecin Chévetel, rue des Fossés-Saint-Germain, actuellement rue de l'ancienne Comédie, et c'est Mlle Fleury qui le fit échapper, quand on vint pour le saisir (Léop. LACOUR.)

(3) Cf. *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 mars 1896.

chiffons de papier sur ses genoux, c'était sa table (1). »

Le plus souvent, il se blottissait dans des caves, pour échapper aux visites domiciliaires de Bailly. C'est là que, travaillant le jour à la lueur du peu de lumière qui pénétrait par le soupirail, ses paupières s'enflammèrent ; il faillit perdre la vue. L'odeur infecte de l'huile d'une lampe, presque constamment allumée, le manque d'air, l'humidité, une insomnie presque continuelle, toutes les inquiétudes morales, tant de maux réunis sur un homme d'une santé déjà débile, d'un tempérament nerveux, lui inoculèrent une maladie dartreuse, dont il souffrit des douleurs inouïes, qui ne fit que s'aggraver chaque jour davantage, qui envahira successivement tout le corps, qui finalement le rendra repoussant à voir, qui donnera prise aux plus indignes outrages (2).

Au mois de juillet 1791, on lisait dans *l'Orateur du Peuple* (3) :

Les hommes vains qui prétendent que la patrie n'est pas une passion... changeraient bientôt de langage, s'ils étaient au chevet de l'*Ami du Peuple* : s'ils le voyaient dans un lit de douleur, tourmenté d'une migraine affreuse et dévoré d'une fièvre ardente, la tête enflée comme un boisseau, avec une fluxion épouvantable sur tout le côté gauche, et les

(1) Guiraut, *Oraison funèbre de Marat.*

(2) Bougeart, *Marat, l'Ami du Peuple*, t. I, 287. V. aux pièces justificatives, la note O.

(3) *Orateur du peuple*, n° 3.

vésicatoires sur les cuisses, ne pouvant changer d'attitude depuis plusieurs jours.

Plus tard, la même feuille donnait des nouvelles de l'illustre malade :

Quelle douleur pour les amis de la liberté de savoir en proie à la maladie la plus alarmante le plus intrépide défenseur des droits du peuple... un citoyen enflammé du patriotisme le plus pur et le plus infatigable, en un mot, de M. Marat, l'*Ami du Peuple.* On a voulu révoquer en doute son existence... j'ose certifier qu'il y a une quinzaine de jours, après l'avoir déterminé à sortir du tombeau où il se tenait renfermé depuis quinze mois, j'ai dîné avec lui à Vincennes (1), et que les convives étaient... tous membres des *Amis de la Constitution*, dont j'invoque ici le témoignage pour faire tomber l'absurde calomnie de son assassinat (2)...

Après son acquittement, Marat était tombé gravement malade. On peut suivre les progrès de sa maladie dans son journal, qu'il ne rédige plus en entier comme par le passé, mais où il se contente d'insérer les dénonciations qui lui sont adressées par ses correspondants, et qu'il fait simplement suivre de quelques réflexions personnelles.

Il se relâche aussi de son assiduité aux séances

(1) Marat aurait eu, s'il faut en croire les contemporains, le péché mignon de la gourmandise. « Il tenait table et n'avait jamais moins de huit convives à dîner. » Ad. SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution française*, t. II, p. 166.

(2) *Orateur du peuple*, n° 6.

de la Convention. Depuis deux mois, « attaqué d'une maladie inflammatoire qui demande des soins », il ne se rend à l'assemblée qu'au moment de la mise en accusation des Girondins.

Après le 2 juin, la rédaction de son journal est le véritable bulletin de la santé de Marat. Les articles sont-ils plus étendus, le malade va mieux; n'y lit-on que quelques lignes, la prostration est totale.

Du 5 au 20 juin, il ne quitte plus le lit. Une fois, il voulut à toute force se lever, reprendre sa place à la Convention, prescrire toutes les mesures à prendre, sauver, pensait-il, la patrie (1). Le surlendemain il écrivait, le désespoir dans l'âme :

Je n'ai pu assister à la séance que deux jours; une maladie inflammatoire, suite des tourments que je me suis donnés sans relâche pendant quatre années consécutives pour défendre la cause de la liberté, m'afflige depuis cinq mois et me retient actuellement dans le lit.

On était au 23 juin. Comme le bruit courait que les volontaires des départements marchaient sur Paris, *l'Ami du Peuple* s'écrie :

Peut-être viendront-ils voir le dictateur Marat ; ils trouveront dans son lit un *pauvre diable qui donnerait toutes les dignités de la terre pour quelques jours de santé*, mais

(1) Bougeart, *op. cit.*, t. II, 254, 258, 259.

toujours cent fois plus occupé du malheur du peuple que de sa maladie (1).

Marat était, de plus en plus, dévoré par le prurigo et les ardeurs de la fièvre. Pour rafraîchir son front brûlant, il y tenait constamment appliquées des compresses d'eau vinaigrée. L'estomac ne supportait plus que les liquides, et pour galvaniser cette vie qui s'éteignait, le moribond en était réduit à boire force tasses d infusion de café, qui le ranimait pendant quelques instants.

Il était, malgré tout, confiant dans l'issue de sa maladie, s'en dissimulant, volontairement ou inconsciemment, la gravité. Il rassurait les amis qui accouraient s'informer auprès de lui de sa santé, les délégués de la Société des Jacobins, dont il était le président honoraire, ceux du Club des Cordeliers, tous venant l'assurer de leur dévouement.

La journée du 13 juillet avait été meilleure que les précédentes. Les bains, dont le malade faisait un usage constant, le soulageaient. Quand son corps y était plongé, Marat ne sentait plus les ardentes démangeaisons qui le dévoraient : alors le cerveau se calmait, les idées revenaient, le journaliste se remettait à la tâche; aussi sortait-il le moins possible de sa baignoire, qu'on recouvrait d'un drap; la tête seule et les bras étaient libres, une planche

(1) *Le Publiciste de la République*, n° 134.

placée en travers lui servait de table et d'appuie-mains.

C'est dans cette baignoire (1), qui devait être son lit du dernier repos, que le couteau de l'assassin allait hâter un dénouement qui ne pouvait être longtemps retardé.

(1) V. aux Pièces justificatives la note P.



LA MORT DE MARAT

XXIV

L'HOTEL DE LA PROVIDENCE

Le jeudi 11 juillet 1793, vers midi, la diligence de Caen faisait halte dans la cour des messageries. Un commissionnaire du bureau de la voiture chargeait le bagage d'une des voyageuses et la conduisait à l'hôtel de la Providence, sis au n° 19 de la rue des Vieux-Augustins, au coin de la rue Soly, près la place de la Victoire-Nationale (1).

L'hôtel de la Providence était alors tenu par une dame Grollier, ainsi que l'atteste le fac-similé ci-après d'une pièce tirée des Archives nationales (2).

Charlotte Corday, car la voyageuse c'était elle, fut conduite à la chambre n° 7, au premier étage : ce n'était donc pas, comme il a été dit un peu partout (3), une mansarde ; de plus, elle n'y passa pas

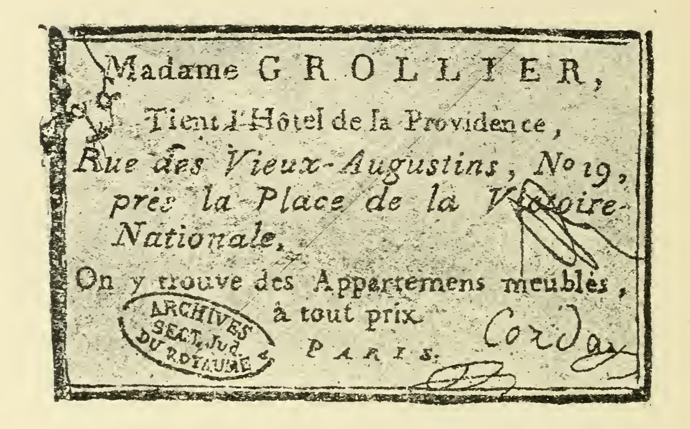
(1) Aujourd'hui place Notre-Dame-des-Victoires.

(2) Nous l'empruntons à *l'Autographe* de 1864.

(3) V. les journaux de novembre 1906.

une dizaine de jours avant de tuer Marat, mais trois jours seulement, puisque le meurtre fut accompli le 13.

Comment « situer », à l'heure actuelle, cet hôtel de la Providence, où fut préparé le prologue du drame ?

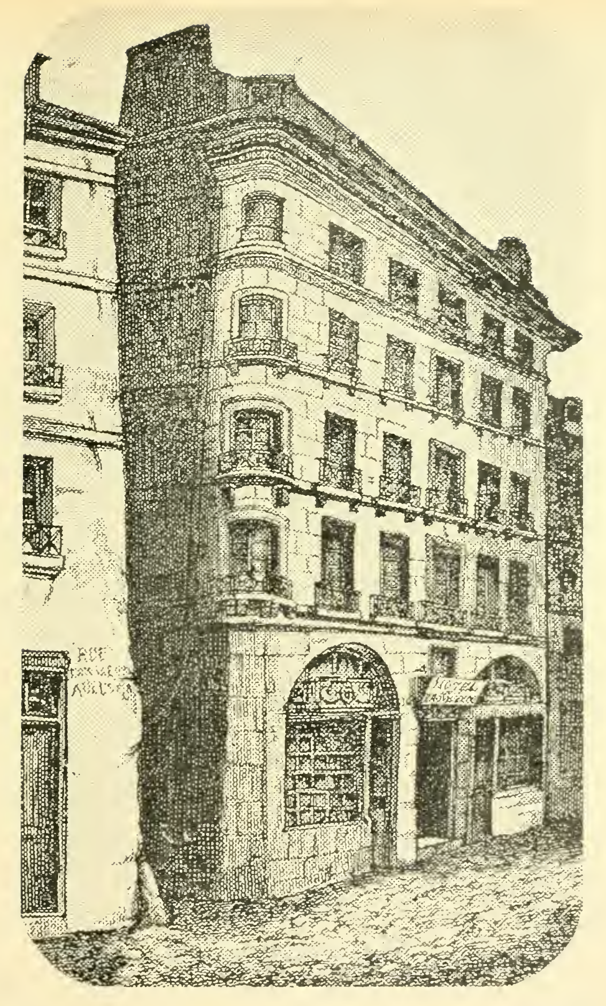

Madame GROLLIER,
Tient l'Hôtel de la Providence,
Rue des Vieux-Augustins, N° 19,
près la Place de la Victoire-Nationale.
On y trouve des Appartemens meublés, à tout prix.
PARIS.

SIGNATURE DE CHARLOTTE CORDAY.

(Archives nationales.)

Pour l'établir, on s'est livré aux recherches les plus laborieuses (1), et les résultats de celles-ci ont été, comme on devait s'y attendre, des plus contradictoires. Rien de plus malaisé, il est vrai, que de retrouver, après cent ans et plus, un immeuble histo-

(1) Cf. *l'Intermédiaire*, 10 mars 1894, 30 juillet 1907 ; cf. *Chron. méd.*, 1er décembre 1906, et l'*Éclair*, 6 avril 1907.



HOTEL DE LA PROVIDENCE, OU DESCENDIT CHARLOTTE CORDAY. EN 1793.

(Cliché communiqué par M. G. Montorgueil.)

rique. Les modifications du numérotage, les débaptisations, les travaux d'édilité sont autant de causes d'erreur pour qui s'aventure dans ce dédale.

Depuis le 13 juillet 1793, la rue des Vieux-Augustins a connu bien des vicissitudes, et par suite l'hôtel de la Providence qui y était situé.

Dans ses *Maisons de Paris sous Napoléon III*, Lefeuve, l'historien généralement documenté à bonnes sources, place l'hôtel de la Providence au 12 de la rue d'Argout. Le marquis de Rochegude, à qui on doit un *Guide* des principaux hôtels de Paris, incline pour le 12 de la rue Hérold. G. Lenôtre, sans être trop affirmatif, propose le 14 de la même rue. Le comte d'Aucourt suppose que la maison de Charlotte Corday était où se trouve aujourd'hui l'intersection des rues Étienne-Marcel et du Louvre. M. Gustave Pessard écrit, dans son *Dictionnaire historique des rues de Paris*, en parlant de l'ancien 19 : « Aujourd'hui, au n° 57, maison occupée par un marchand de couleurs, Charlotte Corday occupait, dit-on, la chambre n° 7, dont la petite lucarne domine la maison. »

Pour M. Edmond Beaurepaire, très compétent en l'espèce, puisqu'il est l'auteur d'une *Chronique des rues* qui est un modèle d'érudition, l'hôtel de la Providence se trouvait être, selon le numérotage de l'époque, la dix-neuvième maison en venant de la rue Montmartre, qui fut plus tard le 26 de la rue



PORTRAIT, PRÉSUMÉ LE PLUS AUTHENTIQUE, DE CHARLOTTE CORDAY.

(*Musée de Caen.*)

d'Argout, à l'angle de la petite rue Soly, disparue depuis vingt-cinq ans (1).

Cette maison du 26, si c'est elle, doit parler : elle a son état civil, elle a ses papiers : on sait qu'elle a été vendue en 1821 ; mais, par malchance, ce dossier a disparu dans l'incendie de 1871.

« Au milieu de telles contradictions, conclut G. Montorgueil, comment s'y reconnaître ? Ainsi, Charlotte Corday aurait habité, dans le même moment, la même nuit, au 12 et au 14, rue Hérold ; au 12, au 16, au 26 et au 57 de la rue d'Argout. Elle aurait, à la fois et la même nuit, occupé une chambre au premier, et une mansarde au quatrième; et sa maison serait à la fois démolie et encore debout. »

L'opinion la plus vraisemblable serait, comme nous l'avions pressenti dans notre première édition, que l'hôtel de la Providence, où descendit Charlotte Corday en 1793, était au coin de la rue Soly ; mais cette rue, où Balzac a placé le début de son *Histoire des Treize*, a disparu lors de la reconstruction de l'hôtel des Postes. Le prolongement de la rue du Louvre a fait également disparaître la maison où logea Charlotte Corday. Il n'y a donc aucune chance de revoir la chambre où elle médita l'acte qui, dans sa pensée, devait délivrer la France d'un tyran. En foulant le

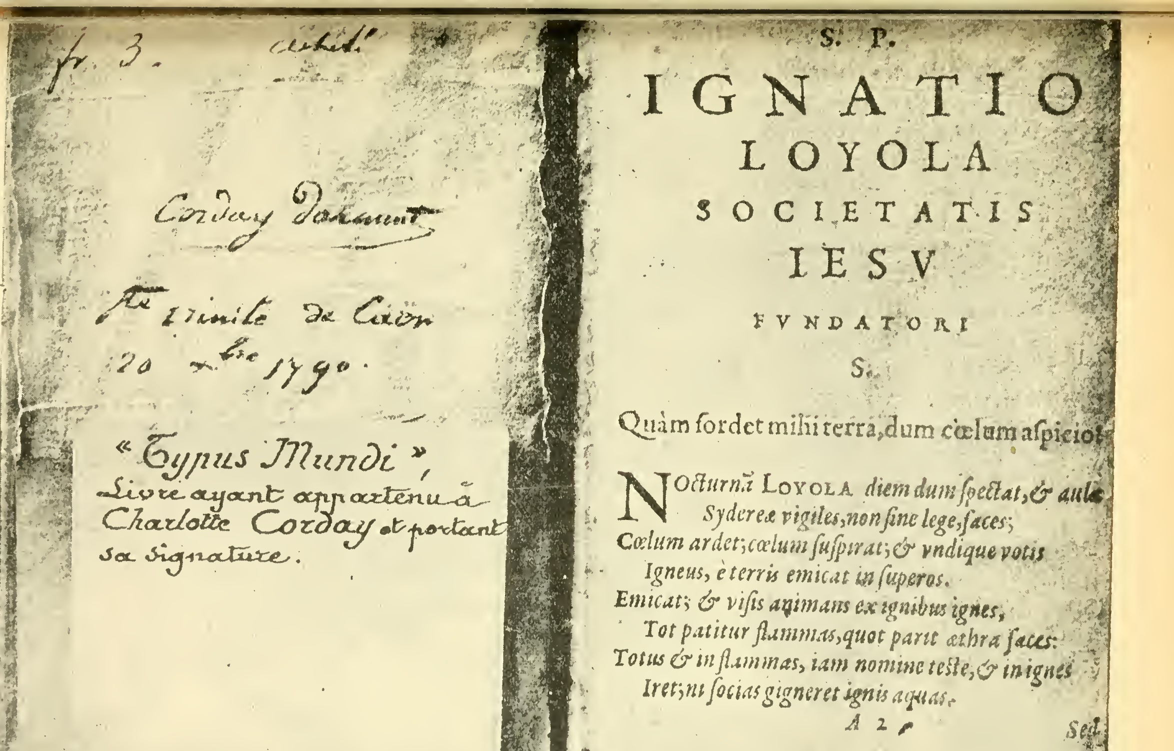
(1) *Intermédiaire*, 30 août 1907.

sol au croisement des rues du Louvre et Étienne-Marcel, tout au plus peut-on s'imaginer que c'est là que plana, avant de terrasser le *monstre*, « l'ange de l'assassinat ».

Dès qu'elle eut pénétré dans la chambre où on venait de l'introduire, la nouvelle venue eut vite fait d'inventorier, d'un coup d'œil rapide, le modeste mobilier qui la garnissait : un lit, une commode, un secrétaire et trois chaises.

Dans la commode elle s'empressa d'enfermer le contenu de sa malle, que nous fait connaître le procès-verbal de la perquisition qui devait y être pratiquée quelques jours plus tard : un déshabillé de bazin rayé, sans marque ; deux jupons, l'un de soie rose et l'autre de coton blanc, également sans marque ; deux chemises de femme, marquées des lettres C. D. (*Corday Darmans*) ; un petit peignoir sans manches ; deux paires de bas de coton, quatre mouchoirs blancs, deux bonnets de linon et quatre fichus, dont deux de linon, un de soie à bandes rouges et un de gaze verte.

Fatiguée du voyage, Charlotte ne sortit pas de la journée ; le lendemain, 12 juillet, elle s'informait où était la rue Saint-Thomas du Louvre ; c'est là qu'habitait, au n° 41, un député qu'elle se proposait de voir, le conventionnel Claude De Perret, à qui elle devait remettre divers imprimés et une lettre,



fr. 3.

« Typus Mundi »,
Livre ayant appartenu à
Charlotte Corday et portant
sa signature.

S. P.

IGNATIO
LOYOLA
SOCIETATIS
IESV
FVNDATORI
S.

Quàm sordet mihi terra, dum cœlum aspicio!

NOcturnā LOYOLA diem dum spectat, & aulæ
Sydereæ vigiles, non sine lege, faces;
Cœlum ardet; cœlum suspirat; & vndique votis
Igneus, è terris emicat in superos.
Emicat; & visis animans ex ignibus ignes,
Tot patitur flammas, quot parit æthra faces:
Totus & in flammas, iam nomine teste, & in ignes
Iret; ni socias gigneret ignis aquas.

A 2 Sed

LIVRE AYANT APPARTENU A CHARLOTTE CORDAY. (*Musée Carnavalet.*)

Cela se passait le vendredi 12 juillet.

Le samedi, dès 7 heures du matin, après s'être fait indiquer le Palais-Égalité, actuellement le Palais-Royal, elle s'y rendait, dans l'intention d'y acheter le couteau destiné à être l'instrument du crime qu'elle avait froidement prémédité.

Ce couteau fut livré à Charlotte, moyennant quarante sols.

D'après une note que nous avons trouvée dans les papiers de Ch. Vatel, conservés à la Bibliothèque de Versailles, c'était un « couteau de table avec sa gaine, dont la lame avait environ cinq pouces, le manche de bois brun, à virole d'argent ». A s'en rapporter au procès-verbal du commissaire de police chargé des premières constatations, ce couteau était pourvu d'un manche d'ébène, dont la lame était « toute fraîche émoulue... » Un contemporain de Marat, Restif de la Bretonne, dit d'autre part : « Dès que Marianne (c'est ainsi qu'il désigne Charlotte Corday, qui s'appelait, en réalité, Marie-Anne) vit le moment, elle tira *un petit couteau longuet*, acheté le matin au Palais-Égalité... » (*Les Nuits de Paris*, t. VIII, pp. 536-540). Restif, de son naturel très curieux, très avide de tout ce qui se passait, a pu se rendre compte par lui-même, ou tout au moins se renseigner.

Le couteau était donc allongé, comme l'a représenté le peintre Hauer. Il était, en outre, petit,

c'est-à-dire étroit : ce qui le prouve, c'est que la blessure n'avait pas six lignes, d'après le procès-verbal du chirurgien chargé de l'autopsie.

Ch. Vatel, qui a publié tout le dossier du procès de Charlotte Corday, avait essayé de retrouver le coutelier qui avait vendu l'instrument du crime; il ne semble pas que ses recherches aient abouti. Nous avons relevé cette note dans les papiers de Vatel conservés à Versailles : « *Palais-Royal* : on doit trouver le coutelier : Badin, Palais-Égalité, galerie de pierre, 177; — Gayet, Palais-Égalité, galerie vitrée, 225; — Huau, *idem*, galerie de bois, 192. » G. Lenotre (1) croit que le coutelier auquel s'adressa Charlotte était le sieur Badin, mais il ne fournit à l'appui de son opinion aucun document décisif.

Quoi qu'il en soit, la jeune fille quitte le Palais-Royal, le couteau dans son corsage, et après avoir quelque temps erré, à la recherche d'un fiacre, elle finit par en trouver un et se fait conduire rue des Cordeliers, chez le citoyen Marat.

Entre 8 et 9 heures du matin, suivant les uns, vers 11 heures et demie, selon une version moins probable, la voiture s'arrêtait devant le n° 30 de la rue indiquée. La jeune Normande en descendait; après avoir franchi la porte, elle passait sous une voûte et montait l'escalier muni d'une rampe en fer forgé,

(1) *Paris révolutionnaire*. Firmin-Didot, 1895.

jusqu'au premier étage où on lui avait dit qu'habitait le rédacteur de l'*Ami du Peuple.*

Elle sonne, une femme vient lui ouvrir qui, en la dévisageant, répond à la question : *le citoyen Marat* ? que celui-ci ne reçoit pas à cette heure.

Charlotte insiste ; Simonne Evrard, la compagne de Marat, lui fait comprendre que son insistance est vaine. Devant cette volonté inébranlable, Charlotte prend le parti de se retirer.

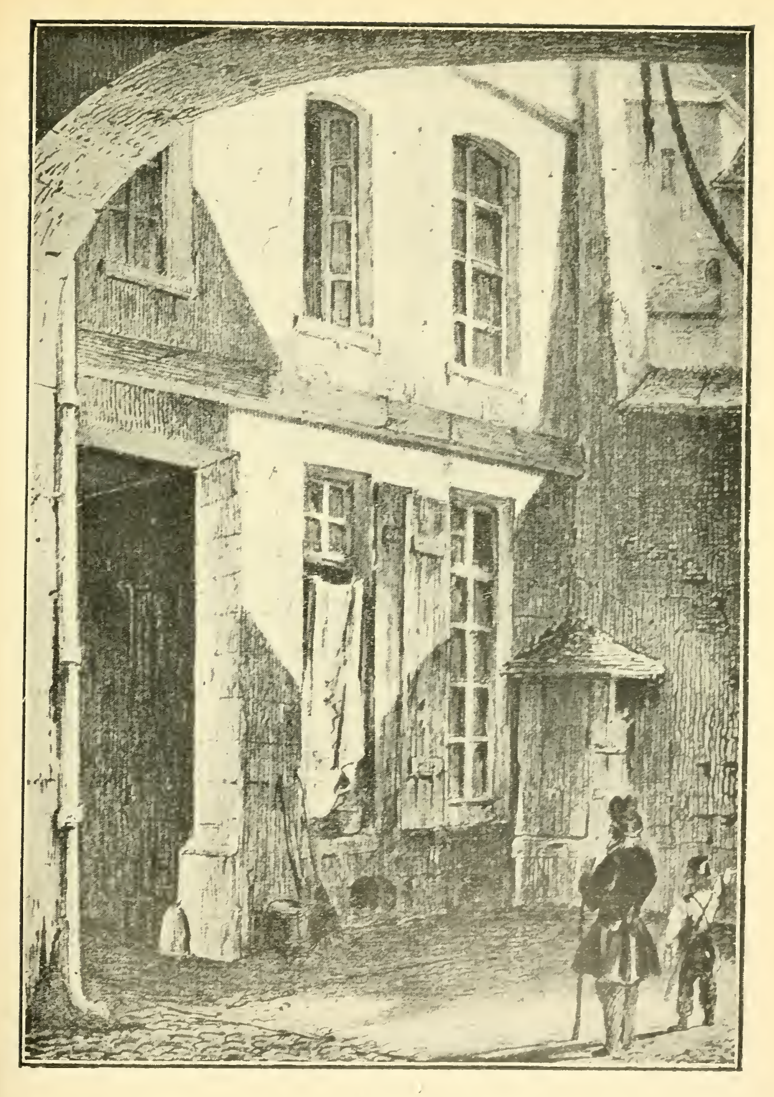
Elle rentre chez elle, résolue à forcer cette porte qui refuse de s'ouvrir. Seule avec sa pensée, elle rédige ce factum étrange, cet *Appel à la postérité*, qu'on trouvera dans ses papiers, tout en réfléchissant au moyen de pénétrer auprès de celui qu'elle a résolu d'immoler.

XXV

LA MAISON DU CRIME

La maison qu'habitait Marat était une sorte d'hôtel bourgeois, comme on en construisait beaucoup au dix-septième siècle ; elle était connue, depuis longtemps déjà, sous le nom d'*hôtel de Cahors.* Marat y occupait un appartement des plus modestes, qui était au nom de la fille Évrard, avec laquelle il cohabitait. Le loyer en était de 450 francs.

On a maintes fois décrit cette « grande et triste maison », selon l'expression de Michelet, où l'on entrait « par une porte cochère légèrement cintrée, ouverte entre deux boutiques. Le porche franchi, on était dans une petite cour peu aérée, avec un puits à l'un des angles. A droite, sous une large arcade, était l'escalier de pierre, à rampe de fer forgé ; il montait, en décrivant un demi-cercle, jusqu'à un palier carrelé, éclairé par deux fenêtres sur la cour. Là était la porte de l'appartement de Marat, près de



COUR DE LA MAISON DE MARAT.

(D'après une lithographie de Champin.)

laquelle pendait, en manière de cordon de sonnette, une tringle de fer, garnie d'une poignée (1).

L'appartement comprenait trois pièces sur la rue : une chambre à coucher, un salon et un cabinet. En entrant, à droite, après avoir traversé une autre chambre obscure, se trouvait une salle à manger très étroite; puis une petite chambre, où était une baignoire : cette pièce était pavée de carreaux de terre. Une carte de France pendait au mur, auprès de laquelle étaient accrochés deux pistolets, surmontés de ces deux mots en grosses lettres : LA MORT !

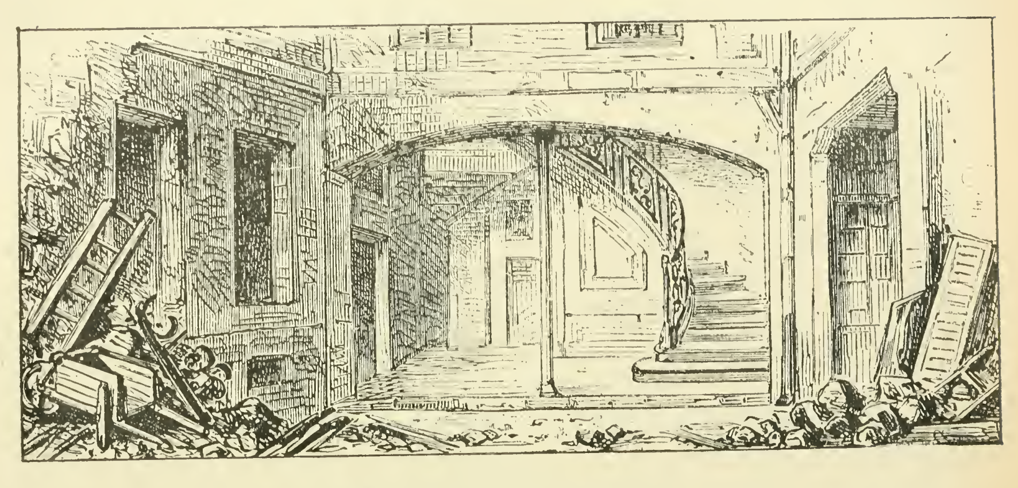
De la salle de bains on communiquait avec la chambre à coucher, qui avait vue sur la rue par deux croisillons en verres de Bohême. Le salon était pourvu de trois croisées; le cabinet qui lui faisait suite n'en avait qu'une.

L'appartement de Marat a conservé sa physionomie jusqu'en 1876, époque à laquelle la maison tomba sous le pic des démolisseurs. M. J. Claretie, qui le visita, en 1867, a dit (2) quelles difficultés il rencontra, pour franchir l'huis de la maison historique. Il fallait montrer patte blanche pour y pénétrer; un cerbère impitoyable écartait les visiteurs qui se présentaient.

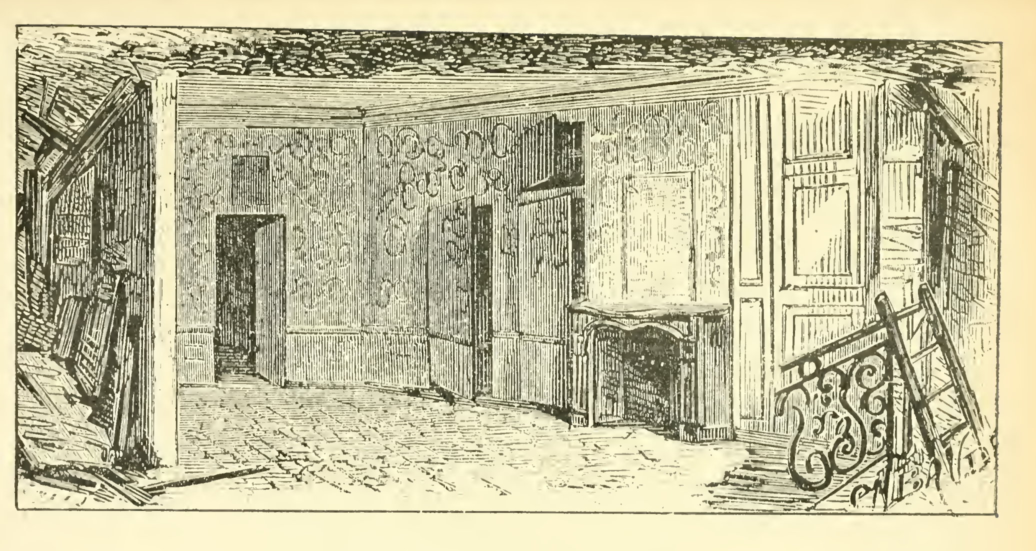
Coïncidence singulière, l'appartement de Marat

(1) G. LENOTRE, *op. cit.*, 230.

(2) Dans *Ruines et Fantômes* (Paris, 1874), pp. 97 et suiv.



ESCALIER DE L'APPARTEMENT DE MARAT.



INTÉRIEUR DE L'APPARTEMENT DE MARAT.

(D'après des photographies prises à l'époque de sa démolition.)

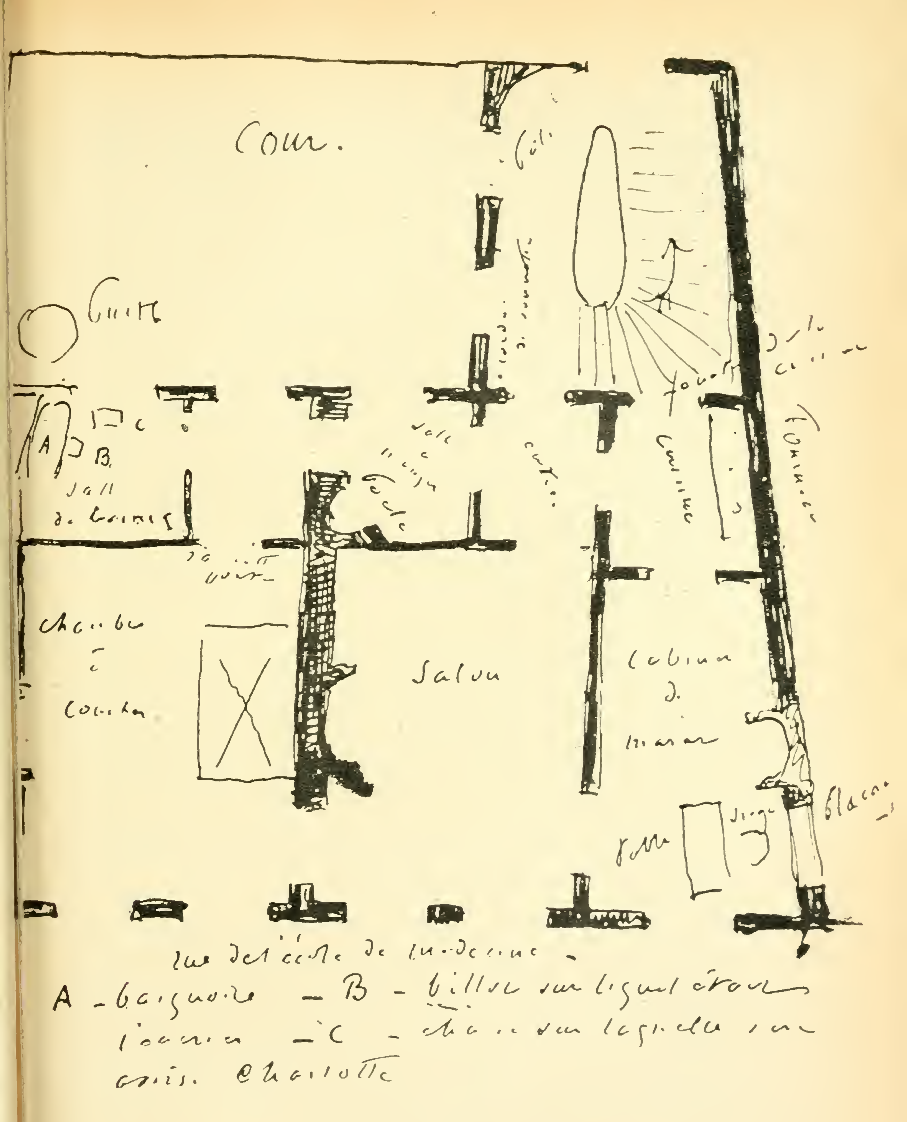
était occupé par un médecin, comme Marat : le docteur Galtier, auteur d'un *Traité de toxicologie* jadis estimé, habitait là depuis une trentaine d'années.

La chambre, le cabinet plutôt où s'est consommé l'attentat, était étroit, au point que six personnes au plus auraient pu s'y tenir debout. Un papier à fleurs jaunes tapissait la pièce, qui n'avait conservé aucun vestige du passé. Au fond, à l'endroit où étaient placés la baignoire et l'escabeau, on pouvait voir, fixée au mur, une photographie du fameux tableau de Paul Baudry, *la Mort de Marat*, très remarqué au Salon de 1861. Le docteur Galtier était tout fier de la montrer aux visiteurs, à cause de la dédicace dont le peintre avait accompagné son cadeau. L'artiste était venu s'inspirer dans le milieu même qui avait été le témoin muet du drame, et il avait tenu à remercier le docteur de son hospitalité (1).

Lors de la démolition de la maison de Marat, la porte de la chambre où il couchait devint la propriété de V. Sardou, très amateur, comme on sait, de ces bibelots évocateurs (2).

(1) *Le Livre des Cent-et-Un*, I, 167 : « Une maison de la rue de l'École-de-Médecine ».

(2) Le bouton de la porte qui fermait la salle de bains a été donné au Musée Carnavalet par M. Th. de Grave. Le même Musée conserve également la tabatière, en forme de bonnet phrygien, de *l'Ami du Peuple*.



PLAN DE L'APPARTEMENT DE MARAT.

(Croquis de Victorien SARDOU.)

L'auteur de *Thermidor* nous a conté un jour, dans quelles circonstances il pénétra pour la première fois dans la maison habitée par le conventionnel.

C'était en 1853 : le jeune Sardou, alors étudiant en médecine, habitait rue de Vaugirard, dans une maison faisant face à la rue Corneille, la maison du fameux Guillotin, avec un ami, étudiant en médecine comme lui. Un soir, après le dîner, tandis qu'ils causaient tous deux au coin du feu, en fumant leurs pipes, l'ami fut pris tout à coup d'un crachement de sang des plus violents. Sardou voulut le saigner, mais il s'aperçut qu'il n'avait plus ses lancettes. Il descendit les escaliers quatre à quatre, et s'en fut à l'École pratique de médecine, qui se trouvait à deux pas.

Le premier interne qu'il rencontra lui dit : « Je n'ai pas non plus sur moi ce qu'il faut, mais tu n'as qu'une chose à faire, c'est d'aller appeler le docteur Galtier, qui habite la maison d'à côté, tu sais bien, *la maison de Marat* ! »

— Allons donc ! s'exclama Sardou, la maison d'à côté est la maison de Marat ?

Il sonne bientôt à la maison indiquée. — Le docteur Galtier ? demande-t-il. — Au premier. — L'étudiant dit en deux mots le but de sa visite. Le docteur prend sa trousse et descend avec le jeune homme.

Au bas de l'escalier, celui-ci, déjà curieux des choses du passé, ne put s'empêcher de poser au bon

praticien la question qui lui brûlait les lèvres : Vous habitez l'appartement de Marat ? — Oui, et la pièce où vous m'avez trouvé lui servait de salon ; j'en ai fait ma salle à manger. Et comme Sardou regardait son interlocuteur avec curiosité, celui-ci reprit: « Venez donc me voir, puisque cela semble tant vous intéresser. Je vous montrerai l'appartement au complet. »

Est-il besoin de dire que, quelques jours après, l'étudiant était de retour chez le docteur ? Celui-ci lui fit visiter l'appartement dans ses moindres recoins, l'engagea même à revenir. « J'y retournai trois fois, quatre fois, six fois, je ne sais plus, nous disait naguère Sardou, évoquant devant nous ce souvenir. Je me rappelle qu'en 1867, j'y allai avec Claretie et que, quelques années plus tard, j'y retournai avec Philippe Gille. On allait démolir la maison. L'architecte nous demanda si nous voulions emporter un souvenir de l'appartement. Nous ne nous le fîmes pas dire deux fois. Gille choisit la grille d'une des fenêtres donnant sur la rue des Cordeliers ; quant à moi, je pris la porte de la chambre à coucher. La voici (1). Ce disant, M. Sardou nous mon-

(1) D'après un renseignement qui nous est donné par M. le docteur Paul DELAUNAY (du Mans), la porte de la chambre de Marat aurait été recueillie, lors de la démolition de la maison du tribun, par M. F. Liger, autrefois architecte de la ville de Paris, et transportée par son possesseur en son château de Courmenant, près Rouez-en-Champagne (Sarthe). M. Liger, mort récemment, a légué à la ville du Mans une partie de ses trou-

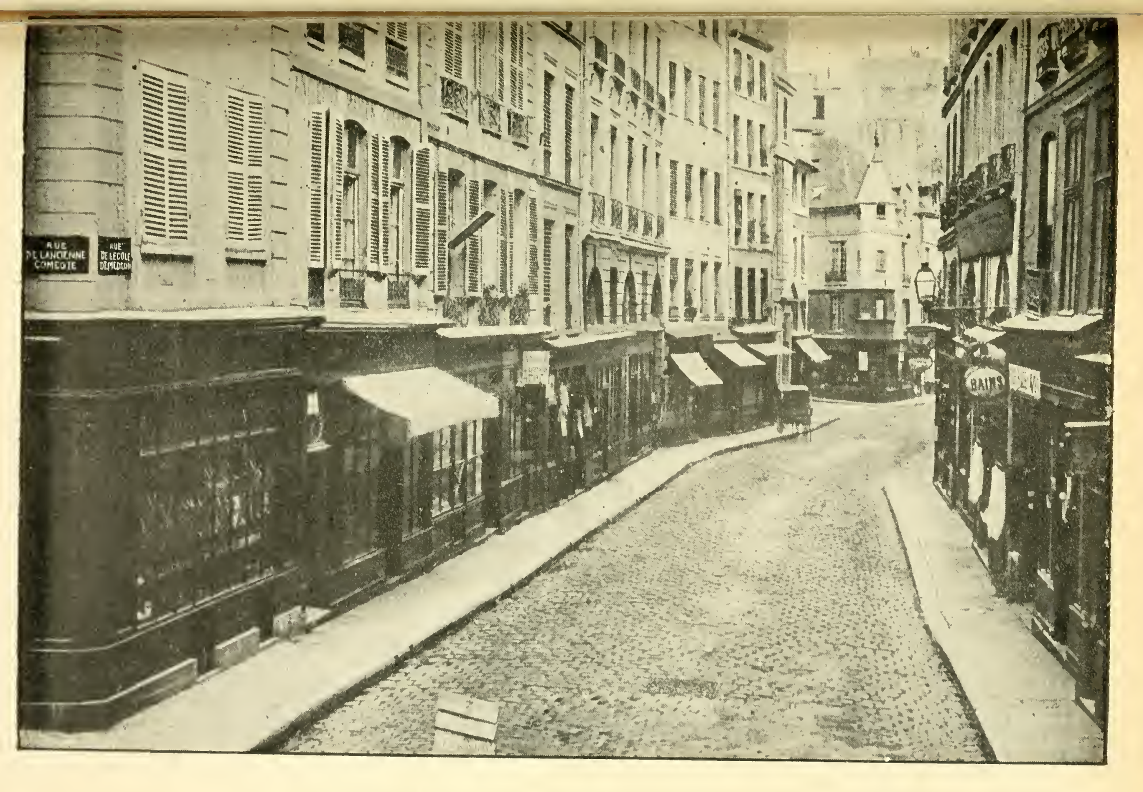
trait une petite porte couleur « café au lait », munie d'une serrure Louis XVI. — Comme la maison allait disparaître, je pris la précaution de relever le plan de l'appartement (1). »

Et nous mettant le plan sous les yeux, M. Sardou nous indiquait du doigt la salle de bain où fut commis le meurtre ; il alla jusqu'à nous mimer la scène de l'assassinat... avec un couteau à papier, qui figurait le poignard de Charlotte Corday !

Malgré le côté un peu comique de la situation, nous revécûmes, durant quelques minutes, le drame dans toute son intensité.

vailles archéologiques, qui ont été transférées à l'hôtel Coindon, où l'on peut voir la fameuse porte. Après ce que nous venons de rapporter, et que nous tenons de M. Sardou lui-même, on se prend à douter un peu de l'authenticité de la *relique*.

(1) A l'heure actuelle, il est assez malaisé de « situer » le logis de Marat ; on doit, croyons-nous, le localiser à l'endroit même où sont situés les bureaux du secrétariat de la Faculté de médecine.



RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE AVANT LE PERCEMENT DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN.

(Dans le fond, la maison de Marat.)

[D'après une photographie, communiquée par M. Ch. BOULANGÉ, libraire-éditeur.]

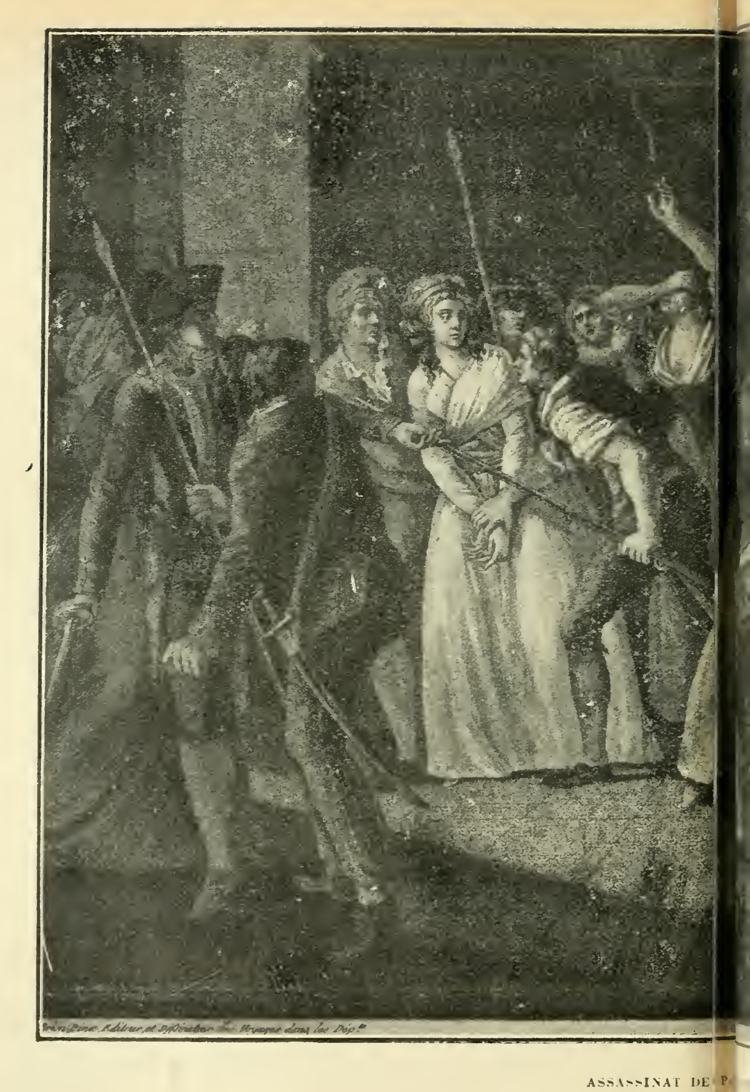
XXVI

L'ASSASSINAT DE MARAT

Charlotte Corday s'était présentée sans succès, dans la matinée, chez Marat. Vers 7 heures et demie du soir, elle descendait à nouveau d'une voiture de place, devant le n° 30 de la rue des Cordeliers : elle avait quitté sa robe sombre du matin, pour revêtir une robe à fond blanc et tenait un éventail à la main. Un fichu rose était négligemment jeté sur ses épaules. Elle était coiffée d'un chapeau haut de forme, surmonté d'une cocarde noire, avec des rubans verts. A sa robe était épinglée l'*Adresse aux Français*, qu'elle avait libellée dans la journée.

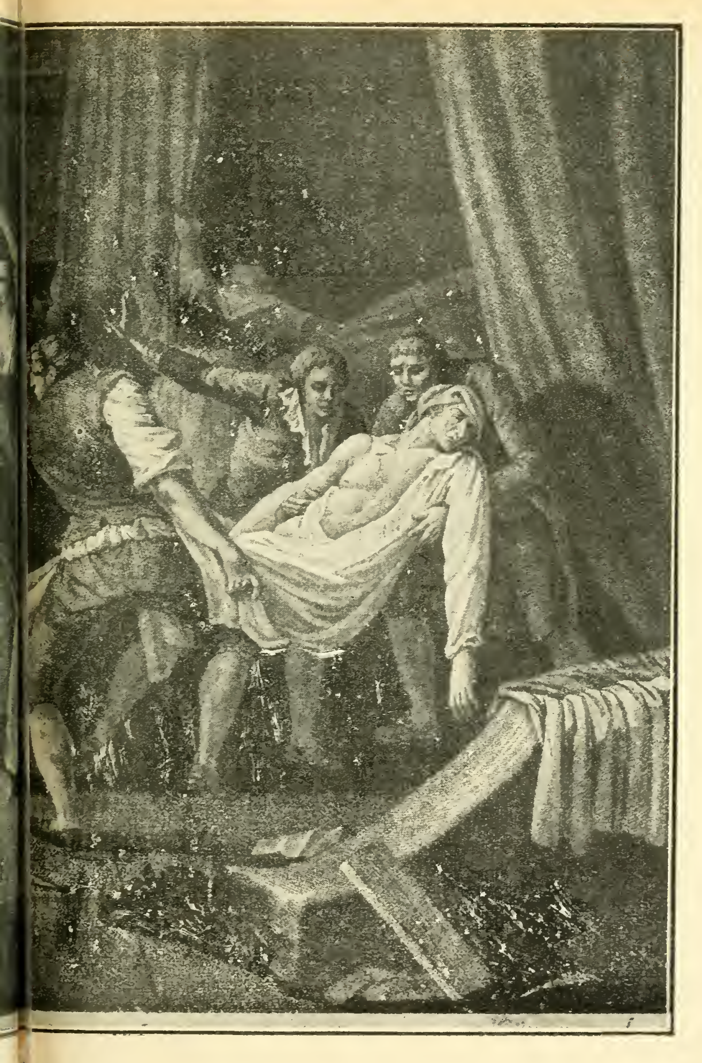
Charlotte, délibérément, monte au premier, sonne à l'appartement de Marat. La portière, Marie-Barbe Pain, vient lui ouvrir. Tandis qu'elle demande à voir celui qu'on lui a, par deux fois déjà, refusé d'approcher, Simonne Évrard, la « compagne » du démagogue, accourt et barre le passage à la visi-





ASSASSINAT DE P

(D'après l'estampe e



uillet 1793.

et dessinateur,)

teuse, dès qu'elle a reconnu en elle la femme qui est déjà venue dans la matinée.

Au moment où Charlotte discutait avec les deux gardes du corps de Marat, arrivait un jeune homme, qui n'eut qu'à prêter l'oreille pour entendre le colloque : c'était M. Pillet, devenu plus tard le chef de l'un des principaux établissements typographiques de Paris, le fondateur du *Journal des Villes et des Campagnes*. Il venait présenter une facture à Marat et accompagnait le nommé Laurent Bas, commissionnaire : ce dernier se tenait ordinairement au coin de la rue des Cordeliers et aidait fréquemment à l'expédition du journal *l'Ami du Peuple*. Il avait l'habitude d'en remettre les premiers exemplaires chez le ministre de la Guerre.

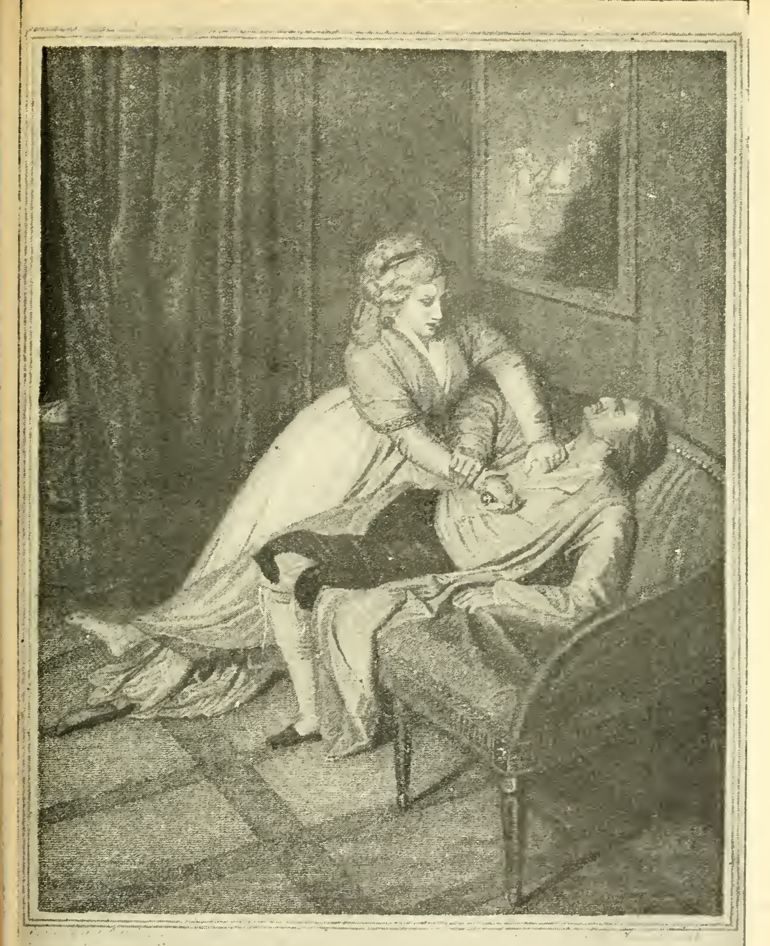
Bas apportait, ce jour-là, une charge de papiers provenant des magasins de M. Boichard, devenu plus tard le beau-père de M. Pillet, et destinés à l'impression de la feuille de Marat, qui se faisait chez l'auteur lui-même.

Quand on fit entrer M. Pillet, Marat était dans le bain ; tout en examinant la facture, il pria le jeune homme d'entr'ouvrir la fenêtre du cabinet ; puis il approuva le compte et le lui rendit. M. Pillet est la dernière personne qui ait parlé à Marat, avant que Mlle de Corday ne fût introduite auprès de lui (1).

(1) Cf. *l'Autographe*, 1864, 180. Voici un fait que Prud'homme, l'auteur des *Révolutions de Paris*, garantit comme lui étant per-

Marat, entendant le bruit de la conversation animée qui se tenait dans l'antichambre, avait demandé ce dont il s'agissait. Simonne Evrard lui ayant fourni les explications nécessaires, il avait donné l'ordre

sonnel. M. Piot, maître de langue italienne, vint chez lui et lui dit une heure avant l'assassinat qu'il sortait de chez Marat, qu'il lui avait fait observer que tous les Français gémissaient sous la tyrannie la plus insupportable, que jamais la liberté ne pourrait exister. A quoi Marat lui avait répondu : « Ceux qui gouvernent sont des imbéciles. Il faut un chef à la France ; mais pour y parvenir, il faut encore du sang, non goutte à goutte, mais à torrent. » M. Piot ajouta : « Marat était dans son bain ; *je suis certain qu'il n'a pas un mois à vivre.* » Le crime de Charlotte Corday était donc inutile, puisqu'il ne faisait que hâter de quelques jours la mort d'un moribond. M. Piot, à la nouvelle de l'assassinat de Marat, tomba en paralysie, dans la crainte d'être compromis. Il resta deux ans dans cet état. Prud'homme lui promit de ne jamais le nommer de son vivant. Il mourut en 1824, dans la maison du libraire Fayolle, rue Saint-Honoré, vis-à-vis le passage Delorme. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans. Prud'homme raconte encore (*Répertoire des femmes célèbres*, art. CORDAY) que Charlotte serait venue le soir, deux jours avant la mort de Marat, à 9 heures du soir ; sa conférence avec elle lui annonçait une femme à grand caractère, passionnée pour la liberté, mais ennemie de la tyrannie. Elle lui avait dit : « Vous êtes le seul écrivain qui marchiez dans les vrais principes : vous voulez la liberté pour tous les Français sans distinction d'opinion ; vous avez une patrie, et le plus grand nombre des publicistes ne sont que les instruments des factions ou coteries. » Heureusement, ajoute le commentateur de Prud'homme, que cette visite de Charlotte Corday a été ignorée — si toutefois elle a jamais eu lieu, ajouterons-nous, car le récit de l'auteur des *Révolutions de Paris* nous est fortement suspect.



ASSASSINAT DE MARAT.

(D'après une gravure anglaise.)

qu'on laissât entrer la jeune personne qui demandait si instamment à lui parler (1).

On introduisit alors Charlotte dans la pièce où Marat prenait son bain, dans une baignoire en forme de sabot, comme on avait coutume de s'en servir à cette époque (2). Une planche, placée en travers de la baignoire, servait de pupitre à Marat ; l'encrier était placé à côté de lui, sur un billot de bois. Sur la planche et sur le sol, des numéros épars de *l'Ami du Peuple*, des épreuves que corrigeait le journaliste, qui avait transporté là son cabinet de travail, depuis que sa maladie de peau l'obligeait à rester dans l'eau pendant presque toute la journée.

Charlotte vient de s'asseoir sur une chaise placée à côté de la baignoire. Marat la questionne sur les députés présents à Caen, demande leur nom, celui

(1) Elle avait écrit deux fois à Marat dans la même journée ; la deuxième lettre était conçue en ces termes : « Je vous ai écrit ce matin, Marat ; avez-vous reçu ma lettre ? Je ne puis le croire puisqu'on m'a refusé votre porte. J'espère que, du moins, vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète, j'arrive de Caen ; j'ai à vous révéler les secrets les plus importants pour le salut de la République. D'ailleurs, je suis persécutée pour la cause de la liberté ; je suis malheureuse ; il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection. »

(2) Sur les baignoires à sabot, voir une curieuse note de M. Eug. Defrance, dans son ouvrage si consciencieusement documenté : *Charlotte Corday et la Mort de Marat*, p. 132-133. (Paris, *Mercure de France*, MCMIX.)

des administrateurs de la ville. Tandis qu'il transcrit ces noms, Simonne Évrard, qui a gardé quelque méfiance à l'égard de l'inconnue, est venue apporter à boire au malade une mixture qu'il est habitué à prendre : de l'eau mélangée de pâte d'amandes et de terre glaise.

Simonne demande à Marat s'il trouve assez de terre glaise dans la carafe. Marat lui répond « qu'il n'y en avait pas trop, mais qu'elle pouvait pourtant en ôter un petit morceau ». Simonne allait se retirer lorsque, se ravisant, elle vit sur la fenêtre deux plats, sur lesquels il y avait des ris de veau et des cervelles destinés au repas du soir. Ayant pris ces deux plats, elle les emporta, et ferma la porte derrière elle.

Marat reprend alors la conversation, posant de nombreuses questions à Charlotte sur le mouvement fédéraliste dont Caen est le siège, et enregistrant au fur et à mesure ses réponses : « C'est bien, dit-il, en manière de conclusion : je les ferai bientôt tous guillotiner à Paris ! » Ces derniers mots ont décidé du sort de celui qui les a prononcés (1). Charlotte a

(1) On a prétendu, mais sans preuves suffisantes, que Charlotte avait voulu tirer une vengeance personnelle de Marat : « Marat était petit et laid ; ce second Mazaniel en méritait le sort : il fut immolé par la main de la belle Charlotte Corday, *dont il avait fait assassiner l'amant.* » *Supplément aux Institutions de physique*, par B.-G. SAGE, p. 29. D'autres ont été jusqu'à donner le nom de celui dont Charlotte avait fait l'élu de son cœur : Villiaumé (*Hist. de la Révolution française*, II, 1864, 379),



CHARLOTTE CORDAY.

(D'après une peinture de David.)

saisi son couteau et, d'une main ferme, l'a plongé dans la poitrine de Marat.

On entend un cri rauque, un appel désespéré : *A moi, ma chère amie, à moi !*

Simonne, qui se tenait dans une chambre voisine, tourmentée d'un pressentiment inquiet ; le commissionnaire Bas, occupé au pliage des numéros de *l'Ami du Peuple* ; Catherine Evrard ; la portière, la cuisinière, se précipitent dans la pièce où vient d'être commis l'assassinat. Laurent Bas saisit une chaise, en assène, d'une main vigoureuse, un coup sur la tête de Charlotte, qui tombe à la renverse. Tandis que le plieur de journaux maïntient celle-ci « par les mamelles » et la frappe à « coups de poings », Simonne essaie d'arrêter l'écoulement du sang, en tenant la main appliquée sur la blessure ; la femme Pain crie : *A la garde ! à l'assassin !*

Bientôt l'appartement de Marat est envahi par la foule. Un des premiers arrivés est le sieur Antoine-Claire-Michon Delafondée, un chirurgien-dentiste qui habite dans la maison et qui, entendant du bruit chez son voisin, s'est mis à la fenêtre. Il a

écrit que Charlotte avait eu des *rapports intimes* avec Barbaroux, et il appuie son assertion téméraire sur le témoignage de Thibaudeau, le conventionnel, préfet et conseiller d'État du premier Empire, ensuite sénateur du deuxième. Nous avons fait justice ailleurs de ces allégations (Cf. notre *Cabinet secret de l'histoire*).

aperçu Laurent Bas et une femme à ses pieds et entendu distinctement les mots de *scélérate*, *coquine*.



ENSEIGNE DU DENTISTE DELAFONDÉE.

Il accourt ; écartant vivement toutes les personnes qui encombrent la pièce, il va droit au blessé, demande du linge pour faire une compresse, dont il

bande la plaie. Il prend le bras droit de Marat, lui tâte le pouls et, ne trouvant pas de pulsation, porte la main dans la région de l'aisselle, où il ne sent non plus aucun battement.

Il fait retirer le cadavre du bain, aide à le transporter sur un lit et recommande d'aller au plus tôt aux Écoles de chirurgie quérir un médecin.

Pelletan, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'École de médecine, membre du Comité de santé, arrive. Il ne lui reste qu'à constater la mort. « Le coup de couteau, consigne-t-il dans son rapport, a pénétré par la clavicule du côté droit, entre la première et la seconde vraie côte, et cela si profondément que l'index a fait écart pour pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon blessé et que, d'après la position des organes, il est probable que le tronc des carotides a été ouvert... ce qui indique la perte de sang qui a causé la mort et qui sortait de la plaie à flots, au dire des assistants...(1) »

(1) Entre autres personnes présentes, il y avait le père de Léon Gatayes, le *fidus Achates* d'Alph. Karr. « Au moment où il (Marat) fut poignardé, lit-on dans une lettre que nous avons publiée, il y a quelques années, et qui était restée jusqu'alors inédite, mon père accourut dans la salle où il (Marat) venait d'expirer. Il m'a souvent parlé de Charlotte Corday, dont le souvenir lui est toujours resté. Elle était calme, impassible, et elle dit d'une voix assurée à ceux qui étaient accourus : « Ne craignez rien, Messieurs, on ne vous accusera pas, « c'est moi qui l'ai tué. » Cf. *Chronique médicale*, 1899, 477-8.

Bientôt la nouvelle s'est répandue au dehors, que l'*Ami du Peuple* vient d'être assassiné, que l'assassin est « une femme, une jeune fille élégante, une aristocrate ». On entoure le fiacre qui a conduit Charlotte, on presse le cocher de questions. Un concert de vociférations, de menaces, monte de la foule qui s'amasse autour de la maison.

Mais voici qu'arrivent le poste de la section du Théâtre-Français, le commissaire de la section ; ils ne tardent pas à être suivis des administrateurs au département de police et à la mairie.

On s'écarte, pour laisser passer les autorités, qui montent à l'appartement de Marat, pénètrent dans une pièce remplie d'hommes et de femmes hurlant, et aperçoivent sur le lit le corps de Marat.

Après que le docteur Pelletan a donné au commissaire les renseignements techniques, le commissaire procède, en présence des deux administrateurs de la police, à un interrogatoire sommaire de l'assassin (1).

L'interrogatoire terminé, Charlotte est transportée au siège du Comité de sûreté générale, aux Tuileries; là, elle est interrogée pour la seconde fois. Durant

(1) Le procès-verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte Corday a été publié dans la *Revue rétrospective*, 2e série, II, 150; l'original de ce document faisait partie de la belle collection de M. Cochard et fut adjugé, avec d'autres pièces, à M. Fontaine, libraire à Lyon.

le trajet, le peuple avait failli la massacrer ; elle est parvenue, néanmoins, saine et sauve à l'endroit où on l'a conduite.

Il était plus de minuit lorsqu'elle fut ramenée au domicile de Marat, pour y être confrontée avec le cadavre de sa victime. Quand on découvrit à ses yeux la plaie béante, elle eut, malgré toute sa fermeté, un frisson d'horreur. « Eh bien oui ! s'écria-t-elle, c'est moi qui l'ai tué ! » Puis elle se détourna et passa dans le salon où Chabot, Drouet et Cuisinier, le commandant du poste du Théâtre-Français, l'attendaient, pour la conduire à la prison de l'Abbaye.

Il était deux heures du matin quand elle y arriva.

XXVII

L'AUTOPSIE

Le lendemain, 14 juillet, dans l'après-midi, on procédait à l'autopsie du corps de Marat. Cette délicate opération fut confiée au chirurgien en chef de l'Hôpital de l'Unité (Charité), J.-F. Louis Deschamps (1).

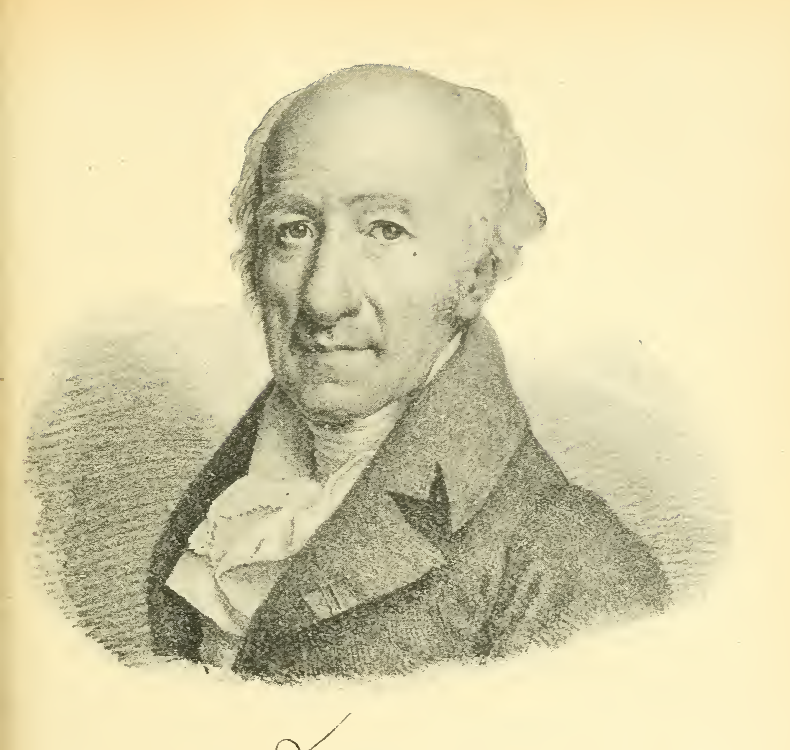
Grâce à l'obligeance de M. Etienne Charavay nous avons pu prendre copie du « procès-verbal de l'ouverture du corps du citoyen Marat », dont il n'avait été publié avant nous que des extraits (2), ou une copie infidèle (3). Voici le texte intégral du document :

Aujourd'hui, dimanche quatorze juillet, mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française, quatre heures et demie de relevée, toutes les choses

(1) J.-F.-L. Deschamps avait été reçu maître en chirurgie le 5 août 1772. Il mourut le 8 décembre 1824 : il était membre de l'Institut de France.

(2) Dans *Paris médical*, 16 février 1889.

(3) Comme celle qui a été donnée par Villiaumé, *Histoire de la Révolution française*, t. II.



Deschamps

Chirurgien en chef de l'hopital de la Charité de paris dit hospice de l'Unité

disposées pour l'embaumement du citoyen Marat, suivant l'ordre qui m'a été signifié par le Conseil général de la commune, en date dudit jour, je soussigné, chirurgien de l'hôpital de la Charité de Paris, transporté en la demeure dudit citoyen rue des Cordeliers, ai procédé à l'ouverture de son corps et ai fait les observations suivantes :

« 1° A l'examen extérieur, j'ai observé à la partie supérieure et antérieure de la poitrine, près du sternum du côté droit, une playe transversale un peu oblique, de la longueur de six lignes à peu près ; les parties environnant la plaie étaient teintes de sang ; 2° à l'ouverture du bas-ventre, j'ai observé une adhérence d'une portion intestinale avec le péritoine, d'ailleurs toutes les parties contenues dans cette capacité étant dans un état sain ; 3° à l'examen des viscères contenus dans la poitrine, j'ai remarqué que le poulmon droit était adhérent à la plèvre dans toute l'étendue de sa surface externe ; le péricarde ouvert, il a été rempli d'une quantité de sang coagulé ; l'aorte près le commencement de sa courbure était percée de part en part à des parties latérales à un pouce à peu près de sa sortie apparente du cœur ; l'oreillette gauche du cœur était ouverte près sa base ; le poulmon droit était un peu flétri ; son extrémité supérieure était percée dans toute son épaisseur. Toutes ces playes étaient transversales, le poulmon gauche m'a paru dans son état naturel.

Il résulte de ces observations que l'instrument piquant et tranchant a été dirigé de devant en arrière, de droite à gauche et de haut en bas, que dans le trajet qu'il a parcouru, il est entré dans la poitrine entre la première et seconde côte, qu'il a traversé la partie supérieure du poulmon droit ainsi que l'aorte, et qu'il a pénétré dans l'oreillette gauche du cœur.

« 4° A l'ouverture du crâne, j'ai trouvé le cerveau et le cervelet dans leur état naturel.

« Fait à Paris ledit jour et an et ai signé le présent procès-verbal. »

DESCHAMPS.

Signé et paraphé *ne varietur* par nous, secrétaire-greffier, au désir de l'arrêté de ce jour 17 juillet 1793, l'an II de la République, à Paris.

DORAT-CUBIÈRES, *Secrétaire adjoint*,

BERNARD, *Vice-président du Conseil général.*

Réglé à Paris le 22 juillet 1793, f° 62 v° C 2 et vingt sols.

CARON.

Ce document permet d'affirmer que Marat n'a survécu que quelques instants à la blessure qu'il avait reçue ; ce dont on avait déjà la certitude après la lecture du procès-verbal de flagrant délit, les dépositions de Pelletan et des divers spectateurs du drame (1).

Marat était déjà mort, lorsque le chirurgien Pelletan arriva auprès de lui.

« La blessure de Marat, selon la remarque judicieuse du docteur Corlieu (2), a beaucoup d'analogie avec celle de Henri IV. On sait que Ravaillac frappa deux coups : le premier ne pénétra pas dans la poi-

(1) Dans sa lettre à Barbaroux, Charlotte Corday écrit : « Je crois que l'on a imprimé les dernières paroles de Marat ; *je doute qu'il en ait proféré.* » Cf. *l'Autographe*, 1864, 177

(2) *Paris médical*, loc. cit.

triné; mais le second perça l'un des lobes du poumon gauche, et de là coupa le tronc de l'artère veineuse, à y mettre le petit doigt un peu au-dessus de l'oreille gauche du cœur.

« La blessure du duc de Berry n'amena la mort qu'au bout de sept heures; mais le poignard avait ouvert l'oreillette droite du cœur en deux points opposés : l'un, près de l'insertion de la veine cave inférieure; l'autre, vis-à-vis de la première. »

Dans le cas de Marat, la médecine légale a pu, comme dans les cas qui précèdent, apporter son concours à l'histoire. Après avoir pris connaissance du procès-verbal que nous avons produit, il n'est plus permis de soutenir que Marat a eu assez de survie pour écrire le prétendu billet qui lui a été attribué. Celui-ci a été, à coup sûr, fabriqué après coup.

Sans nous arrêter aux considérations graphologiques qui ont été invoquées à ce sujet (1), (MM. Louis Combes et Étienne Charavay ont fait très justement observer que l'écriture du billet était *artistement* tremblée, et d'un tremblement qui prend des proportions maladroitement exagérées), il résulte, sans conteste possible, de la pièce signée par le docteur Deschamps, que Marat n'a pas eu le pouvoir matériel d'écrire le susdit billet, et que celui-ci constitue, par suite, un faux nettement caractérisé.

(1) V. notamment les *Épisodes et Curiosités révolutionnaires*, par L. Combes.

XXVIII

L'EMBAUMEMENT

Le chirurgien Deschamps, qui avait pratiqué l'autopsie du corps de Marat, fut également chargé de son embaumement. Les deux opérations eurent lieu le même jour. Toutefois, on ne devait pas toucher à la face et à l'extérieur de la poitrine, réservés « pour être exposés ».

Le procès-verbal officiel de l'embaumemeut a longtemps fait partie de la collection d'un amateur éclairé, M. Benjamin Fillon ; c'est encore à M. Étienne Charavay que nous en sommes redevable. Deschamps rendait compte, en ces termes, aux « citoyens, magistrats du peuple » de la macabre besogne qui lui avait été confiée.

D'après votre ordre en date du 14 de ce mois, j'ai procédé sur-le-champ à l'embaumement du corps du citoyen Marat ; il l'a été tout entier, excepté la face et l'extérieur de la poitrine qui devait être exposée (*sic*) aux yeux de nos

concitoyens ; la peau de ces parties n'était pas encore altérée hier mardy sept heures du matin ; à midy, l'altération était sensible : à quatre heures de relevée, elle avait augmenté, mais sans odeur, celle des aromates la couvrant ; à neuf heures du soir, j'ai embaumé dans le jardin des ci-devants Cordeliers le cœur du citoyen Marat ; je l'ai placé dans une boite de plomb qui a été soudée en ma présence ; j'ai mis cette boîte entre les mains du citoyen Berger ; j'ai attendu le corps du citoyen Marat, il a été retiré de dessus son lit par mes élèves et placé dans le cercueil de plomb ; le visage et la poitrine étaient un peu plus noirs, mais sans une odeur marquée ; les substances aromatiques dominant, ce dont je me suis assuré ainsi que mes élèves. Le cercueil a été descendu dans le caveau et le corps couvert d'aromates. Le président de la Convention retiré, le cercueil ne pouvant être soudé dans le caveau, il en a ôté le corps du citoyen Marat couvert et le cercueil scélé (*sic*) ; j'ai déclaré à haute voix à un citoyen qu'on m'a dit être le président de la section que je venais de faire placer en sa présence dans le caveau au pied du cercueil deux vases : l'un contenant les entrailles et l'autre les poulmons du citoyen Marat, et que son cœur embaumé et enfermé dans une boîte de plomb avait été remis par moi au citoyen Berger, le cercueil scélé à près de deux heures du matin, j'ai déclaré audit président que je me retirais. Tel est, citoyens magistrats, le compte que j'avais à vous rendre de la commission honorable dont vous avez bien voulu me charger. Je joins ici le procès verbal de l'ouverture du corps.

Je suis, avec respect, votre concitoyen.

DESCHAMPS, *chirurgien-major de la Charité de Paris.*

Mécrédy, 17 juillet 1793, l'an deuxième de la République française, signé et paraphé *ne varietur* par nous, Président

et secrétaire-greffier de la Commune de Paris, au désir de l'arrêté pris le 17 juillet, l'an II de la République.

DORAT-CUBIÈRES, *secrétaire adjoint.*
BERNARD, *vice-président du Conseil général.*

Réglé à Paris, le 22 juillet 1793, f° 62 v° CIX vingt sols.

CARON.

L'embaumement fut complété le 16, dans le jardin des Cordeliers. Le chirurgien réclama une somme de six mille livres, tant pour ses honoraires et ceux de ses aides, que pour le montant de ses débours.

Cette somme ayant été trouvée exagérée, on commit Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, pour vérifier le mémoire de son collègne Deschamps. Desault proposa de le réduire à une somme de quinze cents livres, alors que le ministre de l'Intérieur ne voulait en accorder que douze cents. « La somme de six mille livres, concluait Desault, ne serait pas excessive, s'il s'agissait de satisfaire l'orgueil et la vanité d'un riche héritier, mais un républicain se trouve déjà dédommagé de ses peines par l'honneur d'avoir contribué à conserver les restes d'un grand homme que la patrie veut honorer (1). »

Le citoyen Giraud, architecte du département de

(1) Le rapport de Desault, que nous donnons *in extenso* aux pièces justificatives, d'après l'original copié aux Archives, n'a été reproduit que partiellement dans l'*Histoire des Montagnards*, d'Alphonse ESQUIROS.



MARAT ASSASSINÉ.

(D'après un tableau de David, du Musée Carnavalet.)

Paris, faisait à son tour un rapport conforme aux conclusions de Desault, qui finalement furent adoptées.

L'opération n'avait pas été sans présenter quelques difficultés. Malgré les précautions prises, les chairs s'étaient rapidement putréfiées, le sang n'avait pas tardé à se décomposer. Il était temps de procéder aux obsèques et à l'inhumation.

XXIX

LES OBSÈQUES DE MARAT. — LE CULTE POSTHUME DE L'AMI DU PEUPLE

Marat, le physicien ingénieux dont on avait étouffé les découvertes, le savant bafoué qu'on avait cherché à tuer par le ridicule ; Marat, le politique avisé dont on méprisait les prophéties, avait savouré, une fois au moins en sa vie, les ivresses du triomphe.

Décrété d'accusation par ses collègues de l'Assemblée, il en avait appelé de ce jugement au peuple, qui solidarisa sa cause avec la sienne par la plus éclatante et la plus grandiose des manifestations. Le 24 avril 1793, il faisait son entrée à la Convention, porté à bras sur un véritable pavois humain, la tête ceinte d'une couronne, de chêne ou de laurier, tout couvert de palmes civiques, suivant l'expression imagée de Beaulieu.

Cette ovation, touchante dans sa spontanéité, re-

présentée dans un grand nombre d'estampes (1), célébrée en prose et en vers, criée par les « aboyeurs » dans toutes les rues et avenues, annoncée par le canon dans plusieurs villes de province, peut être considérée comme la préface du culte posthume de notre héros.

A la première nouvelle de l'assassinat, la foule avait été saisie de ce vertige communicatif, qui réveille les pires instincts et pousse aux suprêmes folies. On commentait avec vivacité l'événement de la veille ; on cherchait à apprendre les moindres détails du drame qui soulevait l'indignation publique. Le 15 juillet, le peuple se rendait à la Convention et, sans souci de la dignité du lieu, envahissait les tribunes, attendant avec une impatience grondante l'ouverture de la séance.

Jean-Bon-Saint-André occupe le fauteuil présidentiel. Tous les yeux sont fixés sur lui. Il se lève et d'une voix émue :

« Citoyens, s'écrie-t-il un grand crime a été commis sur la personne d'un représentant du peuple : Marat a été assassiné chez lui. »

Un silence de mort plane sur l'Assemblée.

Un mouvement se produit : on voit s'avancer plusieurs sections qui se présentent avec des adresses.

(1) La plus connue est celle de Duplessi-Bertaux, reproduite dans *l'Autographe* de 1864.

Celle du Panthéon demande pour *l'Ami du Peuple* l'honneur dû aux grands hommes : « C'est une dette que l'Assemblée doit reconnaître dès aujourd'hui, sauf à la payer plus tard conformément au décret ; les mânes du Caton français ne seront point offensées de cet honorable sursis. »

Puis vient le tour des députés de la section du *Contrat social* :

« Où es-tu, David ? s'écrie l'orateur. Tu as transmis à la postérité l'image de Lepeletier mourant pour la patrie ; il te reste encore un tableau à faire... » Et David de répondre : « Aussi le ferai-je (1). »

Quelques membres de l'Assemblée prennent tour

(1) Dans cette même séance, David s'exprimait en ces termes devant la Convention : « Hier, le chirurgien qui a embaumé le corps de Marat m'a envoyé demander de quelle manière nous l'exposerions au regard du peuple dans l'église des Cordeliers. On ne peut point découvrir quelques parties de son corps, car vous savez qu'il avait une lèpre et que son sang était brûlé ; mais j'ai pensé qu'il serait intéressant de l'offrir dans l'attitude où je l'ai trouvé, écrivant pour le bonheur du peuple. » *Moniteur universel*, 1793, II, 851. La putréfaction du corps s'opposait, en effet, à ce qu'on put l'exposer complètement à découvert ; il fut arrêté que, « vu la circonstance, il serait simplement à moitié exposé ou très peu à découvert et porté sur un brancard, n'ayant sur lui qu'un simple drap mouillé, ce qui rendra parfaitement l'idée de la baignoire et donnera en outre la facilité d'empêcher les progrès de la putréfaction, en arrosant le corps de temps en temps. » Ainsi s'exprimait David, dans une lettre publiée par *l'Intermédiaire* du 10 juillet 1901, et le rite de l'inhumation s'accomplit selon les prescriptions de l'artiste.



CHARLTE

(Fantaisie satiriqu de

of Paris. July 17th 1793. for having rid the World of that monster of Atheism
a Leprosy, with which, Heaven had begun the punishment of his Crimes.
treated the self created Tribunal, struck the whole assembly with terror & astonishment."

to appear before you —
at I should be delivered up to
torn in pieces, & that my head
a pike would have preceded
bed, to serve as a rallying point
re still are any worthy of that name.
will, if I have the honours of the
ay-cold remains are buried, they will,
upon them the honours of the Pan
mory will be more honoured in France
in Bethulia."

J. G. inv. & fec.

SES JUGES.

ction Otto FRIEDRICHS.)

à tour la parole et s'abandonnent à d'incohérentes improvisations.

A la Commune, Hébert, après avoir prononcé l'éloge funèbre de Marat, émet le vœu que la Convention accorde à l'illustre mort les honneurs de l'apothéose.

Un autre membre propose que son buste soit placé dans le sein du Conseil général, et qu'un artiste soit chargé de mouler son visage : le sculpteur Beauvallet est désigné.

Un sectionnaire demande « que son corps soit porté à la suite du cortège qui doit orner la fête du 14 juillet ».

On se presse devant la maison mortuaire couverte d'inscriptions ; on se rend aux Cordeliers, pour y voir le corps de Marat déposé sur un lit triomphal (1). Toute l'église est ornée de drapeaux tricolores. La plupart des chapelles sont remplies d'imprimés. Le peuple, persuadé que ce sont les œuvres de Marat, admire la fécondité de son esprit.

Le 15 juillet, la Convention, sur la proposition de Chabot, avait décrété qu'elle assisterait en corps aux obsèques du membre éminent qu'elle venait de perdre. Bentabolle déclarait que la nation devait payer les

(1) Le corps de Marat avait été déposé sur une estrade haute de quarante pieds.

dettes de Marat. La section du Théâtre-Français sollicitait l'honneur d'inhumer provisoirement ses restes sous les arbres de la section, à l'ombre desquels on lui élèverait un tombeau de gazon.

Une députation du club des Cordeliers, rendant hommage au patriotisme de Marat, prie le Conseil général de l'autoriser à présenter une requête à la Convention, pour obtenir de conserver dans la salle de ses séances le cœur de *l'Ami du Peuple*. Le Conseil général fait droit à la demande.

La section de *l'Homme Armé* donne lecture d'un arrêté, par lequel ses membres sont invités à porter, d'ici au 10 août, un crêpe au bras, en signe de deuil (1).

Un citoyen de la section du Théâtre-Français présente cette motion étrange : que le corps de *l'Ami du Peuple* soit embaumé, et que dans cet état, « il soit envoyé à tous les départements, pour animer, même après son trépas, l'amour de la liberté dans les âmes vraiment républicaines ».

Une députation de la section de Marseille réclame, au nom de cette section, la faveur de l'inhumer sur son territoire. Là, dit l'orateur, sous les arbres même où il nous instruisait, nous élèverons un tombeau à cet homme célèbre. Les républicains y liront

(1) *Annales de la République française*, p. 1.004, n° 200.

cette inscription simple et touchante : *l'Ami du Peuple assassiné par les ennemis du peuple.*

Pas une voix discordante dans ce concert de dithyrambes : l'enthousiasme est général.

Le mardi 16, vers les 5 heures du soir, avait lieu la cérémonie funèbre. Rien ne fut épargné pour en exalter la magnificence (1).

(1) Voici le mémoire des Entrepreneurs et Fournisseurs

MARTIN, sculpteur, pour la construction du tombeau	2.400 l.	5 d
BLIN, plombier, pour la fourniture du cercueil	315	
MOGINOT, maçon, pour la fouille de la fosse et la construction des murs au pourtour	108	12
LEGRAND, treillageur, pour le treillage en quatre sens	226	
HARET, maçon, pour transport de matériaux et autres objets	58	18
GOSSE, menuisier, pour objets relatifs à l'illumination	104	
DOISSIER, tapissier, pour tentures	108	
D'HERBELOT, architecte, pour menues dépenses faites par lui	65	15
PITROUT, pour fourniture de vinaigre, etc.	30	16
CONSIDÈRE, limonadier	16	16
BERGER, pour journées	12	
DUBOCQ, pour fourniture de vin	11	9
THESSETIN — de son	12	
MILLIER, épicier	6	10
ROBERT, marchand de vin	7	10
MAILLE, pour fourniture de vinaigre	4	16

Les obsèques, officiellement annoncées pour le 17, étaient donc avancées d'un jour. David en avait été nommé l'ordonnateur. La bière, disposée sur une sorte de lit de repos élevé sur des gradins, était portée par douze hommes. Des jeunes filles, vêtues de blanc, et de jeune garçons, portant à la main des branches de cyprès, environnaient le corps.

Pour journées et nuits	42 l.		
Pour —	12		
Pour houpe et pommade (?). . . .	2	104	10
Pour journées et boissons	13 10 s		
Pour fourniture de satin turc . . .	35		
Lohier, épicier, pour fourniture des flambeaux lampions et rats-de-cave, modérés, d'après les informations prises chez plusieurs épiciers, à la somme de		1.904	15
Danaux, commissionnaire, pour différentes dépenses acquittées par lui.		46	12
Total dû aux entrepreneurs et fournisseurs.		5.548 l. 2 s. 8 d.	
A laquelle somme il convient d'ajouter pour honoraires du C. Jonquet qui a fait la vérification de tous les mémoires, pris les renseignements nécessaires des commissaires de la section, etc., la somme de soixante livres, ci		60	
Total général à payer en attendant le mémoire réglé de l'embaumement du corps de Marat.		5,608 l. 2 s. 8 d	

Giraud,
Architecte du département de Paris.

(Extrait de la *Revue rétrospective*, 2e série, t. VI, d'après une pièce conservée aux Archives nationales.)

La Convention suivait tout entière ; puis les autorités, les clubs, la foule.

Le convoi partit de la rue des Cordeliers, passa par la rue de Thionville (Dauphine), le Pont-Neuf, le quai de la Ferraille, le Pont-au-Change, remonta jusqu'au Théâtre-Français (Odéon) et de là se rendit aux Cordeliers. Le cortège chantait des airs patriotiques : de cinq en cinq minutes, on tirait le canon au Pont-Neuf.

On procéda à l'inhumation dans le jardin même des Cordeliers (1).

« Arrivé dans le jardin des Cordeliers, le corps de Marat a été déposé sous les arbres, dont les feuilles légèrement agitées réfléchissaient et multipliaient une lumière douce et tendre. Le peuple environnait le cercueil en silence. Le président de la Convention a d'abord fait un discours éloquent, dans lequel il a annoncé que le temps arriverait bientôt où Marat serait vengé, mais qu'il ne fallait pas, par des démarches hâtées et inconsidérées, s'attirer des reproches des ennemis de la patrie. Il ajouta que la liberté ne pouvait périr et que la mort de Marat ne ferait que la consolider (2). »

Après le discours du président et ceux des principales autorités, le peuple commença à défiler en co-

(1) Actuellement le Musée Dupuytren.

(2) *Journal de la Montagne*, n° 48.

lonne devant le monument, sous les bannières des chefs. Chaque section s'arrêtait un instant, l'orateur prononçait une allocution, et le cortège reprenait sa marche.

Dans la bière, à côté du corps, on avait mis deux boîtes, l'une renfermant les entrailles, l'autre les poumons de la victime.

Le sculpteur J.-F. Martin (1) avait imaginé pour tombe un tertre formé de blocs de pierre simulant un entassement de rochers granitiques.

Dans une ouverture ménagée entre deux de ces blocs, on avait pratiqué une grotte fermée par une grille en fer.

Au-dessus du bloc d'entrée de la tombe était placée provisoirement une urne funéraire, qui contenait le cœur « de celui qui avait tant aimé la patrie », et sur le tertre s'élevait une sorte de pyramide quadrangulaire surmontée d'une urne. On lisait, gravée sur la pierre, cette inscription : *Ici repose Marat, l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple, le* 13 *juillet* 1793.

Le 18 juillet, eut lieu la fête de la « Translation du cœur de Marat au club des Cordeliers ».

Dans quoi mettrait-on le viscère ? Telle était la question qu'on avait gravement débattue à la

(1) *Intermédiaire*, 1889 (le sculpteur Martin).



TOMBEAU DE JEAN-PAUL MARAT.

(Dessiné et gravé d'après le monument élevé sur la tombe de Marat, par J.-F. Martin, sculpteur.
(Cour des cy-devant Cordeliers).

Société des Cordeliers. On avait chargé des commissaires de rechercher dans Paris quelque artiste qui pût faire un « chef-d'œuvre digne de recevoir un trésor si précieux ». Mais le rapport constate que le « génie des artistes s'est trouvé en défaut », et dans la vaste enceinte de Paris, on n'a rien pu trouver qui « fût digne de renfermer une dépouille aussi chère ». Heureusement un certain Brochet se souvient qu'au garde-meuble il y a un vase en agate, d'une seule pièce, ainsi que son couvercle, le tout enrichi de pierreries superbes. C'est dans ce chef-d'œuvre de l'art et de la nature, exposé si longtemps et si inutilement par « nos ci-devant rois » à l'admiration du public, que l'on a mis le reste précieux « du plus implacable ennemi des rois ». « Ainsi le cœur de Marat donne à présent un nouvel éclat aux bijoux détachés de leur couronne, et ce double trésor a été porté hier aux Cordeliers avec la plus grande pompe ».

Vingt-quatre membres de la Convention et douze de la Commune assistaient à la cérémonie. Dans une allée du Luxembourg, on avait dressé un théâtre surmonté de tentures tricolores. Les sociétés populaires, les autorités constituées et les citoyens s'y rendent vers le soir. On entend l'éloge funèbre de *l'Ami du Peuple*, et son cœur est transporté ensuite, au milieu d'un nombreux cortège, dans le lieu où la Société des Cordeliers tient ses séances (1).

(1) *Annales de la République française*, p. 1061.

Là un membre prononce un discours qui fait époque dans l'histoire révolutionnaire. Ce médiocre comparse, que son aberration sauvera de l'oubli, met en parallèle Marat et Jésus-Christ. « *O cor Jesus*, *O cor Marat !* s'écrie-t-il dans un accès de lyrisme inattendu, cœur de Jésus, cœur de Marat, vous avez les mêmes droits à nos hommages !... » Et il continue, assimilant les Jacobins aux Apôtres, les boutiquiers aux publicains, les aristocrates aux Parisiens. Il ajoute : « La compagne de Marat est parfaitement semblable à Marie : celle-ci a sauvé l'Enfant Jésus en Égypte, l'autre a soustrait Marat au glaive de Lafayette qui, comme Hérode, l'aurait égorgé. »

Moins déraisonnable, le citoyen Brochet proteste contre cette comparaison pour le moins déplacée. « Marat, s'écrie-t-il, n'est point fait pour être comparé à Jésus. Cet homme fit naître la superstition, il défendait les rois, et Marat eut le courage de les écraser (1). »

Un nommé Morel croit le moment venu de débiter à son tour quelques extravagances : « la com-

(1) Le 9 août 1793, le citoyen Fr.-E. Guirault, de Bordeaux, ardent Jacobin, membre de la Commune du 10 août, prononçait devant la section du Contrat Social l'*Oraison funèbre en l'honneur de Marat*. P.-J. Audouin, député à la Convention, avait publié dans le *Journal des hommes libres*, du 20 juillet précédent, une élucubration poétique qui ressemble plus à une complainte qu'à un hymne funèbre. (Cf. *la Révolution française*, 14 mai 1909.)

paraison avec Jésus est juste sous plus d'un rapport. Comme Jésus, Marat aima ardemment le peuple et n'aima que lui ; comme Jésus, Marat détesta les nobles, les prêtres, les riches, les fripons ; comme Jésus, il mena une vie pauvre, etc. »

Quand cette crise de démence eût pris fin, l'urne renfermant le cœur de Marat fut suspendue à la voûte de la salle des séances des Cordeliers, et le président ferma la cérémonie par quelques paroles patriotiques.

Ce n'était pas, comme on aurait pu l'espérer, une trêve momentanée de la raison. Si le culte de l'idole fut subit, s'il ne fut jamais officiellement reconnu, il n'en dura pas moins plus de quatorze mois, avec des alternatives et des fortunes diverses

Les bustes, les portraits fabriqués à cette occasion sont innombrables. « Je n'essaierai pas de les compter », écrit Bachelin (1). On en prend une idée en les voyant, par la variété de leurs formes, servir à pavoiser les trophées publics, à tapisser les salons, les mansardes et les boutiques, à orner les cheminées, à parer les boutonnières, à servir de signets aux

(1) *Iconographie de l'Ami du Peuple*, p. 5. Le graveur allemand Copia popularisa, par l'interprétation la plus fidèle, le *Marat* et le *Lepeletier* de David. Il y eut même un *éventail à la Marat*, imprimé grossièrement sur papier, et offrant dans deux médaillons les bustes de Marat et de Lepeletier, séparés par la statue de la Liberté. (SPIRE BLONDEL, *loc. cit.*, p. 226.)

livres, à briller en bijoux au cou des femmes, insignes de civisme, images protectrices et amulettes de dévotion à la République. Chacun voulait, dans la mesure de ses moyens, sacrifier au culte universel

D'aucuns en profitaient pour glisser une réclame, ainsi qu'en témoigne cette curieuse annonce, extraite du *Moniteur* (1) :

Je vous prie d'annoncer dans votre feuille que le citoyen Courignier, qui a modelé en bas-relief le portrait de Marie-Anne-Charlotte Corday, seul portrait qui soit fait d'après nature, vient également de modeler celui de Marat, l'ami du peuple. Sa demeure est rue de l'Ancienne Comédie-Française, 304, proche le carrefour de Bussy.

Dès le lendemain de la mort de Marat, son image apparaît partout. Curtius, patriote et volontaire de la Bastille, se hâte de la modeler pour son cabinet de cire. Orsy expose une représentation de l'assassinat dans son salon de figures du Palais-Égalité. On en fait des reproductions de toutes sortes, qui s'étalent aux vitrines populaires de Villeneuve, de Basset, de Mme Bergny (2).

(1) *Moniteur universel*, 29 août 1793.

(2) *Revue de la Révolution*, t. III, p. 453. Basset était marchand d'estampes au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue des Mathurins. Sa boutique portait comme enseigne : *Au Basset.* (Spire Blondel, *loc. cit.*, p. 130.) Villeneuve était graveur et marchand d'estampes, rue Zacharie.

On le figure en médaillon, en buste ou en pied ; à la tribune ; dans sa baignoire, sur son lit de parade ; encadré dans une pyramide, fixé sur un calendrier républicain accolé aux tableaux des Droits de l'Homme.

On associe son portrait tantôt à celui de Lepeletier, tantôt à Chalier ou à Bara (1). On scelle son union posthume avec Viala et Moulins (celui qui s'était brûlé la cervelle après le massacre du Champ de Mars).

On le fait en terre cuite, pour les cheminées ; on va jusqu'à le modeler en biscuit de Sèvres (2).

(1) C'est à ce moment que trois portraits consacrés par la mort tragique des personnages, *Lepelletier, Marat et Chalier*, arrivèrent à une popularité tout à fait comparable à celle des images de dévotion ; joints au portrait de *Bara* et de *Viala*, faits de fantaisie, et à la tête de Brutus, pour laquelle on prenait pour modèle le plus rébarbatif des bustes romains, ils formaient le laraire de tout bon républicain. (*Histoire de l'art pendant la Révolution*, par RENOUVIER, 459.) Le citoyen Chatelain, président de la section des Lombards, et professeur de l'École nationale de dessin, avait fait placer les bustes de Brutus, Marat et Lepeletier dans cet établissement, si utile pour « l'instruction des sans-culottes ». Il avait déterminé aussi le *Théâtre de Molière* à inaugurer ces deux derniers bustes et à changer son nom en celui de *Théâtre des Sans-Culottes*. (*Catalogue des documents autographes sur la Révolution*. Paris, Charavay, 1862.)

(2) Collection Liesville, à Carnavalet. De la manufacture de Sèvres sortirent de nombreux exemplaires des bustes en biscuit de Viala, de Bara, de Lepeletier, de Robespierre, de Marat, etc. (*Histoire des faïences sous la Révolution*, de CHAMPFLEURY). M. Bachelin déclare avoir vu, chez des marchands, des

L'enseigne consacre aussi le souvenir du grand homme. « Au Grand Marat » pouvait se lire sur certains magasins : « c'est alors que le buste de Marat remplaça la statue de la Vierge dans la rue aux Ours, et qu'un restaurateur de la rue Saint-Honoré inaugure l'enseigne du « Grand Marat », avec une double inscription savoir, d'un côté : « Il fut l'ami du peuple et observateur profond »; et de l'autre : « Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné (1) ».

Le théâtre même s'empara de ce sujet « palpitant d'actualité ».

Un acteur de l'Ambigu-Comique, Commaille Saint-Aubin, écrivait au *Journal des Spectacles*, en juillet 1793 :

Marat est mort assassiné, et les traîtres qu'il a dénoncés, existent !... J'ai fait un drame intitulé *l'Ami du Peuple ou*

pots en faïence blanche ordinaire, sans marque de fabrique, sur lesquels figuraient des portraits de Marat, grossièrement dessinés d'après celui de Bonneville.

(1) *Histoire des Enseignes*, de FOURNIER, p. 355. L'enseigne existait déjà du vivant de Marat, s'il faut en croire *la Feuille du Matin*, du 6 février 1793. « Le 6 février 1793, *la Feuille du Matin* raconte que le traiteur de la rue Saint-Honoré, qui avait pris pour enseigne *Au grand Marat*, a été obligé de fermer boutique, parce que tout le monde était persuadé qu'on y mangeait de la chair humaine, depuis qu'on en avait vu sortir Marat ivre, accompagné des citoyens Tallien, Sergent, Panis. » (Edm. et J. de GONCOURT, *la Société française pendant la Révolution*, p. 243.)

les Intrigants démasqués. Ma pièce, faite il y a deux mois, est depuis huit jours entre les mains du citoyen Monvel. Si ma pièce eût été donnée plus tôt, peut-être n'aurions-nous pas à regretter un des plus courageux défenseurs de l'égalité politique

Cette pièce fut représentée.

Le théâtre des Variétés-Amusantes, au boulevard du Temple, exécutait le 8 août *la Mort de Marat*, suivie de sa pompe funèbre, fait historique, par Gassier Saint-Amand. Dans ce même mois d'août 1793, la théâtre de la Cité jouait un à-propos sur *la Mort de l'infortuné Marat*.

Le 7 décembre, l'Opéra-Comique National, ci-devant Italien, donnait *Marat dans le souterrain des Cordeliers ou la Journée du 10 août*, par Mathelin (1).

La province suivit le mouvement : le 3 février 1794, on représentait à Toulouse *la Mort de Marat*, tragédie en trois actes et en vers, suivie de son apothéose, par J.-F. Barrau, « citoyen de Toulouse ».

Dès le 10 août 1793, un régent de rhétorique de Versailles, Delrieu, et un compositeur de musique d'église, Giroust, avaient produit *l'Apothéose de Marat et Lepelletier*, scène lyrique, chantée à Versailles dans la ci-devant chapelle, et à Paris, mai-

(1) *Revue de la Révolution*, III, 452.

son de la Révolution, ci-devant Palais-Bourbon (1).

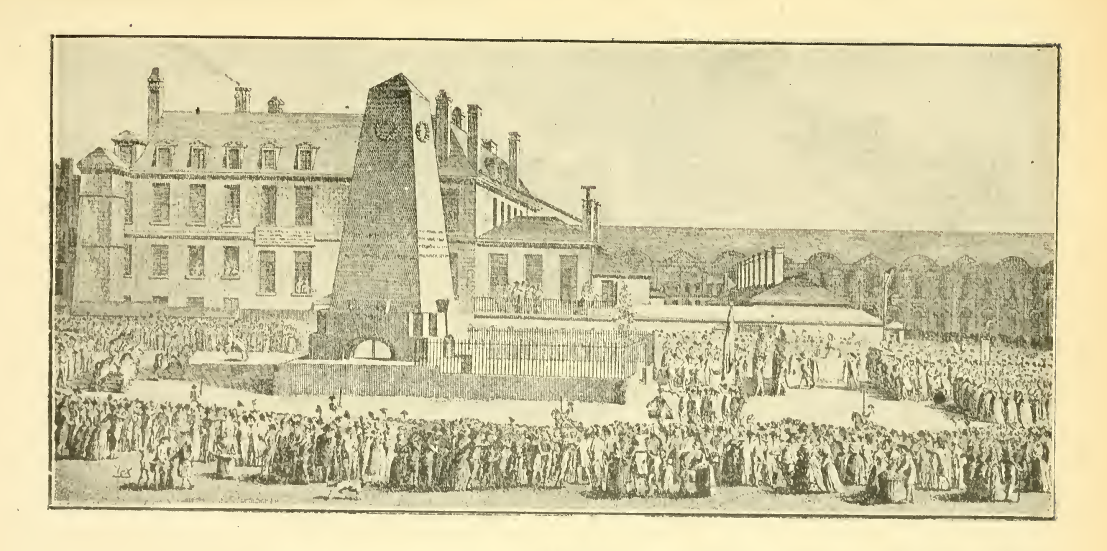
Soit que les dramaturges de l'époque aient manqué d'esprit inventif, soit qu'ils aient voulu satisfaire aux goûts du jour, ils exercèrent leur verve sur ce sujet jusque vers le milieu de l'an II. Le 19 mars 1794, le théâtre de l'Estrapade annonçait la réception de *Marat dans l'Olympe*, comédie en un acte, « mêlée d'ariettes »; toujours le souvenir de Berquin et de Florian, même aux plus mauvais jours de la Terreur !

Le 21 mai, nouvelle pièce au théâtre de la Cité. Le citoyen Hector Chaussier, fils du célèbre médecin, s'essayait dans le vaudeville civil, et présentait aux suffrages du public *l'Arrivée de Marat aux Champs-Élysées*. Le 17 messidor an II, on lisait sur l'affiche de la Gaîté *le Véritable Ami du Peuple ou la Victime du Fédéralisme*.

Arrêtons là cette nomenclature d'œuvres qui n'ont, du reste, révélé aucun talent. Le médiocre en fut la note dominante.

Même remarque pour les odes, hymnes, pièces et complaintes, qui remplirent longtemps les arrière-boutiques de librairies. Une seule a surnagé, à cause du rôle joué par son auteur, dont la versatilité sut habilement tirer parti des circonstances. Cubières, « dont la touche légère badinait

(1) Vatel, *Bibliographie dramatique de Charlotte de Corday* t I, p. 17.



TOMBEAU DE MARAT, ÉLEVÉ PLACE DE LA RÉUNION (CARROUSEL).

(Dressé et gravé par N. Ransonnette, l'an II de la République).

autrefois sur la lyre d'Érato (1), » Cubières lut, le 13 août 1793, un poème de sa composition en l'honneur de Marat. Le Conseil en ordonna l'impression, la distribution à ses membres et l'envoi aux sections et aux sociétés patriotiques. Toutes ces sociétés avaient tenu à jouer leur rôle dans cette pitoyable comédie.

Le 19 août, les citoyennes révolutionnaires célébrèrent (2) en l'honneur de Marat la fête qu'elles avaient projetée trois semaines auparavant.

Le cortège se rendit sur la place de la Réunion (3), où allait être élevé l'obélisque qui devait immortaliser la mémoire du martyr (4).

Sur un brancard, porté par quatre citoyens, se trouvait la baignoire dans laquelle *l'Ami du Peuple* avait été assassiné; sur un autre brancard, porté par quatre citoyennes, étaient la table, les chaises, l'écritoire, la plume et le papier dont il se servait. Un troisième brancard supportait son buste.

(1) *Annales de la République française*, p. 1117.

(2) *Annales de la République française*, p. 1149.

(3) Place du Carrousel aujourd'hui.

(4) Un arrêté de la *Société des Républicains révolutionnaires*, séant à la bibliothèque des Jacobins, en date du 20 juillet 1793, portait qu'il serait élevé, au moyen d'une collecte parmi les sans-culottes, un obélisque à la mémoire de Marat, sur la place de la Réunion. Cet obélisque fut renversé en l'an III, par la jeunesse dorée de Fréron. (*Catalogue Charavay*, loc. cit.)

On remarquait dans le cortège plusieurs bannières et drapeaux aux trois couleurs (1). Les députations de la Commune, de la Convention et de toutes les sociétés populaires étaient présentes. Roussillon prononça l'oraison funèbre de la victime sur sa tombe, dans le jardin des Cordeliers :

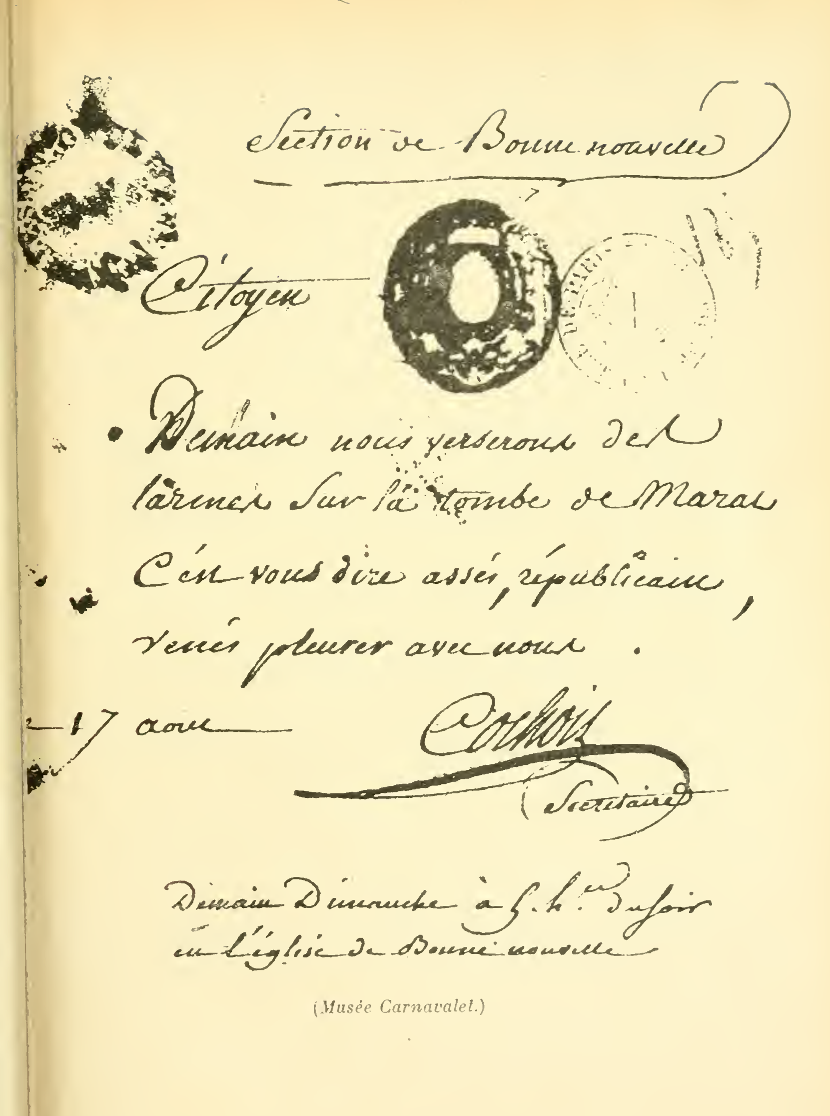
Citoyens, s'écria-t-il, la cause de Marat est la nôtre, ce ne sont pas des lauriers qu'il nous demande, c'est du sang... jurons de venger sa mort dans le sang de ses ennemis qui sont les nôtres, puisqu'ils sont ceux de la liberté.

Le lendemain, on lisait à la Société des Jacobins la lettre suivante, écrite de Saint-Venant par le commandant d'un bataillon de femmes :

Et nous aussi, nous nous levons en masse, et nous aussi nous aurons le courage d'aller affronter les dangers de la guerre... J'ai fait mes preuves de patriotisme, je chéris tous les grands hommes, j ai pleuré la mort de Marat, et je vous envoie une complainte sur la mort de ce grand homme.

L'ouvrage est de ma composition, je le soumets à vos lumières...

(1) C'est à Palloy, l'homme des pierres de la Bastille, qu'était due cette innovation. « C'est à lui, lisons-nous dans une lettre du temps, que la postérité devra cette gaieté qui accompagne aujourd'hui les obsèques de l'ami de la liberté. La tenture tricolore va remplacer désormais la tenture noire, et l'homme affligé de la perte de son ami semblera goûter tous les sentiments de consolation, en le voyant entouré des couleurs nationales. » *Catalogue Charavay*, loc. cit.


Section de Bonne nouvelle

Citoyen

Demain nous verserons des larmes sur la tombe de Marat
C'est vous dire assés, républicain,
venés pleurer avec nous.

17 aout

Cochois
(Secrétaire)

Demain Dimanche à 5 h. du soir
en l'église de Bonne nouvelle

(Musée Carnavalet.)

Dès la fin du mois de juillet (1), on avait arrêté, aux Jacobins, qu'il serait élevé, aux dépens des vrais sansculottes, un obélisque de granit en l'honneur de Marat. On devait y graver le titre de ses ouvrages. Le Conseil de la Commune, accédant à cette proposition, en avait référé au Comité de l'Instruction publique, qui crut devoir l'ajourner ; mais les patriotes persistèrent et, provisoirement, un obélisque en bois fut dressé sur la place de la Réunion.

A la place du Carrousel on éleva donc un monument gothique et pyramidal renfermant deux tombes : l'une, en l'honneur de Marat; l'autre, en l'honneur du Polonais Lazowski, qui s'était classé parmi les héros du 10 août.

Le monument élevé à Marat figurait « un caveau creusé dans un rocher et fermé par une grille ; on y voyait la baignoire dans laquelle *l'Ami du Peuple* avait été frappé, et d'autres objets à son usage, conservés en guise de relique, sa lampe et son écritoire ».

Une sentinelle veillait nuit et jour auprès du monument. On y maintint longtemps cette garde d'honneur, et ce n'est que bien après le 9 thermidor, qu'on finit par mettre la pyramide sous la seule sauvegarde du respect public. Une des dernières

(1) *Journal de la Montagne*, 2 août 1793.

sentinelles y ayant péri de froid, cet accident fit supprimer le poste

Pendant plusieurs mois les fêtes se succédèrent en l'honneur du patriote martyr. L'inauguration de son buste servait de prétexte. Toutes les sections, toutes les familles avaient le leur.

Son portrait, gravé par Queverdo (1), passait de main en main. Reproduit en petites dimensions, il était porté en broche par les femmes, qui adoptèrent aussi des bagues et une coiffure à la Marat. Ces bagues étaient en argent plaqué d'or, ou en cuivre plaqué d'argent, ou plus simplement en bronze. Elles portaient gravés les trois portraits accolés de Marat, Chalier et Le Peletier.

Les hommes portaient des épingles de cravate surmontées de la figure du conventionnel, des petits bustes en argent massif en guise de breloques.

Dans les écoles on distribuait des estampes coloriées (2) représentant Marat, avec cette légende bizarre dans l'accouplement des épithètes : « Il fut l'Ami du peuple et observateur profond. »

Quelques citoyens patriotes commandèrent des

(1) Queverdo, François-Marie-Isidore, né en 1740, en Bretagne. Dessinateur d'ornements et graveur d'après Cochin, Gravelot, Marillier ; chargé de la publication des estampes républicaines (portraits, vues, vignettes, etc.)

(2) On fabriqua également des images coloriées sur éventail. (*Iconographie Bachelin*, p. 75)

tabatières en corne ou en poudre d'écailles, avec le profil de Marat gravé sur le couvercle en métal argenté.

Nous avons même vu, de cette époque, une montre, dont le cadran, un superbe émail, laissait voir les deux figures de Marat et de Lepeletier, délicieusement miniaturées.

Ce ne sont pas seulement les artistes qui immortalisent « les traits chéris de l'*Ami du Peuple* » avec le burin et le pinceau ; des mains plus obscures gravent son nom dans la pierre, ainsi que l'attestent les inscriptions relevées par un érudit dans le musée de Bourg-en-Bresse

A MARAT L'AMI
DU PEUPLE
ICI LES
SANS-CULOTTES
ONT RENDU
JUSTICE
AUX VERTUS DE MARAT

—

MARAT
L'AMI DU PEUPLE
ASSASSINÉ
PAR LES ENNEMIS DU PEUPLE

Et comme s'il ne suffisait pas de cet hommage pic-

tural, lapidaire et statuaire, on canonise le grand homme, on lui réserve une place d'honneur dans le calendrier révolutionnaire. Mangin, commissaire du Comité de Salut public, envoyé dans la Moselle, est un des premiers à adopter le patronage de *saint Marat* (1).

A l'hôtel des Invalides, un des corridors s'appelle *corridor de Marat*. Il était parallèle au corridor d'Ankastroom, l'assassin du roi de Suède (2).

Dès la première heure, le club des Cordeliers était devenu le club de Marat; la butte Montmartre, le Montmarat; la rue et le faubourg Montmartre, rue et faubourg Montmarat (3)

La rue des Cordeliers sera désormais la rue Marat; la place de l'Observance, place de l'Ami-du-Peuple. Ces dénominations nouvelles, gravées sur douze pierres de la Bastille, furent offertes à la section du Théâtre-Français par le patriote Palloy.

Dans les départements, une série de communes substituent à leur appellation séculaire le nom de l'idole.

Le Havre-de-Grâce, le Havre s'appellent le Havre-

(1) P. Fassy, *loc. cit.*, 23.

(2) Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, III, 36.

(3) Cf. *Curiosités du vieux Montmartre*, par Ch. Sellier. Paris, 1893.

Marat (1); le village d'Ustaritz, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bayonne, conserve pendant quelques mois le nom de Marat-sur-Nive (2).

Nous avons relevé, à titre documentaire, toute une série de villes qui adoptèrent la nouvelle dénomination.

Champrond-en-Gâtine devient Champrond-Marat; Saint-Hippolyte (Doubs), Doubs-Marat; l'Ile-de-Douin, Ile-Marat; Jarzé (Maine-et-Loire), Jarzé-Marat; Val-du-Roi (Seine-Inférieure), Val-Marat. Pont-l'Abbé s'appela Pont-Marat; Soizy-sous-Étiolles, Soizy-Marat; Aubin-Saint-Vast, Aubin-Marat; Beaumes-de-Transit, Beaumes-Marat; Port-à-l'Anglais (Paris), Port-Marat; Roche-en-Régnie (Haute-Loire), Roche-Marat; Saint-Martin (Gers), Marat-sur-Lizet; Saint-Denis sur-Loire (Loiret), Marat-sur-Loire; Castelmoron-d'Albert (Gironde), Castel-Marat; Lourdoueix-Saint-Michel (Indre), Lourdoueix-Marat; Saint-Alban (Gard), Marat-de-Briège; Saint-Léger (Seine-et-Oise), Marat-des-Bois; Condé-sur-Itou (Eure), Marat-sur-Itou; Neuville (Rhône), Marat-sur-Saône; Saint-Aubin (Seine-et-Oise), Mesnel-Marat; Saint-Saulge (Nièvre), Marat-les-Forêts. Sainte-Maure (Hautes-Pyrénées), fut nommée Maratide; Château-Porcier (Ardennes), Marat-Fruvaisne.

D'autres villes substituèrent à leur nom celui de

(1) Bougeart, *Marat*, t. II, 292. Cf. aux pièces justificatives la note T.

(2) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1878, col. 177.

Marat tout court. De ce nombre furent : Sainte-Quitterie (faubourg de Tarascon), Saint-Symphorien (Haute-Vienne), Sarriaus (Vaucluse), Saint-Nazaire (Charente-Inférieure), Saint-Hilaire-de-Gondilly (Cher), Saint-Marrien (Creuse).

Quelques-unes choisirent la dénomination, sans doute plus euphonique, de *Mont-Marat* : tels les villages de Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Elix-Theux (Gers) et la ville de Mont-de-Marsan.

Reste à mentionner, pour être complet, les noms de Castel, Jac, Peyrol, Versillac-Marat, qui correspondent à des communes inconnues (1).

Dans les registres de l'état civil de Paris, de 1793 à 1795, les Brutus-Marat, Marat-Brutus et Lepeletier-Marat figurent en grand nombre ; de même, les Rousseau-Marat, Marat-Duchesne et Marat-la-Montagne.

Une femme se fait inscrire sous les prénoms de Julie-Marat (2), tandis qu'une autre vient faire à la commune cette déclaration solennelle

Nous avons juré d'élever autant de Marats que nous aurons d'enfants ; nous leur donnerons pour Évangile les collections entières des œuvres de ce grand homme.

Un patriote apporte au club des Cordeliers son

(1) *Revue de la Révolution*, passim.

(2) L'abbé Gaume, *Révolution*, III et XX.

enfant, que le président reçoit, embrasse et remet à quatre jeunes filles, vêtues de blanc. On l'enveloppe dans un drapeau tricolore ; puis deux prêtres mariés le baptisent, au nom du Très-Haut et de la Liberté, sous le nom de Brutus-Marat-Lepelletier (1).

A Auch, on vit un Paris-Marat ; à Brest, dans une fête de l'Être suprême, l'officier de l'état civil inscrivit un Théophile-Marat, à côté d'une Unité-Cornélie. A Valognes, un enfant fut appelé Sans-Culotte-Marat (2).

Des hommes faits briguèrent aussi cet honneur ! Dorat-Cubières, le secrétaire adjoint greffier de la commune, voulut remplacer son premier parrain par Marat. Et l'on assure même que le futur roi de Naples,

(1) Bougeart, *Marat*, t. II. — Voir aussi le journal *la Révolution française*, t. XIV, 721.

(2) En faisant quelques réparations dans une des caves de l'hôtel de ville de Bourg, en 1843, on retrouvait quatre pierres provenant d'un petit monument élevé après la mort de Marat, et en son honneur, sur la place d'Armes, en face de la porte principale de l'église Notre-Dame. Une de ces pierres portait ces mots, gravés en lettres d'or : *Ici les sans-culottes ont rendu justice aux vertus de Marat.* — Les autres pierres portaient les inscriptions suivantes : *A Marat, l'ami du peuple. — Les vertus chéries des républicains sont la probité, la justice et l'humanité. — Marat, l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple.* Quand arrivèrent les jours de réaction, cette pyramide fut démolie et transportée sur la place de la Grenette ; plus tard, on se servit de ses débris pour élever, mais sur de plus grandes proportions, la pyramide à Joubert, que l'on voit encore sur la place de ce nom. (*Bulletin de l'Alliance des Arts*, 25 déc. 1843.)

Joachim Murat, qui avait adopté avec ardeur les idées révolutionnaires, sollicita l'autorisation de changer la deuxième lettre de son nom, pour l'assimiler au nom glorieux du martyr (1).

En plein culte de la Raison, les enfants étaient dressés, dans les écoles, à faire le signe de croix au nom de Marat et de Lazowski (2). Le *Credo* de Marat avait été substitué au *Credo* des « fanatiques superstitieux ».

Sous la pression de l'opinion publique la Convention s'était inclinée. C'était l'époque où la rue dictait ses lois aux assemblées légiférantes.

(1) Biographie Didot. Suivant la *Vie publique et privée de Murat*, par SERIEYS, publiée en 1816, Murat aurait d'abord adressé la demande à Marat de son vivant, puis, après sa mort, à la Convention, qui passa à l'ordre du jour.

(2) L'abbé GRÉGOIRE, *Mémoires*, chap. III.

Certificat de vie, résidence et non-détention, conforme à la loi du 6 Germinal, an deuxième.



(*a*) Mettre les Noms, Surnoms et Demeures de trois Citoyens résidans dans ladite Commune.

(*b*) Mettre les Noms, Prénoms, Demeures et date exacte de naissance.

Enregistré a franciade le dix sept vendemiaire l'an troisième de la Republique f.o 1 r.o ...

DÉPARTEMENT DE PARIS.

DISTRICT DE FRANCIADE.

COMMUNE DE Montmarat Cidev.t Montmartre

Nous, Officiers Municipaux de la Commune de Montmarat *sur l'attestation de* (a) pierre René Grimod Martin françois Dovillée & Emmanuel françois Lebert, tous trois Domiciliés sur cette Commune

et que nous déclarons bien connoître,

Certifions que (b) la Citoyenne Jeanne Elizabeth Ollazard cidevant Religieuse de la cidevant abbaye de Montmartre née le huit janvier Mil sept cent soixante *est vivant*e*, s'étant présenté cejourd'hui devant nous; qu'il réside en France depuis le 1er Mai 1792 jusqu'à présent, sans interruption; qu'il n'a point émigré et qu'il n'est point*

2°. Il doit être visé par deux Membres du Directoire du District, dans le courant d'une décade, et enregistré aussi dans la décade de la date dudit visa.

Il doit être sur papier timbré.

que nous lui avons délivré dans les formes prescrites par la loi.

Suit le signalement du Citoyen :

taille de quatre pieds dix pouces, cheveux et sourcils brun, yeux brun, nez petit, bouche moyenne — visage oval

Fait à la Commune de Monmarat *le* onze vendemiaire *l'an* troisieme *de la République, une et indivisible.*

Doville Lebert Gromat Cousin Debert off. mal offer mal Samuel aluzard

ACTE D'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE DE MONMARAT

(Collection de l'auteur.)

XXX

L'APOTHÉOSE

Le 24 brumaire 1793, l'Assemblée avait rendu le décret qui accordait à Marat les honneurs du Panthéon. Le Comité d'Instruction publique devait composer le plan de la cérémonie. Les deux tableaux de David, représentant la mort de Le Peletier et celle de Marat (1), figuraient dans le lieu des séances des représentants du peuple. Un crédit de 24.000 livres était ouvert au peintre (2), pour subvenir aux frais

(1) Le tableau de la *Mort de Le Peletier* est encore conservé par la famille Le Peletier Saint-Fargeau ; celui de la *Mort de Marat* appartient à Mme veuve David Chassagnole ; mais une réplique, qui fut autrefois en la possession du prince Napoléon, est aujourd'hui la propriété de M. Terme. (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1890, col. 319.)

(2) David avait dû maquiller le cadavre, pour qu'il pût être exposé en public. « Le visage, conte M. J. de Bonnefon (*a*), fut blanchi à la craie, puis graissé; les lèvres déprimées furent rehaussées de plâtre. Les bras croisés par-dessus le suaire furent entourés de toiles peintes, pour dissimuler les ulcères.

de gravure et d'impression de son chef-d'œuvre (1), avec cette réserve que David désignerait le graveur; que mille exemplaires de la gravure seraient distribués aux représentants et aux départements; qu'on déposerait le surplus aux Archives Nationales et que, sous ces conditions, les planches resteraient la propriété de l'artiste. Le dernier article portait que les tableaux, après avoir été placés dans le lieu des séances de la Convention, n'en pourraient être retirés sous aucun prétexte par les législateurs qui suivraient (2)

Les débris de paupières furent relevés avec des pinces et montrèrent les yeux menaçants et farouches. Le tout fut verni, tel un monstrueux poisson vert écaillé d'argent. Caillières de l'Étang fut tant ébloui par le spectacle, qu'il vint proposer à l'Assemblée de porter en triomphe dans tous les départements ce corps contaminé. Un ironiste écrivit à ce sujet ce projet d'épitaphe :

Ci-gît Marat le bienfaisant
Qui nous apporta l'anarchie en régnant
Et la peste en mourant

a) *Journal*, 30 août 1907.

(1) L'œuvre ne fut terminée que quatre mois après la mort de Marat. Pour l'exécuter, David avait fait mouler la tête en plâtre; les accessoires de la salle de bain étaient restés à sa disposition; quant au corps, il avait copié avec conscience... un modèle choisi au point de vue de l'art seul, car il n'aurait pu songer à faire un portrait fidèle de Marat avec son corps trop frêle pour la tête. Le tableau achevé fut offert à la Convention le 14 novembre 1793 et placé dans la salle de ses séances. (Cf. *l'Artiste*, d'août 1889, art. de E. DURAND-GRÉVILLE.)

(2) Par suite de diverses circonstances, le décret ne reçut

Quelques jours après, sur le rapport de Chénier, on proposait l'exclusion de Mirabeau du Temple des grands hommes. Mais ce n'est qu'après Thermidor que Léonard Bourdon, au nom du Comité de l'Instruction publique, faisait décréter que les cendres de Marat seraient transférées dans la ci-devant église Sainte-Geneviève, le jour de la cinquième sans-culottide, époque de fête publique dans le nouveau calendrier.

Le 21 septembre 1794 (26 fructidor an II), la cérémonie était célébrée en grande pompe.

pas son entière application. David ne toucha que 12.000 livres, au lieu des 24.000 annoncées. La gravure ne fut jamais exécutée, bien que l'argent reçu ait été distribué, par le peintre, aux artistes désignés ou acceptés par le Comité d'Instruction publique. Lors de la réaction thermidorienne, en 1795, David écrivit au ministre de l'Intérieur, pour obtenir décharge de cette somme. Il joignit à son mémoire les quittances des graveurs, mais sans accompagner ces pièces de comptabilité, comme c'était son devoir, des bois, œuvres, ébauches ou essais tentés par les ouvriers. Quant aux tableaux, « qui ne devaient être enlevés sous aucun prétexte, » un décret, du 20 pluviôse an III (8 février 1795), les rendait à leur auteur, en dérogation formelle à l'arrêté de brumaire 1793. Il résulte de tout cela que si la gravure ne fut jamais faite, on est en droit de se demander quel travail avaient pu faire, pour 12.000 livres, les artistes choisis par David. Un fait à peu près analogue s'était passé, presque à la même date, à la séance de la Convention du 2 floréal, an II : Thibaudeau avait fait décréter que la Manufacture des Gobelins exécuterait des tapisseries représentant la *Mort de Marat et de Lepelletier*, d'après des copies faites sur les originaux de David et sous la surveillance du peintre. On est

On avait décidé de transporter le cadavre à découvert ; mais on n'avait pu arriver à lui fermer les yeux, qui s'était retournés, ni la mâchoire qui restait obstinément pendante. On avait alors pris le parti de lui couper la langue, parce qu'elle lui sortait de la bouche. On recouvrit d'un pavillon tricolore une baignoire de porphyre, qu'on avait fait extraire de Versailles, et dans laquelle on avait placé le corps de Marat pour le transfert au Panthéon.

« On en voyait sortir, par-dessous le drap tricolore qui était relevé de côté, comme en draperie, un avant-bras droit dont la main tenait une plume de fer ; et comme il y eut des gens qu'on avait apostés, pour aller baiser cette main morte et cette plume allégorique, qui étaient censées devoir être celles de *l'Ami du Peuple*, il en résulta, dit l'auteur du récit que nous reproduisons (1), d'ailleurs sous les plus expresses réserves, je ne sais quel dérangement qui fit tomber cet appareil d'avant-bras et de fil d'archal sur le milieu du parvis Sainte-Geneviève ; et l'on vit par là que le membre avait été fourni par un autre cadavre que celui de Marat. »

encore à se demander si ces tapisseries ou leurs copies ont jamais existé. (V. *Intermédiaire*, 1890, col. 318, 443.) Après le décès de David, survenu à Bruxelles le 29 décembre 1825, ses enfants devinrent propriétaires du tableau original de la *Mort de Marat* et de deux copies du dit tableau. (*Notice sur le Marat de Louis David* ; Paris, Jouaust, 1867.)

(1) *Souvenirs de la marquise de Créquy*, VI, 375.

Les membres de la Convention, le Conseil exécutif provisoire, les corps constitués se réunirent dans le jardin du Palais-National ; puis le cortège s'ébranla au chant de l'*Hymne du départ*, en suivant la place de la Révolution, la rue Honoré, le Pont Neuf et la rue des Cordeliers ; là il fit une station devant le jardin des Cordeliers : « lieu qui renferme le cœur de Marat. »

Après cette halte, on se dirigea vers le Panthéon. L'Institut national de musique chantait des strophes républicaines ; des groupes de citoyennes portaient des corbeilles de fleurs, qu'elles répandaient sur leur passage. Sur tout le parcours retentissaient les cris répétés de : *Vive la République*, *vive la Convention*, *vivent les Sociétés populaires !*

Des commissaires accompagnèrent le cortège jusqu'au Panthéon, où l'on parvint vers 3 heures et demie.

Arrivé devant le Panthéon, le convoi s'arrêta. Un huissier de la Convention s'avança vers la porte du temple et lut à haute voix le décret qui conférait à Jean-Paul Marat l'immortalité.

Le corps, descendu du char, fut déposé sur une estrade, et pendant qu'on faisait sortir par une porte latérale les restes impurs de Mirabeau, suivant l'expression du *Moniteur*, et qu'on les transportait au cimetière ci-devant Saint-Étienne-du-Mont (1), les échos

(1) Trois jours après, le 3 vendémiaire an III (24 septembre

retentissaient du son des voix des choristes, chantant une mélodie de Méhul.

Le président de la Convention prononça ensuite le discours d'usage, et la fête se termina par un chœur général à la gloire des martyrs et des défenseurs de la Liberté, composé pour la circonstance par Marie-Joseph Chénier, pour les paroles, et Cherubini pour la musique. Il était près de 9 heures du soir quand la cérémonie prit fin.

L'heure de la réaction était proche. La dépanthéonisation allait être le dernier acte de cette sinistre comédie.

1794), les citoyens Garnier et Parot, commissaires civils de la section du Panthéon, vont au cimetière ouvrir le cercueil de plomb qui contenait le corps de Mirabeau et font mettre ce cercueil en dépôt dans le rez-de-chaussée d'une maison située n° 1, carré Saint-Étienne-du-Mont. Le cercueil de bois où l'on jette les restes du tribun demeure dans ce qu'on appelle le « dépositoire » du cimetière, sous la garde du citoyen Turpin. (*Le Temps*, 26 oct. 1909.)

XXXI

LA DÉPANTHÉONISATION

Le 8 février 1795, la Convention arrêtait que les honneurs du Panthéon ne seraient décernés à aucun citoyen, ni son buste placé dans le lieu des séances ou tout autre endroit public, que « dix ans après sa mort ». Le lendemain, on enlevait de la salle, où délibéraient les conventionnels, les bustes de Marat, de Le Peletier, de Dampierre et de Beauvais, ainsi que les deux tableaux de David représentant la mort de Le Peletier et celle de Marat ; on n'y laissa que le buste de Brutus (1).

Depuis un mois, dès le 9 janvier, on avait commencé la démolition du monument élevé à Marat sur la place du Carrousel ; les citoyens aidaient les ouvriers dans leur travail. Sur le chantier, les

(1) Delécluze, *Louis David, son école et son temps*, cité par Bachelin, *Iconographie de l'Ami du Peuple*, p. 45.

crieurs vendaient un opuscule, qui portait ce titre significatif : *les Crimes de J.-P. Marat*. Le même jour, des jacobins qui avaient promené le buste du tribun dans le faubourg Saint-Antoine étaient mis en état d'arrestation (1).

Une feuille royaliste jugea l'heure opportune de réimprimer un extrait du *Plan de Constitution* publié par Marat quelques années auparavant. Cet extrait, accompagné de perfides commentaires, présentait *l'Ami du Peuple* comme le plus fidèle soutien de la monarchie.

Le lendemain, le cri de réprobation est général. Au théâtre de la rue Feydeau, le buste de Marat, renversé puis réinstallé par le Comité de Sûreté générale, est jeté à bas. Les spectateurs attirés en foule par la pièce du jour, la tragédie de *Phèdre*, acclament Racine et insultent Marat. Le buste de l'auteur d'*Émile* est substitué à l'image du démocrate. Au théâtre de la République, au théâtre de la Montansier, les mêmes scènes se produisent.

Certains fabriquent un mannequin, qui est brûlé dans la cour des Jacobins, aux applaudissements de la foule. Les cendres de ce mannequin, mises dans un vase de nuit, furent jetées dans l'égout de la rue de Montmartre (2).

(1) Hennin, *Hist. numismatique de la Révolution*, cité par Bachelin (*Iconographie de l'Ami du Peuple*, p. 75).

(2) Ce sont seulement le buste et les cendres du mannequin qui

Ce même égout avait déjà reçu le buste du tribun, que des enfants avaient promené dans les rues, en l'accablant d'insultes, et qu'ils avaient lancé dans le gouffre, en hurlant : *Marat, voilà ton Panthéon !* Ce dernier incident fut confirmé plus tard par un témoin oculaire, le célèbre peintre de bergeries Pâris, dont la famille habitait alors la rue Montmartre (1).

Tous ces événements avaient motivé le décret de février 1795 dont il restait à poursuivre l'application.

Le 7 ventôse an III (26 février 1795), Ginguené, au nom de la Commission exécutive de l'Instruction publique, écrivait à Soufflot, alors inspecteur général du Panthéon, que la famille de feu Marat n'ayant pas réclamé son corps, comme celui de Le Peletier, il y avait lieu de ne pas surseoir à son inhumation (2). Le lendemain, Michel Parot, commissaire central de la section du Panthéon, assisté de son greffier, faisait extraire les restes de Marat, renfermés dans un cer-

furent jetés à l'égout, et non le cadavre, suivant une tradition recueillie par V. Hugo dans un chapitre de ses *Misérables*, ainsi que l'a rappelé M. Charles de Loménie, dans *le Temps* du 18 novembre 1909 ; cf. *l'Intermédiaire des Chercheurs*, 20 avril 1909, col. 574.

(1) P. Fassy, *Marat, sa mort*, etc., p. 26.

(2) V. les pièces extraites des archives de la Préfecture de police, dans le livre de M. Fassy, p. 38-39.

cueil de plomb, recouvert d'une caisse en bois (1), et les faisait remporter en présence du citoyen Soufflot, au cimetière ci-devant Geneviève.

Ce cimetière, dont l'emplacement est marqué sur le *plan Turgot*, et qu'on appelait autrefois le « cimetière des Clercs », se trouvait à gauche de l'église Saint-Étienne-du-Mont. Cette nécropole ayant été désaffectée au commencement du siècle, on a ouvert une voie de communication sur une partie de son emplacement. Sur l'autre partie on voit aujourd'hui des jardins qui s'étendent derrière le bâtiment d'administration de la bibliothèque Sainte-Geneviève et de l'Institution Lelarge. Il existe à ce même endroit une usine d'électricité.

N'est-il pas à propos de rappeler que Marat fut un des hommes de son temps les plus compétents en physique médicale et particulièrement en thérapeutique électrique ? *Habent sua fata loci.*

(1) Le cercueil de plomb fut seul inhumé, la caisse en bois fut remise à Soufflot.

XXXII

APRÈS L'APOTHÉOSE

Après sa mort, Marat avait été traîné du Panthéon aux gémonies ; nul ne songeait plus à *l'Ami du Peuple*, que pour maudire son nom; seuls, deux êtres, deux femmes restaient fidèles au culte de sa mémoire : celle qu'on a désignée sous le nom de sa veuve, et qui n'avait droit qu'au titre de compagne, et sa sœur Albertine, une héroïne de Plutarque — avec une carmagnole.

Simonne voua toute sa vie, avec son pauvre pécule, à l'apostolat sanguinaire du démagogue. Le 26 novembre 1789, Marat avait installé, au n° 39 de la rue de l'Ancienne-Comédie, une imprimerie ; il avait dû faire argent de tout, pour acheter le matériel nécessaire, vendant la plus grande partie de ce qu'il possédait, engageant même l'argent de son « amie », pour réaliser le rêve qu'il caressait depuis longtemps.

Il avait fait la connaissance plus intime de Simonne Évrard, au retour d'un voyage à Londres. Celle-ci fit preuve d'une abnégation, d'un désintéressement rares, n'hésitant pas à partager les misères, les souffrances physiques et les tortures morales de l'homme à qui elle allait lier sa destinée. Simonne, âgé de vingt-six ans au moment où elle connut Marat, consentit, sans hésiter, à consacrer son petit avoir à la publication du journal *l'Ami du Peuple*.

Avant de venir à Paris, elle avait mené l'existence obscure des petites gens, étant d'une extraction des plus modestes.

Sa famille était originaire de Tournus (Saône-et-Loire), où elle habitait le quartier de la Pêcherie, sur le quai du Nord (1). Simonne était issue du second mariage de son père, charpentier en bateaux, avec Catherine Large ; de ses deux sœurs du second lit, l'une avait épousé un cuisinier ; l'autre, Catherine, s'était mariée à un imprimeur, qui travaillait chez Marat.

Simonne était venue à Paris avec ses sœurs, appelées dans la capitale par une de leurs compatriotes, une demoiselle Piot, de Tournus, qui y te-

(1) Ces détails et ceux qui vont suivre sont dus à M. Roger Baer, qui a réussi à reconstituer presque entièrement, à notre instigation, la vie de ce personnage de second plan, d'après les archives locales et les papiers de la Préfecture de police. (Cf. la *Revue*, 1er mars 1907.)

nait un magasin de nouveautés et de lingerie. Plus tard, Simonne entrait, comme ouvrière, dans une fabrique d'aiguilles de montres.

Elle dut connaître Marat par l'intermédiaire du mari de Catherine Évrard, l'ouvrier imprimeur dont nous venons de parler. Au moment où il était traqué par Lafayette et ses agents, Marat s'était caché chez les demoiselles Évrard, rue Saint-Honoré ; craignant d'abuser de l'hospitalité qu'il en recevait, il les quittait bientôt, pour se réfugier chez Jacques Roux.

Les jours, les semaines se passaient et *l'Ami du Peuple* ne paraissait pas. Marat s'en désolait ; c'est alors que Simonne « rappelle le malheureux proscrit, lui offre un asile stable, l'oblige à accepter sa modeste fortune et, immolant à la patrie tout préjugé, consacre à *l'Ami du Peuple* son repos, sa réputation, sa vie (1)... »

La liaison de Marat avec Simonne a commencé en 1790 : celle-ci avait vingt ans de moins que l'homme dont elle allait partager la vie.

Bien qu'ils aient vécu en concubinage, Marat avait, pour la femme qui était venue à son aide aux heures difficiles, la plus grande estime. Pour lui témoigner sa gratitude, il eut l'intention de l'épouser. « Marat, qui en croyait pas qu'un vain cérémonial formât l'engagement du mariage, voulant néanmoins ne pas

(1) Chèvremont, *op. cit.*

alarmer la pudeur de la citoyenne Évrard, l'appela un beau jour à la croisée de sa chambre; serrant sa main dans celle de son amante, prosternés tous les deux à la face de l'Être suprême :

C'est dans le vaste temple de la Nature, lui dit-il, que je prends, pour témoin de la fidélité éternelle que je te jure, le Créateur qui nous entend (1).

Voudrait-on une preuve plus certaine de la promesse de mariage, on la trouverait dans l'inventaire des papiers de la victime, libellée de la main même de Marat (2).

Les belles qualités de Mlle Évrard, écrit Marat, ayant captivé mon cœur dont elle a reçu l'hommage, je lui laisse pour gage de ma foi, pendant le voyage que je suis obligé de faire à Londres, *l'engagement sacré de lui donner ma main immédiatement après mon retour*; si toute ma tendresse ne lui suffisait pas pour garant de ma fidélité, que l'oubli de cet engagement me couvre d'infamie !

Et s'il faut achever de convaincre les incrédules, qu'ils lisent l'attestation donnée par les propres sœurs et un frère de Marat : « Nous remplissons, déclarent-ils, les volontés de notre frère, en reconnaissant la citoyenne Évrard pour notre sœur » ; et, plus loin : « Pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour notre chère et digne sœur, nous déclarons que

(1) *Journal de la Montagne*, n° 53.
(2) *Ibid.*, n° 58.

c'est à elle que la famille de son époux (*sic*) doit la conservation des dernières années de sa vie... et nous tiendrons pour infâmes ceux de sa famille, s'il s'en trouvait quelqu'un, qui ne partageraient pas les sentiments d'estime et de reconnaissance que nous lui devons (1). »

Citons, enfin, ce passage, où Albertine Marat répond aux détracteurs de *l'Ami du Peuple* :

Ne trouvant de secours qu'auprès des personnes peu fortunées, Marat eût succombé à ses malheurs. Peuple, ton bon génie en décida autrement : il permit qu'une femme divine, dont l'âme ressemblait à la sienne, consacrât sa fortune et son repos pour te conserver ton ami. Femme héroïque, reçois l'hommage que tes vertus méritent ! Oui, nous te le devons. Enflammée du feu divin de la liberté, tu voulus conserver son plus ardent défenseur; tu partageas ses tribulations, rien ne put arrêter ton zèle. Tu sacrifias à *l'Ami du Peuple* et la crainte de ta famille et les préjugés de ton siècle.

Simonne Évrard était bien la femme qui convenait à Marat, « non seulement l'être tendre, mais la compagne, la collaboratrice énergique et forte ».

A s'en rapporter aux signalements de police, elle était d'une taille au-dessus de la moyenne, 1 m. 62. Elle avait les cheveux et les sourcils bruns ; le front ordinaire, le menton rond, le nez aquilin, le visage

(1) *Journal de la Montagne*, n° 85; *Revue des Sciences et des Lettres*, 15 janvier 1889.

ovale. Quant à ses yeux, tandis que l'une des pièces les indique bruns, l'autre les dit gris. La bouche est désignée tantôt comme moyenne, tantôt comme grande.

Simonne vécut trois ans auprès de Marat. Après le 10 août 1792, elle quittait le logement qu'elle occupait avec ses sœurs rue Saint-Honoré, pour habiter au n° 30 de la rue des Cordeliers, avec Marat : l'appartement était à son nom (1).

Nous avons dit le rôle qu'elle avait joué, lors de l'assassinat de Marat par Charlotte Corday. D'après la déposition qu'elle fit devant la justice, ayant trouvé l'assassin debout, contre un rideau de l'antichambre, elle l'avait prise par la tête et l'avait maintenue jusqu'à l'arrivée des voisins : détail que les historiens du drame ont généralement omis.

Après la mort de Marat, Simonne avait, pour toutes ressources, une pension de 560 livres sur

(1) Appartement des plus modestes, des plus sommairement meublés. Mme Roland a décrit un salon « meublé en damas bleu et blanc, avec de beaux rideaux de soie et des vases de porcelaine, ordinairement garnis de fleurs » ; mais nous avons tout lieu de croire que la description s'applique au salon de l'appartement qu'occupait Marat, quand il habitait la rue de Bourgogne, dans le faubourg Saint-Germain. D'après un document officiel, le « procès-verbal de l'apposition des scellés », dressé aussitôt après l'assassinat du 13 juillet 1793, il n'y avait dans le logement de la rue des Cordeliers que deux consoles « de bois d'acajou », deux sphères, une boite dans laquelle se trouvait une machine électrique, et un lit en fer.

l'État. Le directeur de l'hôpital militaire de Montpellier lui avait offert 50 livres, « pour être payées pendant sa vie et chaque année... à la veuve Marat », ajoutant que « s'il croyait que la nation entière n'imitât point son exemple, il donnerait les trois quarts de son revenu (1) ».

La citoyenne Évrard s'empressait de remercier son bienfaiteur par la lettre suivante :

Paris, le 23 pluviôse, l'an V de la République française
une et indivisible.

Frères et Amis,

Je vous prie de remettre l'incluse au citoyen Arnoux, dont j'ignore l'adresse. L'intérêt que vous daignez prendre à mon sort me prouve que si j'ai perdu mon époux, il me reste encore des frères. Croyez, citoyens, que je ne cesserai jamais de mériter votre estime et votre amitié et que je suis fraternellement votre concitoyenne.

S. Évrard, veuve Marat.

Etait-ce une acceptation ou un refus ; toujours est-il que la « veuve » de Marat ne voulut jamais recevoir de secours officiel. Appelée devant la Convention, le 8 août 1793, elle fit entendre aux députés ce mâle langage :

(1) Registre des délibérations de la Société populaire de Montpellier, séance du mercredi, neuvième jour du deuxième mois de l'an II de la République française. (*Archives de l'Hérault*, L. IV, *a*; communication de M. de la Pijardière, archiviste, à l'auteur.)

Citoyens, vous voyez devant vous la veuve de Marat. Je ne viens point vous demander les faveurs que la cupidité convoite ou que réclame l'indigence ; la veuve de Marat n'a besoin que d'un tombeau.

Avant que d'arriver à ce terme heureux de ma vie, je viens vous demander justice des attentats nouveaux commis contre la mémoire du plus intrépide et du plus outragé des défenseurs du peuple.

Puis, prenant directement à partie certains conventionnels, tels que les Carra, les Ducos, les Dulaure, qui, vantant « sans pudeur Charlotte Corday dans leurs pamphlets périodiques », encourageaient ainsi ses pareilles « à égorger le reste des défenseurs de la liberté », elle terminait par cette apostrophe véhémente :

Si vous laissez ces coupables impunis, je les dénonce ici au peuple français, à l'univers. La mémoire des martyrs de la liberté est le patrimoine du peuple ; *celle de Marat est le seul bien qui me reste* ; je consacre à sa défense les derniers jours d'une vie languissante. Législateurs, vengez la patrie, l'honnêteté, l'infortune et la vertu, en frappant les plus lâches de tous leurs ennemis (1).

La sœur de Marat ne fut pas moins ardente que sa « veuve » à poursuivre la réhabilitation de *l'Ami du Peuple*. Albertine Marat était venue retrouver sa belle-sœur à Paris, peu après l'assassinat de son frère.

(1) *Moniteur*, du 9 août 1793.

Elles s'étaient retirées toutes deux dans un petit appartement de la rue Saint-Jacques, au n° 674.

Au mois de prairial an III, elles étaient arrêtées, ainsi que leur servante, et détenues à Sainte-Pélagie, d'où elles furent transférées à la prison des Madelonettes. On les garda trois mois en détention ; elles furent relâchées sur un ordre du Comité de Sureté générale (1).

En l'an IX, au lendemain de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, Simonne Évrard était mise de nouveau en état d'arrestation. On l'avait impliquée d' « intelligence avec les ennemis du gouvernement ». Elle n'eut pas de peine à se disculper d'une accusation aussi vague que mal étayée.

Elle vécut encore pendant vingt-trois ans.

Vers 1820, elle tomba malade ; elle reçut les soins du docteur Poumiès de la Siboutie, qui a rapporté dans quelles circonstances il lui rendit visite (2).

« Elle était connue, dans la maison qu'elle habitait, sous le nom de *veuve Marat*... Elle était en butte à de si mauvais traitements, qu'elle avait l'intention d'aller s'établir dans un autre quartier éloigné et de changer de nom. Elle était fort laide et ne devait jamais avoir été jolie. Elle disait que, pendant les six ans (3)

(1) V. aux Pièces justificatives les notes U et V.

(2) *Souvenirs d'un médecin de Paris*. Plon, Nourrit et Cie, 1910.

(3) C'est, en réalité, pendant trois ans seulement qu'elle avait habité avec Marat

de son *mariage*, elle n'avait jamais eu à se plaindre de Marat qui, dans son intérieur, était la douceur et la bonté même ; mais que ses idées, son fanatisme étaient si exagérés, qu'il n'aurait pas hésité à sacrifier l'un de ses membres, sa vie même, pour faire triompher son opinion. »

Quand elle mourut, le 24 février 1824, des suites d'une chute, Simonne Évrard habitait, rue de la Barillerie, 33 (aujourd'hui boulevard du Palais), avec la sœur de Marat. Le registre des actes de décès la qualifie de *veuve* de Jean-Paul Marat. La déclaration de sa mort fut faite à la mairie par l'horloger Ramu.

Cet horloger, qui habitait la rue de la Barillerie, fournissait du travail aux deux malheureuses femmes, qui vivaient du produit de la fabrication des aiguilles de montres.

Dès son enfance, Albertine s'était occupée des travaux d'horlogerie et elle y avait acquis une réelle habileté.

Mlle Marat « semblait avoir recueilli en elle-même l'âme forte et passionnée de son frère, qu'elle pleurait sans cesse, comme si elle ne l'eût perdu que de la veille ». Marat était son héros, son dieu : « elle en faisait un être exclusivement vertueux, animé des plus purs sentiments de patriotisme, bon et généreux... un véritable philosophe enfin, qui avait mission de régénérer le monde, ou du moins la France... »

Cette vieille femme, à la physionomie dure et re-

vêche (1), à la parole ardente, au regard fixe, survivait à son frère, pour lui refaire comme un Panthéon dans la pauvre demeure où elle s'était retirée, avec les reliques de celui qu'elle appelait le martyr de la liberté. Les livres, les papiers et les manuscrits de J.-P. Marat constituaient toute sa fortune!

Elle supportait très dignement sa misère, fréquen-

(1) Voici le portrait qu'en fait un de ceux qui avaient pu l'approcher :

« ... Extérieurement, c'était une petite femme grêle, le visage rond, le regard perçant, vif et scrutateur ; le teint hâve, mat, un peu bistré, les traits forts et brusqués, en somme laide.

« Sa petite taille, son air chétif, sa tenue droite comme un jonc, tout cela surmonté par une tête dont l'expression et la grandeur de ses yeux noirs contrastaient singulièrement avec le reste de sa personne, produisait un effet saisissant chez tous ceux qui l'ont vue; l'ensemble de sa figure portait l'empreinte d'une rare énergie. Sa ressemblance avec son frère, d'après Boze, était frappante. Sa parole était facile, lente et correcte ; même dans ses moments de plus haute animation, elle articulait bien ; jamais une expression basse ou triviale ; son jugement était droit, mais, à mon avis, pas toujours juste envers les hommes de la Révolution, notamment Maximilien; aimant et haïssant bien, son côté faible était le soupçon et l'orgueil. Elle était vêtue presque invariablement d'une robe d'indienne plus que modeste, coiffée chez elle — d'où elle ne sortait presque jamais — d'un mouchoir; elle recevait tous les matins par sa laitière un petit vase et la chargeait de lui apporter la maigre pitance du lendemain ; elle a vécu souvent des quinzaines et plus sans avoir vu d'autres visages. Sa dépense était fabuleuse, elle vivait presque de rien. Je ne l'ai pas vue à ses derniers moments, mais je suis convaincu que la trempe de son caractère ne s'est pas démentie. »

tant peu chez ses voisins et voisines. Cependant, le chimiste Boussingault rapporte, dans ses *Mémoires* (1), qu'il eut l'occasion de voir, chez sa tante Duhamel, la sœur de Marat, « une vieille, dit-il, d'une physionomie affreuse, à moustaches grises, avec la voix d'un homme ». « Elle m'effrayait, ajoute-t-il, bien que j'ignorasse alors de quel citoyen elle était sœur. Elle me montra une belle collection de papillons préparés par Marat.

La sœur du « Père du peuple » (*sic*) demeurait avec une demoiselle âgée, tenant un bureau de papier timbré, charmante dame ayant appartenu à l'ancienne cour, une des femmes de Marie-Antoinette. »

Ce dernier renseignement nous paraît sujet à caution ; il ne faut pas davantage ajouter foi à ceux qui ont prétendu qu'Albertine Marat recevait une pension du gouvernement de Louis XVIII : à dire vrai, c'est la sœur de Robespierre qui bénéficia de cette libéralité, et non la sœur de Marat (2).

(1) T. I (1802-1822), p. 38-39.

(2) On a toujours, par malveillance, attribué à la veuve Marat ce qui était le fait de Charlotte Robespierre, sœur de Maximilien : « On lira, dans ses *Mémoires*, comment elle obtint une pension du premier Consul Bonaparte. Cette pension fut diminuée à l'arrivée des Bourbons. Charlotte Robespierre s'attendait à la perdre et son étonnement fut grand, quand elle apprit que Louis XVIII la lui conservait, réduite à 2.100 francs. En 1823, la pension subit encore une réduction : elle ne fut plus que de 1.200 francs

Les deux femmes ne s'aimaient guère : Albertine Marat ne fréquentait pas Charlotte Robespierre. « Mlle Marat était un caractère ; Charlotte Robespierre en manquait absolument... Ces deux sœurs de conventionnels n'avaient de commun que la pauvreté et l'amour du travail. L'une faisait des ressorts de montres dans sa solitude ; l'autre faisait de la lingerie, en compagnie de Mlle Waton, qui est allée mourir en Icarie, dans la communauté de Cabet. Charlotte Robespierre s'éteignit la première ; Mlle Marat ne tarda guère à la suivre (1). »

Ses dernières années se passèrent dans l'abandon et la détresse ; elle disputa le plus longtemps qu'elle put, les souvenirs de son frère aux amateurs qui les convoitaient et qui la circonvenaient avec l'opiniâtreté dont seuls sont capables les collectionneurs qui veulent arriver à leurs fins (2).

Il se réunissait, de temps à autre (3), chez Albertine,

conservée à ce chiffre sous Louis-Philippe ». Extrait des *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 32.

(1) *Souvenirs historiques*, de P. Joigneaux, II, 295.

(2) Outre plusieurs manuscrits de son frère, Albertine avait conservé son diplôme de docteur de la Faculté d'Édimbourg, une bague et des cheveux, qui échurent plus tard, par voie de succession, à son arrière-petit-neveu. (Communication de M. Th. Dufour.)

(3) Ce n'était pas chose facile que de pénétrer chez Mlle Albertine Marat. M. Goupil-Louvigny, qui fut son confident, en parle ainsi, dans une lettre adressée à Chèvremont le 11 juin

un club d'hommes distingués, une société d'élite : penseurs, historiens ou philosophes, aimant à remonter aux sources de la Révolution, avides d'entendre, de la bouche des spectateurs du terrible drame, le récit vivant et coloré des scènes dont ils avaient eu l'heureuse fortune d'être les témoins.

On voyait là un érudit de valeur, Hauréau, l'auteur de l'*Histoire littéraire du Maine*; Alphonse Esquiros, qui a brossé en quelques pages énergiques et pittoresques l'*Histoire des Montagnards*; Émile de la Bédollière, romancier aimable et fécond; le colonel Maurin, infatigable collectionneur des écrits et objets de la grande époque; et un disciple fervent de Jean-Jacques, et surtout de Bernardin de Saint-Pierre, dont il avait épousé la veuve, Aimé

1886 : « ... Recevait-elle la visite d'un inconnu ? Préalablement, elle lui faisait donner par écrit son nom, son adresse, sa profession, etc., en lui déclarant sans détours qu'elle ne voulait recevoir qui que ce soit sans ces sortes de formalités ; ensuite elle lui disait avec le même sans façon qu'elle lui ferait savoir s'il pourrait se présenter de nouveau... ... Je me prêtai volontiers pour elle à obtenir les renseignements qui les faisaient ou agréer ou refuser (*a*). Elle mettait ainsi à nu sa nature soupçonneuse, ce qui rebuta souvent bon nombre de visiteurs. Parmi les personnages connus qui ont eu accès chez elle, à ma connaissance (une ou deux fois peut-être, trois fois au plus), jusque vers la fin de 1837, figurent Esquiros, Villiaumé, Raspail, le colonel Maurin, Mathon ou Matton... »

(*a*) V. aux pièces justificatives, note Y, une lettre, à ce sujet, dont nous devons la communication à l'obligeance, toujours empressée, de M. Alexandre Duval.

Martin, connu surtout comme bibliophile et amateur d'autographes ; tous ces hommes d'opinion différente, mais s'exprimant avec la courtoisie et la mesure de gens de bonne compagnie.

Les deux derniers surtout — les collectionneurs sont sans pitié ! — n'attendaient que le moment où ils pourraient se partager les dépouilles de celle que la misère réduisait tous les jours à abandonner, une à une, les dernières épaves de ce qu'elle possédait et que les nécessités de l'existence devaient la contraindre à émietter.

Aimé Martin devint ainsi le possesseur d'un manuscrit autographe de *l'Ami du Peuple*, un *Roman de cœur* (1), écrit dans le style de Rousseau, et qui n'aurait peut-être pas fait trop mauvaise figure à côté de *la Nouvelle Héloïse*, ou des *Rêveries d'un promeneur solitaire* (2).

Le colonel Maurin recueillit, dans cette succes-

(1) *Les Aventures du jeune comte de Potowski*, attribué, selon toute vraisemblance, à Marat, par le bibliophile Jacob. Nous avons eu le manuscrit sous les yeux, et nul doute que l'écriture soit celle du conventionnel. Par contre, il a été établi par M. Chèvremont qu'un autre manuscrit de Marat, intitulé : *Lettres polonaises*, aurait été à tort, donné comme l'œuvre de Marat. (Cf. *Revue des Sciences et des Lettres*, 1er février 1890.)

(2) A la mort d'Aimé Martin, le bibliophile Jacob songea à publier ce péché de jeunesse de Marat, sous le titre de : *Un Roman de cœur*; pour affriander le bon public, le manuscrit original resta exposé dans les bureaux du *Siècle*, où tout le monde fut admis à le voir. C'est ce même manuscrit, écrit d'une écriture

sion anticipée, de nombreuses pièces, bustes, portraits, etc., et les épreuves du journal que Marat corrigeait dans son bain, quand il fut frappé par Charlotte Corday.

Un futur historien, alors simple étudiant en droit, Villiaumé, fréquentait aussi chez Albertine. C'est à ce jeune homme que la sœur de Marat, alors âgée de soixante-treize ans et n'espérant plus vivre bien longtemps, transmit la collection des *Œuvres politiques* de son frère, classées en douze volumes par lui-même.

Le but de Marat était d'en publier une nouvelle édition, afin que la prostérité ne pût se méprendre sur les *vrais* et les *faux* numéros de *l'Ami du Peuple*. C'est cette même collection, qu'Albertine n'avait pas ouverte depuis quarante-deux ans (1), que Villiaumé prit la précaution de faire relier « dans son

fine et gracieuse (*a*), qui a figuré à l'*Exposition historique de la Révolution*, organisée en 1889 dans la cour du Carrousel.

(a) V. aux Pièces justificatives, note X, le portrait graphologique de Marat.

(1) D'après une note manuscrite, en notre possession, écrite par Villiaumé lui-même, qui ajoute ces détails, intéressants à consigner pour les historiens : « La mention biographique et bibliographique qu'on voit sur Marat, dans l'*Histoire parlementaire*, au tome XXVII, p. 304, fut écrite en 1836, par Roux-Lavergne et par moi, sur le vu de ma collection, du vivant d'Albertine, qui en reconnut l'exactitude, sauf les fautes d'impression de cette notice. » Villiaumé déclare ensuite transmettre ces douze volumes, cotés et paraphés par lui, à M. Solar, homme de lettres. La déclaration de Villiaumé est datée du 1er avril 1859.

appartement » et « sous ses yeux », et dont il se servit pour son *Histoire de la Révolution de* 1789.

L'exemplaire complet du journal *l'Ami du Peuple*, annoté de la main de Marat, passa, après la mort de Villiaumé, dans la bibliothèque Solar, et à la vente Solar, le prince Napoléon en fut déclaré l'adjudicataire. Comment arriva-t-il entre les mains de M. Fontaine, le libraire bien connu, puis figura-t-il (du 19 au 24 janvier 1885) dans la vente de la collection Nadaillac (1) ? C'est une de ces énigmes bibliographiques dont nous laissons à d'autres le soin de trouver la solution.

C'est dans son logis de la rue de la Barillerie, « au cinquième étage, dans une pièce un peu obscure, mais proprette dans tout son vieux ameublement », qu'Albertine Marat fut, pour la première fois, mise en présence d'un homme qu'on pourrait à plus d'un titre comparer au conventionnel. Raspail a conté quelque part cette entrevue. C'est une véritable « interview », avant que le mot ait acquis droit de cité.

Un soir, l'auteur du *Manuel de Santé* avait vu

(1) Il est regrettable « qu'un monument aussi important pour l'histoire de la Révolution française, qui avait sa place marquée d'avance dans une de nos bibliothèques publiques, ou chez un de nos grands amateurs (et cela, au dire de Paul Lacroix, bon juge en la matière), ait trouvé place dans une galerie anglaise ou américaine? L'exemplaire de la vente Nadaillac fut, en effet, acquis par un amateur étranger, pour la somme respectable de 2.450 francs.

venir chez lui un commissionnaire, le priant de se rendre chez Mlle Marat. Quand ils furent en présence, Albertine prit la parole : « Mon commissionnaire ne vous a pas trompé, en vous disant que je suis la sœur de Marat. Au reste, vous allez en juger sur-le-champ », reprit-elle, en sortant d'un secrétaire vermoulu deux miniatures de J.-P. Marat, exécutées par Jean Bosio (1), frère du sculpteur, et portraitiste formé à l'école de David.

« Ce n'est pas tout. Je dois penser à placer non un héritage, qui en voudrait ? — et elle montrait d'un geste son modeste mobilier — mais un dépôt, un souvenir de mon frère, dont la mémoire m'est restée chère, et dont le culte n'est pas sorti de mon cœur. Je ne vois d'autres dépositaires que M. Carrel et vous, M. Carrel à votre défaut. » Et ce disant, elle plaçait sous les yeux de Raspail le microscope solaire qui avait servi à Marat à faire des observations dans la chambre obscure (observations consignées dans les *Découvertes sur le Feu et la Lumière*), la collection de ses prismes montés, de ses appareils électriques ; sa trousse de médecin, et une liasse de papiers, notamment l'exemplaire complet de *l'Ami du Peuple*, couvert de notes écrites de la main de Marat.

Le lendemain de sa visite à Albertine, Raspail se

(1) Jean Bosio signait aussi ses œuvres Jean Boze ou J. Bose.

rendait à Nantes, où il était convié à un banquet patriotique. Arrêté le soir même, dans la diligence qui le transportait, il fut incarcéré et ne revint à Paris qu'après plusieurs mois de détention. A son retour, il ne put recueillir aucun renseignement précis sur le sort d'Albertine Marat. Il n'apprit qu'en 1865 la mort de la vaillante femme, c'est-à-dire vingt-quatre ans après le décès.

On a conté qu'elle avait fini ses jours dans un lit d'hôpital, à la Salpêtrière; Albertine Marat s'éteignit, en réalité, dans son humble mansarde de la rue de la Barillerie (1).

A la date du 6 novembre (1841), l'événement était mentionné, en ces termes, dans *le Siècle* :

La sœur du fameux Marat vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-trois ans, dans un grenier de la rue de la Barillerie, au milieu de la plus profonde misère, et n'ayant près d'elle à son lit de mort qu'un épicier, son seul héritier, et une portière, l'unique amie qui lui fût restée. Cette dame, dont les traits fortement caractérisés rappelaient la figure de son frère, vécut longtemps du produit de la fabrication des aiguilles de montres, ouvrage, dit on, où elle excellait.

Elle connaissait la langue latine (2).

(1) « Le 30 octobre 1841, à 4 heures du matin, est décédée en son domicile à Paris, rue de la Barillerie, 34, demoiselle Albertine Marat, âgée de 83 ans. » *Extrait des registres des actes de décès du IXe arrondissement de Paris.* (Communication de M. Chèvremont.)

(2) Elle n'était pas, du reste, dépourvue d'instruction :

Les infirmités venues avec l'âge, elle était tombée dans le dénûment. Quatre voisins et amis ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière.

Ce fut toute son oraison funèbre.

Un inconnu paya 6 francs le droit de placer une croix sur la tombe que la municipalité concédait aux pauvres, pendant un an, dans l'enceinte de la fosse commune (1).

M. Alex. Duval possède et nous a montré d'elle des réflexions sur la Révolution, notamment des observations sur l'*Histoire de France*, de Montgaillard, t. VII, p. 37, qui sont fort judicieuses. Elle a tracé de Lafayette un portrait singulièrement dur et qui serait à reproduire. Elle avait conservé des relations avec quelques personnages de l'époque révolutionnaire ; l'amateur auquel nous venons de faire allusion possède deux lettres qu'Albertine adressait à Bouchotte, alors ministre de la Guerre, pour lui recommander deux militaires blessés : rappelons à ce propos, que Bouchotte avait, au nom du gouvernement, dont il faisait partie subventionné le journal de Marat.

(1) *Gazette anecdotique*, 1876, t. I, 144.

XXXIII

LES DESCENDANTS DE MARAT

Les représentants actuels de la famille Marat descendent du frère cadet du conventionnel, *Jean-Pierre* Marat (1).

Le fils de Jean-Pierre, qui porta le nom de *Jean-Paul-Darthé* Marat, en souvenir du personnage impliqué dans la conspiration de Babeuf, est mort en 1845, laissant un fils. Par une coïncidence au moins curieuse, ce fils, par conséquent l'arrière-petit-neveu du révolutionnaire, a poursuivi une longue carrière dans l'administration chargée de veiller au maintien de l'ordre et à la conservation de la propriété. M. Jean-

(1) Jean-Pierre Marat avait recueilli ou comptait recueillir, dans la succession de son frère, autre chose que les papiers sur lesquels on avait mis les scellés, au lendemain de la mort du tribun. (Voir à cet égard la procuration qu'il avait donnée à Albertine, dans la *Correspondance historique et archéologique*, 1895, p. 6-7). Cf. sur le même personnage, le *Catalogue Charavay*, ann. cit., p. 262.

Paul Mara a été, en effet, longtemps, directeur de l'Enregistrement à Genève.

En 1889, sur notre demande, M. Théophile Dufour, le sympathique bibliothécaire suisse, voulut bien interroger M. Jean-Paul Mara. Sa vue était déjà très affaiblie, au point qu'il avait renoncé entièrement à lire et à écrire. Il déclara qu'il ne répondait pas pour ce motif, ou pour tout autre qu'il n'avouait pas, aux questions plus ou moins indiscrètes qu'on lui adressait sur son compromettant parent.

Bien que sa mémoire fût encore bonne, il savai. peu de chose sur la vie de son grand-oncle. Il avait plutôt gardé le souvenir de sa tante Albertine, à qui son père avait rendu visite vers 1835. C'est, du reste, au père de M. Jean-Paul Mara qu'elle avait légué le diplôme de docteur, la bague et des cheveux de Marat ; en plus, un manuscrit autographe, tous objets que les descendants de M. Mara doivent posséder encore, à l'exception du manuscrit.

Ce manuscrit, rempli de ratures et de corrections, fut dérobé, et, après être passé par les mains d'un éditeur parisien (1), devint beaucoup plus tard la propriété d'un amateur bordelais (2).

(1) M. Bachelin-Deflorenne, d'après une lettre à nous adressée par M. Th. Dufour.

(2) Ce manuscrit était l'*Éloge de Montesquieu*, publié par M. de Bresetz, à Bordeaux, en 1883

M. Jean-Paul Mara n'a eu que des filles. De ses deux frères consanguins, l'un est mort en 1878, sans enfants; l'autre, Louis-Ch.-Etzar Mara (1), né à Genève en 1837, et, de son vivant, résidant à Saint-Nazaire, a eu quatre fils et deux filles.

L'un des fils, *Jean-Paul*, est mort au retour d'un voyage en Chine. Un deuxième, *Émile* Mara a un enfant, qu'on a nommé *Jean-Paul*; les deux autres frères, *Richard* et *Francis* Mara, sont tous deux employés dans des maisons d'exportation.

La fille aînée appelée *Jeanne*, était mariée à un peintre, M. Victor Meurein; les deux époux sont décédés; la deuxième fille, *Nadége*, s'est mariée à Paris et habite Mexico.

Quant au frère du tribun qui fut, sous le pseudonyme de M. de Boudry, professeur au lycé de Tsarkoië-Selo, il a laissé deux filles, mariées à des Français domiciliés en Russie.

N'est-il pas piquant de constater que le nom de Marat n'est aujourd'hui porté que par de modestes bourgeois, dont l'existence pacifique ne rappelle que de fort loin la vie agitée du conventionnel Montagnard?

(1) L.-Ch.-E. Mara est mort le 9 janvier 1904 (Cf. la *Chron. méd.*, 1er février 1904).

PIÉCES JUSTIFICATIVES

A

REQUÊTE DE JEAN MARA, FRÈRE DU TRIBUN RÉVOLUTIONNAIRE, A LA CONVENTION (1)

Égalité. Liberté. Indépendance.

Nous Président et autres Membres du Comité Provisoire d'administration de la Ville et République de Genève ayant vû la requête à nous présentée par Jean Mara, Horloger, demeurant à Genève, fils de Jean Mara de Cagliari en Sardaigne, receu Habitant de Genève le dixième Mars Mille sept cent quarante un ; lui-même né à Boudry, comté de Neufchatel le vingt troisième janvier mille sept cent soixante sept, issu en légitime mariage des dits Jean Mara et de Louise Cabrol ; ainsi qu'il résulte des titres joints à sa requête dans laquelle il conclut à ce qu'il lui soit accordé acte et certificat authentique qu'il est frère du Citoyen Mara qui a été dit-on assassiné à Paris il y a peu de jours. Ayant ouï le rapport du Citoyen de Rochemont, secrétaire d'État, par nous commis pour ouïr plus particulièrement le requérant, vû le procès-verbal par lui dressé à l'information qu'il a faite en exécution de sa commission et les dépositions des Citoyens Moré et Revaclier témoins assignés et assermentés ; attendu qu'il résulte suffisamment des titres et des témoignages produits par le requérant qu'il est le fils de

(1) *Archives nationales*, F[7] 4385, dossier Corday, pièce n° 5.

Jean Mara de Cagliari en Sardaigne Habitant de Genève, et de Louise Cabrol de Genève et qu'il avoit un frère aîné vivant à Paris, que la notoriété publique désigne comme étant Membre ci-devant de la Convention Nationale de France, et qu'on dit avoir été dernièrement assassiné à Paris; Nous avons jugé qu'il étoit conforme à la Justice de lui accorder l'acte de vérité qu'il requiert.

En foi de quoi Nous avons donné les présentes sous le sceau de la République, et le seing du secrétaire d'État, le vingtième de juillet mille sept cent quatre vingt treize, l'an second de l'Égalité.

De Rochemont. Puerari.

Égalité. Liberté.

Jean-Louis Soulavie

Citoyen français, Résident de la République françoise une et indivisible près la République de Genève.

Je certifie que les Citoyens de Rochemont et Puérari sont secrétaires d'État de cette ville.

Genève, le 19 juillet 1793, l'an 2 de la République française.

Soulavie.

B

RECOMMANDATION DE SOULAVIE EN FAVEUR DE JEAN MARA

Citoyens Représentans,

Le frere de l'amy du Peuple s'est procuré sept cens pièces de drap bleu pour l'habillement de nos troupes : je viens vous

prier, citoyens, de recevoir avec bonté et avec fraternité, Marat jeune qui a donné constamment des preuves d'attachement à la cause française et à la vertu révolutionaire (*sic*) de son frere.

Salut et fraternité,
Le résident de France à Genève,

SOULAVIE.

Genève, le 28 prairial, l'an 2 de la République une et indivisible.

(*Collection de M. Alexandre Duval.*)

C

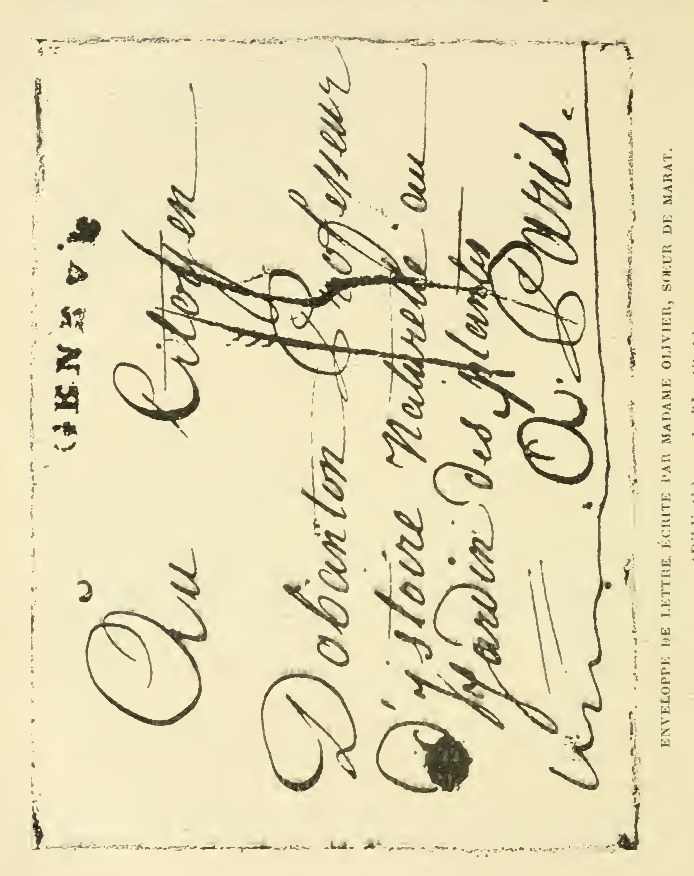
LE BEAU-FRÈRE DE MARAT

Une des sœurs de *l'Ami du Peuple* était mariée à un nommé OLIVIER, qui s'occupait d'histoire naturelle. Cet Olivier s'était fait une spécialité dans l'art de conserver les insectes et plus particulièrement, les chenilles et les araignées. Il s'autorisa de sa parenté avec le révolutionnaire, pour solliciter un poste d'aide-naturaliste au Muséum de Paris.

A cet effet, il demanda et obtint la recommandation du résident de Genève, J.-L. Soulavie, qui s'entremit en sa faveur auprès du ministre de l'Intérieur, le citoyen Paré; tandis que la femme d'Olivier envoyait à Daubenton une boite renfermant des insectes, préparés par son mari et que Lamarck et Geoffroy furent chargés d'examiner.

Dans le rapport qu'ils adressent au ministre, les deux professeurs se déclarent prêts à accorder la place d'aide-naturaliste à l'époux « de la sœur de *l'Ami du Peuple*, de l'homme qui a défendu ses droits avec tant de courage et qui a si bien

servi la cause de la liberté ». Ils sont tout disposés à donner



GENEVE

Au Citoyen
Dobainton Professeur
d'histoire Naturelle au
Jardin des plantes
a Paris.

ENVELOPPE DE LETTRE ÉCRITE PAR MADAME OLIVIER, SOEUR DE MARAT.

(Bibliothèque de l'Institut.)

cette preuve de leur dévouement et de leur patriotisme; encore faudrait-il qu'ils pussent disposer des fonds nécessaires à l'établissement de la fonction sollicitée par le beau-frère de

Salue de Notre part ta cher Moitiez et moy qui tembrasse avec fraternite

Olivier Né Marat

Si tu degne monoré dune réponce mon adresse est au Citoyen Olivier Naturaliste place du Bourgdefour à Geneve

SIGNATURE AUTOGRAPHE DE MADAME OLIVIER, SŒUR DE MARAT.

(Bibliothèque de l'Institut.)

Marat. Or, « les fonds pour l'année courante ne sont point encore décrétés, de sorte que l'établissement est sur le point d'en manquer, dans un moment où il en a un besoin le plus urgent, pour sa nouvelle organisation, pour subvenir aux dépenses courantes considérablement augmentées par la chéreté (*sic*) des vivres et de la main-d'œuvre et enfin pour nourrir et soigner plusieurs animaux vivants qui y ont été déposés par ordre de la Commune de Paris ». En conséquence, les bonnes dispositions dont était animé le corps des professeurs du Muséum à l'égard du beau-frère de Marat ne pouvaient être que platoniques, puisque l'argent manquait pour fournir des appointements au nouveau fonctionnaire.

Une semaine s'était à peine écoulée, que le ministre intervenait de nouveau pour ses protégés, déclarant qu'il se contenterait d'un logement dans les bâtiments du jardin. Sans doute lui en avait-on donné la promesse, si nous en jugeons par la lettre de remerciements qu'adressait peu après la femme Olivier à Daubenton. Dans cette épître, d'une orthographe des plus débridées, Mme Olivier, né (e) Marat, annonçait son prochain voyage à Paris.

Mais voici que survient un incident : les professeurs sont bien toujours dans les mêmes dispositions à l'égard d'Olivier, mais les circonstances sont changées : « il n'y a point de ministre, c'est un commissaire » ; il n'est plus question d'un logement au Muséum, on en cherchera un, pour le couple Olivier, « très près du jardin ». Le citoyen Paré n'est plus là, cela se voit, pour défendre ses protégés génevois.

A la date du 12 brumaire an III (4 novembre 1794), une dernière tentative est faite par Olivier Marat auprès du Comité d'instruction publique; il réussit à se faire inscrire sur la liste des candidats à la place vacante d'aide-naturaliste. Lamarck est chargé du rapport, qui est lu à l'assemblée des professeurs dans la séance du 11 nivôse (31 décembre).

Huit candidats étaient en présence, entre autres Cuvier, alors âgé de 25 ans et demi, qui venait de faire ses débuts dans la science qu'il devait illustrer.

« Le citoyen Olivier-Marat, disait en propres termes le rapporteur, paraît avoir beaucoup de zèle à recueillir les insectes, et pour peu qu'il soit guidé dans la manière convenable de les préparer, je crois qu'il a beaucoup de moyens pour y bien réussir. On vous a écrit plusieurs fois en faveur de ce citoyen. J'ai été chargé avec Geoffroi de vous faire un rapport sur ses travaux, et ce rapport a été à son avantage. Mais je crois que l'aide-naturaliste que vous allez nommer ne doit pas être uniquement et exclusivement attaché aux insectes; car quoique plus particulièrement subordonné au professeur des insectes et des vers, il est cependant convenable qu'il soit considéré comme attaché à toute la zoologie du Muséum, les aides-naturalistes selon moi devant pouvoir se suppléer les uns les autres dans les cas de besoin. Ainsi le seul talent de préparer les insectes ne suffit pas pour faire admettre l'artiste, surtout s'il se présente un autre artiste qui, préparant les insectes avec la même perfection, sache aussi conserver les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles et les poissons, et rendre à ses animaux leur forme naturelle par son art de les préparer. Or, cet homme, citoyens, s'est trouvé, je veux parler du citoyen Desmoulins... »

Desmoulins fut donc préféré à tous ses concurrents et conserva ses fonctions jusqu'au 17 novembre 1803, date de son décès. Quant au beau-frère de Marat, on n'en entend plus parler. La boussole politique avait tourné, il jugea prudent de se faire oublier. (Bibl. : *Les Débuts de Lamarck*, par le docteur E.-T. Hamy; *la Chronique médicale*, 15 juillet 1899; Bibliothèque de l'Institut, Manuscrits, fonds Cuvier, carton I, liasse 176, pièces 7 et 8.)

D

PLAINTE PAR M. MARAT CONTRE M. LE COMTE DE ZABIELO ET AUTRES (1)

Du 27 X^{bre} 1777.

L'an Mil sept Cent soixante dix sept, le samedy vingt sept décembre dix heures du soir en notre hotel et par devant nous Antoine Joachim Thiot conseiller du Roy commis^{re} au chatelet de Paris est comparu Jean Paul Marat docteur en medecine et medecin des Gardes du Corps de Monseigneur le Comte d'Artois dem^{t} à Paris, rue de Bourgogne fauxbourg St Germain paroisse St Sulpice.

Lequel nous a rendu plainte contre M. le Comte de Zabielo Polonais de Nation dem^{t} à Paris rue Coq héron hotel du Parlement d'Angleterre garny contre Mr Darnouville dem^{t} à Paris, contre le Sr Darbel demeur^{t} aussy en cette ville et le N^{e} Flamant domestique de la D^{e} Courtin cy après nommée et nous a dit que s'étant rendu ce jour d'hui à sept heures du soir chez la D^{e} Courtin, rue neuve St Roch qu'il traittait depuis neuf semaines d'une maladie de poitrine pour lui faire sa visitte de medecin comme de coutume il a trouvé dans l'antichambre M. le Comte de Zabielo qui au lieu de le laisser entrer dans la chambre de la malade l'a fait passer dans une autre pièce où l'ont immédiatement suivi le sieur Darnouville et Darbel et qu'à peine assis mon d. Sr Comte de Zabielo a commencé à lui faire des reproches sur l'état de la malade quoiqu'il soit beaucoup amélioré depuis qu'il la soigne et sur les frais de la Cure quoi qu'il soit du au comp^{t}

(1) *Archives Nationales*, Y 13795. Le texte donné par M. J. Claretie, dans *Ruines et Fantomes*, p. 100, est fautif par endroits et il y a des mots omis.

vingt sept Louis pour ses honoraires; que des reproches le Comte de Zabielo est passé aux injures, qu'il a traitté le comp^t de Charlatan, que lui comp^t s'étant levé a répondu qu'il étoit surpris qu'on l'eut fait venir pour l'insulter et qu'il netoit point fait pour souffrir de pareils procedés sur quoy mon d. S^r De Zabielo lui auroit porté un coup de poingt sur la tête, qu'au même instant il s'est trouvé assailli par ledit Sieur De Zabielo Darnouville et Darbel qui l'ont frapé sur la tête et lui ont arraché beaucoup de cheveux et lui ont fait des marques de leurs violences au doigt et sur la lèvre inférieure, en effet nous avons apperçu de petites excoriations l'une au petit doigt de la main gauche et l'autre au visage sur la lèvre inférieure du plaignant, qu'il n'est parvenu à se dégager qu'en mettant l'épée à la main pour les repousser qu'à l'instant il sest senti saisir le bras par eux quy ont sauté sur la lame de son épée quils ont cassée, que dans un moment aussy critique il auroit crié à son laquais qui étoit resté dans l'antichambre à moy, Dumoulin, on m'assassine, que son laquais entendant le bruit étoit accouru et voulut entrer, mais le d. Flamant l'en vouloit empescher que de suitte ce dernier s'est joint aux d. Sieurs de Zabielo Darnouville et Darbel en disant laissés moi faire, M. le Comte, j'aurai bientôt fait son affaire ; que le plaignant livré à leur fureur s'étoit vigoureusement deffendu et qu'à l'aide de son laquais qui crioit sans cesse aux assaillants ne le tués pas, il s'étoit enfin débarrassé, qu'en se retirant il avoit été poursuivi et assailli de nouveau par le d. Sr Darnouville dont il s'étoit dégagé avec la poignée de son épée que parvenu à gagner la rue il s'étoit rendu chez luy pour examiner l'état de sa tête où il sentoit de vives douleurs et où il a vu les signes de violences cy dessus énoncés et de là chez nous pour, des faits ci dessus circonstances et dépendances, nous rendre la présente plainte contre les d. De Zabielo, Darnouville, Darbel, Flament et autres leurs complices fauteurs et adhérents, que comme homme public il dénonce au Ministere de M^r le procureur du Roy attendu que les fonctions du plaignant l'engagent à prêter ses secours à qui-

conque en a besoin et doit avoir toute seureté à cet égard remettant la dessus sa vengeance au Ministère public, nous requerant acte du tout que nous lui avons octroyé et a signé avec nous.

Jean-Paul MARAT.

THIOT (1).

E

INFORMATION CONTRE M. LE COMTE DE ZABIELO ET AUTRES (2)

17 janvier 1778.

Information a la requête de M. le procureur du Roy, faite par nous, Antoine Joachim Thiot, conseiller du Roy, Commissaire au Chatelet de Paris.

Au sujet de violences commises par M. le comte de Zabielo, les S[rs] Darnouville et Darbel contre le S[r] Marat, médecin des gardes de M. le comte d'Artois qui nous en a fait la déclaration le 27 décembre dernier.

En exécution de l'ordonnance du Lieut[t] criminel audit Chatelet. En laquelle information nous avons entendu les témoins à nous produits chacun séparément et avons ensuite rédigé leur déposition en icelle comme il suit :

(1) Nous avions, dans notre première édition, publié à la suite du document une anecdote sur le docteur Vernage, que nous croyons devoir supprimer.

(2) *Archives Nationales*, Y 13796. M. J. Claretie s'est contenté de dire que l'information eut lieu le 17 janvier et qu' « elle n'apprend rien de nouveau ; » nous la donnons dans son texte intégral, d'après l'original conservé aux Archives.

Du samedi dix sept janvier mil sept cent soixante dix huit dix heures du matin.

M. Jean Paul Marat âgé de trente trois ans docteur en médecine et médecin des gardes du corps de Mgr le comte d'Artois demeurant à Paris rue de Bourgogne fauxbourg St Germain paroisse St Sulpice assigné de notre ordonnance par exploit de Ronnaud huissier, du onze du présent mois dont il nous a représenté la copie lequel après que lecture lui a été faitte de sa déclaration a fait serment par devant nous de dire sur ce qu'elle contient vérité. Mais avant nous a déclaré conformément à l'ordce n'être parent, allié, serviteur ni domestique des parties. Et ensuitte A déposé que le 26 décembre dernier s'étant transporté à sept heures du soir chez Madame Courtin, Rue neuve St Roch qu'il soignoit depuis neuf semaines d'une maladie de poitrine pour lui faire sa visitte de medecin comme de coutume il avoit trouvé dans l'antichambre le Comte de Zabielo de la connoissance de lad. dame chez laquelle il se trouvoit (qui) au lieu de le laisser entrer dans la chambre de la malade le fit passer dans une chambre sur le devant qu'à peine assis led. Comte de Zabielo commença par lui faire de reproches vives (*sic*) sur l'état de la malade quoi qu'elle se trouva (1) beaucoup mieux que des reproches il passa aux injures et le traita de charlatan que le déposant s'étant levé avoit répondu qu'il étoit surpris qu'on l'ait fait venir pour l'injurier et qu'il n'étoit pas fait pour souffrir de pareils procédés, qu'à l'instant le comte de Zabielo luy avoit porté un coup de poings sur la tête, qu'il se trouva aussitot assailli par les sieurs Darnouville et Darbel aussi de la connoissance de ladite dame, qui lui portèrent plusieurs coups de poings sur la tête, que, livré à leur fureur il n'étoit parvenu à se dégager qu'en mettant l'épée à la main et qu'aussitôt il se sentit saisir la main et la lamme de son épée par les dits assaillans qu'ils casserent, que dans un moment aussi critique il avoit redoublé d'efforts pour les repousser et avoit

(1) Nous respectons l'orthographe du document et son défaut de ponctuation.

J'ay Va M
ueni, depose
faitte par le
Monsieur Le
Volumes conf d
Les Contes de La
dans La partie
premier La premie
Lord ommeneu
Calendrier le de
domestique et Les
medique pour a
dans laquelle je
Lattention qui Vo

Ce 29 xbre 1771.

Monsieur Le Commiss
Thiers

LETTRE AUTOGRAPHE

(Arch

la Déclaration du 27. de la
d'huy au Greffe, a Vous
Medecin des Gardes de
tes d'artois, au Sujet de
Commise envers lui par
Dhaenewelle, ce Barbet
époux de Fleurie. Vous
aurez aussi Requeste de
Le Lieutenant C.el Vous
J. P. Marat, son
moins qui vous seront
en faveur de cette affaire
de la diligence le
7r.

crié à son laquais qui étoit resté dans l'antichambre : A moy, Dumoulin, on m'assassine, que son laquais entendant du bruit avoit voulu entrer et qu'on s'étoit opposé à son entrée, mais s'étant fait jour il avoit forcé la porte et étoit entré avec le nᵉ Flamans, domestique de lad. dame Courtin qui se joignit aux assaillans en criant : laissé moy faire, M. le Comte, je lui auroi bientôt fait son affaire, qu'à l'aide de son laquais il étoit parvenu à se dégager qu'en sortant il avoit été poursuivi dans l'antichambre par le s Darnouville et M de Zabielo, qu'il ne se étoit dégagé qu'à l'aide de la poignée de son épée, qu'étant parvenu à gagner la rue il s'etoit rendu chez luy pour examiner son état et remarqua une excoriation sous la lèvre inférieure et qu'il avoit beaucoup de cheveux arrachés, que depuis il a appris que led. sieur Zabielo, pour se venger du déposant, avoit été chez tous ses malades le décrier, qu'il avoit ajouté pour donner plus de poids à sa diffammation que la dame Courtin étoit morte quoi qu'elle se porta mieux et que les domestiques du sʳ Zabielo et de la dame Courtin avoient, à l'exemple de leur maître, répandu dans le voisinage qu'on avoit jetté le déposant par l'escalier qui est tout ce qu'il a dit scavoir. Lecture à lui faite de sa déposition a dit icelle contenir vérité y a persisté et a requis sallaire et a signé avec nous. Après que dix-huit mots ont été rayés comme nuls.

J.-P. MARAT. THIOT.

Nicolas Dumoulin, âgé de vingt cinq ans, domestique au service de M. Marat médecin des Gardes de M. le Comte d'Artois chez lequel il demeure rue de Bourgogne paroisse Sᵗ Sulpice assigné de notre ordonnance par exploit dudit Ronneau huissier du onze du présent mois dont il nous a représenté la copie lequel après que lecture luy a été faitte de ladite déclaration, a fait serment par devant nous de dire sur ce qu'elle contient vérité, mais avant nous a déclaré conformément à l'ordonnance n'être parent, allié, serviteur ni domestique des parties et ensuitte a déposé que le samedy

des fêtes de Noël dernière, il accompagna son maître chez Madame Courtin, demeurante rue Neuve S[t] Roch, que son maître soignoit depuis neuf semaines, qu'entré dans l'antichambre de lad. dame Courtin, led. sieur Marat voulut entrer dans la chambre de la malade, mais trouva à la porte d'une pièce donnant sur l'antichambre M. le Comte de Zabielo qui est de la connoissance de lad. dame, qui ayant apperçu led. sieur Marat l'engagea à entrer dans une autre pièce, ce qu'il fit et laissant le déposant dans l'antichambre, qu'un moment après le déposant entendit du bruit dans la pièce où étoit entré son maître et même quelque chose frotter contre la boiserie qui avoit le son d'un fer, qu'il s'attacha à écouter et ayant entendu le bruit s'augmenter, il se leva pour entrer dans la pièce où étoit son maître, mais le domestique de la dame Courtin, qui étoit dans l'antichambre avec lui le devança et s'opposa à son entrée dans la pièce où étoit son maître en se mettant devant la porte, qu'il fit différents efforts pour entrer et y étant parvenu il remarqua qu'il y avoit avec M. le Comte de Zabielo deux personnes et une dame qu'il a seu depuis être les sieurs Darnouville, Darbel et la femme de ce dernier, lesquels tenoient ledit sieur Marat par les cheveux et lui portoient différents coups de poings, qu'il remarqua que ledit sieur Marat se deffendoit avec son épee qui étoit cassée et qu'il tenoit à la main, qu'il chercha à le débarrasser de leurs mains en disant : ne le tues pas, et à peine y fut-il parvenu que lesd. sieurs Zabielo, Darnouville, s[r] et dame Darbel rempoignèrent led. sieur Marat par les cheveux et le maltraitterent de nouveau, qu'ayant encore dégagé son maître le domestique de lad. dame Courtin adressa la parole à M. le Comte de Zabielo et dit : M. le Comte, laissez-moi faire, je vais faire son affaire à moi seul et aussitôt prit par le col led. sieur Marat que le dép[t] retira de ses mains et le fit passer dans l'antichambre où led. s[r] Zabielo et le s[r] Darnouville le suivirent et le prirent par les cheveux et le conduisirent jusques sur l'escallier en luy portant des coups de poings, qu'il avoit été si maltraitté qu'il avoit beaucoup de che-

veux arrachés et beaucoup de sang à la figure, que comme il descendoit avec son maître ledit sieur Darbel les devança et se mit à la porte du portier sans doute pour que le portier de la maison de la dame Courtin ne s'apperçu des mauvais traitements qu'il avoit essuyé, qu'entré chez son maître il l'essuya et remarqua qu'il avoit une égratignure au visage et une autre au petit doigt et apperçu en le peignant qu'il avoit plusieurs bosses à la tête et des cheveux arrachés en plusieurs endroits.

Qui est tout ce qu'il a dit scavoir lecture à luy faitte de sa déposition a dit icelle contenir vérité, y a persisté et a requis sallaire et a signé avec nous après que huit mots ont été rayés comme nuls.

DUMOULIN. HIOT.

F

LETTRE DU PROCUREUR DU ROI AU COMMISSAIRE DU CHATELET (1)

J'ay vu, Monsieur, la déclaration du 27 de ce mois, déposée cejourd'huy au greffe, à vous faitte par le S[r] Marat médecin des Gardes de Monsieur le Comte d'Artois, au sujet de violences considérables commises envers lui par le Comte de Zabiclo le S. Darnouville et Darbel dans l'apartement ocupé par led. S. Comte. Vous prendrès la peine de l'informer en requeste de l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant C[el]. Vous entendrès la déposition du S[r] Marat, son domestique et les autres témoins qui vous sont indiqués pour avoir connois-

(1) *Archives nationales*, dossier et cote cités.

sance de cette affaire dans laquelle je vous demande la diligence et l'attantion qui vous sont ordinaires.

Ce 29 Xbre 1777.

MOREAU (1).

Monsieur le commissaire Thiot.

G

CERTIFICAT DES MÉDECINS QUI ONT EXAMINÉ LES BLESSURES DE MARAT (2)

Nous Conseiller médecin et chirurgiens ordinaires du Roy en son Chatelet de Paris, sur l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant Criminel, sur le réquisitoire de Monsieur le Procureur du Roy, nous sommes transportés rue de Bourgogne faubourg St-Germain à l'effet d'y voir et visiter Jean-Paul MARAT médecin des gardes du corps de M. le comte d'Artois pour constater l'état de ses blessures, lequel nous avons trouvé au lit se plaignant de grandes douleurs de la tête à raison des coups qu'il nous a dit avoir reçu; l'ayant examiné nous lui avons remarqué plusieurs excoriations tant à la joue droite qu'à la partie externe de la main gauche, le tout fait par instrument contondant et d'un tranchant mousse comme coups de poings et d'ongle; pourquoi nous estimons qu'il a besoin d'être pansé médicamenté et qu'il sera en état de vaquer à ses affaires dans quinze jours.

(1) Moreau était conseiller d'État, procureur du roi au Châtelet; il habitait rue de l'Égout, près la place Royale.

(2) *Archives Nationales*, Y 9864. V. la reproduction en fac simile du certificat des médecins, p. 520.

Fait à Paris le vingt neuf decembre mil sept cent soixante dix sept.

SALLIN (1). DELEURY (2). LEDOUX (3).

H

LETTRE, SIGNÉE *le docteur Marat*, DATÉE DE 1792.

Il y [a] près de trois ans que je n'ai réglé compte avec lui. Sur les livres que je lui ai remis à vendre pour mon compte, moyennant la remise convenue, je le prie de vouloir bien faire remettre à M. Fereaux, porteur de ce billet, la note et le montant des articles vendus, de même que la reconnaissance des articles qui restent invendus.

Le porteur est autorisé à donner reçu en mon nom. Ce bille en servira de garantie.

Le Dr MARAT.

Mes compliments à M. Mequignon.

Paris, ce 28 février 1792.

La suscription porte : Monsieur
Monsieur Mequignon l'ainé
rue des Cordeliers (4).

(1) Il habitait rue de la Sourdière, près le cul-de-sac d'Hyacinte (*Almanach royal* de 1777).

(2) Ils étaient deux médecins de ce nom : N.-P de Leurye, rue Mauconseil, et F.-A. de Leurye, quai d'Orléans, près la rue Saint-Louis.

(3) J.-P. Ledoux habitait rue des Ménestriers, du côté de la rue Saint-Martin.

(4) Lettre inédite, du cabinet de M. Noël Charavay.

I

RAPPORT DE LA COMMISSION NOMMÉE PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, POUR L'EXAMEN DES DÉCOUVERTES DE MARAT (1)

MM. le Comte de Maillebois, Leroy et Sage ont fait le rapport suivant.

M. le Comte de Maillebois qui ne néglige rien de ce qui peut intéresser l'Académie ayant eu connaissance d'un mémoire dans lequel on entreprend de prouver qu'on peut rendre visible le fluide igné, le présenta à la Compagnie vers la fin de l'année dernière, il ajouta que si elle pensoit qu'il méritoit son attention et qu'elle nommat des commissaires pour l'examiner, on leur feroit voir les expériences sur lesquelles l'auteur du mémoire établissoit l'existence de ce fluide.

L'Académie ayant nommé en conséquence M. le Comte de Maillebois, Demontigny, Sage et moi, commissaires à ce sujet, nous allons lui rendre compte des observations que nous avons faites sur le mémoire et sur les expériences qui y sont rapportées et qu'on nous a fait voir.

La saine phisique ne marchant qu'à l'aide du flambeau de l'expérience tous les mémoires, tous les traités où on entreprend de parler de cette science ne doivent être qu'un composé d'expériences bien faites et bien constatées servant de base aux vérités qu'on se propose d'établir dans ces mémoires ou dans ces traités : telle est la marche que l'auteur a suivie dans le mémoire que l'Académie nous a chargés d'examiner.

Il renferme plus de 120 expériences qui, toutes ou au moins la plus grande partie ont été faites par un moyen nouveau, ingénieux et qui ouvre un grand champ à de nouvelles recherches dans la physique; ce moyen est le microscope solaire.

(1) Bibliothèque de l'Institut.

Jusqu'ici on n'avoit employé cet instrument que pour de petits objets dont les images se trouvant fort grossies par son effet, deviennent par là plus faciles à appercevoir et peuvent être facilement dessinées.

L'auteur du mémoire l'a employé à faire voir d'une manière sensible, diverses émanations qui sans son moyen ne pouvoient pas être apperçues ou qui ne l'avoient pas été d'une manière aussi claire et aussi distincte.

Pour cet effet, il adapte au volet d'une chambre obscure un microscope solaire, armé de son seul objectif et il reçoit les rayons divergens du soleil à l'ordinaire sur une toile ou sur un chassis de papier, il présente ensuite le corps dont il se propose d'observer les émanations à une certaine distance du foyer et dans un point tel que l'image ou plutôt l'ombre de ces émanations soit la plus distincte et la plus sensible; mais il faut décrire quelques-unes de ses expériences pour qu'on se forme une idée plus juste de la manière dont il les fait.

Le microscope étant disposé comme nous venons de le dire, on présenta par exemple aux rayons solaires et dans le point dont nous avons parlé, la flamme d'une bougie. On vit aussitôt sur la toile, autour de la mèche, un cilindre allongé, ondoyant, dans lequel on distingua sensiblement l'image de la flamme qui parut sous une forme de navette et d'une couleur roussâtre et environnant une autre image moins colorée, au milieu de laquelle on vit briller un petit jet fort blanc. Le cilindre étoit bordé d'une raye brillante jusqu'au sommet où il se divisoit en plusieurs jets tourbillonnants qui étoient cependant encore bordés d'une raye brillante, mais plus petite et moins vive que celle du cilindre.

Au lieu de la flamme d'une bougie on exposa un charbon embrasé, un fer rouge et on vit pareillement leur ombre bordée d'une raye brillante et surmontée d'une touffe de jets moins eclatants, mais formant de même mille virivoltes.

On substitua à ces corps incandescens d'autres corps tels que l'or et l'argent affinés, la porcelaine du Japon, le cristal de roche, les cailloux du Rhin rougis dans un creuset sous la

moufle d'un fourneau de coupelle et de manière qu'ils fussent exposés le moins possible aux parties qui s'émanent du charbon embrasé. On vit ces différents corps présenter encore les mêmes phénomènes, excepté que l'ombre projettée sur la toile fut plus nette et d'une teinte encore plus claire.

Tous les corps plus chauds que la température de l'air ambiant présentés ainsi aux rayons du microscope solaire font appercevoir sur la toile une émanation sensible, ainsi M. Francklin qui a assisté avec nous à plusieurs de ces expériences, ayant présenté sa tète, sa main à ces rayons, on en vit s'élever sur la toile des émanations on ne peut plus apparentes, plusieurs de nous ayant présenté leurs mains de même, on vit les mêmes émanations.

On plaça dans un récipient construit convenablement avec des glaces et exposé aux rayons du microscope solaire des corps chauds et incandescens, ces corps nous firent encore voir des émanations, et même quand on eut pompé l'air du récipient au moins jusqu'à un certain point, car faute d'un baromètre d'épreuve suffisamment exact, nous n'avons pu juger du dégré auquel le vuide avoit été porté.

Nous en avons dit assès pour faire connaître comment on procède dans ces expériences ; c'est d'après ces expériences très nombreuses et très variées pour parvenir à l'objet qu'il se propose que l'auteur entreprend de prouver que toutes les émanations ainsi rendues visibles par le microscope solaire sont l'effet d'un fluide qui sort et qui s'élève des corps èchauffés et que ce fluide est le fluide igné.

On conçoit combien une pareille assertion et d'où résulteront des conséquences aussi importantes que multipliées dans la phisique demande d'examens, de faits et d'expèriences pour être solidement établie, aussi nous n'entreprendrons pas de déterminer ici jusqu'à quel point l'auteur est parvenu à prouver ce qu'il avance sur ce fluide, cela nous entraîneroit dans de trop longues discussions, nous avons appris d'ailleurs qu'il désiroit particulierement que l'Académie prononçat sur la vérité et l'exactitude de ses expériences.

Nous nous contenterons ainsi d'observer qu'il paroit constant par toutes les expériences que nous avons vûes, qu'il sort et émane des corps échauffés, rouges, incandescens, un fluide, que ce fluide forme autour de ces corps une atmosphère d'une figure piramidale ou sphéroïdoconique ayant le sommet tourné en haut, que ce fluide porte la chaleur avec lui à une distance beaucoup plus grande au-dessus de ces corps que de tous les autres côtés, comme on le prouve sensiblement en réunissant ce fluide au moyen d'un entonnoir placé au-dessus des émanations, car alors il enflamme les corps combustibles qu'on leur présente ; enfin que ce fluide est élastique, expansif et qu'on peut l'attirer, l'agiter comme l'air, etc. Nous ajouterons d'ailleurs que les expériences sur lesquelles l'auteur appuye sa théorie et dont plusieurs ont été répétées devant nous nombre de fois, nous ont parues très exactes et que nous les avons toutes vérifiées autant qu'il est possible de le faire dans un examen de cette nature.

Nous concluons de tout ce que nous venons d'exposer que, sans prononcer décidément sur ce que l'auteur entreprend d'établir dans son mémoire sur le fluide igné, nous regardons ce mémoire comme fort intéressant par son objet, et comme contenant une suite d'expériences nouvelles, exactes et bien faites par un moyen également ingénieux et propre, comme nous l'avons dit, à ouvrir un vaste champ aux recherches des phisiciens, non seulement sur les émanations des corps échauffés, mais encore sur les évaporations des fluides, soit abandonnés à eux-mêmes, soit excités par des fermentations, des dissolutions, etc.

(*Registres de l'Académie des Sciences*, 1779, pp. 97-100.)

J

DEUXIÈME RAPPORT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, SUR LES DÉCOUVERTES DE MARAT

Séance du mercredi 10 *mai* 1780.

MM. le Comte de Maillebois, Sage et Cousin ont fait le rapport suivant :

M. Marat, médecin de M. le Comte d'Artois, ayant prié l'Académie de lui nommer des commissaires pour voir des expériences sur la lumière, la Compagnie nous en a chargés.

Ces expériences qui sont en très grand nombre roulent sur différents phénomènes de la lumière et particulièrement sur ceux qui appartiennent à son inflexion lorsqu'elle passe le long des corps, ainsi que sur ceux qui, selon l'auteur, établissent que la décomposition des couleurs qu'on observe dans cette inflexion est la cause de celle qu'on observe dans le prisme, ou que celles ci ne sont point l'effet de la réfraction, mais l'effet unique de l'inflexion avant d'y entrer ; en sorte que, selon M. Marat, la décomposition de la lumière dans son inflexion et celle que l'on observe dans son passage par différents milieux sont la suite d'un même effet.

Mais comme ces expériences sont en très grand nombre, ainsi que nous l'avons dit, que nous n'avons pu par là les vérifier toutes, malgré toute l'attention que nous y avons apportée, avec l'exactitude nécessaire, que d'ailleurs elles ne nous paroissent pas prouver ce que l'auteur imagine qu'elles établissent, et qu'elles sont en général contraires à ce qu'il y a de plus connu dans l'optique, nous croyons qu'il seroit inutile d'entrer dans le détail pour les faire connoitre, ne les regardant pas comme de nature, par les raisons que nous venons d'exposer, à ce que l'Académie y puisse donner sa sanction ou son attache.

(Ext. des *Registres de l'Académie des Sciences*, loc. cit.)

K

EFFETS DU MICROSCOPE SOLAIRE SUR LE CRISTAL SOUFFLÉ ET SUR CE MÊME CRISTAL COULÉ POUR LES GLACES

Par B. G. Sage.

Marat ayant proposé à l'Académie des Sciences de faire voir le fluide igné, Franklin et moi, fûmes chargés de rendre compte des expériences qu'il donnait comme probatoires. Elles consistaient à exposer au foyer du microscope solaire un corps pénétré de plus de chaleur que celui de l'atmosphère qui se peignait sur la toile surmontée d'une auréole.

L'atmosphère ayant paru à Franklin et à moi concourir à la formation de cette auréole, nous proposâmes de faire les expériences dans le vide : un récipient du plus beau cristal y fut d'abord employé ; il n'offrait aucune bulle à l'œil, mais dès qu'il fut exposé au foyer du microscope solaire, un million de taches noires rendaient absolument invisible le corps qui était sous le récipient. Ces taches doivent être attribuées aux interstices imperceptibles que laissent entre elles les molécules vitreuses du cristal; cellules qui disparaissent lorsque le même cristal, coulé en tables, a été foulé par le cylindre qu'on passe sur cette masse vitreuse encore rouge de feu Cet effet est semblable à celui qu'éprouve le grain d'un métal, lorsqu'il a été passé au laminoir.

Cette vérité nous a été confirmée en faisant faire un récipient en cuivre d'une forme sphéroïdale allongée, dont trois segments furent enlevés. Deux étaient opposés, et le troisième usé pour pouvoir adhérer au plateau de la machine : des glaces furent lutées aux deux segments opposés. Le vide ayant été formé, et cet appareil exposé au foyer du miroir ardent, on ne remarqua aucune tache sur la toile, et le corps échauffé, qui était sus-

pendu dans le récipient, ne produisit aucune auréole; l'air ayant été restitué, l'auréole se manifesta, et disparaissait dès qu'on formait de nouveau le vide.

Le grossissement que produit le microscope solaire sur les corps exposés à son foyer est si considérable, qu'il n'est pas étonnant que les cellules du cristal, qui étaient imperceptibles à l'œil, ne les aient rendus pour ainsi dire noirs et opaques : l'accétion de grandeur produite par le microscope solaire étant de 746.649 à 1, un pou, observé à l'aide de ce microscope, se présente sur la toile ou spectre, de la grandeur de six pieds.

(*Supplément aux Institutions de Physique*, par B. G. SAGE; Paris, 1812, pp. 29-31.)

L

ANECDOTE INCONNUE SUR MARAT (1)

Ceux qui n'ont vu dans Marat que le plus furieux des libellistes démagogues, n'ont connu tout au plus que la moitié du monstre. Dans son cerveau détraqué, le ridicule touchait à l'atrocité; et, tandis qu'il épouvantait la France de ses cris sanguinaires, il égayait, par le grotesque de sa personne, les curieux que son horrible renommée attirait auprès d'elle.

Un des travers de ce misérable était de se dire, de se croire grand chimiste, habile médecin, physicien expérimenté. C'était, tout au plus, un demi-savant à système. A l'entendre, celui qu'il avait imaginé pour expliquer les lois de l'univers était le comble et marquait le terme de la raison humaine; il devait

(1) Ext. de *M. Terme ou la Science de conserver les places, par un employé sous tous les régimes*, pp. 39-44.

bouleverser les anciennes théories et faire révolution. C'est sur ce pied que Marat en parlait à tout propos et à tous venans.

Parmi ces derniers, il y avait un jeune médecin, nommé *Séricart*, patriote modéré, savant méthodique, qui soumettait le crime au sentiment, et les découvertes à l'expérience. A ce double titre, il détestait Marat et en était dédaigné. Mais le dédain d'un tigre peut se changer en rage; et c'est pour se soustraire à celle du charlatan que Séricart adopta le parti que voici :

La place de pharmacien en chef d'un hospice de Paris étant vacante, il jugea convenable de la solliciter, et aussi prudent que singulier, de la solliciter auprès de Marat. Celui-ci, par une générosité apparente, mais qui couvrait le projet le plus sinistre, appuya vivement la demande de son ennemi, qui dut à cette effrayante recommandation le plus prompt succès. Le voilà installé dans un poste qu'il ne croit qu'honorable, et qui est si périlleux.

Autour de ce poste, en effet, les agens du démagogue avaient placé des émissaires subalternes, chargés de surveiller Séricart dans sa conduite, de tenir note de ses paroles et de les transmettre au comité dè salut public. C'était les enregistrer dans le greffe de l'enfer.

Chose incroyable, et que l'événement explique, sans pouvoir le justifier! Séricart, entouré, surveillé, espionné, et sachant qu'il l'est, n'ayant rien à changer à sa conduite, change moins encore dans ses discours : respectueux envers l'autorité dont il relève, il continue à blâmer, à fronder Marat, dont il dépend. Le libelliste, prèt à répondre par une proscription, s'arrête avec une sorte de pudeur; sous couleur d'utilité publique, il réclame la destitution de Séricart, et désigne son successeur. C'est où l'attendait le jeune Esculape. Dénoncé, à demi destitué, presque remplacé, il va chez Marat, auquel il annonce l'objet de sa visite. Il s'agit d'une nouvelle théorie du feu : Marat l'interrompt, pour lui reprocher ses opinions politiques. C'est de physique qu'il est question: Marat lui jette au nez ses

propos contre-révolutionnaires. Pourquoi d'ailleurs s'occuper d'une nouvelle théorie du feu? Depuis que j'ai publié la mienne, tout ce qu'on a écrit sur ce sujet est bon à faire des papillotes. Puisque vous vous mêlez d'en écrire, vous avez sans doute lu ce que j'en ai écrit moi-même. Séricart avoue, en rougissant, qu'il ne la connoît pas. Parbleu, dit Marat, je suis curieux de connaître une doctrine autre que la mienne, sur une matière que j'ai épuisée. Voyons. Et Séricart commence à exposer son système. A mesure qu'il le développe, Marat donne des signes fréquens, d'abord d'étonnement, puis d'humeur, puis d'impatience. Plusieurs fois il veut interrompre son interlocuteur, qui continue avec une opiniâtreté glacée. Marat sourit alors, s'enveloppe dans sa souquenille, et paraît écouter et dormir alternativement, enfoncé dans son fauteuil.

M. Séricart n'avait pas proféré le dernier mot, que Marat s'était élancé d'un bond impétueux. Il court à son secrétaire, ouvre plusieurs cartons, y fouille, en tire un volumineux rouleau de papiers, qu'il vient, tout d'un temps, apporter sous le nez de Séricart. Il les étale et lit. A mesure que les feuilles se succèdent, la physionomie de Marat, naturellement mobile, prend une expression d'hilarité sardonique, de gaîté moqueuse, qui semble consterner le jeune docteur. Bientôt la séance finit, sans qu'un mot de l'un des deux ait débrouillé l'énigme. Le lendemain elle recommence: du côté de Marat, présomption, arrogance, sarcasme; de la part de son adversaire, attention, complaisance, résignation. La sienne dura huit jours, pendant lesquels il s'ennuya avec courage, en feignant de s'intéresser avec transport. Eh bien! s'écria le docteur de Neufchâtel, à la fin de sa dernière séance? Eh bien! citoyen Marat, répondit l'autre, si je disais que les beaux esprits se rencontrent, je dirais une sottise; il n'en est pas moins vrai que je me suis rencontré avec vous. Tellement, dit Marat, que l'un ou l'autre doit reculer, et que votre ouvrage adopté rendrait le mien inutile. C'est l'épithète qui convient au mien, répliqua Séricart, en prenant congé. Retournez à l'hospice, lui cria Marat; lisez

Nous Conseillers medecin et Chirurgien ordinaires du Roy au Chatelet de Paris et Suivant l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant Criminel Sur le requisitoire de Monsieur le Procureur du Roy Sommes transportés rue de Bourgogne fauboury St. Germain à l'effet d'y voir et visiter Jean Paul Marat medecin des gardes du Corps de M. le Comte d'Artois pour Constater l'état du Sieur blessé, lequel nous avons trouvé au lit se plaignant de grandes douleurs à la tête a raison des Coups qu'il nous a dit avoir reçu

[illegible] extrême de la main gauche, ce sont fait par
instrument contondant et des matières sans marque
comme coups de dents ou d'ongle ; pourquoi nous
témoignons qu'il a besoin d'être pansé médicamenté et
qu'il ne peut vaquer à ses affaires de quinze
jours. Fait ce vingt-neuf décembre mil
sept cent soixante-dix-sept.

[illegible]

[illegible]

CERTIFICAT DES MÉDECINS AYANT EXAMINÉ LES BLESSURES DE MARAT.
(*Archives Nationales.*)

ma *Physique*, améliorez la vôtre, et plus de politique. Celle d'un pharmacien doit se faire au laboratoire ; et il n'appartient qu'au génie de marier, dans la même tête, l'intelligence de Newton à celle de Montesquieu.

Séricart, confirmé dans sa place, s'y maintint tout le temps que Marat déshonora la représentation publique de sa hideuse et coupable présence. En se livrant aux conjectures sur le motif qui l'avait consolidé, par le moyen même qui aurait dû le renverser, on supposait qu'il avait changé, sinon de conduite, au moins de discours ; et lorsqu'on apprenait que sa haine devenait plus expressive, à mesure que le proscripteur devenait plus farouche, on gardait sur une contradiction aussi inexplicable le silence de la stupeur. Ce silence aurait cessé, si l'on eût su qu'à l'énergie du caractère, à la franchise de l'esprit, Séricart joignait le talent de s'ennuyer à propos.

M

LES PREMIÈRES ÉTAPES DE L'ÉLECTROTHÉRAPIE

(*D'après une correspondance inédite*) (1).

Grâce à l'obligeance de Mme veuve Charavay, nous avons eu communication d'un dossier de lettres, écrites par un médecin ou physicien de Vicence, ami du marquis Maffei, le docteur Dominique Sale (descendant des *Sala*, médecins à Padoue au dix-septième siècle), et qui nous donnent les renseignements les plus précieux sur les origines de l'électrothérapie.

Par les fragments que nous allons citer de cette correspondance, échangée avec un antiquaire et botaniste originaire de

(1) Communiquée par Mme veuve Charavay.

Nîmes, J.-François Séguier, on pourra, pour ainsi dire, mesurer les étapes d'une science qui, dès ses débuts, s'annonçait pleine de promesses, que l'avenir ne devait, du reste, pas démentir.

Le 25 avril 1749, « ayant vu depuis peu un livre imprimé à Boulogne, au sujet de diverses expériences de la vertu électrique appliquée aux corps humains pour la guérison de plusieurs maladies », Sale demande à son correspondant de lui prêter le livre français de son ami (probablement celui de Nollet ?) traitant de l'électricité et que celui-ci lui avait montré lors de son passage à Vérone. Il lui fait part, en même temps, de la cure qu'il a obtenue, par l'électrisation de son propre domestique *somnambule*, qui « depuis ces deux dernières années, ne se ressent nullement de son incommodité » ; il lui signale « deux brochures allemandes qui traitent d'une semblable matière... la première in-4 de 44 feuillets avec des figures, qui traite de diverses expériences de l'électricité des corps, sur les principes de M. H. Hawksbee, Gray et du Fay, avec des remarques et un petit éclaircissement physique qui en explique l hypothèse, de Jean Gabriel Koppelmayr : à Nuremberg, par Jean Joseph Fleichsmann, 1744 ; le second est un petit traité de Jean Gottlob Krüger, adressé à ses écoliers, où il leur fait part de ses pensées au sujet de l'électricité, et leur explique ses leçons : in-12, 32 feuillets, à Halle, par Charles-Hermann Hemmerlé, 1744. »

Le mois suivant, il est déjà question de l'ouvrage de Jallabert, dont le médecin italien a pris connaissance et a tiré des extraits. « Il y a déjà longtemps, écrit-il à ce sujet, que je m'étois imaginé qu'on pourroit tirer une grande utilité de l'électricité pour plusieurs maux ; mais je ne suis cependant pas assez visionnaire (*sic*) pour en vouloir former un nouveau système de médecine universelle, ni je ne désespère pas tant des bons effets qu'elle peut produire, que par son moyen je n'essaïe, si je ne perfectionne pas quelque chose : c'est ce qui m'a fait entreprendre deux malades pour le moins aussi difficiles que celui de M. Jallabert, dont l'un soit par indolence, ou par la peur que lui a causé l'appareil magique de nos ma-

chines m'est déserté : je continüe mes opérations sur l'autre et je vous en donnerai le détail, lorsque je m'appercevrai de quelque *melioration*. Ce n'est pas que je me flatte d'avoir un meilleur succès que vos Messieurs de Genève et de France ; je prends même déjà patience, comme si j'avois mal réussi, — puisqu'au reste j'auroi toujours la consolation d'avoir tenté d'être utile à mon prochain, au péril même d'apprêter à rire à ceux qui n'ont rien de mieux à faire, bien persuadé cependant d'être loué dans cette vüe de tous les gens de bien. J'exclame avec vous sur les opérations des odeurs (1), et j'en ai la même idée que vous me témoignez ; il ne faut pourtant pas le révoquer entièrement en doute, ni rien croire aveuglément. Je n'ai encore fait aucune expérience à ce sujet, puisque je m'occupe de ma guérison, qui si elle devient possible sera certainement de plus grande conséquence. »

Il parle ensuite « du petit ouvrage traduit de M. Kruger », autour duquel on a fait beaucoup trop de bruit ; du « petit traité de M. Koppelmayr », meilleur sans doute que le précédent, mais bon tout au plus « pour des commençans » et qui, au surplus, « a du bon et de l'instructif; mais ses fréquentes répétitions, et les menus détails où il descend ne le rendent pas fort agréable : il semble que ce soit un défaut de la nation (allemande) de vouloir épuiser chaque petite matière... »

Dominique Sale demande qu'on lui procure « le petit traité de la Commotion, de M. Winckler », dont la lecture lui procurera, du moins l'espère-t-il, plus de plaisir que celle des deux autres ouvrages précédemment cités.

Dans l'épître datée du 20 juin de la même année (1749), nous relevons les lignes qui ont trait à quelques-uns des sujets soumis au traitement à la mode.

« Je vous avais promis de vous donner des nouvelles du malade qui m'étoit resté à traiter ; mais il a fait aussi bien que l'autre un trou à la Lune; ainsi je n'ai pu continuer mes opé-

(1) Il s'agit des expériences de Pivatti et Bianchi, dont nous avons parlé dans le corps de ce livre

rations, que le mauvais tems qu'il a toujours fait depuis auroit aussi bien empêché.

« Il est difficile de convertir les gens dans ce païs à l'électrisation, parce qu'ils sont fort incrédules. Cet appareil magique qui paroit d'abord à leurs yeux leur inspire d'abord la terreur ; ils s'imaginent ensuite qu'une seule expérience les doit infailliblement remettre en santé, et dès qu'ils ne voient pas immédiatement effectué le miracle auquel ils s'attendoient, ils n'y croient plus, quelque chose qu'on leur dise. Je crois aussi que les secousses qu'ils reçoivent ne contribuent pas peu à les chasser; enfin, quoiqu'il en soit, *ego sum vox clamantis in deserto*, personne ne m'écoute, et les Audiences de Cassagne et de l'abbé Cottin n'étoient pas moins fréquentées. Je suis charmé que votre ami M. Jallabert ait trouvé plus de confiance que moi; ses enseignemens me feront toujours croire, malgré l'opinion du vulgaire, qu'on peut faire quelque chose de l'Électricité ; mais je ne veux pas m'obstiner à la vouloir faire passer, comme font quelques-uns, pour Medecine universelle. Je mets bas tous préjugez, et j'attendrai en paix que quelqu'autre plus heureux que moi en éclaircisse la verité. »

Malgré ce scepticisme de bon aloi, notre confrère enregistre les succès dus à la nouvelle méthode : à peine vient-il de l'apprendre, qu'il se hâte d'annoncer à son correspondant, que « le 3e lecteur des Dominicains de Mantoüe avoit été depuis peu guéri d'une sciatique au moyen de l'Électrisation, ce qui nous doit confirmer la puissance qu'a cette vertu ». Lui-même s'est livré à une expérience sur un de ses malades, qu'il décrit ainsi :

« Il (le sujet) étoit assis sur une chaise de bois de noyer et paille, placée sur une table posée sur quatre gateaux de résine : la petite chaîne qui terminoit la ligne qui lui communiquoit l'électricité étoit entortillée autour d'une des pommes de la chaise, ayant sa petite balle pendante; pendant ce tems-là on tiroit de la personne électrisée de fort belles étincelles, mais sans commotion violente. Ayant fait prendre à une personne qui étoit sur le plancher le fil de laiton qui communiquoit aux

caraffes, il ne tiroit de la personne électrisée que les étincelles ordinaires, sans donner ni recevoir de commotions extraordinaires, qui ne se rendoient sensibles que lorsque la personne électrisée tenoit la chainette en main, ou lorsqu'on la lui mettoit sur le col ; ce qui fait voir la difference de la communication par le metal, et par le bois ; on pourroit aussi éprouver la difference en interposant à la chainette et au corps électrisé divers autres corps. La personne posée sur le plancher en prenant le fil de laiton attaché aux caraffes a ainsi senti quelquefois quelques commotions, mais cependant de peu d'étendue, sans toucher le corps électrisé (1)... »

Dans une lettre ultérieure (3 octobre 1749), il semble qu'il soit fait allusion aux bouteilles de Leyde dans ce passage :

« J'ai déjà fait l'expérience d'un de ces verres enduits de cire d'Espagne et de sel, que l'on appelle dans les Épiceries sel d'Angleterre, qui m'a fait bonne reüssite. Comme je n'ai eù ni le temps, ni la commodité d'en faire une epreuve formelle je ne puis pas vous répondre si à la suite du tems il n'y arriveroit aucun changement. C'est le jeune homme qui servoit le sieur Bossaert qui s'est imaginé de faire au hazard cet enduit, qu'il m'a assuré lui avoir fort bien réussi en diverses rencontres. On le fait de cette maniere. Il faut premierement enduire le verre de cire d'Espagne de la maniere accoutumée, après quoi on y jette une médiocre quantité de sel qui s'attache par ci par là à la cire en tournant le verre sur le feu. On m'assure, et j'en crois même quelque chose, qu'il augmente considerablement la force électrique. »

Le reste de la correspondance, qui prend fin le 14 janvier 1751, n'intéresse plus notre sujet.

(1) Lettre du 16 juillet 1749

N

PLAINTE PAR LE SIEUR MARAT CONTRE LE SIEUR CHARLES ET ADHÉRENTS (1)

Du 15 mars 1783.

L'an mil sept cent quatre vingt trois le samedy quinze mars huit heures et demie du soir Nous Antoine Joachim THIOT Conseiller du Roy commissaire au Châtelet de Paris, ayant été requis nous sommes transporté rue du Sépulcre faux bourg St Germain en une maison dont le Sr Bergeot bourgeois de Paris est principal locataire, ou étant monté au premier étage, nous sommes entré dans une chambre sur le derrière ayant vue sur une cour, et nous y avons trouvé couché dans un lit Sr Jean Paul MARAT médecin des Gardes du Corps de Mgr le comte d'Artois demeurant en la maison ou nous sommes.

Lequel nous a rendu plainte contre le Sr CHARLES professeur de phisique demeurant en cette ville place des Victoires, contre un de ses parents logé avec lui, et contre un autre particulier que le plaignant croit être le domestique du Sr Charles et nous a dit que ce matin vers dix heures il s'est rendu chez led. Sr Charles, pour avoir avec lui un éclaircissement, sur des propos et rapports au plaignant comme tenus contre lui par led. Sr Charles, en faisant un parallèle du plaignant avec le Sr Comus, ce qui tournoit le plaignant en ridicule, et étoit fort offensant; qu'ayant trouvé led. Sr Charles dans son appartement, le plaignant lui a expliqué le sujet de sa visite; que led. Sr Charles lui a répondu qu'il n'avoit aucune explication à lui donner ; que le plaignant ayant pris le parti de se retirer, led. Sr Charles a proffité du moment ou le

(1) *Archives Nationales*, Y 13806.

plaignant étoit retourné pour s'en aller, pour lui porter sans que le plaignant ait pu s'en appercevoir ny le prevenir, un coup de poing tres violent sur la tempe et sur l'œil gauche, qui en ont été endommagés ; que la force du coup a considérablement étourdi le plaignant lequel étant revenu à lui s'est trouvé investi par deux autres hommes et par led. S[r] Charles qui lui ont arraché son epée du fourreau et l'ont brisée, qu'alors le plaignant a fait des efforts pour se dégager de leurs mains et y ayant réussi il s'est retiré et est revenu chez lui a l'aide d'une voiture avec l'intention de faire sa plainte, laquelle il n'a pu faire plus tòt attendu l'étourdissement dans lequel il s'est trouvé jusqu'a ce moment, et le plaignant nous ayant requis de faire l'examen des marques du coup qu'il a reçu nous avons remarqué qu'il a l'œil gauche rouge et enflammé tant sous cet œil qu'à la tempe avec enflure dans ces parties.

Desquels faits circonstances et dependances il nous rend la presente plainte, sur laquelle il proteste de se pourvoir par toutes voies et de repeter tout ce qui est de droit en pareil cas nous requerant a cet effet acte du tour que nous lui avons octroyé pour service et valoir ce que de raison, et ce signé après qu'il a été rayé sept mots comme nuls.

J. P. MARAT. THIOT.

O

MARAT ÉTAIT-IL AVARIÉ ?

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à un libelle outrageant (1), nous en reproduisons quelques fragments, attestant les bruits qui couraient sur la maladie cutanée de Ma-

(1) Communiqué par M. Roger BAËR.

rat, attribuée, à tort selon nous, à la syphilis. C'est une invention de pamphlétaire, qui n'est appuyée par aucun document sérieux.

« J'ai dit que Marat était un débauché, j'ai dit que Marat était un crapuleux et la maladie funeste dont il fut atteint vient à l'appui de mon assertion.

« Marat aimait les femmes, mais indigne de ce sentiment qui forme l'amour de deux cœurs unis par la nature et la vertu, Marat ne connaissait pas l'amour. Ses sens animés par la luxure ne se réunissaient que pour connaître l'objet d'une passion brutale et substituer une infâme jouissance aux douceurs de la volupté. Indifférent sur la beauté, sur les mœurs et sur le caractère, ce n'était qu'une femme qu'il lui fallait et où l'allait-il chercher ?...

«... Dans les derniers mois de sa vie, Marat atteint de ce poison destructeur que le libertinage le plus affreux fait circuler dans les veines, succomba sous son effroyable ravage.

« Marat était-il marié ? ne l'était-il pas ? S'il l'était à Paris, taisez les bruits injurieux qui lui donnent une épouse et des enfants en province ; s'il vivait simplement dans le concubinage, quelle fut la femme assez aveugle pour lui sacrifier ses mœurs et sa santé ? Mérite-t-elle le blâme ? est-elle digne de pitié ? Hommes justes, c'est à vous à prononcer.

« Les remèdes les plus efficaces ne peuvent rien sur Marat ; tous les canaux de son sang sont infectés du vice venerien; sa chétive carcasse ne présente plus à tous les yeux qu'un objet d'horreur et de dégoût ; on en approche qu'en tremblant pour lui administrer le mercure et pendant les instants où il croupissait dans la fange le peuple adressait au ciel les vœux les plus ardents pour la conservation de sa santé (1). »

(1) Extrait de *la Vie criminelle et politique de J.-P. Marat se disant l'ami du peuple*, etc. Pamphlet extrait du dossier n° 12274 (Bibliothèque Lepeletier Saint-Fargeau).

P

LA BAIGNOIRE DE MARAT

...De quelle forme était-elle cette baignoire de Marat, dont on a annoncé un peu à la légère la découverte chez un curé de village, en Bretagne, et qu'un musée de Paris, plus soucieux de la réclame que de la vérité historique, a montrée au public avec plus d'industrie que de critique ? Ici, l'observateur hésite et l'érudit balance, tant les documents sont d'une inquiétante insuffisance, tant les données paraissent inconciliables, contradictoires.

Feuillette-t-on l'iconographie de la Révolution ? De toutes les baignoires représentées dans les estampes contemporaines, aucune ne se ressemble. David n'est pas d'accord avec Prieur, et ni l'un ni l'autre ne coïncident avec Duplessi-Bertaux.

La baignoire du tableau de David est la baignoire telle que nous la connaissons à notre époque : une planche y sert de pupitre, et par recherche de beaux plis, plutôt que par constatation de la réalité simple, le peintre l'a recouverte d'un drap.

La baignoire de Prieur est autrement caractéristique. Elle a essentiellement l'apparence d'un immense sabot. Il est assuré qu'on ne peut s'y coucher. On s'y assoit : et c'est, à fidèlement parler, un long bain de siège.

Celle-là a l'air d'être en métal, mais voici celle de Duplessi-Bertaux, laquelle paraît être en bois. L'une porte un robinet vissé à sa partie inférieure et antérieure ; l'autre en aucun endroit ne porte de robinet.

Quelle est décidément la vraie baignoire où Marat trempait son corps tout en démangeaisons et en érosions, le 13 juillet 1793, à sept heures du soir, quand il fut assassiné par Charlotte Corday ? Et comme il faut plaindre l'embarras des

spécialistes, avec l'incertitude des collectionneurs privés et des musées publics, quand ils furent mis en demeure de décider si la baignoire qu'on présentait à leur docte examen était une baignoire authentique d'une chaudronnerie documentaire, et non pas une baignoire indifférente sans intérêt social et sans valeur révolutionnaire,

Chose curieuse, constatation déconcertante, cette baignoire, qui tient une place si considérable dans l'aventure de la mort de Marat, n'a point, jusqu'ici, préoccupé beaucoup les philosophes et les annalistes. *Le Journal de Paris* la montre figurant dans l'appareil funèbre qui accompagna la conduite solennelle de *l'Ami du Peuple*, au Panthéon. On la remarque au premier plan dans cette esquisse peinte exposée au musée Carnavalet, esquisse très vraisemblablement exécutée par David ou sous ses ordres, et représentant avec un singulier mélange d'attitudes antiques et de détails contemporains, la cérémonie mortuaire célébrée en l'honneur de Marat dans la chapelle du couvent des Cordeliers.

Mais, quand les commissaires envoyés par la Convention font l'inventaire du mobilier de l'appartement de Marat, voilà que cette baignoire ne figure pas dans la nomenclature du procès-verbal. Est-ce que ce tragique meuble n'appartenait pas en propre au farouche sectaire ? Était-ce un simple ustensile d'occasion, et un vulgaire locati ? Toujours est-il que Simonne Évrard et Albertine Marat, la concubine et la sœur, confondues dans le même culte pour l'individu, et si acharnées pour garder les reliques de celui qu'elles avaient la tendre faiblesse de considérer comme un grand homme, ne témoignent nulle part, dans les pièces qu'elles ont signées, de leur respectueuse prise de possession de la baignoire où Marat trouva la mort. D'où donc est venue cette baignoire récente, sur le cuivre de laquelle on a battu, comme sur un gong, le rappel des curiosités ? A-t-elle des origines bien sûres, des certificats dûment en règle ?

Certes, on a bien vu qu'elle était la propriété d'un vieux curé, assez jaloux de s'en débarrasser à beaux deniers comp-

tants. Il a bien dit, ce vieux curé, qu'il la tenait d'une vieille demoiselle, Mlle Capriol de Saint-Hilaire ; mais ce qu'il expliqua moins clairement, c'est comment Mlle Capriol de Saint-Hilaire se trouva un jour détenir la baignoire de Marat (1).

Les preuves convaincantes manquent totalement (2). On s'est trouvé en face d'affirmations sincères, personne n'en a douté ; insuffisantes, tout le monde en demeura d'accord. Aussi, les plus âpres collectionneurs et les directeurs des plus sérieux musées ont-ils été autorisés à hésiter et à s'abstenir.

Et quel dommage que les experts en suspens et consultant désespérément les textes, comparant aussi les estampes, aient été impuissants à se former une conviction et qu'un musée réellement historique n'ait point pu sérieusement exposer, aux yeux des visiteurs studieux, la véritable, l'unique et incontestable baignoire de Marat !

Là, devant ce monument de chaudronnerie tout ensemble et d'histoire, le philosophe et le promeneur réfléchi auraient saisi d'une manière plus sensible le caractère à la fois sentimental et meurtrier, pitoyable et féroce, du soupçonneux rédacteur de *l'Ami du Peuple*.

Là devant, mieux que par les explications, les gloses et les commentaires, ils auraient compris ses accès de dénonciation, la fièvre de son style, l'inquiétude de ses conceptions. Cette violence intermittente, cette humanitairerie par intervalles, ce sont les résultats, ce sont les phases diverses de la maladie inflammatoire par où son corps est quotidiennement incendié, et dont il essaie en vain d'éteindre la brûlure farouche et de calmer les vésicantes démangeaisons par des immersions et

(1) Mlle Capriol de Saint-Hilaire était convaincue qu'elle avait en sa possession la véritable baignoire de Marat ; mais, d'après M. le docteur de Closmadeuc, de Vannes qui fut son médecin vers 1860, rien ne serait moins prouvé. C'est un prêtre de Sarzeau (Morbihan), qui l'a vendue au musée Grévin. Sarzeau est un bourg du Morbihannais qui a vu naître Lesage, l'auteur de *Gil Blas* et le peintre Helleu (A. C.)

(2) V. le *Paris révolutionnaire*, de G. Lenotre ; cf. *Intermédiaire*, 1901, col. 866-867. (A. C.)

par des manœuvres hydrothérapiques, lesquelles, parfois, se prolongent pendant des journées tout entières.

Tout à l'heure, en lisant le difficile fatras de ses œuvres, nous ne voyions en Marat qu'un logicien de l'utopie et un brutal organisateur du bonheur universel. Ce contraste de tendresse exaltée et de cruauté froide nous déconcertait par son imprévu. Là, devant sa baignoire, qu'elle soit en bois ou en métal, en forme de sabot ou de construction plus ordinaire encore, il n'y a plus ni patriote, ni philanthrope, ni ami du peuple, ni ennemi des tyrans; là, devant cette tête tératologique, dont les deux côtés sont inégaux au delà de l'invraisemblance, il y a seulement un malade.

. . . .

HENRY CÉARD.
(*Événement*, 1890.)

Q

INVENTAIRE DES SCELLÉS APRÈS LE DÉCÈS DE MARAT (1)

CONVENTION NATIONALE

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION NATIONALE

Du deux Août 1793, l'an second de la République Française, une et indivisible.

Vu au Comité les scellés apposés par procès-verbal du jour d'hyer sur le sac où se trouvoit renfermé (2) les papiers trouvés en la possession de la Citoyenne Evrard, Veuve Jean Paul

(1) *Archives Nationales*, F⁷ 4385 1, pièce 3, dossier Corday.

(2) Nous ne modifions pas l'orthographe du manuscrit.

Marat représentant du Peuple. Après avoir trouvé les dits scellés sains et entiers il a été procédé au triage et à l'examen d'iceux, en conséquence il a été procédé à leur description sommaire ainsi qu'il suit :

1° Nous avons en la présence de la dite Citoyenne Evrard mis à part en sept liasses différentes toutes les lettres, mémoires, nottices, journaux dépareillés et réclamations, qui avoient été adressées au Citoyen Marat.

2° Trente huit pièces ou chemises, relatives à la trahison du général Custines.

3° Sept autres mémoires ou lettres, adressés, tant au Citoyen Marat, qu'au Ministre, concernant des objets de sûreté générale.

4° Les ouvrages du Citoyen Marat, consistant en un volume in-8°, contenant 323 pages intitulé *Mémoire sur les expériences que Newton donne en preuve du sistème de la différente refrangibilité des rayons elherogens*, un autre volume in-8° contenant 201 pages, intitulé *Recherches phisiques sur le feu*, avec des notes manuscrites.

Un sac contenant un ouvrage manuscrit qui devoit être intitulé *l'Ecole du Citoyen ou histoire secrette des machinations de la Cour, de l'Assemblée Constituante, du Club monarchique des généraux, et des principaux Ennemis de la Liberté qui ont figuré dans la Révolution.*

Un autre ouvrage aussi manuscrit intitulé *Analyse de différens Sistème sur le feu et la chaleur, congellation et Thermomettre.*

Un autre Manuscrit intitulé *Les Chaînes de l'Esclavage.*

Un autre ouvrage partie Imprimée, et partie manuscrite intitulé *Découvertes sur la lumière constatée par une suite d'expériences nouvelles.*

Un rouleau de trois ou quatre feuilles de papier détachés avec le titre *Histoire de la Révolution.*

Une autre liasse dans laquelle se trouve plusieurs ouvrages détachés l'un sur la physique intitulé *Cristal d'Islande et du Brésil*, etc... Un autre discours *sur les moyens de perfectionner Lanciclopédie.*

pour un ouvrage intitulé administration des
finances. — un autre manuscrit in 4°. Sur la
1re feuille duquel se trouve écrit ma correspondance
Tel est la description des papiers et ouvrages
qui se trouvoient déposés dans le sac ci dessus
mentionné, en foi de quoi la dite citoyenne
Evrard a signé avec nous.

a. Guffroy

S Evrard

SIGNATURE AUTOGRAPHE DE SIMONNE EVRARD

(*Archives Nationales.*)

Plusieurs feuilles détachées manuscrites et imprimées, qui paroissent relatives à l'ouvrage intitulé cy dessus *l'École du Citoyen.*

Une autre liasse de petites nottes destinées pour un ouvrage intitulé *Administration des finances*; un autre manuscrit in 4° sur la première feuille du quel se trouve écrit *ma Correspondance.*

Tel est la description des papiers et ouvrages qui se trouvoient déposés dans le sac ci-dessus mentionné, en foi de quoi la dite Citoyenne Evrard a signé avec nous.

S. Evrard.

A. Benoit j^ne^
Guffroy.

Vu l'état et inventaire cy dessus le Comité arrète que les papiers relatifs à Custine mentionnés article deuxième et ceux décrits article troisième resteront déposés aux Archives du Comité de Sûreté générale, et que le surplus des papiers et manuscrits de Jean Paul Marat seront remis à la Citoienne Evrard, avec une copie du présent inventaire et arrêté.

Les Représentans du peuple membres du Comité de Sureté Générale de la Convention.

Laignelot, Lavicomterie, Amar, Ingrand.

A. Benoit j^ne^
Guffroy.

R

PIÈCES RELATIVES A L'EMBAUMEMENT DE MARAT

LIBERTÉ ÉGALITÉ

—

A Paris, le 7e du 2e mois de l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur
au Président de la Convention Nationale

Citoyen Président, Je vous ai adressé le 27 du mois dernier un État des Dépenses relatives aux Obsèques du Citen Marat, et j'annonçais qu'il ne manquait pour présenter la totalité des frais, que l'État de ceux d'embaumement. Vous trouverez ci-jointes les pièces qui ont rapport à cet objet. Je ne puis que laisser à la sagesse de la Convention à statuer, d'après le rapport de son Comité des Finances, sur la demande d'une somme de six mille livres formée par le Cen Deschamps, chargé de l'embaumement. Elle examinera si ces dépenses doivent être allouées sur le pied de 1.500l conformément à l'avis du Citen Desault, Chirurgien en Chef de l'Hotel Dieu, où si comme je serais porté à le croire, une somme même de 1200l seulement ne serait pas suffisante.

PARÉ (1).

II

D'après la demande du Cen Giraud, chargé de régler les mémoires relatifs aux funérailles de Marat et autorisé par le

(1) *Archives Nationales*, F7 4385¹, pièce n° 13.

Ministre de l'intérieur et le Dép[t] de Paris, à demander aux Artistes, les renseignemens nécessaires sur cet objet, j'ai examiné les pièces suivantes relatives à l'embaumement du corps de Marat.

1° Une déclaration signée du C[en] Lohier, Commissaire du Comité de Salut public, portant qu'avant l'embaumement du corps de Marat, le C[en] Deschamps chargé de cette opération, l'avait évaluée à douze ou quinze cent livres

2° Un Mémoire par lequel le C[en] Deschamps demande la somme de six mille livres, pour les frais et soins relatifs à cet embaumement.

Après s'être assuré chez plusieurs apothicaires du prix actuel des différentes substances qu'on employe ordinairement pour les embaumemens, et en évaluant les soins que cette opération exige, je me crois fondé à prononcer qu'une somme de quinze cents livres doit suffire pour tous les frais de l'embaumement du corps de Marat.

La somme de 6000[l] ne serait pas excessive, s'il s'agissait de satisfaire l'orgueil et la vanité d'un riche héritier ; mais un républicain se trouve déjà dédommagé de ses peines, par l'honneur d'avoir contribué à conserver les restes d'un grand homme, que la Patrie veut honorer.

A L'hotel Dieu de Paris, ce 22[e] jour du premier mois de la 2[e] année de la République une et indivisible.

Signé Desault.

Pour coppie conforme, Dupin, S[re] adj[t] (1).

III

DEPENSES qu'il m'a été ordonné de faire par le Conseil Général de la Commune pour l'Embaumement du Citoyen Marat (2).

Pour l'embaumement du Citoyen Marat, son Cœur et ses Entrailles embaumés à part.

(1) *Archives Nationales*, F[7] 43851, pièce n° 17.

(2) *Archives Nationales*, F[7] 43851, pièce n° 18.

Pour soins assidus depuis le Dimanche jusques au Mercredy, deux heures du matin.

Pour tous les Aromates, Liqueurs, et pour tout le Linge employé.

Pour les Cinq Élèves qui à tour de Role n'ont point quitté le Corps.

Et généralement pour toutes les dépenses qu'a occasionné l'Embaumement, la somme de six mille livres

DESCHAMPS,
Chirurgien Major de l'Hopital de la Charité
de paris y demeurant

IV

Je soussigné moi Commissaire du Comité de salut Public et mon Collégue le Cen Berger actuellement en mission, du Pouvoir Exécutif Lui et moi, avont fait toutes les démarches pour l'embaumement du Corps de Marat. Nous fumes autorisés par le Conseil Général de la Commune, à charger le Citoyen Deschamps Chirurgien Major de la Charité de faire cet embaumement, il nous observa que cette opération couteroit de douze à 1.500 livres. Il ne voulut pas commencer l'opération que sur un nouvel ordre du Conseil, ou nous retirames de nouveau et fîmes l'observation du Citoyen Deschamps. Le Cen Chaumet Procureur Sindic nous dit verballement de dire au Citoyen Deschamps de se mettre en euvre et de fournir le tout que la dépense ne devait pas l'arrêter. En foi de quoi J'ai signé le présent à Paris, le 11 9bre 1793/2 de la République.

LOHIER (1).

(1) *Archives Nationales*, F7 4385 1, pièce n° 19.

V

COPIE DU RAPPORT fait par le Citoyen Giraud, Architecte du Département de Paris, sur l'Embaumement du Corps de Marat, le 6e Jour de la 3e Décade, de L'an 2e de la République française (en vulgaire 17 8bre 1793).

J'ai l'honneur d'envoyer au Directoire 1° — Le mémoire du Cen Deschamps, chirurgien major de L'hopital de la Charité, montant en demande à la somme de 6,000 l pour l'embaumement du corps de Marat 2° — Une déclaration du Cen Lohier, Commissaire du Comité de Salut public, portant qu'avant l'embaumement ledit Cen Deschamps n'avait évalué cette opération que 12 à 1,500 3° — L'avis du Cen Desault, Chirurgien en Chef de L'hotel-Dieu, dont les talens, la probité et le Civisme sont connus, qui fixe à 1500 l les honoraires et déboursés du Cen Deschamps.

J'applaudis à la Reputation de patriotisme que le Cen Deschamps s'est acquise, mais je suis d'autant plus affligé de sa témérité, et de son avidité, que d'après des renseignements certains qui me sont venus d'autres parts, il ne peut que se féliciter du réglement du Cen Desault, encore qu'il ait diminué son Mémoire des trois quarts.

Signé Giraud, Architecte du Départt.

Pour coppie conforme : Dupin, Sre adtt (1).

(1) *Archives Nationales*, F7 4385 1, pièce n° 20.

S

CULTE POSTHUME DE MARAT (1)

Au Comité Révolutionnaire de la Section des Piques.

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE SÈVRES

—

le 26 frimaire, L'an 2e de la
République française, une indivisible et Impérissable

CITOYENS,

Les Sans Culottes de Sevres Réunis en société Populaire, désirant rendre à *Marat*, *Le Pelletier* et autres Martyrs de la Liberté, les honneurs, qui leur sont dus, vous préviennent que le 30 frimaire, à neuf heures du matin. Ils feront L'inauguration de leurs Bustes dans la salle de leurs séances, et qu'ils consacreront ce jour, à La Raison et à la Philosophie, le Temple qui naguère étoit voué à la superstition.

Frères et Amis, Nous espérons que Vous Voudrez bien nous envoyer une Députation

Le Rendez-vous Est au Comité Révolutionnaire près le Temple de la Raison.

Salut fraternité.

BUNEL, président,

CHARTIER, GEMEAU, CALMET, MARTELET,
LEVASSEUR jne DEVILLIERS
COLLET, BUARD, secrétaire

(1) *Archives Nationales*, F 7 4774 33, pièce n° 1.

T

NOMS DE VILLES AYANT PORTÉ LE NOM DE MARAT (1)

BUREAU DES
DÉPÊCHES

—

DÉPARTEMENT DE PARIS

—

Paris, le 25 Prairial, 2e année
de la République, une et indivisible

*Lu le dit Jour,
et envoyé au
Comité Civil*

*L'agent National du district de Paris,
aux Comités Révolutionnaires des Sections de Paris.*

Citoyens, conformément à l'art. 6 du décret du 18 vendémiaire concernant les Marchandises Anglaises proscrite du sol de la République, les propriétaires de Marchandise de cette espèce dans votre arrondissement doivent avoir déposé chez vous leurs déclarations et fait constater leurs factures.

Étant chargé d'effectuer sans délai l'embalage et l'encaissement des dites Marchandises qui se trouvent dans le district de Paris et de les expédier aussitôt à l'adresse du Garde Magazin au *Havre Marat* pour être exportées ou changées, Je vous invite à me faire parvenir promptement l'État des Marchandises Anglaises qui vous ont été déclarées avec l'adresse exacte des Magazins qui les renferment, afin que je puisse me conformer de suitte aux intentions de la Commission de Commerce et approvisionnement.

Salut et fraternité,

JACQUIER.

Lettre adressée au Citoyen Président du Comité Révolutionnaire de la Section des piques.

(1) *Archives Nationales,* F7 4774 33, pièce n° 4.

U

DÉTENTION DE SIMONNE ÉVRARD ET ALBERTINE MARAT A SAINTE-PÉLAGIE (1)

ÉGALITÉ — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — IBERTÉ

Guerre aux Partisans de la terreur

Guerre aux Partisans des Emigres et de la Royauté

CONVENTION NATIONALE

Comité de Sûreté Générale

Section de la Police de Paris.

Du 4e Jour Complémentaire, l'an trois de la République française une et indivisible

Conformément à la Loi du 12 fructidor dernier Le Comité de sûreté Généralle arrête que les Cennes Simone Evrard, Ve *Marat*, Albertine Marat Sœur de ce dernier, et Marie Barbe Aublin habitant avec les Cennes susnommées, toutes trois actuellement détenues à Pélagie, seront traduites avec les Pièce- qui les Concerne par devant le Juge de Paix de la section du Jardin des Plantes.

Les Représentans du peuple Membres
du Comité de sureté généralle.

PÉMARTIN, BOUDIN, GAUTHIER,
HARDY, MONMAYOU.

(1) *Archives Nationales*, F^7 4774 [33], pièce n° 2.

V

MISE EN LIBERTÉ DE LA « VEUVE » ET DE LA SOEUR DE MARAT (1)

MARAT (femme)
Et Albertine MARAT
et f[e] PAIN

Du 24 Vendémiaire, an 4, etc.

Le Comité de Sureté Générale arrête que les Citoyennes Simone Evrard, femme Marat et Albertine Marat en détention à S[te] Pélagie depuis prairial seront sur le champ mises en liberté, et les scellés mis sur leurs effets levés. La C[enne] Barbe Aubelin femme Pain est comprise dans le même arrêté.

Les Représentans du Peuple Membres du Comité de Sureté générale.

Signé MONMAYOU, PEMARTIN, C. ALEX. YSABEAU
BORDAS, CALÉS, GAUTHIER, Pierre GUYOMAR,
COLLOMBET (de la Meurthe).

Pour copie conforme,

JOLLIVET.

(1) *Archives Nationales*, F 7 4774 33, pièce n° 3.

X

PORTRAIT GRAPHOLOGIQUE DE MARAT (1)

Observations graphologiques de M. Manvieu, d'après les notes autographes de J.-P. Marat sur un exemplaire des « Recherches physiques sur le feu » (1776 80).

Nature bienveillante (m et n en u) ; *affective* ; *mais vive, passionnelle* (les m deviendront plus tard pleines et larges et caractériseront davantage ce côté bas de sa nature).

Penseur intense, se laissant aller parfois à la rêverie et à l'utopie.

Grande simplicité, sans pose, sans affectation ; recherche du vrai.

Nature ardente, ambitieuse.

Violent, très autoritaire, mais d'un autoritarisme ne s'imposant pas. Ces violences, cet autoritarisme s'accumulent en lui ; il doit s'emporter rarement, mais quand la mesure est comble, l'explosion est d'autant plus terrible.

Pas de jactance.

Cerveau fortement idéaliste, rêveur.

Parfois mais rarement (le D enroulé) il montre de la *coquetterie*, un désir de plaire.

Rare excès d'*imagination.*

Grande *ténacité.*

Despotique, vif, mais *sans résolution.*

Un *doux ferme*, en somme.

Nature petite, étroite, mesquine, sans envergure, pouvant tomber dans l'erreur.

Sectaire, agressif (t).

Mauvais coucheur.

(1) Publié dans notre première édition. p. 279.

Ma bonne Amie

Vous m'avez accusée sans doute de négligence ou de Paresse pour n'avoir pas répondu plutôt a Votre Obligante lettre et ce n'est pourtant point cela, mais mais bien un mauvais calcul, je comptait que Mr Votre Epoux devoit venir a Paris pour son commerce, et qu'étant porteur de ma lettre elle vous eut été plus agréable. Mais je me suis flattée en vain.

Vous m'avez bien informée que Votre petite fille est une couseuse, une gatogine, mais vous ne m'avez pas dit

fussiez restés a Paris et ne seriez pas obligea de [illegible]
ces détails. Mais, non, Vous nous avez quittés, sans
Remords, sans Regrets, et je suis assez bonne de Vous
aimer encore et de prendre un si vif interest a Votre
Progéniture. je présume que Vous n'êtes plus dans Vos
Bosquets, que Vous êtes dans Votre Boutique et par Conséquence
dans de grands embaras puissiez Vous en être bientôt dehors
et réussir dans Votre Nouvel établissement. donnez moi de Vos
Nouvelles et Croyez que je suis pour la Vie Votre sincere Amie
Embrassez pour moi la petite ainsi que son
Papa que je prie de présenter mes
amitié a toute sa famille

Marat

LETTRE AUTOGRAPHE D'ALBERTINE MARAT

(*Musée Carnavalet.*)

En dehors des plans bien arrêtés de ses idées, de ses théories, il est possible d'exercer sur lui une grande influence;

Point d'égoïsme, nature rayonnante

Entêté.

Discret, réservé, peu loquace.

Le còté voluptueux, jouisseur, bas, se montre à peine encore.

Esprit porté aux sciences, plutôt les exactes que les naturelles; *devant connaître beaucoup de choses*, mais en somme, petitement; *pas d'idées générales;* porté plutôt à la *recherche du détail;* travail à la loupe, ceci en relation avec la petitesse de sa nature.

Y

DEMANDE D'ENTREVUE A MADEMOISELLE MARAT

(*Lettre inédite*) (1)

1841
Juillet
12

Mademoiselle
Marat, rue de la Barillerie 33.
En ville

MADEMOISELLE,

Comme il nous a été impossible de vous voir vendredi 2 Juillet nous tenons à vous faire connaître le motif de notre visite :

Dernierement un de nos amis est venu nous voir — une discussion politique s'engagea — comme nous citions votre frere comme un modele de patriotisme et de devouement il nous riposta par une de ces calomnies infames a l'aide desquelles les

(1) Communiquée par M. Alex. DUVAL.

ennemis de Marat s'efforcent de noircir son nom — alors nous prîmes l'engagement d'aller vous trouver a votre lit de douleur, esperant que vous voudriez bien nous dire un mot sur sa vie privée.

Mademoiselle, c'est avec un profond sentiment de peine que nous vous avons vu refuser votre porte a des jeunes dont les idées s'impathisent avec celles que voulait faire triompher votre frere — c'est avec douleur que nous voyons qu'il nous sera peut-être impossible de serrer la main de l'ami (*sic*) du peuple — cependant, aujourd'hui Lundi à 1 heure nous nous presenterons une seconde fois esperant avoir l'honneur d'etre admis auprès de vous.

Nous vous presentons nos salutations respectueuses.

Lundi 12 Juillet 1841

(*Signature illisible.*)

Z

MARAT A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Une particularité ignorée, et que le hasard nous faisait naguère découvrir : deux des ouvrages scientifiques de Marat ont été présentés à l'Académie de médecine, dans sa séance du 20 novembre 1860, ainsi que l'atteste le procès-verbal officiel, dont nous extrayons les lignes suivantes :

« M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, de la part de M. le Président, deux ouvrages devenus très rares aujourd'hui : 1° les *Découvertes sur la lumière* ; 2° les *Recherches sur l'électricité*, publiées par le fameux MARAT, en 1782, alors qu'il était *médecin des gardes du corps de Monseigneur le comte d'Artois* ».

Le président de l'Académie était alors Jules CLOQUET (1).

(1) Cf. *Chron. méd.*, 1er décembre 1906.

ADDENDA

MARAT PLAGIAIRE

(Voir pp. 305 et suiv.).

Notre ouvrage était terminé, quand M. le professeur E. Doumer (de Lille), dont les travaux de physique sont si justement estimés du monde savant, nous a transmis la note suivante, qui aurait dû trouver place au chapitre XXI, p. 305 :

« L'abbé Bertholon a publié une lettre qui a rapport aux falsifications de Marat, dans le *Journal encyclopédique* du 15 janvier 1786 ; il en a publié une autre, où Marat physicien est pris à partie, dans le même recueil, du 15 octobre 1785. Ces deux lettres se trouvent reproduites *in extenso* dans *l'Électricité du corps humain*, de l'abbé Bertholon, tome II, pp. 453 et suivantes. Dans de nombreuses citations de Marat, où il met en regard le texte des auteurs attaqués par ce médecin, Bertholon établit d'une façon péremptoire que Marat n'était pas toujours de bonne foi... »

L'APOTHÉOSE DE MARAT

(v. pp. 458 et suiv.).

Dans les *Lettres inédites de l'abbé Morellet sur l'histoire politique et littéraire des années* 1806-1807, adressées « à M. le comte de R... (Rœderer), ministre des finances à Naples », et publiées pour faire suite aux *Mémoires de Morellet* (à Paris, chez Ladvocat, en 1822, in-8), il est question, en ces termes, d'une séance à l'Académie française, dont Morellet était membre depuis 1785 :

Mercredi 17 septembre (1806), nous étions (dans le Dictionnaire) au mot *Apothéose*. Fontanes rappelle à ce sujet, fort en détail, l'apothéose de Marat, et le peuple à genoux autour d'un monument élevé sur la place du Carrousel, et ses cendres portées au Panthéon, en même temps que celles de Mirabeau en étaient retirées. Vous vous souvenez que cette expulsion de Mirabeau fut décrétée sur une motion de Chénier. Celui-ci, croyant voir dans le détail soigneux que faisait Fontanes, le projet de rappeler un acte de ce patriotisme qu'on appelle aujourd'hui d'un autre nom, prend feu, et, après quelques mots piquants, va joindre Fontanes, lui parle bas comme Rodrigue au comte de Gormas, et, aussitôt que l'assemblée finit, le suit et a avec lui une nouvelle explication.

Heureusement, Fontanes lui proteste qu'il n'a point eu dessein de le blesser.

(P. 25, lettre d'octobre 1806.)

Nous devons la connaissance de ce curieux extrait à M. L. Lévy-Schneider, qui l'a publié dans la *Révolution française*, du 14 septembre 1908.

FIN

TABLE DES GRAVURES

PLANCHES HORS TEXTE

TABLE DES MATIÈRES

5567. — TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie